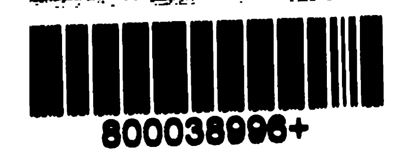
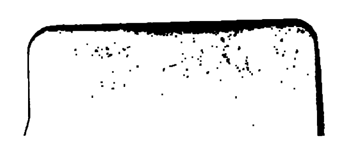



800038996+



HISTOIRE

CRITIQUE ET RAISONNÉE

DE LA

SITUATION DE L'ANGLETERRE

AU 1er. JANVIER 1816.

TOME PREMIER.

HISTOIRE

CRITIQUE ET RAISONNÉE

DE LA

SITUATION DE L'ANGLETERRE,

AU 1er. JANVIER 1816,

Sous les rapports de ses finances, de son agriculture, de ses manufactures, de son commerce et sa navigation, de sa constitution et ses lois et de sa politique extérieure;

Par M. DE MONTVÉRAN.

« *Cavendum sit ne, exhausto ærario, repentinâ* « *calamitate Respublica deseratur.* »

« Qu'on prenne garde que l'épuisement des finances « n'entraîne, en une calamité soudaine, la chûte de « l'Etat. » (*Bodinus, de republicâ* Lib. 6, cap. 11.)

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ BARROIS L'AINÉ, LIBRAIRE,
rue de Seine, n°. 10, F. S. G.

1819.

DE L'IMPRIMERIE DE DOUBLET.



PRÉFACE.

Après trente années de convulsions civiles, de désordres, d'injustices, d'erreurs politiques, la raison s'est enfin fait entendre, et l'Europe goûte les douceurs de la paix. Les peuples européens se sont trouvés unis par une fraternité d'armes, de gloire et souvent de malheurs. Jamais, dans aucune période, les nations n'avaient été plus appelées à se connaître, à s'estimer mutuellement. Elles ont offert de beaux développemens de caractère national; et dans l'ordre des temps, Français, Anglais, Espagnols, Russes, Prussiens, tous ont montré leur amour pour l'honneur de leur pays et pour son indépendance. Les nations, aujourd'hui, ont besoin de s'aimer. Elles ne veulent rivaliser que de modération, que de prudence, que d'un patriotisme généreux, que d'industrie et d'activité pour réparer leurs pertes.

La guerre des armes a cessé; celle des industries, celle des vertus civiles, commencent: mais, en même temps, les caractères principaux du dix-huitième siècle, la rapidité et

l'activité des communications des hommes entr'eux; l'accroissement universel des connaissances, chez tous les peuples; l'application constante que l'impulsion céleste du perfectionnement a fait des théories de tous les ordres, à la pratique, ont créé des rapports nouveaux et plus étendus, entre les sociétés politiques. La culture du sol a été plus perfectionnée; l'industrie est devenue plus active, et elle a reçu de plus grands secours, de la division du travail dans les manufactures et de l'adoption de machines ingénieuses qui suppléent les bras ou les économisent. Une plus grande masse de productions, soit du sol, soit de l'industrie, a dû en être le résultat. Sans doute, les consommations ont été plus fortes; une plus grande aisance a été portée dans la vie sociale; mais ces consommations ont été inférieures aux productions. Il y a donc eu économies annuelles, accumulations, créations multipliées de capitaux. Ces richesses nouvelles ont été employées d'abord à l'amélioration de la culture et à la création des auxiliaires de l'industrie. Mais, quand les unes et les autres ont été saturées de capitaux, il a bien fallu que ces richesses accumulées se portassent quelque part. Elles ont édifié, elles ont embelli ce sol qu'elles avaient fructifié; elles en ont

augmenté la valeur, et les terres et les domaines ruraux ont acquis plus de prix. Mais ce ne pouvait être que dans une certaine proportion. Ces capitaux n'ont pu rester en valeurs inertes, en métaux, en lingots, en espèces métalliques; ils se sont donc transmutés en valeurs fiduciaires de toutes sortes: valeurs fiduciaires des particuliers, obligations, contrats; valeurs fiduciaires des gouvernemens, emprunts et dettes publiques. Pendant les guerres qui ont dévasté les différens États de l'Europe, l'échelle étendue sur laquelle elles ont été faites a obligé tous les gouvernemens à user non-seulement de leurs ressources ordinaires et annuelles, mais à empiéter sur celles des années suivantes. Parmi ces gouvernemens, les uns, habitués à l'usage du crédit, ont subvenu à ces dépenses excessives, par des emprunts et des dettes publiques; les autres, novices dans ce système de finances, se défiant de leur crédit, se défiant de la bonté de la cause, pour laquelle ils le sollicitaient, ont fait des emprunts forcés, des émissions de papier-monnaie à cours forcé, des réductions des dettes antérieures et des arriérés des dettes actuelles. Dans leurs erreurs en finance, ils ont détruit les richesses qui existaient, c'est-à-dire, les productions déjà créées et ac-

cumulées. La nécessité moins réelle qu'apparente, aux yeux de l'ignorance, leur en faisait la loi.

Tels ont été la France, l'Espagne, l'Autriche, la Russie et presque tous les Etats qui ont fait des papiers-monnaies. Enfin d'autres ont été forcés à créer des dettes publiques, qui n'absorbaient aucunes richesses accumulées et attendaient même leur création; tels que la France, dans ces derniers tems, à la suite de deux invasions, après plusieurs mauvaises récoltes, après les pertes énormes de capitaux enlevés par les assignats et la révolution, et dans le but de faire face aux contributions de guerre, imposées par le traité du 20 novembre 1815.

Mais ces richesses accumulées qu'on voulait détruire, au plus léger signal d'une attaque sur elles, se transformaient de nouveau en valeurs inertes; et des lingots et des espèces s'enfouissaient. L'argent devenait rare: le prix de son usage, l'intérêt, son taux ou agio, s'élevaient. Cette élévation de l'intérêt, dans une portion de l'Europe, appelait cependant les capitaux des autres portions de cette grande société; mais ils ne s'y portaient, et un niveau ne se rétablissait entre le taux de l'intérêt, partout, qu'à l'aide de connaissances exactes et précises des causes du resserrement

de ces capitaux, de la permanence de ces causes ou de leur destruction plus ou moins radicale.

Ainsi l'accroissement des richesses mobilières a créé, aux sociétés politiques, des rapports mutuels et une communauté d'intérêts, qu'il leur importe de bien apprécier et de suivre, au travers des directions que leur ont imprimées, le cours des événemens de cette période de trente années et leurs résultats présens et futurs.

Il est donc vrai que l'accroissement des richesses mobilières donne à l'époque actuelle un aspect nouveau : et en remontant ainsi aux principes et aux origines, et en dégageant successivement l'inconnu, on arrive à cette assertion vraie : que l'action des richesses molières domine le monde et en règle les destinées.

De toutes les sociétés politiques, l'Angleterre est celle dont il importe le plus de connaître les rapports, à tous ces égards, avec les autres Etats et avec la France en particulier.

L'Angleterre, pendant la période de trente années, dont nous conduisons l'histoire critique et raisonnée jusqu'au 1er. janvier 1816, a joué, dans l'Europe, un des plus grands rôles, et un des plus importans.

La nation Anglaise, active, industrieuse, animée d'un grand esprit de patriotisme, en a

d'abord circonscrit les effets à cicatriser les blessures, que lui avait faites la séparation d'une partie de ses colonies, par la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Ses négociations auprès des divers Etats de l'Europe lui ont ensuite donné un caractère de force et de puissance, dont elle a recueilli les effets, au moment où la révolution de France lui a montré celle-ci comme une rivale, sur laquelle elle avait des vengeances à exercer et qu'elle pouvait détruire et effacer de l'Europe. Servie par des circonstances dont elle avait su créer une grande partie, elle a amené, contre la France, toute l'Europe, dans plusieurs de ses coalitions. Son or a fait du monde une machine à combats; elle en a, dans la première guerre de la révolution, réglé le jeu, les puissances et les effets. Cette première guerre de la révolution avait créé la seconde, tout autant que les intrigues des factions et l'influence des Tories et des grandes familles anglaises. Mais lorsque le général Bonaparte, devenu Premier Consul de France et chef de son gouvernement, se fut fait Empereur, une lutte s'établit entre de grands talens, une plus heureuse audace, la victoire constamment fidèle, et la position forcée de l'Angleterre

et la nécessité que lui créaient cette position, la prodigalité de ses dépenses, dans la première de ces guerres, et l'énormité de sa dette, d'obtenir une grande navigation et le commerce du monde; enfin, entre l'abus d'une haute station, l'enivrement du pouvoir, les folies déréglées de l'ambition, se jouant de la vie, de la liberté, de la fortune des peuples de l'Europe, et l'énergie du gouvernement Anglais et l'esprit public des Espagnols et des Portugais, de la Russie, de la Prusse et du reste de l'Allemagne; l'Europe a secoué le joug de l'oppression et de la force : l'Empereur Napoléon a été abattu.

Nous avons à examiner : et il est, nous osons le dire, de l'intérêt de toutes les sociétés politiques de l'Europe, de connaître comment l'Angleterre est sortie de cette lutte si énergique. L'Europe, sans doute, a des obligations au cabinet de Londres. On voudra en préciser la nature et l'étendue; la part qu'y ont eue son intérêt et les nécessités de sa position, et celle qu'en réclament la noblesse de caractère et la générosité du peuple anglais. L'Angleterre paraît peser sur le globe, par son commerce et par ses finances. Son commerce veut rendre le monde tributaire : cette compensation des efforts du cabinet britannique lui

est-elle due ? L'Angleterre, dans l'état de ses finances, ne rivalise pas seulement avec toutes les industries, elle veut les dominer. Les peuples de l'Europe, tour-à-tour envahis et envahisseurs, peuvent-ils renoncer à toutes les ressources qui peuvent leur être fournies, pour se relever de leurs pertes, par la paix et l'exercice libre des industries nationales ? Où sont, où peuvent être posées les limites entre la reconnaissance des peuples, s'ils en doivent à l'Angleterre, et leurs intérêts de conservation ? Enfin, entre lutter contre l'oppression Napoléonienne et fléchir sous une oppression Tory, n'est-il, pour les nations, aucune situation moins deshonorante et plus heureuse ?

Si l'on rapproche l'examen de ces rapports particuliers de l'Angleterre avec l'Europe, de ceux des peuples de l'Europe entr'eux, résultant de l'accroissement et de la nouvelle direction des richesses mobilières, quel ordre de considérations élevées ne doit pas en résulter !

Par nous Français, ces considérations seraient traitées peut-être avec plus de sévérité ; il y aura donc quelque utilité à ramener notre esprit public à la justice et à l'impartialité.

Enfin l'Angleterre et une Histoire vraie et

fidèle de sa constitution et de ses lois, dans un moment où la sagesse des Souverains accorde, aux peuples qui leur sont soumis, les bienfaits d'une constitution représentative, peut devenir un objet d'un grand intérêt. Habitués à entendre vanter les prodiges de cette constitution qui, pendant si longtemps, a fait le bonheur et la force de l'Angleterre, on cherchera à connaître, si cette constitution est encore celle des trois Edouards, d'Henri IV et d'Henri V; si elle offre, dans ce moment, la pureté de ses principes originels et réformés des beaux jours du Roi Guillaume et du commencement du dix-huitième siècle. Peut-être présentera-t-elle, cette constitution, plutôt des leçons que des modèles: et on la verra altérée, et rongée de vices intérieurs, qui tendent à l'altérer davantage encore.

Encouragé par l'accueil que le public a bien voulu faire au petit traité, que nous lui avons soumis, dans l'année 1817, *de la législation anglaise sur le libelle, la presse et les journaux*, faible partie de l'ouvrage actuel, nous osons lui présenter les pièces de ce grand procès, et écrire l'histoire de l'Angleterre, dans cette période de trente années, sous tous les rapports qui peuvent intéresser l'opinion publique.

Nous réclamons beaucoup d'indulgence pour cette Histoire. Nous nous flattons de l'obtenir. Cet espoir et l'importance du but, que nous nous sommes proposé, ont soutenu notre courage.

Nous ne devons pas dissimuler que, depuis le commencement de ce siècle, on n'a pu, qu'avec peine, réunir des idées exactes sur l'état de l'Angleterre. Les embarras des finances depuis 1796, la marche qu'avait prise le ministère et l'influence qu'avaient eue les Tories, sur les actes du gouvernement, pendant les trois premières années de cette guerre de la révolution, avaient obligé le gouvernement à publier de nombreuses apologies de l'état des finances. Les budgets même étaient pleins de déceptions. L'année 1797 avait été alarmante pour l'Angleterre. Les insultes faites à la personne du Roi et l'insurrection de la flotte avaient conduit l'esprit public à restreindre les publications de tous genres qui pouvaient être faites, sur l'état des affaires en général, et sur la situation des finances en particulier. Sous le ministère de M. Addington qui succéda à M. Pitt, on jouissait de la paix; il fallut bien compter avec soi-même : et il y eut un comité des finances et des révélations assez étendues sur leur état.

On s'est habitué depuis longtemps, en Europe, en voyant les Whigs succéder alternativement aux Tories dans les divers ministères, à vouloir ne trouver, dans l'opposition, que des opinions purement factices et de situation et de commande, ou des reproches exagérés de l'humeur et de la mauvaise foi. Mais lorsqu'à l'aide de documens publics de toutes sortes et de communications officielles, que la position d'un ministère responsable, vis-à-vis du parlement, rendait habituelles, on s'est aperçu, que tout ce qu'avaient opposé les Whigs, dans le cours des discussions, se trouvait réel ; on a dû ajouter plus de foi à ce qu'ils avaient avancé.

Les journaux de la chambre des communes et de celle des pairs, et surtout les procès-verbaux des comités secrets (*comittee of secrecy*), contenus dans les journaux du parlement eux-mêmes ou imprimés séparément, ont été nos guides et les guides les plus sûrs. Ils ont éclairci des parties considérables de nos travaux.

Un double intérêt nous animait à ces recherches : celui de la vérité, d'abord ; et, depuis 1810, celui de soulever le voile mystérieux dont on cherchait à l'envelopper.

A mesure que la situation de l'Angleterre devenait plus difficile, la politique du gouvernement devait être d'en rendre la connais-

sance moins aisée. Indépendamment des émissions continuelles d'ouvrages apolégétiques; des efforts des louangeurs à gages du gouvernement anglais; du silence que commande surtout vis-à-vis des ètrangers, l'orgueil si naturel et si bien placé, dans une nation, de cacher les imperfections de son gouvernement, les vices de ses lois, les dangers de leurs résultats; dans l'état où se trouvaient les dernières classes de la société, au milieu de leur insubordination générale et de la misère qui souvent en était la cause, il était de la prudence des classes supérieures de soutenir leur gouvernement, en n'en parlant jamais qu'avec respect. Depuis 1810, tout ouvrage qui n'était pas conçu dans de tels principes était saisi, confisqué; et l'auteur puni. *La vérité*, non relative mais absolue, *était devenue un libelle*, suivant l'expression du lord chef-justice de la cour du banc du roi.

Mais la vérité était donc nuisible, puisqu'on cherchait à la cacher.

En effet, aussitôt après la pacification générale de 1815, l'Angleterre s'est trouvée dans un état de crise imminente. Il était tel, en 1817, qu'on a vu se renouveler, quoiqu'en pleine paix, les demandes de la suspension de l'*habeas corpus*, et des lois d'exception, comme à la fin de 1795.

Les circonstances donnent donc un nouvel intérêt à notre ouvrage.

En faisant une Histoire critique et raisonnée, conduite jusqu'au 1er. janvier 1816, de l'Angleterre et de sa situation, en ne la publiant que dans les six derniers mois de la troisième année qui a suivi cette époque, nous avons été dans la possibilité de lui donner une forme particulière, plus utile à l'instruction; et d'obtenir, pour le lecteur, comme pour nous-même, de plus grandes certitudes historiques. Nous avons pu remonter des effets aux causes; et offrir ainsi, à l'examen de l'opinion publique, l'état actuel des finances anglaises dans tous leurs détails; celui de l'agriculture; celui des manufactures, du commerce et de la navigation extérieurs, et l'influence que tous ont reçue ou exercée sur les événemens politiques. Il en est de même du résultat de nos recherches sur la constitution et sur la législation anglaises. Nous leur avons donné plus d'étendue, en raison de la comparaison et de l'application qu'on pourrait en faire, aux divers systèmes de constitution représentative, qu'obtiennent ou que réclament les peuples de l'Europe; à la législation de la presse et des journaux; à l'institution du jugement par jurés et à l'adop-

tion des systèmes municipal et provincial, et de divers points d'administration générale. Le second livre de cette Histoire a donc eu plus d'étendue, que nous n'avions d'abord l'intention de lui en donner. Ce second livre contient, seul, un volume et demi; le but de son utilité sera notre excuse.

Nous devions faire connaître le système de navigation de l'Angleterre: il remplit, avec quelques faits historiques, le 3e. livre.

Les cinq livres suivans sont consacrés presqu'entièrement au récit des événemens politiques de cette période. Nous avons rejeté, dans un livre séparé, le 9e., l'histoire des accroissemens de la puissance anglaise, dans l'Inde. Nous ne donnons, à cet égard, que ce que laissent percer de lueurs historiques le ministère et le gouvernement général de l'Inde. Depuis 1808, il n'existe plus d'autres contradicteurs des faits avancés par le bureau de l'Inde, que leur incohérence et l'opposition des résultats.

Après avoir décrit l'état présent de l'Angleterre, pour avoir quelques données de prescience sur son état futur, le 10e. livre avait à présenter, dans un cadre plus resserré, les caractères principaux du 18e. siècle, leur action sur les événemens antérieurs, le développement de leurs résultats achevés, l'ap-

préciation de leurs conséquences futures. Peut-être atteindrions-nous, par-là, tout ce que les combinaisons des intérêts et des passions peuvent fournir de prévoyance de l'avenir. Tous ces dix livres se trouvent liés, par une *Introduction générale* qui en offre le développement et les résultats généraux.

Cette histoire n'offre point, ou du moins n'offre que très-peu de comparaison de la situation de l'Angleterre, avec celle de la France. Nous avons fait ressortir quelquefois des différences de l'une avec l'autre, lorsqu'elles pouvaient servir à démontrer que notre manière de considérer un fait historique, un résultat moral ou politique, obtenu ou à obtenir, était juste et fondée. Nous l'avons fait d'ailleurs avec réserve.

Les parallèles blessent en général l'amour propre des nations ou des individus que l'on met ainsi en opposition. Notre profond respect pour la loi fondamentale de notre pays, et pour l'Immortel Législateur de la Charte, nous interdisait toute comparaison de la constitution française avec la constitution anglaise. Tout parallèle suppose un examen : tout examen suppose une reconnaissance du fort et du faible de l'objet qui y est soumis, soit ordonnance, loi civile et de détail, soit constitution, loi politique ou fondamentale.

L'excellence de notre Charte est au-dessus de toute discussion. La supériorité de quelques-unes des parties de notre système représentatif, sur des parties semblables du système anglais, est incontestable. Nous avons amplement fourni, dans les huit premiers chapitres du livre second, des pièces de comparaison. Nos lecteurs saisiront et appliqueront les dissemblances.

On nous reprochera peut-être trop de liberté, une trop austère impartialité, dans l'examen que nous faisons des altérations de la constitution anglaise et de leurs causes.

Il est peu de personnes familières avec les ouvrages politiques anglais, périodiques ou autres, imprimés depuis trente ans, qui n'aient été surprises de l'âpreté de l'examen de nos lois, de nos usages, de nos mœurs, de notre caractère national, fait par les auteurs ou par les publicistes anglais : c'est un des traits principaux de cette rivalité de l'Angleterre, avec nous. Nous citerons, dans le commencement de cette période de 30 années, les discours parlementaires du parti ministériel et l'ouvrage de Burke sur la constitution française ; et dans ces derniers tems, les discours dans la chambre des pairs des lords Stanhope et Bathurst, et le scandale causé en Angleterre, par la publi-

cation du livre de lady Morgan, non pour les éloges qu'elle a donnés à la France; mais pour quelques traits d'impartialité et de justice, qui s'y font remarquer, au milieu des préventions, qu'elles détruisent, par le fait.

Quant à nous, nous répondrons aux exagérations de la haine, par la vérité; à la satire, par les éloges, s'ils sont mérités: et nous serons guidés, à cet égard, par la conviction profonde, que tout le monde peut acquérir aujourd'hui, que les rôles sont changés, entre l'estimable nation anglaise et nous. Vers 1792, la haine était toute de l'autre côté de la mer, et, de ce côté-ci, un engouement ridicule. En 1817, la haine, émigrée de l'Angleterre, paraît avoir remplacé, chez nous, la triste *anglomanie*: et l'estime et le *bon vouloir*, pour les Français, ont passé le détroit. La haine, en Angleterre, n'est plus obligée que chez quelques ambitieux; que dans un petit nombre de Tories; qu'au sein de factions qui ont exercé et qui exercent encore une grande influence sur les destinées de l'Europe. Si cet ouvrage peut obtenir le retour de ces préventions favorables, pour nos voisins, et ramener à la justice à leur égard, nous nous estimerons très-heureux.

Il est, sur l'histoire de ces trente dernières

années, une multitude d'anecdotes précieuses pour l'historien et le peintre des moeurs: elles établissent, d'une manière certaine, la situation de l'Angleterre, à l'époque actuelle. Nous en avons usé avec réserve. Sans doute leurs récits auraient pu donner, à cette histoire, du piquant et de l'attrait : *obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur*. Mais un historien peut-il livrer ainsi ses contemporains, bien qu'étrangers, à la malignité, même à la simple publicité? Ce que peuvent se permettre des Mémoires particuliers, qui ne doivent paraître qu'à la mort de leurs auteurs et quelquefois longtemps après, est-il bien de la décence du récit hitorique, de la dignité et de la justice de l'histoire ? Nous ne le pensons pas. Parmi les matériaux nombreux que, depuis la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, fournit annuellement l'impression, surtout relativement à la révolution française, et que nous avons eus ou que nous avons encore sous les yeux, nous avons classé et choisi ceux qui pouvaient être utiles au but que nous nous étions proposé. Nous nous en sommes servi ; nous les indiquons quelquefois et nous citons peu d'anecdotes.

Dans le premier livre de cet ouvrage, les états de finance, d'industrie rurale et manu-

facturière, de commerce et de navigation, sont des extraits des journaux des deux chambres du parlement et du livre des statuts (*Statute's Book at large*); des comptes rendus du revenu et des dépenses, depuis que la loi de 1802 en a ordonné la publication; du journal des *débats parlementaires* de Debrett, ses successeurs et ses prédécesseurs; de l'*annual register* (68 vol. petit in-quarto), et d'une multitude d'ouvrages sur ces diverses matières, que nous citons quelquefois, tels que l'histoire du revenu, par sir John Sinclair; l'histoire de la dette par Grellier; les œuvres du docteur Price; Thornton; et, dans des époques plus éloignées, le docteur Davenant (*Discourses*), sur divers objets de finances; Hatsell (*Precedents of the house of commons*; *Additional observations on civil liberty*), et autres.

Dans le second livre, nous nous sommes astreint, au-contraire, à faire connaître, avec exactitude, les sources où nous avions puisé. En ramenant, à la sévérité du vrai, les romans et les apologies de quelques jurisconsultes anglais desquels nous exceptons le savant et judicieux Blackstone, mais non le Génevois Delolme, nous avons contracté l'obligation d'indiquer nos preuves, si nous ne les rappor-

tions pas toutes en entier : et nous l'avons remplie.

Nous avons tâché d'être clair et précis : la multitude de données que nous avions à présenter, nous commandait d'être rapide. Occupé, depuis très-longtemps, des travaux préparatoires de cet ouvrage et de sa rédaction ; ayant continuellement à extraire, des auteurs anglais, des journaux et écrits périodiques, des livres de jurisprudence de tout âge, dont les tournures comme les expressions sont plus natives, il est difficile, malgré nos soins, que beaucoup d'anglicismes ne soient à relever dans notre histoire : une teinte d'*étrangeté* en colorera, sans doute, le style. Les personnes qui écrivent connaissent les difficultés que nous avons eues à vaincre : elles voudront bien nous tenir compte de nos efforts pour les surmonter, et elles auront à excuser quelquefois leur insuffisance.

N. B. Les tomes 4 et 5, qui complètent cet ouvrage, paraîtront dans le courant du mois de mai prochain.

La *Livre Sterling* se divise comme notre ancienne livre tournois, en 20 sols ou *shelliugs ;* et chaque sol, en douze deniers ou *pences.*

Le résultat de plusieurs calculs, soumis au comité des monnaies de 1810 et 1811, porte le pair du change de la livre *sterling* avec la France, à 25 francs 025 millièmes. On s'est servi de cette fixation du prix de la livre sterling, en négligeant les 25 millièmes, et on a réduit la valeur de la livre sterling à 25 francs, dans tous les calculs de cet ouvrage.

L'*acre* légal est de 38,800 pieds carrés de France, et équivaut à 40 ares $\frac{4}{5}$.

Le *quarter* de Winchester est de 8 boisseaux ou *bushels*, équivalant à 22 boisseaux, mesure de Paris, 1 septier et $\frac{5}{6}$ de septier, et pèse 480 lb. *avoir* ou *aver-du-poy*, et de 432 à 440 lb. poids de marc.

Il y a deux livres en Angleterre.

La *livre de troy*, de 12 onces, et qui pèse 372 grammes $\frac{6}{10}$; elle est en usage pour l'or, les pierres précieuses et les drogues;

La livre *aver-du-poy*, de 16 onces et qui pèse 433 grammes $\frac{1}{10}$.

Le quintal poids de marc est de 8 pour $^{o}/_{o}$, ou environ, plus fort que le quintal anglais.

HISTOIRE

CRITIQUE ET RAISONNÉE

DE LA

SITUATION DE L'ANGLETERRE

AU 1er. JANVIER 1816.

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

L'ANGLETERRE, placée dans deux îles, à un coin de l'Europe occidentale, avec une population de dix-sept millions d'individus, un territoire peu fertile, et sous un climat froid et humide, a soutenu pendant vingt-trois ans, une lutte dite d'existence avec la France (1); elle a amené, contre elle, dans

(1) Il est peu d'époques de cette longue lutte, dans lesquelles on n'ait prédit témérairement, à Londres comme à Paris, la chûte de l'ennemi et la dissolution du corps social; et l'Angleterre, comme la France, est debout, et leur situation, quoique grave, quoique périlleuse, n'est pas désespérée. Antérieurement à la double guerre de la révolution, les mêmes prédictions avaient été faites, et n'avaient pas été plus vérifiées. Sir John Sinclair (dans son histoire du revenu)

l'arène des combats, toutes les puissances de l'Europe, au prix de 80,000,000 livres sterlings (2,000,000,000 francs) de subsides : et après avoir éveillé, chez elles, tous les intérêts et tous les ressentimens, les unissant par un dernier effort, et profitant des fautes de Napoléon, elle a renversé le gouvernement impérial et abaissé le pouvoir de la France; et deux fois l'auguste Maison de Bourbon a été reportée sur ce trône, qu'avaient occupé avec tant d'éclat, de gloire ou de grandeur, François Ier, Henri IV et Louis XIV.

Tel était le but de la guerre ; l'abaissement de la France: tels en ont été les résultats en 1816.

En 1786, les revenus et les dépenses de l'Angleterre étaient de 16,500,000 l. st. En 1815, les finances de l'Angleterre suffisaient à des dépenses de 140,000,000 l. st. : et pour qu'il y ait une balance, en 1816, entre les dépenses et les revenus, ceux-ci, dans le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, devraient donner une perception de 86,000,000 l. st.: et elle ne s'élève pas à cette somme.

La dette anglaise, en 1786, était de 272 millions l. st., et il fallait le jeune courage de M. Pitt, armé de tous les talens, investi de toutes les popu-

---

fait observer qu'il a été publié, de 1680 à 1786, 726 ouvrages sur les finances anglaises, et dans toutes les langues et dans tous les formats connus, et qu'à 23 époques différentes, il a été prédit qu'une banqueroute était infaillible. Elle est encore à faire.

larités, pour ne pas douter du salut de la patrie. Au 5 janvier 1816, cette dette est de 961 millions l. st. (24,025,000,000 fr.)

Tel est le prix onéreux, tels sont les moyens, à l'aide desquels de si brillans résultats ont été obtenus.

Cependant, la génération actuelle, qui voit de tels prodiges, serait tentée de les méconnaître, et demande à l'histoire, pour elle et pour les générations futures, comment ils ont été opérés : l'histoire répondra à cet appel, et elle assignera, parmi les causes de ces apparentes merveilles, l'énergie de volonté d'un grand peuple, quelquefois faussement appliquée ; son esprit public et un patriotisme exclusif, humiliant, hostile même envers les nations ; son activité, son industrie, l'étendue de ses richesses intellectuelles ; et, au dehors de ce peuple, l'opinion de sa force, et les prestiges d'une puissance qui prodiguait naguères, peut-être, ses dernières séductions.

On s'est appliqué, depuis quelques années, à rechercher les causes d'aussi grands effets. Des ouvrages très-estimables ont été publiés. D'autres écrits moins sages, moins modérés, tenant davantage du libelle ou du panégyrique, ont été imprimés à Londres et sur le Continent.

Quelques personnes ont cru, que la nation anglaise devait à son commerce la prospérité réelle ou apparente de ses finances. D'autres l'ont attribuée, avec plus de raison, à l'usage étendu du crédit ;

d'autres enfin, au perfectionnement de l'agriculture anglaise. Quelques hommes d'état croiront en voir les causes dans la grande concentration des richesses en un très-petit nombre de mains.

Tous ont eu tort d'en faire des causes exclusives: et on ne serait pas moins blâmable de ne voir, dans leur ensemble, que les résultats présens, en s'aveuglant sur leurs directions futures.

La vérité, d'ailleurs, n'est pas plus dans les systèmes que dans les panégyriques de la vénalité et de l'enthousiasme, ou dans les déclamations de la haine et de l'esprit de parti ou de rivalité.

Mais, si des hauteurs où l'esprit du dix-huitième siècle a placé la philosophie de l'histoire, celle-ci dédaignant et les anecdotes et le jeu mobile et trompeur des petites passions des Cours, ne veut arriver à la certitude des faits, que par l'examen de leurs résultats et de l'influence réciproque des événemens sur les institutions, et des institutions sur les événemens;

Si la philosophie de l'histoire cherche à saisir, dans ses élémens, l'état réel des finances, de la culture, et de l'industrie manufacturière et commerciale de l'Angleterre; et qu'alarmée de la fermentation sourde d'abord et plus prononcée ensuite qui s'y est fait remarquer en 1817, elle examine la texture et la force du lien organique qui unit, sous une même constitution et sous les mêmes lois, vingt mille grands propriétaires, et douze millions de prolétaires, combien elle trouvera de vide et d'illu-

sions dans ces apparences de prospérité domestique et de puissance extérieure.

C'est à l'aider dans ce travail que cette histoire est destinée. Nous fournissons des données exactes, positives, nombreuses; nous en subordonnons le développement aux différens points d'observation générale du système auquel elles se rattachent : l'opinion publique jugera.

La vérité ressortira de tout son éclat, à l'instant où l'on comparera l'état, dans lequel se trouvait l'Angleterre, pendant les dernières années qui ont précédé les guerres de la révolution, avec son état actuel.

Les finances offriront sans doute à l'opinion publique, et dès 1786, un système de crédit habilement organisé; mais elle trouvera, que, pendant cette période de trente ans, il en a été étrangement abusé pour la ruine de l'Angleterre; et que la facilité, que ce système a fournie de porter les dépenses à tous les excès, a conduit à la création de ces énormes impôts, qu'une agriculture prospère, qu'un commerce non sur son déclin, mais rentré dans ses anciennes et naturelles limites, sont impuissans à faire acquitter.

Avec une dette de 272,000,000 l. st., avec des dépenses de 16,500,000 l. st., le fond consolidé donnait en 1792, un excédant de produit de 2,500,000 l. st. Les 3 p. % étaient à 97, et les 5 p. % à 120. Il n'était perçu que 21 et 3/7 p. %, sur le total de la fortune des particuliers : et 66 p. % de l'en-

semble des taxes étaient prélevés sur les consommations.

Depuis 1773, et en raison de la refonte des monnaies, et du surhaussement de la valeur du titre, le prix des subsistances et des salaires n'était pas accru de plus de 50 pour % (1).

Au 5 janvier 1816, la dette s'élevait à 961 millions l. st. (2). Les dépenses générales, avec les charges de la dette, indépendamment des dépenses provinciales et municipales, de l'entretien des routes et ponts, canaux et ports, et des frais du culte et de l'instruction publique, étaient arrêtées, pour 1817, à 86,000,000 l. st. : et les recettes générales n'ont produit, en 1817, que 58,000,000 l. st. (3). Il a fallu emprunter de 26 à 28,000,000 l. st. ; à la vérité, l'amortissement en a racheté plus de 12,000,000 l. st. Les 3 p. % ont eu un cours commun de 61 et $\frac{1}{2}$. Les impôts sont multipliés, onéreux : $\frac{45}{51}$ de leur perception frappent sur les consommations, et $\frac{4}{51}$ sur les capitaux, par les droits de timbre.

En 1815, lorsque les taxes produisaient 94 mil-

(1) Les troubles de la Pologne, de la Belgique et de la France influaient sur cet etat de prospérité, et démontraient que la tranquillité du Continent était hostile à la grandeur de l'Angleterre.

(2) Cette dette a été augmentée en 1816 et en 1817.

(3) Ces recettes doivent sans doute s'accroître par le retour de la paix; mais combien elles sont encore éloignées de faire face aux dépenses!

lions l. st., elles enlevaient 53 ½ p. % du total de la fortune publique : et si nous supposons la fortune des particuliers réduite, dans son ensemble, d'un tiers, par le retour du papier-monnaie au pair, et par la diminution des dépenses du gouvernement et des appointemens versés, par lui, dans la circulation, cette proportion sera encore plus forte.

De 1792, à la refonte des monnaies de 1817, il y a eu un accroissement de 500 p. %, dans le prix genéral de tous les objets de consommation, et non toutefois dans celui des salaires journaliers.

Avant la première guerre de la révolution, l'agriculture anglaise avait fourni les grains nécessaires à la consommation générale de la Grande-Bretagne; elle donnait même, année commune, un excédant d'un vingtième.

Pendant le cours des guerres de la révolution, les productions de l'agriculture de la Grande-Bretagne ont été constamment au-dessous de cette même consommation, d'un cinquième : l'extension des cultures en Irlande a permis à la Grande-Bretagne de ne tirer de l'étranger que la moitié de cet approvisionnement.

En 1814, une crise funeste, le retour au pair d'un papier-monnaie déprécié de 43 p. %, est venu frapper l'agriculture anglaise. Ses frais se sont trouvés hors de proportion avec ses produits. Le bled, les laines, les suifs et les cuirs tombèrent de 40 p. % : et pendant plusieurs mois la valeur vénale des

immeubles qui, de temps à autre, apparaissent dans la circulation, descendit du denier 40 au denier 18, au denier 15, et elle n'est pas rétablie de cette crise.

Le sol et les biens-fonds paient encore, non en raison de l'impôt territorial, qui n'est pas, dans son ensemble, de plus de 3 p. % de leur produit net, mais par les taxes assises, les cotisations provinciales et municipales, la dîme et la taxe des pauvres, 42 p. % du revenu net.

La lèpre politique de la mendicité, et d'énormes taxes des pauvres affligent l'Angleterre; ces taxes énormes accusent les principes de la législature en matière d'impôts : les excès de ceux-ci, et plus particulièrement le système de ne les porter que sur les consommations; l'incurie des gens riches, et la cupidité de leurs agens et de leurs fermiers; et l'accroissement des grandes fermes. Là où quelques baux à rente de quatre ou cinq acres de terre ont été conservés, la taxe n'est que de 4 p. % du revenu foncier; partout ailleurs, elle est de 30 p. %. (1)

Le nombre des pauvres, en 1787, était de huit cent mille individus, et la taxe de 2,100,000 l. st.; en 1816 et en 1817, près de quatre millions d'individus étaient à la charité des paroisses, qui percevaient (dans l'Angleterre et la principauté de Galles seules) 12,000,000 l. st. de taxes des pauvres.

---

(1) Rapport du comité d'agriculture à la chambre des communes, en 1816.

Les manufactures ont eu leurs plus belles années de prospérité de 1802 à 1809; mais le nombre des consommateurs, par la misère des classes les plus nombreuses de la société, est diminué, et dès-lors celui des produits, et dans une proportion beaucoup plus forte celui des producteurs (de un million neuf cent cinquante mille individus, à huit cent cinquante mille) : non que l'industrie ait perdu de ses élémens d'activité; mais la cherté de toutes choses a forcé à remplacer les bras par des machines, et par les forces de la nature. La main-d'œuvre n'est plus en proportion avec celle du continent; pour rétablir quelque parité entre elles, on est obligé d'employer des enfans; et un travail sédentaire et énervant de quinze heures par jour, leur suffit à peine pour assurer leur subsistance.

Les prétentions maritimes de l'Angleterre, et son système à l'égard des neutres; les blocus sur papier, de presque toutes les côtes du Continent, et les ordres du conseil, ont créé la neutralité maritime armée des puissances du Nord si promptement détruite, le blocus continental, et la loi de *non intercourse* des Etats-Unis. Ce système continental et ces embargos prolongés ont forcé le monde à imiter l'Angleterre, et ont rendu plus générale, plus indispensable à l'Europe l'adoption des machines dans les manufactures et dans les arts. A l'aide de ces mécaniques, qui tous les jours se perfectionnent davantage, l'industrie du Continent n'a plus rien à envier à celle de l'Angleterre, et pro-

duit aussi vîte, aussi bien, et à moins de frais qu'elle : et si l'Angleterre établit une concurrence avec les objets manufacturés sur le Continent, elle ne l'obtient que du monopole des matières premières de l'Europe, lequel n'a qu'un temps; de l'exubérance des productions de l'industrie anglaise ; de leur avilissement dans le marché général; de leur faible qualité et de pertes sur leur prix, supportées par les premiers producteurs: et souvent encore elle ne doit cette concurrence qu'à la prévoyance et aux spéculations d'une haute politique de la part de son gouvernement, et aux déceptions de l'ignorance ou de la cupidité, chez les autres peuples.

Ainsi s'est évanouie la chimère de ne faire, de l'Angleterre, qu'une vaste manufacture pour l'Europe et le monde. Il sont passés ces tems où l'industrie avait ses secrets, ses adeptes, ses sanctuaires. Les communications rapides des hommes entre eux; l'accroissement des lumières ; l'application constante, dans les arts, des théories à la pratique, et cette soif du perfectionnement, si honorable à l'humanité, ont tout rendu commun, tout rendu usuel et facile.

Il reste encore à l'Angleterre de grands avantages, de nobles prix de sa persévérance et de la victoire, soit de son or, soit de son épée : son commerce extérieur, et en particulier ceux de l'Amérique et de l'Asie. Ses exportations, dans les années les plus prospères de son commerce, s'élevaient à 26,000,000 l. st. pour l'Amérique, et à 3,500,000 l. st.

pour les contrées à l'est du cap de Bonne Espérance. Les premières ont sans doute diminué; mais elles laissent encore d'assez beaux retours, en denrées coloniales à placer en Europe, et en piastres. Ces piastres vont, au détriment des besoins d'échange de l'Europe, s'enfouir dans l'Asie, et servent à former ces retours de 16 à 17,000,000 l. st. des commerces de l'Inde et de la Chine.

Sans doute 30 à 35,000,000 l. st. de dépenses extraordinaires de l'état de guerre soutenaient l'industrie et alimentaient les productions manufacturières; mais le commerce de l'Angleterre, livré à l'esprit d'aventure qui l'a caractérisé, dans ces derniers tems, faisait des pertes considérables, en 1809, en 1810, en 1813 et en 1814. Ces pertes ont frappé les fortunes médiocres et augmenté la misère des dernières classes de la population; tandis que les trésors de l'Inde, les prises navales, les dépenses des expéditions du gouvernement et les prodigalités de ses fournitures enrichissaient le petit nombre et tendaient à concentrer les fortunes.

La balance du commerce, en 1813, donnait 5,000,000 l. st. en faveur de l'Angleterre, valeur en papier-monnaie; son solde en 1792 était de 3,500,000 l. st., espèces. Ces sommes sont à peu près les mêmes; mais certes, en 1792, elles formaient un bénéfice plus que double.

La navigation de l'Angleterre était augmentée de plus d'un grand tiers, depuis 1792; mais elle doit décroître de toute la part qu'en ressaisiront

les nations de l'Europe et surtout de celle qu'en ont acquise les Etats-Unis, mieux placés que l'Angleterre, pour le commerce de l'Amérique. Les fautes de l'Angleterre, celles de l'Europe, l'obstination de nos guerres ont créé, dans cette terre classique de la liberté et de la propriété, des rivaux dangereux à la navigation de l'ancien monde : et déjà se prépare, dans ce seul résultat de notre imprévoyance, l'ère d'un changement important dans les transactions sociales et politiques de la vieille Europe.

Est-il bien vrai, que les capitaux de l'Angleterre soient plus nombreux qu'en 1792 ? Est-il bien vrai, que l'accroissement de ces capitaux n'ait pas été absorbé dans la dette, et dans la création d'une multitude de valeurs réelles mais non circulantes? Est-il bien vrai encore, que les prestiges dont ils environnent la puissance anglaise ne soient pas dus beaucoup plutôt à l'art si ingénieux, en Angleterre, de la circulation des valeurs fiduciaires (1), qu'à l'accroissement réel de ses capitaux ? Quoiqu'il en soit de ses trois propositions, il n'en est pas moins constant, que des capitaux anglais passent en grand nombre sur le continent, parce que les capitaux tendent toujours à affluer là où ils trouvent des

---

(1) Et cet art de la circulation et des banques, l'Europe est amenée à l'adopter, par l'accroissement des richesses, le besoin d'un signe ou *medium* de circulation, et la diminution réelle et proportionnelle de l'extraction des métaux précieux.

placemens plus lucratifs et plus sûrs. La nécessité, dans laquelle se trouvent les finances anglaises, qui empruntent beaucoup, de tenir l'intérêt de l'argent plus abaissé à Londres que sur le continent, empêche le gouvernement de faire reprendre franchement aux Banques l'usage des payemens en espèces. Il rétablirait la parité entre les placemens en Angleterre et ceux sur le continent, par là même qu'il forcerait à limiter les escomptes des banques.

Tels sont les résultats de la comparaison de la situation de l'Angleterre, en 1792 et en 1816; telle est l'esquisse rapide de son état actuel, sous les rapports de ses finances, de ses revenus, de sa dette et de son amortissement, du système des dettes publiques, de celui du crédit et de la circulation, de son agriculture et de ses manufactures, de son commerce extérieur et de sa navigation, enfin, sous les rapports de la proportion qui existe entre ses impôts et le revenu de ses habitans. Cette esquisse reçoit ses développemens, ses certitudes, ses preuves nombreuses, dans 13 chapitres différens qui forment le 1er. livre de cette histoire.

Si nous comparons les ressources morales de la nation anglaise, à l'époque actuelle, avec ce qu'elles étaient avant la guerre de la révolution, pouvons-nous espérer de cette comparaison un résultat plus favorable?

A la fin de la guerre d'Amérique, une dette qui paraissait un fardeau insoutenable, ramenait le

peuple anglais à des réflexions amères sur ses causes, les prodigalités de son gouvernement ; et sur le faux emploi, qu'il avait fait, des ressources nationales, pour atteindre des buts chimériques ou exagérés, injustes ou toujours au dessous du prix qu'y avaient attaché l'obstination et l'impéritie. En 1783, il n'existait que des alarmes vagues, que des irritations de l'orgueil blessé des succès du congrés américain qui cessait d'être rebelle, pour devenir le pouvoir public vénéré d'un Etat indépendant. Il y avait, à la vérité, dans les finances, de grands désordres; mais elles présentaient de grandes ressources: il fallait seulement en bien diriger l'emploi. Un bon système de finances était l'objet de tous les vœux, de toutes les recherches. L'opinion publique y consacrait sa puissance: il y avait union de tous les partis, de toutes les lumières, de tous les intérèts. Le patriotisme, l'extrême *bon sens*, si remarquable alors, de la nation anglaise ; les talens héréditaires de M. Pitt; la sagesse du nouveau ministère, tout concourait à cette restauration importante. La demande d'une réforme parlementaire fut, il est vrai, rejetée dans les communes, mais à une faîble majorité ; et en étant repoussée, par vingt votes seulement, elle pouvait se parer d'une minorité aussi considérable. Il devenait constant, que la chambre, comme la nation qu'elle représentait, voulait la correction des abus. Cette volonté énergique les réformait par le fait et pour le présent. La prévoyance ne devait-elle pas davantage à l'avenir ?

L'attachement à la Maison régnante avait repris de nouvelles forces : et lors de la maladie mentale du roi, en 1788, l'affliction était profonde, la désolation générale : et le deuil public avait plus, pour objet, les malheurs du vénérable monarque et de sa famille, que des alarmes sur la direction des affaires publiques.

En 1816, les ressources morales de la nation anglaise sont affaiblies. La confiance dans le gouvernement, et l'affection pour lui se détruisent : et des poëtes lauréats, des ecclésiastiques pensionnés par le ministère le reconnaissent, le publient, et en accusent témérairement l'irréligion générale.

L'instruction est devenue moins commune. Comment cultiver, comment développer les facultés intellectuelles, lorsque les inquiétudes, ou au moins les soins de l'existence, absorbent tous les sentimens ? En vain l'éloquent orateur de la cause des noirs (M. Wilberforce), réclamait, il y a quelques années, l'institution des écoles d'enseignement mutuel pour les enfans des pauvres de l'Angleterre et du pays de Galles. Les bienfaits de cette instruction primaire n'étaient encore départis qu'aux enfans des non-conformistes exclus des écoles nationales, et pour lesquels le docteur Lancaster avait perfectionné cette méthode. L'Ecosse offrait toujours un foyer de lumières éclatantes, instruisait ses pauvres ; ils lui coûtaient moins et ils étaient plus heureux.

L'emploi manquait aux bras, et la cherté des

subsistances, et celle des salaires, forçaient de substituer au travail des hommes celui des animaux, des machines et des forces de la nature. La misère était profonde.

La misère, jointe à l'ignorance, amenait l'immoralité; et les unes et les autres venaient grossir les listes des condamnations capitales. Celles-ci étaient triplées, depuis vingt-cinq ans. Déjà en 1801, 212 individus, par million, étaient condamnés à la peine capitale : et en 1812, 376 individus par million, de la population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, recevaient l'application de la peine, ou des commutations que leur devait l'humanité, alarmée autant de l'accroissement des crimes que de l'excessive sévérité du code pénal de l'Angleterre (1).

Au milieu des alarmes pour l'avenir, et de la détresse du présent, l'orgueil national, quelque flatté qu'il ait été par les événemens des campagnes de 1814 et de 1815, s'affaiblit et s'oblitère successivement.

Cette haine invétérée pour la France a perdu

(1) Aux mêmes époques, en France, on ne comptait, dans la première, que 25 condamnations capitales, par million d'individus, et dans la deuxième, qu'un peu plus de 9 (*). La démoralisation et la misère étaient donc moins grandes, et l'instruction plus générale.

(*) Rapport du ministre de l'intérieur au Corps-Législatif, le 25 janvier 1813.

de son intensité, et surtout de sa généralité. Elle n'est plus obligée que dans quelques hommes d'état, indignes de ce nom. Il faut chercher d'autres passions à émouvoir, d'autres moyens, pour user l'inquiète activité d'un peuple qui veut des réformes.

Tous les leviers qui remuaient si puissamment l'opinion publique ont donc perdu de leur énergie. Sans doute l'Europe s'est affranchie de l'oppression de la force : mais au sein de la nation anglaise, l'oppression des choses apparait bien autrement puissante; et les événemens de ces derniers tems n'ont fait que la développer. La réaction des fautes, les résultats des mesures fougueuses et irréfléchies de l'impéritie et de la peur sont là, dans toute l'intensité de leurs dangers désormais réalisés : et de l'avenir dont menaçait alors l'opposition, ils ont fait le présent d'aujourd'hui. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître que les ressorts du gouvernement sont détendus. Comment les retremper ?

Le gouvernement a aujourd'hui à lutter contre une détresse générale des classes les plus nombreuses de la société, contre un vœu universel de réforme des abus et de la cause première de ceux-ci, les altérations de la constitution et l'imperfection de la représentation nationale dans la partie démocratique des pouvoirs publics. Cette réforme est désirée; la nécessité en est reconnue par tous les hommes d'état ; et elle n'est plus possible, ou au moins elle est très-difficile.

Tous les intérêts étaient autrefois représentés dans la législature anglaise. Un seul aujourd'hui y domine, celui de la grande propriété, soit foncière, soit mobilière. La loi féodale des successions, ses primogénitures, ses substitutions, et sa représentation à l'infini ont concentré les richesses peut-être dans 20,000 familles; et loin de conserver, dans la constitution anglaise, cette séparation de la grande propriété, représentée par des pairs héréditaires, et de la moyenne et de la petite, exerçant leur influence, par des représentans électifs, dans la chambre des communes, les nouveaux systèmes de législation ont concouru, avec les lois anciennes et avec les abus, que la marche du temps devait introduire dans leur exécution, à fondre, en une, les actions nécessairement divisibles et constitutionnellement opposées de ces deux pouvoirs.

Ainsi, les institutions de tout ordre et de toute origine, loin de sauver, par des partages égaux à chaque génération, l'inégalité sociale résultant de la facilité que donnent les richesses, à ceux qui les possèdent, de les accumuler et de les accroître sans proportion, ont étendu, à toutes les propriétés, la perpétuité et l'indivision dans la famille, qui ne devaient être que les caractères de la dotation d'une pairie héréditaire.

Ainsi, elles ont enlevé à la civilisation cette émulation perpétuelle, née de l'inégale départition des talens et plus souvent des jeux bizarres de la fortune, et qui forme et modifie les diverses classes de la société.

Comment, dans un tel état de la propriété, ramener la chambre des communes à son essence originelle, la fusion de la démocratie dans le système représentatif? En admettant même, qu'une réforme parlementaire pût atteindre ce but, qu'obtiendrait de pouvoir une telle chambre démocratique? quels seraient ses succès dans une lutte toujours renouvelée, contre une aristocratie armée de l'influence de ses grandes richesses et de ses nombreuses clientelles ; de la solennité des lois comme de l'*invétération* de leurs abus; et de cette haine de toute réforme, inculquée depuis si long-temps dans les mœurs anglaises? haine d'autant plus excusable, que née de l'amour de la liberté, elle en partage les jalousies, et d'autant plus respectable pour tout patriote anglais, qu'une réforme attaquerait nécessairement *la loi commune* (*common Law*), la seule loi organique que *l'omni-potence* des parlemens (1) se croie obligée de respecter.

D'autre part, l'esprit de conquête dénaturait le gouvernement. L'absence d'une loi précise sur la responsabilité des ministres, la sévérité excessive de la censure parlementaire contre les agens de la couronne, amenaient les ministres à céder de l'autorité exécutive confiée au souverain. Ils en accrois-

(1) Les auteurs anglais, pour relever le pouvoir suprême du parlement, le dénomment *The omni-potence*, et non *The allmightiness*; nous avons employé le même terme, au lieu de celui de toute-puissance.

saient la puissance du parlement, mais pour la ressaisir sans entraves par les factions, à l'aide de pouvoirs discrétionnaires étendus, de lois d'exception ou de suspension des lois organiques. Déjà fort de l'influence de la corruption, et d'une majorité constamment dévouée, parce qu'elle était constamment séduite, lois, pouvoirs, tout a été prodigué au gouvernement. La dictature, pendant ces éclipses fréquentes de la royauté, si funestes à l'Angleterre, n'a pu être confiée qu'à des émanations du pouvoir législatif, à des comités de la haute aristocratie, publics ou secrets, sous quelque nom qu'ils soient connus.

Ainsi, l'Angleterre, dans le cours de cette période, offrait une nouvelle manifestation de cet esprit d'indépendance et de républicanisme qu'elle reprochait à ses voisins du continent. Mais chez elle, cet esprit se concentrait dans quelques familles privilégiées; et sur le continent, associé avec l'amour de l'égalité, il paraissait vouloir n'exercer sa puissance que pour l'avantage des masses.

Ainsi, des intérêts puissans ont été créés au petit nombre; et ces intérêts de quelques-uns sont divergens de l'intérêt de tous; et ces intérêts, devenus des priviléges, s'opposeront à ce que le pouvoir royal ressaisisse une action plus énergique; à ce que les deux chambres du parlement reviennent à l'esprit de la constitution, et cessent d'être deux sections d'un même pouvoir, aristocratique de droit ou de fait.

Ainsi, le système représentatif anglais a dégénéré en une république aristocratique.

En vain demanderait-on le rétablissement de la taxe sur la propriété (*income* ou *propriety tax*) et une répartition mieux entendue des impôts. En vain la raison et l'esprit du siècle solliciteront-ils, dans toutes les sessions du parlement, l'émancipation complète des catholiques. Elle sera refusée, parce qu'on redoute son influence sur le culte national, qui n'est plus que celui d'un cinquième de la nation, et sur les dîmes, patrimoine de l'église anglicane, et dotation quelquefois très-riche des cadets de la haute noblesse. (1).

La révision des lois civiles et criminelles; la réforme de quelques parties de l'ordre judiciaire, et de l'instruction si lente et si onéreuse des procès; la substitution des principes fixes de la loi à la discrétion, rarement abusive à la vérité, des juges supérieurs des cours *de loi*, mais qui l'est souvent dans celles *d'équité* et y devient un moyen d'action et de pouvoir des factions dominantes; la proscription, ou au moins des restrictions mises aux re-

(1) Les revenus de l'église anglicane sont de 13,000,000 l.s. environ, répartis entre douze mille bénéficiers, évêques, dignitaires et membres des chapitres, recteurs et curés. La dîme fait plus de la moitié de ce revenu. Un tiers de ces bénéfices est au dessous de 150 l. st. Les deux tiers de tous les bénéfices sont à collation laïque, et leur nomination est une propriété dont on hérite, ou qui se cède ou se vend, par des contrats et par des mariages.

cours en chancellerie, aux évocations de celle-ci, et à ses injonctions; une plus grande divisibilité des propriétés; un meilleur établissement des pauvres; l'abolition des *sine-cures;* le retranchement des salaires exhorbitans; des améliorations dans les parties de l'administration qui en sont susceptibles: tout sera refusé, parce que toute réforme blesserait les intérêts de la haute aristocratie.

Eclairée, généreuse, sans doute cette haute aristocratie sentira, que les tems sont enfin arrivés d'être docile aux conseils de la raison, de se soumettre noblement à cette force irrésistible des choses et de l'esprit du siècle. Des dangers environnaient une réforme en 1783, en 1790, et en 1792; pour éloigner cette réforme, on se jettait dans la guerre; on incendiait le monde, pour éteindre chez soi le sentiment des maux et l'impatience d'une réforme constitutionnelle. Les mêmes dangers se représentent aujourd'hui; rien n'en a diminué l'effroi. Il faut, dans ces jours de crise, les envisager face à face, les aborder avec courage : et il est donné à la hauteur de caractère de la noblesse anglaise de les surmonter.

Nous considérons les institutions politiques et sociales de l'Angleterre, et avec quelques détails, dans le 2e. livre de cette histoire. Elles nous offriront dans le système constitutionnel de l'Angleterre, des leçons plutôt que des modèles, des dangers à éviter plutôt que des exemples à suivre. Les caractères, les situations des deux peuples sont différens, et

ce ne devrait être qu'avec précaution, ce serait même en vain qu'on tenterait d'introduire, parmi nous, toutes les institutions anglaises.

Le livre 3e. traite du système maritime de l'Angleterre et de ses prétentions à la domination des mers; il forme une transition de l'examen de son état intérieur, à celui de ses relations avec les puissances de l'Europe et du monde.

Il est bien peu de ces voiles dont s'enveloppe la politique des cabinets, de celui de Londres en particulier, qu'un temps même assez court ne soulève.

Tout savoir sur les relations politiques des puissances n'est pas le plus difficile; tout dire l'est bien davantage : et cependant là s'ouvrent pour la philosophie de l'histoire un autre ordre de méditations, des questions d'une nature non moins élevée, d'un intérêt tout aussi grand, et d'une difficulté de solution inextricable. (1).

L'Angleterre parait avoir dicté, dans les deux traités de Paris, et dans les pacifications qui les ont précédés ou suivis, la paix qu'elle a voulue.

Mais cette paix est-elle en effet ce que son ministère a dû vouloir?

Cette paix est-elle générale? est-elle complète? l'agitation de tous les esprits, l'incertitude de

---

(1) Nous ne faisons même qu'indiquer ces questions : l'opinion publique approuvera notre réserve. Dans la discussion de si grands et de si délicats intérêts, les questions sont à l'histoire, ce que l'apologue est à la morale.

toutes les situations, la stagnation de toutes les affaires qui en est la conséquence, suffiraient-elles à présager le contraire? Cette paix sera-t-elle durable? n'a-t-on pas vu invoquer, en Angleterre, une nouvelle croisade contre la Russie?

Si cette paix est obtenue, les avantages que l'Angleterre s'en promet pour son commerce et pour sa navigation (1), ceux qu'elle croit asseoir sur la disparution de la France, (disparution éphémère parce qu'elle est chimérique,) du système politique de l'Europe, lui sont-ils assurés? Ils sont considérables mais ils ne sont pas aussi grands qu'elle se croirait le droit, qu'elle aurait même le besoin, de les attendre de l'Europe, si celle-ci considérait encore les secours qu'elle en a reçus comme des bienfaits, et celle-là, comme des titres à la reconnaissance.

L'Europe, par les résultats des traités de 1814 et 1815, est partagée entre plusieurs grands centres ou confédérations de puissances du premier, du second et du troisieme ordre, qui exercent leur prépondérance sur le nord, sur l'orient et sur l'occident de l'Europe.

Où est dès-lors cette balance politique à laquelle les Gouvernemens croyaient devoir sacrifier le bonheur de leurs sujets, et dans laquelle, comme dans un gouffre, ils ont entassé les calamités de la génération présente, pour le fermer à jamais et assurer la prospérité des générations à venir?

---

(1) Nous les indiquons, chapitres 11 et 12 du premier livre.

Quelle balance de pouvoir peut exister aujourd'hui entre ces diverses ligues, ou centres de relations politiques de ces Etats, entre eux, et avec les autres ligues? où est la puissance prépondérante? est-elle à Londres? est-elle à Vienne? est-elle à Pétersbourg? Quels sont même les principes pour régler les intérêts des puissances continentales? Quelles combinaisons peuvent résulter encore de ces intérêts?

Tous les pouvoirs maritimes de l'Europe ont été détruits, pendant la guerre de la révolution. L'Angleterre a élevé sa puissance navale sur leurs débris. Mais sa navigation trouve des rivaux dans un autre hémisphère: et la marine naissante des Etats-Unis est déjà dangereuse au commerce maritime de l'Angleterre.

Les puissances maritimes de l'Europe sont-elles totalement anéanties? elles ne peuvent pas l'être. Où se retrouvera, comment se formera, un jour, une balance entre elles?

Quelles nouvelles combinaisons, l'Amérique du nord qui affranchit sa politique de celle de l'Europe, et celle du sud, qui s'essaie à une indépendance ou l'obtient déjà, introduiront-elles dans le système politique de cette même Europe? Déjà, un Etat puissant de cette partie du monde compte un des royaumes de la péninsule parmi ses colonies.

Telles sont les questions qu'agite l'opinion publique.

Si, abandonnant ces aspects généraux de la poli-

tique, l'opinion publique se livre à des applications particulières à l'Angleterre, quelle idée se formera-t-elle des relations extérieures de cette puissance ?

Les sociétés politiques, leurs gouvernemens, les cabinets qui les dirigent, se donnent, comme les individus, une physionomie particulière, des traits caractéristiques qui les distinguent.

Nous avons vu la force s'allier avec la magnanimité ; la modération, avec l'ambition d'une haute destinée, et le pouvoir absolu, avec les sentimens les plus généreux. Des souverains, des cabinets ont été renommés pour leur loyauté. Pour des monarques puissans, leurs Etats sont leur famille ; pour d'autres ils sont la patrie, et ces princes s'en reconnaissent les premiers citoyens.

Mais pendant cette lutte de vingt-cinq années, quel caractère a donné, à ses actes, le Cabinet de Londres ?

La force, et jamais la justice ; l'aveuglement de l'intérêt privé, et un état d'hostilités effectives avec toutes les nations sous le nom de patriotisme ; l'absence de toute modération ; et, l'abus de toutes les situations, même des plus prospères (1) ;

---

(1) Riche des fautes de son ennemi, sage des égaremens de l'ambition de Napoléon, le cabinet de Londres n'a pas même su conserver cet avantage de position à l'Angleterre ; il a lutté avec un puissant adversaire, il l'a abattu, et dans cette chûte, il y trouve quelque orgueil et ce reste de popularité qui le soutient ; mais de cette lutte de guerres et de

Parce que toujours ces situations ont été forcées ;

Parce que la fougue de l'impéritie, celle des passions qu'elle avait témérairement élevées, quelquefois même l'audace précipitée de la peur, indifférentes sur la légitimité des moyens, n'ont su que les prodiguer, sans choix, et sans en combiner à l'avance les résultats prochains et les directions éloignées ;

Parce que de positions fausses en positions forcées, l'Angleterre a été conduite à la pire de toutes, celle de ne trouver son exaltation, que dans l'abaissement des peuples du monde, et le rétablissement de ses ressources nationales, appauvries ou dissipées, que dans la misère et la dégradation de ses voisins.

Ainsi, elle amasse des haines : et les nobles fils de l'Angleterre en recueilleront le triste héritage.

---

dévastations que reste-t-il ? la haine. Qu'on relise le discours du marquis de Wellesley et du comte Grey, à la séance de la chambre des pairs, les 30 et 31 janvier 1817.

Il n'est pas de session du sénat Britannique, dans laquelle, les actes du ministère n'ayent été amèrement censurés. L'opinion publique a porté son jugement sur eux : nous ne les traduirons pas de nouveau, à son tribunal. Nous examinons ici, non la moralité de ces actes, mais leur utilité, la convenance, l'opportunité du moment, tout ce qui prononce l'habileté de ceux qui les ont faits. Nous ne relevons même les fautes, que pour en approprier les résultats à notre but. Les fautes sont loin de nous ; la *nécessité* les a quelquefois excusées. Mais les effets restent, ils sont à l'histoire : et nous nous en saisissons.

Eccraser la France, a été tout le système de la politique anglaise. Ce but... jusqu'ici, l'a-t-elle atteint? à quel prix? ce prix n'est-il pas onéreux? n'y va-t'il pas de tous ses élémens de force et de considération extérieure? d'autres intérêts seraient-ils mieux écoutés? (1) est-il vrai qu'elle demande à la France, un contrepoids de la puissance russe? Mais ne l'est-il pas également que la puissance russe et l'Europe, veulent, à leur tour, une barrière, un frein au despotisme maritime et commercial de l'Angleterre? Singulière opposition du système politique de l'Europe, autour de laquelle, se grouppent et s'agitent, avec quelque solennité, les grands intérêts des nations depuis 1815. Mais toutes veulent la paix; toutes, leur indépendance nationale politique.

Le cabinet de Londres est sorti des guerres de la révolution, sans aucun allié : l'égoïsme, l'arrogance

---

(1) Qu'en ferait penser la profession de foi ministérielle (*maiden speech*) de lord Stanhope à son entrée à la chambre des pairs, et le discours de lord Bathurst, en 1818?... On trouve, dans les journaux parlementaires depuis la guerre d'Amérique, vingt discours de cette force. Il est peu d'ouvrages politiques imprimés depuis cette époque, qui ne manifestent les mêmes sentimens. Qu'on ouvre l'histoire du revenu de sir John Sinclair, édition in-4. de 1786, dans la seconde partie imprimée en 1792, livre 2, au titre *colonial émancipation*. On y trouvera les troubles de Saint-Domingue et de l'Amérique espagnole et même la prohibition de la traite des noirs.

l'orgueil, presque excusable de celui qui paye, vis-à-vis de celui qui est payé, ont privé l'Angleterre de ses alliés les plus anciens et les plus fidèles. Quel peut être aujourd'hui le but d'une alliance avec elle! l'or de ses subsides? elle n'en peut plus donner. Ses armes? une guerre active? la paix lui est funeste et la guerre lui est impossible.

Un résultat de cette lutte de vingt-cinq ans, bien plus fécond peut-être en prospérités pour les Etats de l'Europe, est venu compliquer la situation relative et extérieure de l'Angleterre. Nous voulons parler de la création des grandes puissances, et de la destruction des petits Etats et des républiques. Nous laissons à la raison politique à en déterminer le droit. Nous considérerons ici moins la justice que les résultats de cet ordre de mesures.

Le système des partages, des grandes puissances, et des indemnités, non pour les pertes éprouvées, mais pour les accroissemens de territoire des Etats rivaux, a été renouvelé dans le dernier siècle, lors de l'apparition de la monarchie prussienne : et perfectionné, par les sécularisations de Rastadt et de Lunéville, et par tous les traités de coalition contre la France, depuis la convention de Pilnitz jusqu'au traité de Chaumont, il a reçu son entier développement et sa sanction, dans les congrés de Vienne et de Paris.

Dans tous ces grands Etats, formés d'élémens discords, de peuples long-temps rivaux, quelquefois même ennemis, il faut créer de grandes nations.

Il faut les fonder par des systèmes appropriés de constitutions politiques.

Une civilisation plus avancée, l'accroissement des lumières, celui des richesses, surtout celui des richesses mobilières et portatives, souveraines aujourd'hui du monde, mais cosmopolites de leur nature et ennemies de l'arbitraire, réclament le système représentatif. L'abus des grandes armées et leur réduction; l'énormité des dépenses; le régime des dettes publiques et l'usage, indispensable, pour tous les Etats, du crédit, des banques et des valeurs fiduciaires de circulation, en font une loi. Le vœu des peuples aujourd'hui plus éclairés; ce désir de leur bonhenr sur lequel ils doivent être écoutés; ce sentiment de leurs droits qu'il faut enfin définir et satisfaire; cette puissance de l'opinion publique formée de tous ces élémens, et dont la force brise toutes les résistances; la conviction peut-être que, dans l'adoption du système représentatif, se rencontre le seul moyen de neutraliser les effets de cet esprit de républicanisme, que tant de causes ont contribué à imprimer à l'Europe, et aux deux Amériques; tout a persuadé les souverains. Des promesses royales ont été faites, et elles seront sans doute religieusement accomplies. Ainsi, dans l'échelle constitutionnelle, l'Europe aspire à monter, quand l'Angleterre paraîtrait descendre.

Or, de quel œil peuvent être considérées par le cabinet de Londres ces améliorations constitutionnelles? Ne lui semblent-elles pas intervertir ses

destinées? Mal comprises par la jalousie du pouvoir, par les rivalités de l'orgueil, les irritations de la détresse, combien ces destinées seraient belles et assurées si, cédant de l'intérêt personnel pour en ressaisir des avantages dans l'intérêt général, l'Angleterre sentait bien qu'elle ne trouvera les élémens de sa prospérité que dans la prospérité de toutes les nations du globe!

Le quatrième livre de cette histoire ouvre l'ordre des relationspolitiques de l'Angleterre avec les Etats du monde civilisé, depuis le commencement de la guerre en 1793, jusqu'au traité d'Amiens. Le cinquième livre les développe depuis la reprise des hostilités, en 1803, jusqu'à la paix de Tilsitt; le sixième, depuis l'invasion de l'Espagne, en 1808, jusqu'à la guerre de la France et de ses alliés contre la Russie; le septième, depuis l'ouverture de la campagne de Russie jusqu'au premier traité de Paris; et le huitième, depuis la réunion du congrès de Vienne, jusqu'à la fin de 1815.

Nous avons été forcés de rejeter, dans le neuvième livre, l'histoire des accroissemens qu'a reçus dans l'Inde, la puissance anglaise.

Le dixième et dernier livre de cette histoire ramène l'attention du lecteur sur l'état de l'Europe au dix-huitième siècle, sur les caractères particuliers de ce siècle et de celui qui commence, et sur l'influence qu'ils exerceront sur l'avenir de l'Angleterre.

Né du passé, l'avenir reçoit, de nos intérêts et de nos passions, des développemens, qui le modifient et qui le créent presque entièrement ; mais quelles directions ont imprimées, à nos intérêts, l'esprit du dix-huitième siècle, les caractères distinctifs de cette ère remarquable et leurs résultats principaux ; cette plus prompte communication des hommes entre eux, cette plus grande masse de lumières et de connaissances pratiques ; cet accroissement des richesses mobilières qui tendent davantage à former de l'Europe une grande famille, et à y introduire une communauté d'intérêts, de vues, de sentimens de lassitude et de haine de l'oppression, et d'idées d'indépendance et de républicanisme (1) !

Pour bien apprécier cette influence de la marche progressive de la civilisation moderne, on doit la combiner avec celle qu'exerceront, sur les institutions de l'Angleterre, les faits de cette période de trente ans, dont le développement forme et est, lui-même, toute *l'histoire de sa situation actuelle.*

---

(1) Nous assignons, dans le dernier livre de cet ouvrage, les causes de cet esprit d'indépendance et de républicanisme, à l'action des richesses mobilières, et à leur accroissement ; aux changemens survenus, pendant le dix-huitième siècle, dans les systèmes généraux de politique extérieure, de guerre, de finances, d'administration des gouvernemens de l'Europe, et aux brusques vicissitudes qu'en ont éprouvé le commerce et les transactions sociales.

Au milieu de cet enchaînement d'actions et de réactions, de causes et d'effets, de desseins et de buts quelquefois chimériques, et de moyens toujours violens et souvent illicites, deux grands résultats, deux points principaux d'observations philosophiques se font remarquer :

1°. Une grande concentration des richesses s'est opérée, en Angleterre, depuis 1786, et surtout depuis 1792.

2°. Le monopole du commerce du monde a été l'objet des projets ou des espérances de ses hommes d'état, et les a réalisés, pendant un certain temps, depuis 1802.

1°. Une grande concentration des richesses :

La haine de M. Pitt veut la ruine de la France. Elle refuse, à l'infortuné Louis XVI, l'honorable et importante médiation, qu'il réclamait du roi d'Angleterre. Elle détermine l'accession du cabinet de Saint-James, à la convention de Pilnitz. Elle obtient la guerre contre la France : et les rivalités et les antipathies nationales, éveillées de nouveau, servent ce dessein.

Mais elle trouvera un auxiliaire bien plus puissant dans l'aversion de cette haute aristocratie anglaise des races ou de l'illustration des services rendus à l'Etat et de la richesse, des principes d'égalité et de liberté qu'a développés la guerre d'Amérique. Cette haine lui montrera dans la guerre, non-seulement la répression de leurs exagérations; mais par elle, elle lui promettra, elle lui garantira la destruction des principes même.

Ce sera donc à cette aristocratie, que le ministère demandera des subsides, des emprunts, des impôts et ces pouvoirs discrétionnaires, que la guerre et l'état de conquête réclament impérieusement.

L'assistance de cette aristocratie, sa pleine concurrence à de tels desseins, seront d'autant plus assurées que les factions démagogiques qui déchirent la France abuseront avec plus d'atrocité et de démence, de toutes les puissances de la révolution.

Pour obtenir plus de facilité pour les emprunts, on invitera, on forcera même, par l'ensemble des mesures législatives, les petites fortunes à se fondre dans la dette publique. L'intérêt territorial (*landing interest*) sera déplacé. Il sera concentré dans un moindre nombre de familles. (1) L'aristocratie deviendra plus compacte. Elle exercera sa puissance, sur la qualité de l'impôt pour s'en affranchir, les taxes ne frapperont plus que sur les consommations (2); sur les stipulations des contrats d'emprunt, pour s'appliquer le bénéfice de leurs conditions usuraires; sur la profusion des dépenses, pour s'enrichir

(1) Lors de la restauration, tous les fonds de terre étaient possédés par la petite noblesse et les paysans (Hume, t. 6). En 1786, on comptait en Angleterre 250,000 propriétaires fonciers. En 1816, on en compte 32,000, parmi lesquels figurent les corporations, au nombre d'environ 6,000, et le clergé, en même nombre.

(2) *L'income tax* à 10 pour $\frac{0}{0}$ n'a frappé les revenus, que depuis 1807, et ce double vingtième est dû à un ministère de l'opposition: aussi avec quelle énergie, à la paix, en a-t-on fait demander la suppression!

›rodigalités : et ces *sine cures*, et ces salaires ans ou inutiles ne seront que pour elle (1).

très-riches, les grands de l'Angleterre au-mc acquis des richesses nouvelles, par les ctraordinaires des fournitures, du commerce, des fonds, et des places, et par les voies or-s des mariages, des héritages, de l'amélio-des biens-fonds, et des accumulations de ; : et ils n'auront rien perdu de leurs ri-foncières patrimoniales, conservées entières s familles par les lois des successions, et par titutions au septième degré (*fee-tails* et *re-s*). Ainsi, les grandes fortunes se sont con-; davantage, pendant que les moyennes et tes fortunes étaient journellement attaquées.

: concentration des fortunes a, pendant les ıerres de la révolution, continué de s'opérer e force progressive et irrésistible.

l'augmentation des impôts, presque tous ur les consommations, et quintuplés, en ns (de 1793 à 1813), la valeur de toutes luctions s'est accrue, tandis que la valeur ble de l'annuité dans les fonds publics a cessé ıroportionnelle aux besoins de celui qui ne plus que de cette manière. Il a donc dû en-›n capital, pour subsister : et il y a été con-

---

sine cures, dont quelques-unes ont trois ou quatre :iers, s'élèvent à 1,500,000 l. st. Elles pourraient être ıupprimées, les autres réduites de moitié.

traint, d'autant plus impérieusement que la dépréciation du papier-monnaie est venue attacher, pendant quelque temps, moins de valeur à ce signe d'échange. Les petites, les moyennes fortunes se sont donc entièrement détruites : elles sont venues se fondre dans les grandes : et ce déplacement de propriété a été doublement dangereux pour la chose publique.

Car l'autorité législative ne résidera plus que dans les riches, qui ont intérêt que les contributions, aux dépenses publiques, soient levées, plutôt à l'aide d'une espèce de capitation assise sur les consommations individuelles, qu'au moyen d'une taxe proportionnelle à la fortune et à la part de protection, que les riches reçoivent plus abondamment que les autres, de la chose publique : et c'est là le premier danger pour l'état.

Par la destruction des petites et des moyennes fortunes, les consommations diminueront : et les taxes qui frapperont uniquement sur elles, seront moins productives. Il faudra les multiplier encore davantage : et ce second danger de la grande concentration des fortunes réagit encore sur l'Etat.

Ainsi, l'aristocratie qui, pendant le règne de Charles II, et même jusqu'à la fin du règne de la reine Anne, avait, dans sa lutte avec les communes, pour la juridiction, regagné quelque supériorité sur les principes de la démocratie de la république de Cromwell, s'est trouvée, par la concentration des richesses, avoir augmenté cet ascen-

dant et détruit l'équilibre des pouvoirs publics du système représentatif. Le pouvoir royal a été affaibli et le pouvoir démocratique n'est plus que nominal.

Quels sont aujourd'hui les résultats certains de ce défaut de balance entre les trois pouvoirs constitutionnels, dont l'origine se retrouve dans cette concentration des fortunes?

La désertion des travaux de l'agriculture, et l'abandon des entreprises rurales, et de ces grandes fermes dont on a exagéré le système (1);

La migration des cultivateurs dans les manufactures, lesquelles, par l'adoption des machines, ont refoulé les transfuges des champs à la navigation et au commerce extérieur, et peut-être à la culture et au défrichement des deux Amériques:

Et à leur suite, la gêne, le mal-aise, le mécontentement, l'irritation, si voisine de l'explosion des résistances, des classes mitoyennes de la société; et pour les dernières, l'accroissement de l'ignorance,

(1) Les grandes fermes comme les moyennes ont été abandonnées par les fermiers. Les propriétaires ont été obligés de les exploiter par eux-mêmes ou par leurs agens: Quelques-unes ont été données à cultiver par des baux annuels. On en viendra à en planter beaucoup en bois. On trouve l'Angleterre trop peuplée, et le docteur Malthus veut qu'on oblige les pauvres au célibat. Ils émigrent quand ils le peuvent. Bientôt peut-être il faudra faire, des ilotes bretons, des serfs attachés à la glèbe. Ainsi, l'injustice et les excès d'une civilisation avancée ramènent à l'état sauvage.

de l'immoralité et des crimes; l'effroyable lèpre de la mendicité, et plus d'un quart de la population à la charge des riches. Ils sont ainsi punis, ces riches, qu'a égarés l'intérêt personnel, de leur refus de contribuer proportionnellement aux charges publiques : ces taxes des pauvres, portées aujourd'hui à près de 12,000,000 l. st., équivalent au quart des impôts payés à l'Etat.

2°. Le monopole du commerce du monde :

En concentrant les richesses; en multipliant les impôts sur les consommations; en agravant le sort de la médiocrité de fortune, en la portant aux confins de la misère, la raison et l'intérêt dictaient, à la fois, d'accroître l'industrie manufacturière, le commerce et la navigation. Les époques les plus brillantes de l'Angleterre, 1730, 1770, 1791, étaient celles où son commerce avait été le plus étendu. Toutes ses guerres du dix-huitième siècle, que par une bizarre association de mots elle avait dénommées des *guerres commerciales*, n'avaient agité l'Europe, que pour donner à ce commerce un rapide accroissement.

Mais, comme tout dans la position de l'Angleterre lui commandait des systèmes d'action, des moyens d'exécution forcés, un commerce étendu, prospère ne lui suffisait plus; il lui fallait le commerce universel, la navigation exclusive des mers du monde, le monopole de toutes les industries. L'angleterre y est parvenue de 1804 à 1808; mais par quels moyens et à quel prix?

Avec d'énormes subsides, elle a fait combattre entre elles les puissances du Continent; quelques-unes n'ont plus songé à la mer : toutes ont négligé l'industrie.

Cependant les brigandages maritimes sur les neutres, les blocus de côtes étendues, entraînaient à leur suite le blocus continental et les embargos des Etats-Unis. L'industrie de l'Europe se réveillait, en même temps que se dévoilaient la politique de tous les actes de navigation de l'Angleterre et les secrets de sa puissance maritime : les attaques fatales, qui peuvent lui être portées, ont été connues. Avec la certitude qu'elle n'est pas invulnérable, les prestiges, l'art des séductions, l'enthousiasme, se sont dissipés : et à leur place apparaît la haine des nations du globe, déshéritées du domaine commun de l'industrie.

Or, par les influences réactives de ces deux principaux résultats, influences qu'on pourrait regarder comme fatales, si les grands Etats ne portaient pas en eux-mêmes une énergie vitale de conservation qui les protège, la prévoyance de l'avenir de l'Angleterre devient compliquée et difficile.

Que craindre, qu'espérer en effet, d'une situation politique qui ne peut être comparée à aucune autre : et qui, de toutes celles avec lesquelles elle offrirait le plus de similitude, se trouve, par l'avancement de la civilisation, à des distances incommensurables ?

Ce ne seront plus de grands barons luttant avec

les enfans du Conquérant et les premiers Plantagenets, et s'armant, contre leur tyrannie, de l'oppression et des ressentimens du peuple conquis, des besoins des souverains, de la profonde et dégradante perversité de Jean-Sans-Terre et de la faiblesse de son fils.

Ce ne seront plus les trois Edouards ressaisissant l'autorité royale et créant la constitution anglaise, telle que la réformaient la déclaration des droits et la révolution de 1688, en abaissant le pouvoir des grands, et en élevant celui du peuple.

Les factions ne déchireront plus l'Angleterre, pour placer sur son trône des princes d'une nouvelle rose rouge ou d'une nouvelle rose blanche.

L'accroissement des lumières ne permettra pas plus le despotisme inquiet ou capricieux des deux premiers Tudors, que les subtilités et l'hypocrisie de la prérogative de Jacques Ier. et des Stuarts.

Enfin, Cromwell, sa république, ses saints, ses niveleurs, leur fanatisme religieux et politique, seraient repoussés par la raison, la tolérance, l'esprit du dix-neuvième siècle.

D'un passé qui n'a rien de pareil, ne pourrait donc naître qu'un avenir insaisissable par la prévoyance.

La monarchie anglaise, en nous offrant aujourd'hui ce que quelques auteurs prétendent avoir été le *witten agemote* des Saxons, et leur gouverne-

ment aristocratique (1), serait-elle appelée à recommencer les jours désastreux de la chûte de la république romaine? Aurait-elle, dans ses destinées, des Sylla, des Marius, leurs proscriptions, leurs lois agraires? et de nouvelles plaines de Pharsale, un nouvel Actium, verraient-ils encore la dissolution des triumvirats des grands?

Gardons-nous de le croire! Mais, comment seront prévenues, comment seront neutralisées, ces effroyables conséquences? Quels moyens de correction des abus, de réforme des institutions vicieuses, adopteront la sagesse de la nation, la générosité des classes supérieures de la société, le dévouement, le zèle et l'excellent esprit de toutes?

Nous osons en crayonner quelques aperçus dans le dernier chapitre du dixième livre.

Espérons, que des circonstances aussi graves amèneront ces beaux développemens de caractère qu'a si souvent offerts la nation anglaise; et que dans les adversités, qu'elle et la nation française ont à supporter, elles ne rivaliseront désormais que de vertus publiques.

---

(1) Hume, Histoire d'Angleterre, p. 183, 184; 1er. vol.; édition d'Amsterdam, 1769.

LIVRE PREMIER.

Des Finances du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, de son agriculture, de ses manufactures, de son commerce et de sa navigation.

INTRODUCTION.

Les finances sont le nerf de la puissance des Etats. Ce principe a toute la force d'un axiôme; parcé qu'il est appuyé, sur la supposition, que les finances ou les révenus d'un Etat sont dans une proportion juste avec les revenus des particuliers, et telle que les taxes se perçoivent aisément, et que bien loin de détruire la matière imposable, elles l'avivent et l'augmentent, et forcent l'industrie à user de toute son activité.

Mais dans le système d'administration générale de nos tems modernes, il a été tellement abusé des moyens de finance des Etats, les impôts ont été portés à un tel dégré d'exagération, que pour se faire une idée exacte de toute puissance financière, il faut mettre ce nerf à nud; examiner ses sucs nourriciers et réparateurs, l'agriculture et l'industrie; estimer les richesses, qu'elles peuvent

accumuler annuellement et la portion qu'il leur est facile d'en confier aux gouvernemens, pour le maintien de l'ordre social et l'indépendance et la prospérité de l'Etat.

En exposant l'histoire de la situation de l'Angleterre au 1er. janvier 1816, nous devons donc offrir aux investigations de l'opinion publique, non-seulement l'état des finances de l'Angleterre, à cette époque, mais l'état de son agriculture, celui de son industrie qui donne une nouvelle valeur aux productions du sol et aux matières premières acquises de l'étranger; l'état de son commerce extérieur et de sa navigation qui font l'échange de ses produits, ajoutent encore à leur valeur, employent avec profit des bras et des capitaux, et accumulent de nouvelles richesses.

Ce livre 1er. comprendra trois parties distinctes; les finances, l'agriculture et l'industrie manufacturière et commerciale de l'Angleterre. Nous traitons dans le 1er. chapitre, des dépenses et recettes de l'Angleterre; dans le 2e., de la dette publique et des emprunts; dans le 3e., de l'amortissement de la dette publique; dans le 4e., de l'utilité du système des emprunts; dans le 5e., du crédit et de la circulation. Les chapitres 6e., 7e. et 8e donnent l'état de l'agriculture avant 1800; depuis cette époque, et en 1816; le chapitre 9e., celui des manufactures et de l'industrie anglaises; les 10e., 11e. et 12e., celui de son commerce et de sa navigation, avant et pendant la guerre, et au moment actuel; le 13e. et dernier chapitre est

consacré à établir le rapport des taxes de tout genre, avec la fortune des particuliers de la Grande-Bretagne : aucune donnée certaine ne nous a permis de faire entrer l'Irlande dans cette comparaison.

CHAPITRE PREMIER.

Des Dépenses et des Recettes du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Des dépenses. — Des recettes. — Du fonds consolidé. — Billets de l'échiquier, leur nature. — Répartition des impôts dans leurs diverses matières imposables. — Dépenses provinciales et municipales. — Frais du culte. — Des budgets. — De la comptabilité des finances anglaises. — Division du ministère des finances.

Les dépenses des grandes monarchies sont nécessairement variables. La paix ou la guerre en est cause. Des dépens

Dans la paix, l'amélioration du sol et des richesses nationales, des routes, des canaux, des ponts, des travaux publics, obligent à des dépenses extraordinaires. La permanence des grandes armées introduites par les guerres de Louis XIV, devenue forcée par l'apparition en Europe de la monarchie prussienne et de la puissance russe, et par les systèmes de partages et de grandes puissances, qui en ont été un des résultats, a fait, à

tous les gouvernemens, une nécessité d'augmenter leur état militaire. Les puissances maritimes, en raison de l'étendue et de l'importance de leurs colonies, et de celles de leurs rivaux, ont dû accroître leur marine : et à toutes, il a fallu, dans la paix, se tenir prêtes à la guerre.

Pendant la guerre, les puissances belligérantes ont tellement forcé leurs moyens d'action : elles ont fait la guerre, sur une échelle si étendue, que les puissances neutres ont été contraintes, elles-mêmes, à s'armer, pour ne pas être prises au dépourvu; à chercher ensuite à être médiatrices de ces grands différends, pour leur donner une plus prompte fin; et enfin, dans l'inutilité de leurs efforts, à y entrer elles-mêmes : leur neutralité leur était onéreuse; et quelquefois elles ont demandé à la guerre des compensations de ne pouvoir être en paix.

Les dépenses et les revenus de l'Angleterre, à la révolution de 1688, étaient au dessous de 2,000,000 liv. sterling; à la paix de Riswick, l'état de paix était de 1,734,000 liv. sterling, et à la paix d'Utrecht, de 2,000,000 liv. sterling. En 1790, il s'élevait à 5,500,000 l. sterl. Les charges de la dette exigeaient onze millions; réunies avec les frais de l'établissement de paix, elles s'élevaient à 16,500,000 liv. st., aujourd'hui elles demandent une somme plus que quadruple.

Les dépenses ont donc toujours augmenté. Elles ont dû être proportionnelles au taux de la valeur

de toutes les productions et des salaires, et à la baisse progressive de tous les métaux résultant de leur abondance. Les dépenses de ces guerres coûteuses de la dernière moitié du 18e. siècle, et du 19e. ont forcé à accroître les impôts. L'excès de ceux-ci a réagi, sur la valeur de toutes les productions, et l'a élevée à son tour. Il a fallu de nouveau imposer d'avantage, et d'accroissement des impôts en accroissement des dépenses, on en est venu à solder la moitié de la population, à l'aide des dépenses du gouvernement dans la guerre, et de taxes des pauvres dans la paix; à ne pouvoir plus imposer, et à demander au monopole du commerce du monde, avec ou sans succès, de nourrir une partie très-considérable de la nation anglaise.

Les dépenses de la Grande-Bretagne, à l'époque de la révolution de France, en tenant compte des dépenses provinciales et municipales, étaient égales à celles de la France (1).

Nous donnons, dans l'état suivant le tableau des dépenses du royaume uni, pour les années 1813, 1814 et 1815, telles qu'elles ont été arrêtées par les budgets de ces trois années. Nous fournissons, dans une note, l'état des dépenses votées pour 1816 et 1817. Les dépenses pour 1817, en y comprenant les charges de la dette, la liste civile et les dépenses diverses de l'Irlande, s'éleveront pour le royaume uni à 70,000,000 liv. sterling.

---

(1) Voir l'histoire du revenu de Sir John Sinclair, édition in-4°. de 1790, à la fin de l'ouvrage.

ÉTAT des dépenses du royaume uni pour les années 1813, 1814 et 1815. (1).

	COMPTES RENDUS de 1813.			BUDGET de 1814.			BUDGET de 1815.		
	ls.	s.	d.	ls.			ls.	s.	d.
Intérêts et charges des dettes consolidée et flottante.	44,448,765	19	3	44,000,000	»	»	46,332,874	6	2
Liste civile, et frais d'administration.	2,899,582	13	7	3,000,000	»	»	3,500,000	»	»
Marine.	21,996,624		5	25,000,000	»	»	18,786,509	»	»
Guerre.	29,469,520	10	3	30,000,000	»	»	18,121,193	»	»
— extraordinaire pour 1814 et 1815,									
Pour la Grande-Bretagne.	»	»	»	»	»	»	15,850,132	»	»
Pour l'Irlande.	»	»	»	»	»	»	200,000	»	»
Artillerie.	3,404,527	11	11	3,000,000	»	»	3,955,658	»	»
Subsides.	11,294,416	»	9	10,000,000	»	»	5,200,000	»	»
Services divers à l'intérieur et à l'extérieur.	4,005,824	18	4	4,000,000	»	»	2,500,000	»	»
Vote de crédit pour l'Angleter. 3,000,000 } pour l'Irlande. 200,000 }	»	»	»	»	»	»	3,200,000	»	»
Remboursement de billets de l'échiquier.	»	»	»	»	»	»	6,000,000	»	»
TOTAL résultant des comptes de 1813.	117,519,262	»	6						
TOTAL estimé d'après le budget de 1814.				119,000,000	»	»			
Les dépenses ont été en 1814, de				129,000,000	»	»			
TOTAL d'après le budget de 1815.							123,646,346	6	»

En raison de la reprise des hostilités, en mai 1815, il a été accordé au ministère un nouveau crédit en billets de l'échiquier, de 15,000,000 liv. st.

Les dépenses ne seront établies que dans le courant de 1816 et des années suivantes; on estime qu'elles s'éleveront à plus de 3,750,000,000 francs . . . . 150,000,000 » » »

(1) Les dépenses portées dans cet état sont celles de l'état de guerre.

	l.	s.	d.		l.
L'établissement de paix de 1816 a porté ses dépenses à	27,000,000	»	»	}	73,340,000
Intérêts et charges de la dette, liste civile et frais d'administration à	46.340,000	»	»	}	

La dette particulière de l'Irlande et ses frais d'administration non compris.

L'établissement de paix de 1817 (31 janv. 1817), est arrêté à. . . . . . .

	l.	s.	d.				l.
Intérêts de la dette et frais d'administration, à	29,448,000	»	»	} 42,948,000	»	»	} 59,948,000
Fonds d'amortissement, à	13,500,000	»	»	}			}
(Non-compris la dette de l'Irlande en Angleterre).							}
Dépense de l'établissement de paix.				17,000,000	»	»	}

La dette particulière de l'Irlande et ses frais d'administration n'y sont pas compris.

Les recettes ou *les voies et moyens*, pour subvenir à d'aussi énormes dépenses, se composent des recettes ou revenus ordinaires, et des ressources extraordinaires. Des recett

Les recettes ordinaires sont formées des droits, taxes et impositions consolidés et permanens, et des taxes de guerre annuelles et temporaires.

Les ressources extraordinaires sont fournies par des emprunts constitués ou des billets de l'*échiquier* (ou du trésor), en anticipation des produits de l'année courante, et d'une ou de deux des suivantes (1).

Le fonds consolidé est destiné à payer les charges de la dette publique, de la liste civile et de l'administration. Il s'élève pour le royaume uni à 51,400,000 liv. sterling; il est formé des parties les plus productives des impositions ou des revenus, et se verse par trimestre à la banque de Londres, ou de Dublin, pour l'Irlande, qui en acquittent les charges, celles de la dette et de la liste civile et des pensions consolidées. Du fonds consolidé.

La dette de la Grande-Bretagne s'élevait, en 1786, à la somme de 268,100,380 l. st. 9 s. 2 d. 1/4; elle comprenait quinze ou seize natures différentes de dettes, à 5 pour 0/0, à 4 pour 0/0, à 3 pour 0/0 consolidés et réduits, annuités temporaires à diverses époques d'échéances, à vie, à vie avec survi-

---

(1) Voir sur cet objet le mécanisme des *budgets*, à l'article *Budgets* de ce même chapitre.

vance, etc., etc. Elle s'était formée d'une multitude de parties diverses, en raison du grand nombre d'emprunts qui avaient été faits, depuis 96 ou 97 ans, que le système de subvenir aux dépenses de l'armée et aux besoins extraordinaires du service, par des emprunts, avait été mis en usage. Il avait été fait, pour chaque emprunt, un fonds spécial en taxes et impôts, chargé d'en acquitter les intérêts et d'en rembourser, successivement et par parties aliquotes, le capital; ces fonds spéciaux avaient été affectés, quelquefois pour un temps; ils avaient souvent été insuffisans, ou bien ils produisaient un revenu assez fort, pour qu'on pût affecter une partie de ces mêmes impôts, aux charges d'intérêt et de remboursemens d'autres emprunts.

Par la loi de finances qui créa la dotation du bureau d'amortissement, en 1716, les produits de ces fonds spéciaux en impôts ou taxes, dûrent être appliqués au fonds d'amortissement, après qu'ils auraient éteint la dette, au service de laquelle ils étaient affectés. La dotation de l'amortissement, au moyen de ces extinctions de dettes, des réductions d'intérêts et des transports, à son compte, de ces fonds spéciaux, dépassait 3,000,000 liv. st.; et avait été appliquée par la faiblesse des ministres, l'exigeance des circonstances, les ménagemens à avoir pour l'intérêt territorial, et par d'autres causes, aux besoins du service courant; et l'amortissement n'amortissait plus aucune dette.

Le système de finances que M. Pitt proposa, en 1786 et dans les années suivantes, eut pour bases, de nouvelles dispositions pour le fonds d'amortissement, qui le rendissent plus utile, et d'une destination sacrée et inviolable. Il réduisit sa dotation à 1,000,000 liv. sterl., et appliqua les autres 2,000,000 liv. sterl. aux intérêts des diverses parties de la dette. Elles y gagnèrent une affectation plus considérable, et leurs intérêts purent être plus exactement servis.

Plus de 3,000 lois de finances avaient été faites par les législatures successives pour créer, affecter, *désaffecter*, et transporter ces fonds spéciaux. Il en aurait fallu peut-être un millier encore, pour affecter de nouveau les 2,000,000 liv. sterling, gagnés sur l'ancienne dotation de l'amortissement, aux anciennes et aux nouvelles dettes. M. Pitt, crut, 1o. qu'améliorant la nature des fonds spéciaux, et les augmentant, il pouvait changer et améliorer la nature des dettes qu'ils étaient appelés à servir, et 2o. qu'il était plus simple et plus sage d'y procéder par une mesure générale.

Il proposa en conséquence, que tous les fonds spéciaux fussent affectés solidairement au payement des intérêts de toutes les parties de la dette; qu'ils fussent réunis en un, qui serait appelé *consolidate fund*, que nous aurions dû traduire par le *fonds solidaire*, et non le *fonds consolidé*; mais nous avons cru devoir suivre l'usage. Toutes les diverses parties de la dette furent réunies en une

seule, de natures diverses d'intérêts, de payemens et de remboursemens, qu'on appela *consolidate debt, dette solidaire*, et habituellement *dette consolidée*. Une seule loi suffit à cette nouvelle disposition Depuis sa promulgation tous les emprunts furent réunis à la dette consolidée, et les impôts qu'on créa, pour en acquitter les charges, furent réunis et portés au fonds consolidé créé à cette époque.

M. Pitt suivit en 1786 les principes d'après lesquels avait été effectuée la réunion des diverse dettes constituées à 3 pour % et qu'on réduisit en 1751 et 1757, sous une seule dénomination, à la même nature de dettes, qu'on appela 3 pour consolidés.

Les excédans des produits des impôts formant le fonds consolidé, dès qu'ils ont eu rempli l'affectation spéciale qui en était faite à l'acquittement des charges de la dette publique, ont été porté *aux voies et moyens* du service courant; ou ont été affectés de nouveau aux charges des emprunts annuels.

Une partie des taxes des douanes et de l'excise la taxe sur la propriété *income* ou *propriety tax*, et les taxes assises, sont impôts de guerre, annuels et temporaires.

Nous avons cumulé, dans l'état des recettes, le revenus consolidés avec les taxes de guerre.

Les emprunts constitués forment la dette consolidée.

Les billets de l'échiquier réunis avec les autre

valeurs circulantes du gouvernement, forment, avec les dettes et les arriérés des divers départemens du ministère, la dette *flottante*.

Une partie des billets de l'échiquier est remboursée avec le produit des impositions en anticipation duquel ils ont été émis. Mais depuis ces dernières années, les impositions de guerre, et même le fonds consolidé ont donné des déficits. Il se trouve donc une plus grande quantité de billets de l'échiquier en circulation.

Nous donnons le revenu de l'année 1813. Il y a eu peu de différences dans les produits de celui de 1814, et il en a été de même pour 1815; les ressources extraordinaires seules ont fourni le surplus des dépenses. En 1812, le chancelier de l'échiquier, M. Vansittart annonçait qu'il n'existait plus de matière imposable, et reprenait, dans la dotation du bureau de l'amortissement, les sommes nécessaires pour le service des intérêts et des charges des nouveaux emprunts.

État des Recettes de 1813 d'après le compte rendu en mars 1814

NATURE DES RECETTES.	PRODUIT brut.	RÉPARTITION SUR les revenus fonciers et mobiliers.	RÉPARTITION SUR les capitaux.	RÉPARTITION SUR les consommations.
	ls. s. d.	ls. s. d.	ls. s. d.	ls. s. d.
Douanes.	14,756,796 11 5	» » »	» » »	14,756,796 11 [illegible]
Excise.	27,379,206 4 2	» » »	» » »	27,379,206 4 [illegible]
Timbre	5,873,174 14 7	883 17 »	4,392,774 6 11	1,484,005 15 [illegible]
Impôt territorial et sur la propriété (1), et taxes assises . . .	22,147,448 3 8	14,817,401 3 2	» » »	7,330,047 » [illegible]
Poste aux lettres.	2,137,437 12 5	» » »	» » »	2,137,437 12 [illegible]
Un sol 6 dén. sur les pensions et salaires, voitures de place et marchands forains.	80,656 4 9	34,324 11 1	» » »	56,331 13 [illegible]
Revenus domaniaux	126,972 17 5	90,096 18 7	36,875 19 »	» » [illegible]
Loteries.	310,800 » »	» » »	310,800 » »	» » [illegible]
Recettes imprévues (2).	242,416 » 5	3,540 » »	» » »	» » [illegible]
TOTAL de la part de la Grande-Bretagne.	73,054,908 8 10	14,946,246 9 10	4,740,450 5 11	53,140,824 17 [illegible]
2/17 de celle de l'Irlande.	3,956,276 » »			
Remises de l'Irlande pour les charges de sa dette.	3,198,475 » »			
Revenu consolidé de l'Irlande . .	3,045,000 » »			
TOTAL des revenus ordinaires du royaume uni.	83,254,659 18 10	15/73 1/5	47/730 1/16	53/73 5/[illegible]

	ls. s.
TOTAL des revenus ordinaires du royaume uni.	83,254,659 11
Ressources extraordinaires, produits des emprunts de 1813 et 1814.	35,050,574 17
TOTAL des voies et moyens de 1813, au 5 janvier 1814.	118,305,234 9

Pour la facilité du service et de la circulation, et pour le renouvellement des billets de l'échiquier, échus ou non acquittés, il avait été émis pendant le cours de cet exercice.

	ls. s. d.	
Billets de l'échiquier	41,354,000 » »	45,853,040 [illegible]
Billets de la marine et des vivres	2,786,327 2 2	
Billets du bureau des transports.	913,413 6 »	
Debentures ou reconnaissances.	799,300 » »	
		164,158,274 17

	ls. s. d.	ls. s. d.
(1) L'impôt territorial (*land tax*) entre dans ce produit pour .	1,303,399 17 5	7,873,855 17 [illegible]
Les taxes assises, pour.	6,570,455 19 7	

La taxe sur la propriété, complète le reste de la somme portée dans ce chapitre de recette . . . . 14,273,592 6 [illegible]

(2) Nous avons porté dans les totaux de chaque branche du revenu les produits des droits consolid[illegible] annuels et permanens, comme ceux des impôts de guerre de la Grande-Bretagne. Les premiers q[illegible] forment le revenu ordinaire y sont cotés pour. . . . . 46,754,568 ls. 6 s. 10 d.

Plusieurs des impôts de guerre, sont devenus, à la paix, annuels et permanens; ils devraient porter le revenu de l'an 1817, à près de 56,000,000 ls.

On ne peut les estimer au 31 janvier 1817, qu'à. . . . . 47,400,000 » »

Le revenu de l'Irlande doit être de 11,000,000 ls. pour faire face aux charges de sa dette en Angle[illegible] terre et en Irlande, à ses dépenses générales avec la Grande-Bretagne, et aux dépenses particuliè[illegible] de son administration; il doit éprouver des déficits considérables.

N. B. Nous avons donné le revenu de l'année 1813 préférablement à celui de l'année 1815, parce[illegible] qu'elle a été une année franche et complète de guerre. Dans les deux suivantes, il y a eu des al[illegible] [illegible] de paix et de guerre qui n'ont pas permis d'établir un revenu fixe d'année de guerre.

Nous ne donnons pas le produit de la perception des douanes, en raison de l'incendie, en 1813, de l'hôtel des douanes, *Sommerset house*).

Nous avons joint,

Sous la désignation A, le compte rendu des produits de l'impôt territorial, de celui sur la propriété et des *taxes assises* en 1813;

Sous la désignation B, celui des droits d'excise, en 1813;

Sous la désignation C, celui du timbre en 1813;

Sous la désignation D, celui des *taxes assises consolidées*.

(A.) COMPTE *du produit des taxes perçues par les commissaires des taxes dans la Grande-Bretagne, pour l'année qui a fini le* 5 *janvier* 1814.

NATURE des diverses taxes.	PRODUIT BRUT en Angleterre.	PRODUIT BRUT en Ecosse.	Frais de perception avancés et déboursés en vertu de divers actes du parlement. (1)	TOTAL du produit net dans la Grande-Bretagne.
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
Impôt territorial (*land tax*). .	1,272,256 16 4	31,143 1 1	157,621 9 2	1,145,778 8 3
Taxes assises sur divers objets.	6,155,867 » 6	414,593 19 1	182,742 9 5	6,387,718 10 2
Taxes sur la propriété	13,016,041 17 3	1,255,924 15 7	306,158 5 8	13,965,808 7 2
Taxes sur le revenu	1,200 13 8	600 » »	26 18 3	1,593 15 4
TOTAL	20,445,189 7 9	1,702,261 15 10	746,549 2 6	21,400,899 » 10

OBSERVATIONS.

Il n'est point passé en Écosse de frais de perception sur le *land tax*.

Il n'est fait aucune avance, en Angleterre, sur le produit des taxes assises sur divers objets de luxe.

Il n'est point passé, en Ecosse, de frais de perception pour la taxe sur le revenu.

Les taxes assises sont composées de taxes assises, consolidées, et de taxes assises de Guerre. Les consolidées dont nous donnons l'état sous la lettre D. s'élèvent à la somme de. 5,585,979 l. 18 s. 4 d.

Celles de guerre à 984,481 1 2

Somme égale sans déduction de frais 6,570,460 19 7

(1) Les avances et déboursés faits en vertu d'actes du parlement ne portent que sur l'impôt territorial et des taxes assises. Ils s'élèvent à 141,854 l. 14 s. 8 d. : qu'il faudrait déduire des frais de perception.

(B) COMPTE *des sommes versées dans les caisses d*
primes et frais de perception, da

	DENOMINATIONS des droits.	PRODUIT BRU en Angleterre. l.	s.
OBJETS divers de consommations.	SUR les encans.	343,530	16
	Briques et tuiles.	300,184	8
	Chandelles.	311,305	15
	Cacao et café.	124,049	7
	Verres et cristaux.	614,054	14
	Cuirs et peaux.	674.751	3
	Licences diverses.	439,892	15
	Papier.	419,570	17
	Objets imprimés de tous genres.	947,029	1
	Sel.	1,548,092	14
	Savon.	643,039	16
	Amidon.	37,422	6
	Bouteilles de grès.	2,538	3
	Raisins et fruits secs.	25,453	6
	Le même, taxe de guerre.	4,220	2
BOISSONS en particulier.	Bierre.	2,888,298	13
	Cidre, poiré et verjus.	25,197	17
	Houblon.	53,537	2
	Drêche.	1,120,558	12
	Esprits anglais.	1,136,503	17
	Dito, étrangers.	1,499,110	8
	Vinaigre.	42,593	16
	Vin.	1,100,583	12
	Esprits du pays (non-consolidé).	5,202	3
	Dito, étrangers (non-consolidé).	28,182	7
	Drêche, taxe de guerre.	2,205,229	10
	Dito, droit ancien, annuel.	552,951	11
	Dito, droit additionnel, annuel.	893,592	8
	Esprits du pays, taxe de guerre.	580,612	6
	Dito, étrangers, taxe de guerre.	742,262	2
	Eau-de-vie de France et autres pays. *dito*.	65,988	1
THÉ.	Thé (consolidé).	2,048,096	»
	Dito, taxe de guerre.	2,055,263	18
TABACS divers.	Tabac à priser et à fumer (consolidé).	383,870	9
	Le même, taxe de guerre.	312,534	3
	Le même, droit annuel.	483,081	9
	TOTAUX.	24,658,386	1

(1) Le compte du produit de l'excise, rendu au 5 janvier 1814, com
très-forts dans l'exercice de 1813, nous avons ici une perception qu'on

D.) *Compte du produit des Taxes assises consolidées sur divers objets de consommation et de luxe dans la Grande-Bretagne, pour l'année qui a fini le 5 janvier 1814.*

NATURE DES TAXES.	Etablies et consolidées en 1802.			en 1803.			en 1808.			en 1812.			TOTAL.		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
Maisons et fenêtres.	2,051,865	12	4	10,880	7	1	46,774	»	»	»	»	»	2,108,640	8	7
Maisons inhabitées.	753,102	1	10	128,711	16	1	19,995	»	»	»	»	»	901,808	14	»
Domestiques mâles.	215,114	1	1	93,683	9	4	33,616	7	»	127,145	19	»	469,559	19	5
Voitures de toutes sortes.	383,054	11	8	7,100	»	»	8,447	»	»	40,229	11	»	438,831	2	11
Chevaux de selle.	523,974	»	»	»	»	»	15,131	»	»	55,923	12	6	595,028	16	6
Chevaux et mulets.	480,593	1	9	»	»	»	»	»	»	188,185	2	4	668,778	4	1
Chevaux de labour.	»	»	»	»	»	»	10,887	16	»	»	»	»	10,687	16	»
Droit sur la poudre à poudrer.	52,430	14	9	»	»	»	1,188	16	»	»	»	»	53,618	10	9
Droit de porter des armoiries.	35,763	5	2	»	»	»	810	19	»	»	»	»	36,574	4	2
Patentes de Md. de chevaux.	9,686	5	4	»	»	»	219	12	»	1,463	15	»	11,369	13	8
Droit sur les jeux.	113,148	11	»	»	»	»	»	»	»	18,714	9	»	131,863	»	»
Droit sur les chiens	120,303	6	11	»	»	»	2,727	16	»	34,258	4	»	157,289	6	11
Arriéré de l'impôt de dix pour cent.	1,730	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,730	2	»
TOTAL.	4,710,765	13	10	240,375	13	4	139,799	10	»	465,920	13	10	5,585,979	18	»

Billets de l'échiquier, leur nature.

Les billets de l'échiquier sont des billets au porteur, communément de 100 liv. st., souvent de 1,000 liv. st., et de plus fortes sommes. Ils sont numérotés et enregistrés par séries : ils sont appelés successivement au remboursement ; leurs échéances n'étaient pas fixées dans le principe et alors l'intérêt était acquitté, lors du rembourse-ment du principal. Ils ont été ensuite à 15 mois

(C) *Compte du produit du droit de Timbre, en Anglet et en Ecosse, pour l'année qui a fini le 5 Janvier 181*

Désignation des objets sur lesquels porte le droit.	Produit brut en Angleterre.	Produit brut en Ecosse.	Frais de perception, reprises et allocations parlementaires restitutions de droits, primes.	Total du p net dan Grande-Br
	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	L
Sur tous actes écrits, autres que ceux désignés ci-après : .	2,010,398 13 5	184,800 9 5	121,701 15 4	2,073,497
Délivrances de legs.	545,115 6 3	26,186 » 2	21,167 5 7	549,934
Inventaires après décès ou absences	» » »	16,697 7 11	1,356 » »	15,341
Approuvés et redditions de comptes	417,263 5 2	» » «	14,687 4 10	402,576
Lettres de change, billets et promesses	624,353 17 5	95,543 4 1	26,285 6 3	693,611 1
Quittances et reconnaissances..	161,080 9 3	11,569 9 11	12,950 9 0	159,699 1
Papiers nouvelles et almanachs.	394,041 » 4	» » »	64,971 3 3	329'069 1
Provisions de médecin, et permissions d'exercer la médecine	41,578 11 3	210 17 »	5,412 12 2	36,467
Assurances contre les incendies	437,380 18 6	15,918 19 4	32,337 9 2	420,962
Cartes	24,462 5 «	» » »	673 15 11	23,788
Vaisselle et bijoux d'or et d'argent (droit de garantie)	66,198 9 4	3,425 17 5	6,453 19 10	63,170
Dés à jouer.	723 » »	» » »	10 1 6	712 1
Pamphlets	415 13 8	6 4 »	5 12 10	416
Avis et avertissemens	114,111 12 10	14,623 7 »	4,435 18 8	124,299
Diligences et messageries . .	167,239 17 »	11'732 10 3	4,534 17 7	174,437
Licences de tenir des chevaux de poste	247,467 10 »	» » »	3,144 16 10	244,322 1
Chevaux de race	868 7 »	73 10 »	85 3 5	856 1
Licences de tirer des loteries.	4,469 4 8	» » »	695 1 1	3,774
TOTAL.	5,257,168 1 1	380,787 16 6	321,118 3 3	5,316,837 1
	380,787 16 7		(1)	
Total du produit brut. . .	5,637,955 1 11			

(1) Les allocations parlementaires, restitutions de droits et primes s'élèvent à 164,091 ls. 1 faudrait déduire des frais de perception.

Compte du produit des Taxes assises consolidées divers objets de consommation et de luxe dans la nnde-Bretagne, pour l'année qui a fini le 5 janvier 4.

ES TAXES.	ETABLIES et consolidées en 1802.			en 1803.			en 1808.			en 1812.			TOTAL.		
	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
fenêtres .	2,051,865	12	4	10,880	7	1	46,774	»	»	»	»	»	2,108,640	8	7
habitées..	753,102	1	10	128,711	16	1	19,995	»	»	»	»	»	901,808	14	»
es mâles .	215,114	1	1	93,683	9	4	33,616	7	»	127,145	19	«	469,559	19	5
dè toutes	383,054	11	8	7,100	»	»	8,447	»	»	40,229	11	»	438,831	2	11
e selle . .	523,974	»	»	»	»	»	15,131	»	»	55,923	12	6	595,028	16	6
t mulets .	480,593	1	9	»	»	»	»	»	»	188,185	2	4	668,778	4	1
le labour .	»	»	»	»	»	»	10,887	16	»	»	»	»	10,687	16	»
a poudre à	52,430	14	9	»	»	»	1,188	16	»	»	»	»	53,618	10	9
porter des s.	35,763	5	2	»	»	»	810	19	»	»	»	»	36,574	4	2
de Md. de	9.686	5	4	»	»	»	219	12	»	1,463	15	«	11,369	13	8
les jeux .	113,148	11	»	»	»	»	»	»	»	18,714	9	»	131,863	»	»
es chiens	120,303	6	11	»	»	»	2,727	16	»	34,258	4	»	157,289	6	11
l'impôt de cent. . .	1,730	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,730	2	»
. . . . .	4,710,765	13	10	240,375	13	4	139,799	10	»	465,920	13	10	5,585,979	18	»

s billets de l'échiquier sont des billets au ur, communément de 100 liv. st., souvent 000 liv. st., et de plus fortes sommes. Ils numérotés et enregistrés par séries : ils sont és successivement au remboursement ; leurs nces n'étaient pas fixées dans le principe et l'intérêt était acquitté, lors du rembourse- du principal. Ils ont été ensuite à 15 mois

Billets de l'échiquier, leur nature.

de date : ils ne sont aujourd'hui qu'à trois mois. L'intérêt a varié depuis 7 $\frac{5}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ jusqu'à 3 p. $\frac{0}{0}$. Il suit aujourd'hui le cours des fonds, et doit être autour de 4 p. $\frac{0}{0}$. L'intérêt est précompté dans le billet et déduit, au moment où celui-ci est émis.

Toutes les dépenses du gouvernement se payant en billets de l'échiquier, c'est par ce canal qu'ils entrent dans la circulation. Ils rentrent, et viennent en renouvellement, par la banque, lors du paiement des souscriptions dans les emprunts annuels, et par ses autres versemens au trésor.

Lorsque les billets de l'échiquier sont en trop grand nombre sur la place, le gouvernement propose de les fonder dans la dette consolidée : ils sont fondés dans les diverses parties de la dette à 3, à 4 et à 5 p. $\frac{0}{0}$, plus communément en 5 p. $\frac{0}{0}$, et suivant le cours de la place.

Répartition des impôts, dans leurs diverses matières imposables.

Si nous examinons, en détail, cette masse d'impositions, nous voyons 1°. que le revenu foncier a été frappé, dans la Grande-Bretagne seule, de près de 15,000,000 l. st. d'impôts, plus d'un cinquième en raison de l'impôt sur le revenu. Il faut ajouter à ces taxes sur la propriété foncière et mobilière, celle des pauvres en Angleterre de 7,500,000 l. st. (en 1813) (1); impôt qui pèse sur elle, et élève la part de contributions que supporte le revenu foncier, dans ce royaume, à une proportion bien plus forte.

(1) Elle s'est élevée en 1816, à plus de 10,000,000 l. st. et en 1817, à 13,000,000 liv. st.

Nous trouvons 2°., que les capitaux, par les droits de mutation, d'enregistrement et de timbre, de 4,740,000 ls., ont contribué aux charges publiques, entre le quinzième et le seizième : et il faut remarquer, qu'en raison des substitutions de tout genre, et des mains mortes de toute espèce dotées ensemble de plus de 12,000,000 de revenus fonciers, les taxes sur les capitaux ont porté sur un moindre nombre de mutations de propriétés : on ne peut donc rien inférer de cette proportion, qu'il serait très-difficile, même à l'échiquier, de fixer avec précision (1).

Les consommations payent 53,000,000 l. st. sur 73,000,000 l. st., plus de $\frac{5}{7}$; *nous estimons* que les étrangers en acquittent au moins 6,000,000 ;

Il peut ne pas être, sans intérêt de connaître ce que supportent d'impositions, dans cette masse de droits de douanes et d'excise, divers objets de consommation ; nous en donnons le relevé.

---

(1) On doit bien retenir qu'une partie, faible à la vérité, des propriétés de la Grande-Bretagne est grevée, lors des mutations, de droits de lots et ventes, *herriots* ou déports mortuaires très-onéreux ; on trouvera dès-lors que les capitaux sont chargés de plus de taxes proportionnellement qu'en France ; et en raison des primogénitures et des substitutions, il y a un moins grand nombre de mutations de propriétés.

	en 1812.			en 1814.
	l.	s.	d.	l.
Le *thé* paie en droits d'excise et de douanes.	4,339,728	5	2 »	4,444,728
Sa consommation en 1787 était de 16,692,427 livres, elle était en 1812 de 20,000,000 livres pour l'intérieur, et de 4,000,000 livres pour l'exportation.				
Le *sucre*.	6,773,424	8	10 ½	
Sa consommation intérieure, depuis 1801, était de 2,300.200 quintaux; celle de 1812 est estimée d'après l'augmentation causée par les distilleries, à plus de 3,000,000 quintaux.				
Le *café* et le *cacao*.	229,021	18	2 »	
Le *tabac*.	1,769,482	16	11 ¾	
Le *sel*.	1,665,205	3	11 »	
La *soie*.	116,331	8	» »	
Le *coton* en laine.	466,633	12	10 »	
Le *charbon de terre*.	869,821	12	6 ¼	
Les *raisins*, *vins*, *eaux-de-vie*, et *esprits*.	9,045,234	8	7 ½	9,311,234
(La consommation des vins de France était de 60,000 tonneaux; elle est réduite aujourd'hui à 20,000 tonneaux de 2300 pintes de Paris, 2100 litres.)				
Enfin, l'ensemble des droits de douanes et d'excise perçus sur toutes les boissons, autres que les vins étrangers, (la drêche, et les diverses sortes de bière comprises) s'élève, défalcation faite des frais de perception, à.	13,291,061	6	11 ¾	13,600,000

(1) Sur toutes les parties de ces objets, soumises aux droits de do
il a dû y avoir un déficit, le total de celui des douanes de 1814 étant
somme de. 2,000
Mais il y a des accroissemens sur l'impôt territorial, sur les
taxes assises, et sur l'impôt sur la propriété, de. 131

Les frais de perception du revenu montent à 2,000,000 l. st.

Les restitutions de droits, primes et gratifications s'élèvent à la même somme.

Les frais de perception prennent sur le produit net des douanes. . . . . 10 $\frac{7}{8}$ pour $\frac{0}{0}$.

Sur celui *idem* de l'excise, moins de . . . . 4 pour $\frac{0}{0}$.

Sur celui *idem* du timbre, moins de 2 $\frac{5}{16}$ pour $\frac{0}{0}$.

Sur le produit de l'impôt territorial et de celui sur la propriété et des taxes assises. . . . . 3 $\frac{5}{16}$ pour $\frac{0}{0}$.

Sur le produit des postes, comprenant les frais du port des lettres et des paquebots. . . . . 30 $\frac{1}{5}$ pour $\frac{0}{0}$.

Les mêmes frais varient, mais sont proportionnellement plus forts sur les autres produits, ou recettes ordinaires.

Les restitutions de droits (*drawbacks*), primes et gratifications paraissent bien, dans les comptes qui en sont établis, s'élever à plus de 4,000,000 l. st.; mais on comprend sous cette dénomination, des dépenses de l'administration civile, des pensions non de retraite mais concédées à perpétuité, et quelques frais de la milice; et en les séparant de ce chapitre, les divers articles de restitution de droits ne s'élèvent qu'à 3,504,000 ls.

Il faut cependant reconnaître que le gouvernement a toujours eu la sagesse, en proposant des

taxes nouvelles, d'en simplifier le mode d'acquittement, et dès-lors celui de perception.

penses provinciales et municipales. Indépendamment de ces contributions générales, votées par le parlement, il existe encore une multitude de dépenses, votées par lui, qui ne sont pas portées au budget, et sont faites au moyen de divers droits qui pèsent sur la propriété et sur les consommations. Ce sont les frais d'entretien des routes, ponts, bacs, canaux et ports, et l'intérêt des capitaux qui y ont été consacrés; l'éclairage, pavage et balayage des rues des villes; les dépenses municipales, celles des prisons, tribunaux, édifices publics, etc. Sir John Sinclair estimaient ces dépenses en 1784, à 1,800,000 l. st. On doit croire qu'elles sont quintuplées, en tenant cependant compte de la grande augmentation qu'a éprouvée le revenu des diverses corporations et villes.

is du culte. Les frais du culte sont faits à l'aide de biens-fonds, d'annuités et de la dîme, généralement perçue à la dixième ou à la onzième. La dîme est en

(1) Nous donnons ici l'état de ces dépenses.

Hôpitaux publics. — *Greenwich*. . . .	250,000 l. st.
Droits de barrières, dans la Grande-Bretagne.	500,000
Cotisations municipales et corvées. . . .	100,000
Revenus des villes et de leurs corporations,	
en Angleterre. .	500,000
en Ecosse. . . .	100,000
Droits de péages, bacs, ports et canaux. .	150,000
Eclairage, pavage et guet des villes. . .	200,000
Total.	1,800,000

gleterre l'objet des plus fortes et des plus constantes réclamations de l'agriculture.

Nous avons adopté, dans notre administration des finances, le nom anglais et le système des *budgets*. Il est cépendant, entre eux et les nôtres, des différences, qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. Des budgets

Si nous nous livrons à leur investigation, nous en rencontrerons de grandes, soit 1°. relativement à leur mécanisme, et à ce qu'on pourrait appeler leurs parties matérielles; soit 2°. dans des rapports d'un ordre plus élevé, et sous des points qui méritent d'être considérés avec soin.

1°. Le mécanisme des budgets anglais.

Le premier acte d'un budget anglais, et, ce qu'il est d'usage d'appeler, son ouverture (*openings of the budget*), est le compte général, rendu par le chancelier de l'échiquier (ministre des finances) des revenus et des dépenses de l'Etat, pendant l'année précédente.

Le revenu ou les recettes de l'échiquier sont formés par le produit des revenus ordinaires et par celui des ressources extraordinaires.

Les revenus ordinaires se composent de taxes annuelles et de taxes permanentes.

Les taxes annuelles sont celles qui ne sont accordées que pour une année. Elles se réduisent aujourd'hui à une seule taxe, celle sur la drêche (*malt duty*). *Le malt duty* est perçu par les receveurs de l'excise. Il était imposé, à raison de 6 d. par chaudron en Angleterre, et de 3. d. en

Ecosse. Depuis 1798, ce droit annuel a été port à 9 d. ½ pour l'Angleterre; et à 4 d. ¾ pour l'Ecoss On pourrait le regarder comme permanent. Car faisant une partie des fonds destinés à la dépense l'état de paix, il ne peut plus être réduit à un fixation de 6 d. par chaudron, bien moins enco à une fixation inférieure.

Les taxes permanentes sont portées au fonds con solidé, qui acquitte toutes les charges de la dette: dont elles forment la dotation. Elles auront la du rée de la dette. On peut donc les regarder comm éternelles (1).

Sont de cet ordre :

L'impôt territorial (*land-tax*), qui était d'abo annuel, mais qui fût rendu permanent, et port dans le fonds consolidé en 1798. M Pitt ava voulu engager les propriétaires des fonds de terr maisons, dîmes et autres droits et valeurs imm biliers, ou incorporels, qui en sont grévés, à racheter. Il espérait, qu'il le serait en totalit (il ne l'a été que de deux cinquièmes) : et po déterminer à cette rédemption, il fallait rend cet impôt permanent.

---

(1) Les impôts permanens ayant été affectés, par des l solennelles du parlement, au fonds consolidé, ne sont pl l'objet du vote annuel de l'impôt. Le crédit des finances serait atteint. Ce vote n'a lieu, dans chaque budget, q pour les impôts annuels, et pour les ressources extraord naires qui subviennent aux dépenses, soit ordinaires de l'ét de paix, soit extraordinaires de l'état de guerre.

Les droits de 1 s. et de 6 d. par livre st. des pensions et des salaires.

Les taxes de douanes, d'excise, de timbre, celles sur les voitures de place (*Hackney coaches*), celles sur les ramoneurs et sur les colporteurs (*hawkers andpedlars*, et celles de quelques deniers pour livre additionnels, sur les pensions et salaires.

Les droits sur les lettres et les produits de la poste aux lettres, enfin, quelques branches du revenu héréditaire; produits des amendes, saisies, confiscations, compositions, et *profferts* (2) et revenu des terres de la couronne.

Les ressources extraordinaires se composent :

1°. Des taxes de guerre, qui ont été, ou sont encore, des additions faites aux taxes annuelles ou permanentes, à la taxe sur la drèche (*malt-duty*), des douanes et de l'excise: ou des taxes nouvelles, parmi lesquelles, sont comprises, les taxes assises, celles sur la propriété (*propriety tax*) qui ont succédé à l'impôt sur le revenu (*income tax*); celles sur la fortune mobiliaire (*personal estates*); elles

---

(1) Les *profferts* sont le produit de certaines amendes et droits judiciaires perçus par les shériffs dans les comtés, et qu'ils doivent verser, chaque sémestre, à l'échiquier. Il existe pour ces *profferts*, une espèce d'abonnement. Le shériff verse toujours une somme fixe ; si ses dépenses excèdent le produit total de ces droits, il n'en remet pas moins la même somme, mais il lui est délivré une ordonnance de compensation sur le crédit des dépenses diverses, qu'il lui est alloué comme comptant à son prochain versement.

doivent leur ori gine à la guerre, et quelques-unes ont fini avec elle ;

2°. Du produit des loteries ;

3°. De celui des emprunts et des émissions et négociations de billets de l'échiquier ;

4°. De produits accidentels, provenant des remboursemens de sommes prêtées, ou recouvrées sur les comptables en débet ; ventes d'objets appartenant au public, et autres échûtes extraordinaires.

Le chancelier de l'échiquier détaille ensuite les dépenses générales et particulières de l'Etat : et deux comptes en sont établis.

Le premier est un état général de toutes les dépenses acquittées dans l'année. Ce compte comprenoit, en 1814, pour l'année 1813, sous seize chefs ou dans seize chapitres différens, 664 articles de dépense, dont le plus fort étoit de 20,358,805 l. 6 s. 4 d. st., et le plus faible de 4 l. 3 s. 4 d. st.

Le deuxième est un état des dépenses votées dans le précédent budget, et de leur acquittement total ou partiel : en 1814 il était formé de 174 articles, dont le plus fort était de 9,500,000 l. st., et le plus faible de 26 l. 9 s. 6 d. $\frac{1}{4}$ st.

Le chancelier de l'échiquier demande ensuite les secours extraordinaires qu'exigent les besoins du service ; et la chambre des communes se forme en comité des voies et moyens.

Un nouveau budget, pour l'année suivante est présenté, il contient les dépenses nouvelles, que la chambre a à voter, et les moyens extraordinaires

y pourvoir. Le fonds consolidé n'y figure que pour ses excédens réels, ou présumés : et les voies et moyens ne sont composés que des ressources extraordinaires, et ne comprennent ordinairement qu'une douzaine d'articles.

Telle est la partie qu'on doit dénommer matérielle des budgets, soit qu'il n'en ait été formé qu'un seul, soit qu'il y en ait eu deux, ainsi que M. Pitt en a introduit l'usage.

2°. Si on descend à un examen rationnel des budgets anglais, on y trouvera des points d'observations et de considérations essentiels, que nous réduisons à trois : l'usage d'un double budget ; l'exagération des ressources offertes et l'affaiblissement des dépenses demandées ; et enfin la bonification constante des déficits.

1°. L'usage d'un double budget.

Si la nation anglaise avait vu, à la première demande des secours (*supplies*) du chancelier de l'échiquier, quelle était l'étendue des besoins auxquels la chambre des communes avait à pourvoir, l'opinion publique se serait prononcée contre la guerre, ou l'échelle considérable sur laquelle elle était entreprise et conduite. M. Pitt, déterminé à la guerre contre la France, d'une manière implacable et irrésistible, aurait vu ses projets contrariés, et leur exécution arrêtée. Il ne publia donc jamais ses plans intégralement.

Des votes particuliers de crédit, en billets de l'échiquier, lui étaient accordés avant l'ouverture des budgets.

La banque fut autorisée, en 1793 et 1794, à accepter les traites du gouvernement. Pendant les années 1793, 1794, 1795 et 1796, ses services, dans ce genre, furent étendus; ils allèrent à près de 13,000,000 l. st., en 1796; ils diminuèrent un peu en 1797; mais cette réduction fut due à la fermeture des bureaux d'échange des billets de la banque, contre des espèces, dont ses services au gouvernement avaient été une des causes.

La guerre, d'une autre part, et les emprunts du gouvernement épuisaient les capitaux de l'Angleterre, bien moins nombreux alors, qu'ils ne le sont devenus depuis, en raison du mécanisme de la circulation du papier-monnaie et par les accumulations annuelles des économies privées et des profits des huit années d'étonnante prospérité du commerce anglais. En 1797 M. Pitt était obligé d'avoir recours à un emprunt forcé, l'emprunt de *loyauté*, et il proposa un budget supplémentaire. Dans la même année un second emprunt fut ouvert, à 6 $\frac{5}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ d'intérêt, créant un capital nominal de 210 p. $\frac{0}{0}$. La même mesure fut observée en 1798; en 1800 il fut fait pareillement un budget supplémentaire; en 1801 M. Pitt quitta le ministère; et M. Addington, quoiqu'on fût en négociation pour la paix avec la France, fut encore obligé d'ouvrir, pour le service de 1802, un budget supplémentaire.

Ces exemples étaient bien suffisans pour introduire, dans les finances anglaises, l'usage des dou-

bles budgets, et ils ont été suivis : ou plutôt les comptes de l'année, d'après les lois de 1802 et de 1803, devant être présentés avant le 25 mars, et retardant en conséquence l'ouverture des budgets, des crédits en billets de l'échiquier ont été accordés au chancelier de l'échiquier et ont dispensé des doubles budgets.

2°. L'exagération des ressources et les estimations affaiblies des dépenses.

Dans une monarchie représentative, dans laquelle la nation, par ses mandataires, accorde des fonds pour la guerre; à la différence d'une monarchie absolue, où la conservation de la faveur du souverain est tout, pour le ministre, il faut qu'un chancelier de l'échiquier montre que les ressources sont supérieures aux besoins; qu'il exagère les unes et réduise les autres; et c'est ce que M. Pitt, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, a toujours fait.

Le résultat en devait être, sans doute, un double déficit : dans les *recettes*, parce que leur estimation avait été presque toujours sciemment inférieure à leur réelle perception; dans les sommes votées pour les *dépenses*, parce que celles-ci étaient de beaucoup supérieures à l'état qu'on en avait présenté.

Ainsi, de 1786 à 1792, il y avait eu, en temps de paix, un déficit, sur les estimations de revenu données par M. Pitt, de 80,590 l. st., au lieu des excédens qu'il avait annoncés; et ce fait fut incontestablement prouvé par M. Shéridan, lors du rapport

du comité des finances, en 1792 (1): ce déficit était d'autant plus grand que, d'un autre côté, il y avait eu une augmentation dans les dépenses, qui causait un arriéré de 600,499 l. 7 s. st.

Ainsi, lorsqu'en novembre 1797 M. Pitt proposa de voter l'impôt des taxes assises, il en portait le produit à 7,500,000 l. st.; et elles ne s'élevèrent jamais, pendant son ministère, au-delà de 5,840,000 l. st. La taxe sur le revenu (*income tax*) portée, dans la proposition de M. Pitt, en 1798, à 10,500,000 l. st. n'a jamais atteint, pendant la première guerre de la révolution, 6,000,000 l. st.

La taxe sur les importations et exportations, qui devait graduellement augmenter, a été estimée, pour la première année, à 1,500,000 l. st. Dans les années les plus brillantes de sa perception, elle a donné 1,378,000 l. st. Enfin, on a vu M. Pitt porter les excédens du fonds consolidé à des sommes considérables, au moment même, et dans les mêmes budgets, où il proposait d'en bonifier les déficits pour l'année écoulée.

De cet ordre de choses, il a dû résulter, à la fin de chaque guerre, d'énormes dettes flottantes, qu'il fallait ensuite *assumer* dans la dette fondée. La dette flottante de 1802, était de 16,000,000 l. st. On a pareillement été conduit, par la constance de ces inexactitudes, en plus sur les *recettes*, en moins sur les *dépenses*, à la nécessité de bonifier

(1) *Parliamentary debates.* Session de 1792.

les déficits par les premiers articles du chapitre des subsides (*supplies*).

3°. La bonification constante des déficits.

Nous avons eu sous les yeux (1) les voies et moyens de finances de la Grande-Bretagne, depuis le moment où ils ont été publiés, pour la première fois, jusqu'à nos jours; il n'en est peut-être pas dix, dans lesquels il n'y ait pas eu de bonifications des déficits du revenu.

Dans l'origine, ces bonifications ne s'opéraient que dans le budget de la deuxième année, même de la troisième.

Depuis l'établissement des quatre grands fonds de lord Stanhope, ces bonifications se faisaient, à l'aide des revenus du quatrième grand fonds, le fonds d'amortissement, qui servait à remplir les vides de perception de chaque impôt, spécialement affecté aux charges d'une nature de dettes; et ces bonifications ne furent opérées quelquefois, qu'à la cinquième année.

Lorsque M. Pitt eut réuni les quatre grands fonds en un seul, le *fonds consolidé*, il n'y aurait eu de déficit à combler, que pour celui-ci. Mais dans la période de 1786 à 1792, il paraissait y avoir eu un excédent du fonds consolidé, quoique il y eût un déficit réel; ce ne fut qu'en 1792 qu'on le bo-

---

(1) Grellier (*History of the national debt*. Londres, Richardson, 1810). — *Essays upon ways and means* de Davenant, et journaux du parlement.

nifia en totalité, par le vote d'une somme de 445,793 l. st., à fournir par une émission de billets de l'échiquier.

Ce fonds consolidé donna ensuite des excédens, qui servirent à bonifier le déficit des autres recettes. Mais comme on porta les excédens de ce fonds, pour des sommes sextuples et septuples de ses excédens réels, au service courant ou parmi les ressources extraordinaires, tels qu'en 1793, 3,200,000 l. st., quand l'excédent réel n'avait été que de 435,700 l. st., il fallut bien bonifier, au chapitre des déficits, l'insuffisance des recettes fictives et imaginaires de ces excédens si brillans, par des émissions de billets de l'échiquier, qui sont ensuite devenus le moyen habituel de bonification.

Dès-lors, on a pu, comme on a voulu, former des budgets étonnans de richesse et de prospérité, et maintenir ainsi le crédit des finances anglaises; cacher, par un déficit de ces excédens de convention portés aux budgets précédens, les déficits réels du fonds consolidé. Telle était la magie de M. Pitt; et on doit avouer que cette magie a toujours été brillante et heureuse. Il a conduit la première guerre de la révolution, sur une échelle étendue, jusqu'au moment, où l'absence de toute matière imposable, constatée à ses yeux seuls, lui eût prouvé qu'il était impossible de continuer la guerre : il s'est refusé à faire la paix, et il a quitté le ministère.

Dans la deuxième guerre de la révolution, la

bonification des déficits n'a plus été qu'une opération usuelle et mécanique, à l'aide des billets de l'échiquier. De 1803 à 1814, 50,000,000 l. st. de billets de l'échiquier sont passés de la dette flottante, dans la dette fondée, avec une facilité singulière.

De la comptabilité des finances anglaises.

Depuis long-temps, les désordres de la comptabilité des finances anglaises sont passés en axiome et forment un point de fait, reconnu par tous les hommes d'Etat de l'Angleterre, et par tous les financiers, qui donnent quelque attention aux comptes, que rendent les journaux et autres documens publics, des transactions des finances du royaume uni. Ils sont moindres aujourd'hui, quoique considérables encore.

Ces désordres ont commencé pendant la guerre de la succession d'Espagne et ont été perpétués, pendant un siècle, sans interruption.

A plusieurs fois différentes, la chambre des communes qui, depuis la révolution, avait pris la grande direction des finances de l'Etat, a nommé dans son sein, des comités spéciaux chargés de s'enquérir de l'étendue de ces désordres et de leurs causes; de leurs résultats présens et de leurs dangers futurs, et d'en faire un rapport à la chambre.

On compte, parmi les plus remarquables :

Celui de 1694, pour la refonte des monnaies rognées, ou faibles de poids et de titre;

Celui de 1702, après la mort du roi Guillaume : il ne trouva, dans les finances, qu'un or-

dre parfait et une erreur d'un quart de denier, qu'il fit l'honneur, à la mémoire du roi Guillaume, de bonifier par une loi spéciale;

Celui de 1716, pour l'établissement des quatre grands fonds de lord Stanhope;

Celui de 1720, qui termina la folie de la mer du Sud et punit sévèrement ses fauteurs, le chancelier de l'échiquier et autres;

Ceux de 1728, 1739 et 1740, 1750 et 1751, 1764, qui dressèrent des états de la dette, à toutes ces époques;

Celui de 1780, qui, du 27 novembre de cette année, au 20 décembre 1782, établit, dans huit rapports différens, qu'il existait d'étranges abus, dans les finances de l'Etat; et que les deniers publics avaient été scandaleusement dilapidés;

Celui de 1785, et de 1786, auquel M. Pitt soumit son nouveau plan de finances;

Celui de 1792, qui fut en opposition, dans presque tous ses soixante articles, avec celui de 1785.

Depuis cette époque, la popularité dont jouissait M. Pitt ne permit pas qu'aucun des comités nommés, jusqu'à la fin de son ministère, pût être de quelque utilité. M. Pitt se refusait toujours à tout examen un peu approfondi de ses opérations financières.

M. Addington, devenu premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier, en 1802, fit nommer, pendant son premier ministère, un comité pour procéder à une investigation sévère des

désordres des finances. Ce comité travailla beaucoup; mais M. Pitt ayant repris le timon de l'Etat en 1804, ce comité fit quelques rapports, sur lesquels il n'y eut rien de statué.

Après l'accusation de péculat de lord vicomte Melville (1), en 1805, quelques orateurs des communes occupèrent la chambre des désordres des finances, signalés dans ces rapports. M. Pitt perdait de sa popularité; et on attaquait, avec force, sa négligence, si ce n'était, ses prodigalités. Lord Henri Petty (aujourd'hui marquis de Lansdowne) annonça, et sans être contredit par M. Rose, collaborateur et ami de M. Pitt, présent à la séance des communes, qu'au moment où il parlait, il y avait pour 455,00,000 l. st. (1,137,500,000 fr.) de comptes arriérés, non liquidés. Dans la session suivante, et dans la session unique du parlement Grenville, de six mois deux jours, en 1807, il fut constaté que jamais les finances de l'Etat n'avaient été plus abusivement dirigées; qu'elles avaient été en proie, à des dilapidations inouies, au profit, sans doute, de la faction dominante (2).

Il fut reconnu, que le système de comptabilité, en usage à l'échiquier, était vicieux et désordonné; que les deux auditeurs de l'*imprest* (des fonds de la guerre) et les contrôleurs généraux du service des

---

(1) Nous renvoyons à cet égard au livre V de cette histoire (Session de 1805).

(2) Nous renvoyons à ce même livre (Session de 1806).

divers départemens, n'étaient d'aucune utilité; que les pouvoirs et l'autorité qui leur avaient été accordés par les statuts 25. Geo. 3, ch. 52. — 34. Geo. 3, ch. 62. — 39 et 40. Geo. 3., qui autorisent les auditeurs à allouer des intérêts aux comptables, ou à en exiger, pour les sommes, dont ils sont en avance, ou en débet, devaient être portés à une commission spéciale de comptabilité, plus nombreuse, et mieux organisée.

Ainsi, sans supprimer la commission de la comptabilité des Indes occidentales établie en 1801, cinq nouveaux commissaires, et dix au plus (mais pour le moment), furent créés sous le nom de *commissaires auditeurs des comptes publics*. Les statuts de la 25e. année Geo. 3. ch. 52. et de la 45e. ch. 55 et ch. 91. leur furent appliqués. Ils furent investis des mêmes pouvoirs, qu'avaient les auditeurs de l'*imprest*. Leurs fonctions furent distinguées et séparées de celles des contrôleurs de l'armée. Leurs appointemens furent honorables; ils furent cependant déclarés inéligibles pour être membres des communes. Juges suprêmes de tous les comptes, les comptables perpétuels ou temporaires de deniers publics furent soumis à leur juridiction et durent prendre leurs quitus (*even and quit*). Telles furent les dispositions de la loi de leur établissement (St. 46. Geo. 3. ch. 141, depuis le n°. 1 jusqu'à 7.).

Les commissaires auditeurs des comptes publics doivent présenter, chaque année, l'état ac-

tuel de toutes les comptabilités, qui leur sont soumises.

Cette loi, qui avait été basée sur les principes de la comptabilité des nations les plus éclairées de l'Europe (1), fut approuvée par tous les financiers et par tous les hommes d'Etat de l'Angleterre. On eût désiré cependant, que la nomination de ces commissaires eût appartenu à la chambre des communes, et qu'ils eussent été dans une plus grande dépendance d'elle.

En organisant une cour suprême de comptabilité, il fallait assurer les élémens de la comptabilité première, dans toutes les branches du service public; on renouvela donc toutes les lois, qui avaient été portées à ce sujet, telles que le statut de la 42e. année de Geo. 3, ch. 70. §. 4, qui oblige la trésorerie à présenter, avant le 25 mars de chaque année, les comptes de l'année précédente apurés jusqu'au 5 du mois de janvier, et celui de la 43e. du même prince, ch. 68. §. 49, qui l'astreint à donner un compte séparé des diverses espèces de revenus héréditaires; et on ajouta encore à ces dispositions.

Voyons actuellement, comment ces diverses lois sont exécutées. Depuis 1804, la trésorerie a pré-

---

(1) Les lois de l'organisation et de la comptabilité des finances françaises se retrouvent presque toutes, mais perfectionnées, et adaptées au système des finances anglaises, dans cette loi de la 46e. année de Georges III.

senté un compte général du revenu, appuyé des pièces justificatives et des bordereaux des diverses administrations du revenu public. Il formait le chapitre 1er. du compte des finances de 1813, rendu le 18 mars et jours suivans de 1814.

Il résultait de ce compte :

Que les frais de perception d'une somme totale de 72,273,369 l. 11 d.st. s'élevaient à 3,500,000 l.st., un peu plus de 5 pour % sur une masse de recettes aussi considérable ;

Que le restant en caisse chez les collecteurs ou percepteurs particuliers et chez les receveurs généraux, réuni aux effets délivrés, par eux, à la trésorerie et non encore échus, s'élevait à 2 millions 100,000 l. st. ;

Que la trésorerie avait à rendre compte de sommes reçues, mais dont elle ne justifiait point l'emploi, et qui formaient un total de 15,082,000 l. st. ;

Qu'au 5 janvier 1813 cette somme ne s'élevait qu'à 11,291,090 l. st.

La trésorerie donnait ensuite, au 2e. chapitre, l'état des revenus et des charges du fonds consolidé, au 5 janvier 1814, qui portait ce fonds en déficit de 1,111,988 l. 14 s. 3 d. st.

Au chapitre troisième, l'état des arriérés et balances ; dus par les comptables de la perception du revenu public, les comprenait en dix articles spéciaux, tels qu'ils avaient été établis par les arrêtés des administrateurs des différentes branches du revenu, excepté ceux des douanes dont l'incendie

de *Somerset House* avait anéanti les pièces et papiers.

Quelques-uns de ces départemens du revenu avaient des arriérés considérables; d'autres n'en avaient pas, ou au moins de très-modiques : tels que les postes qui, depuis 1706, n'avaient d'arriérés que pour la somme de 11,409 l. st. 3 s. 5 d. ¼ dont 5,114 l. st. 8 s. 11 d. ¾ étaient non récouvrables.

L'impôt territorial, l'impôt sur le revenu et les taxes assises présentaient un arriéré, pendant l'année, de 845,000 l. st.; plus sur l'impôt sur le revenu, que sur les deux autres contributions, et beaucoup plus en Ecosse, où cet arriéré était du quart de ces trois impôts, qu'en Angleterre.

L'état des liquidations soumises au jugement des *commissaires auditeurs des comptes publics* présente, dans trois tableaux différens du même chapitre, 620 articles de comptes entrés en liquidation, dont la majeure partie appartient à des receveurs généraux ou à des payeurs généraux. Ces comptables se reconnaissaient débiteurs, dans leur ensemble, de 10,500,000 l. st.; ces comptes remontaient, pour la plus grande partie, à 1807. Il y en avait quelques-uns, qui avaient été remis, dès 1799.

Sur ces 620 comptes, 83 seulement avaient été liquidés, dans l'année. Il était dû, au trésor, par les comptables liquidés. . 523,089 l. st. 5 s. 3 d. ½

A la vérité la trésorerie re-

A reporter. . . .	523,089	5	3	½

De l'autre part. .	523,089 l. st.	5 s.	3 d.	½
devait à d'autres comptables liquidés.	3,711	6	9	
Balance en faveur du trésor, pour une année. . . .	519,377	18	6	½

(En francs 12,981,925 fr. 12 c.)

Il est à remarquer, que tous les comptables reliquataires, liquidés, avaient été trouvés débiteurs de dix pour cent, de plus qu'ils ne l'avaient déclaré.

Dans les 620 comptes soumis aux auditeurs, il y avait un comptable reliquataire de 2,200,000 l. st. (55,000,000 fr.) d'autres se prétendaient être créanciers de 1,958,000 l. st. et depuis 1800, pour cette année seulement. Le compte le plus fort était celui du caissier général de la banque, qui s'élevait en total à plus de 159,000,000 l. st.

Une partie considérable des liquidations arriérées, celles des fournitures, est inconnue.

Nous trouvons seulement un état des dépenses arriérées de la guerre et de la marine. Elles sont portées à la fin du chapitre 7°. *de la dette flottante.*

Ces arriérés sont représentés (p. 217), par des billets ou obligations (*debentures*), ordres ou arrêtés de comptes (*Warrants*), pour les services de la trésorerie, dont le total s'élève à 2,478,925 ls. 2 s. » d. ¼

De l'armée.	1,477,877	4	»	
Des barraques.	204,617	1	7	
De l'artillerie.	671,093	4	9	
De la marine.	8,561,290	17	3	
A reporter.	13,393,863	9	7	¼

Ci-contre.	13,393,863 ls.	9 s.	7 d.	$\frac{1}{4}$
Des avances de la liste civile.	58,363	2	4	$\frac{1}{2}$
Si on joint à cette somme de.	13,452,226	11	11	$\frac{5}{8}$
Les balances de la trésorerie, de.	15,082,858	19	7	$\frac{1}{8}$
	28,535,085	11	6	$\frac{7}{8}$

On se fera une idée de l'arriéré de la comptabilité des finances anglaises.

Il n'est du reste pas extraordinaire, qu'avec des services aussi considérables en recettes et en dépenses, avec des dépenses aussi variées, faites à de grandes distances de la métropole, il y ait des arriérés; et qu'ils soient très-forts.

Sans doute il existerait de plus grands désordres dans les finances anglaises si la chambre des communes, à la révolution de 1688, n'eût pas établi, d'une manière solennelle autant que précise, ses droits à prendre et à conserver la haute direction des finances et l'emploi de leurs ressources. Depuis cette époque, elle vote les impôts ordinaires, les ressources extraordinaires, emprunts, loteries etc.; elle ordonne les dépenses; elle les approuve, quand elles sont faites, et en suit l'emploi, jusque dans les dernières ramifications des apuremens de leurs comptes.

ivision des istères des ices et ad-stratious ectives des nus.

Le ministère des finances est divisé entre le bureau de la trésorerie composé (1) de 7 commissaires dont le premier, lord de la trésorerie, est le chef de tout le ministère, et l'échiquier. Celui-ci a, à sa tête, le chancelier de l'échiquier qui a le titre de sous-trésorier d'Angleterre : il est réellement le ministre dirigeant spécialement les finances. Mais il est attaché, à l'échiquier, un auditeur de l'échiquier ayant 4,000 l. st. d'appointemens et jouissant de plus d'indépendance que le chancelier; car il est à vie, et ne peut-être destitué que pour forfaiture jugée par les deux chambres et en vertu de *bill d'impeachment*. Ses fonctions se bornent à donner les ordres de délivrance des fonds, pour les objets, auxquels ils ont été affectés et votés.

A l'aide des liaisons de l'échiquier avec la banque; à l'aide des émissions continuées et renouvelées des billets de l'échiquier; à l'aide enfin des crédits accordés au ministère, dans cette nature de valeur, il est quelquefois facile à un chancelier de l'échiquier de dépasser les limites des crédits particuliers, ouverts pour chaque nature de dépense. Il s'est cependant présenté des occasions ou l'insti-

(1) La place de grand trésorier était anciennement une grande charge ou office de la couronne. Après avoir été supprimée et recréée plusieurs fois, elle fut définitivement abolie sous la reine Anne, et des lords commissaires institués, pour en remplir les fonctions. Le comte de Powlet fut le premier de ces lords, en 1710.

tution de l'auditeur de l'échiquier a été d'une grande utilité (1).

Les recettes ont à leur tête, quatre *Tellers* de l'échiquier qui, quoique des *sinecures*, contrôlent, par leurs députés, la rentrée des revenus de l'Etat.

Le même principe qui a guidé, dans la substitution des commissaires de la trésorerie au lord grand trésorier, a déterminé que les administrations des finances seraient collectives. Elles ont chacune, à leur tête, un président (*chairman*) qui est *primus inter pares*. Nous avons vu la cour des comptes anglaise, modélée sur notre ancienne comptabilité nationale, avoir sept auditeurs généraux des comptes publics. Le bureau des taxes (*land-tax*, *assessed taxes*, *propriety Tax*) a cinq commissaires; les douanes en ont neuf, dont deux présidens et un inspecteur général des exportations et des importations. Le bureau de l'excise en a pareillement neuf, dont deux présidens; celui du timbre a sept commissaires présidés par un d'eux. Le bureau des impositions sur les voitures de place de Londres et sur les ramoneurs et les colporteurs (*hackney-coach and Hawkers and Pedlars*), quelque faible qu'en soit le produit, a cinq commissaires. La poste aux lettres a deux maîtres généraux.

---

(1) En 1811, entre autres, lord Grenville, auditeur de l'échiquier, demanda pendant la maladie cérébrale du roi, une résolution de la chambre des communes, qui l'autorisa à signer une délivrance de fonds, pour un service, pour lequel il n'existait pas de crédit. (Voir le livre 8 de cette histoire).

CHAPITRE II.

De la dette publique et des emprunts du royaume uni.

Dettes antérieures à la révolution de 1688.—Emprunts et dettes pendant le règne de Guillaume et Marie. — Frais de la guerre qui a fini par le traité de Riswick. — Etat de la dette publique, 1er. janvier 1703. — Emprunts et dettes, pendant le règne d'Anne. — Frais de la guerre de la succession.— Etat de la dette publique, au 25 décembre 1716.—Emprunts et dettes, pendant le règne de Georges I. — Système des actions de la mer du Sud. — Etat de la dette publique, au 25 décembre 1727.—Emprunts et dette, pendant le règne de Georges II. — Etat de la dette publique, le 31 décembre 1739.—Emprunts combinés avec des loteries. — Frais de la guerre de la succession d'Autriche.— Etat de la dette publique, le 31 décembre 1749. — Réduction de l'intérêt à $3\frac{1}{2}$ et à 3 pour $\frac{0}{0}$. — Création des 3 pour $\frac{0}{0}$ consolidés et des 3 pour $\frac{0}{0}$ réduits. — Etat de la dette publique, au 31 décembre 1757. — Frais de la guerre de sept ans. — Etat de la dette publique, au 5 janvier 1763.—Emprunts et dettes, pendant le règne de Georges III. — Etat de la dette publique, au 5 janvier 1776. — Frais de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. — Etat de la dette publique, au 5 janvier 1786. — Etat de la dette publique, au 5 janvier 1793. — Frais de la première

guerre de la révolution. — Etat de la dette publique du royaume uni, au 5 juillet 1802. — Etat de la dette publique, au 5 janvier 1816.—Dette consolidée. — Dette flottante. — Charges de la dette. — Fonds présumés des étrangers, dans la dette publique anglaise.

Dès les tems les plus reculés, l'Angleterre a subvenu aux dépenses extraordinaires du service public, au moyen d'anticipations sur les revenus futurs, et par des emprunts. Dettes antérieures à la révolution de 1688.

La première dette, dont nous trouvions des vestiges dans les actes publics, est celle d'Edouard I. en 1355; Richard Ier., un de ses successeurs, avait souvent recours aux emprunts, et ne rendait pas exactement. Sous le règne d'Henri VI, et pendant la minorité de ce prince, les communes exigérent des régens du royaume, qu'ils fissent acquitter les coupons d'obligations (*tallies*), qui avaient été donnés en paiement des dettes de la couronne. Henri VII, empruntait beaucoup, et avait pour principe, qu'il fallait mieux emprunter, deux jours trop tôt, que de rembourser, un jour trop tard. Ce prince était devenu le plus riche des souverains de l'Europe; et il prêtait, aux princes étrangers, à haut intérêt et sur gages de pierreries et de joyaux, les sommes qu'il avait empruntées de ses sujets. Il laissa à sa mort 1,800,000 l. st. dans l'échiquier, ce qui formait à cette époque un trésor considérable et qui équivaudrait aujourd'hui à plus de 10,000,000 l.st. (l'once

d'argent à 5 sh. 2. d. st.). Henri VIII, prodigua les trésors de son père ; s'empara des biens du clergé régulier de l'Angleterre ; força ses sujets à lui prêter des sommes considérables, et n'en fut pas plus riche. Le parlement de la trente-cinquième année de son régne annulla toutes les dettes, qu'il avait contractées ; et ouvrit dès-lors la voie aux défenses, qui furent portées par les parlemens qui lui succédèrent, de faire au souverain aucun prêt d'argent, sans le consentement des communes. Elisabeth eut très-souvent recours aux emprunts, mais elle en acquitta exactement les charges, et acquit à ses finances un très-grand crédit.

Jacques I[er]. dépensait, bien au-delà de son revenu : et la chambre des communes mit quelques bornes aux dissipations de ce prince. Elle nomma des commissaires, qui devaient ne délivrer les subsides qu'elle lui accorda, en 1623, que pour l'objet seul, auquel ils avaient été destinés; et ils étaient chargés d'en suivre l'emploi, jusques dans les plus petites ramifications de leur comptabilité. La dette de ce prince s'élevait à sa mort à 500,000l. st. Son fils, Charles I[er]., extorqua à ses sujets, sous le nom d'emprunts et de *bénévolences*, de grandes sommes d'argent. Les désordres des finances menèrent à la république.

Il y eut de grandes dilapidations des finances et des richesses de l'Etat, et de l'église, par le long parlement, et sous le protectorat. Mais il n'y eut pas de dettes ; le revenu de l'Etat fut porté à 924,000 l. st.

L'usage de lever de l'argent, en vertu de la *prérogative*, avait été une des causes des malheurs de Charles Ier.; il fut continué sous Charles II, son fils. Les folles prodigalités du roi et les désordres de ses finances et de sa Cour, devaient le perpétuer. Le second parlement de ce prince, un des plus longs qui aient été réunis (1), et dans la dépendance duquel, des besoins toujours renaissans de subsides, avaient jeté ce prince, obtint la reconnaissance de plusieurs points importans de la constitution anglaise; et notamment du droit des communes de défendre, à tous les sujets du roi, de lui faire aucun prêt ou avance d'argent, à quelque titre qu'ils fussent demandés. En 1666 et 1668, le roi ayant de nouveaux besoins de subsides, la chambre des communes nomma une commission chargée d'examiner les comptes des sommes, qu'elle avait accordées au roi et l'emploi qui en avait été fait.

Mais rien ne contribua plus à démontrer la nécessité de la surveillance des communes, sur la perception et l'emploi des revenus publics, que la fermeture de l'échiquier, le 2 janvier 1672. Le roi le tint fermé pendant 18 mois; et s'empara d'une somme de 1,328,526 l. st. destinée au remboursement des avances que lui avaient faites des banquiers et des négocians de Londres, en anticipation de ses revenus et de ceux de l'Etat. La sur-

---

(1) Il a duré 16 ans 8 mois et 16 jours.

verses époques, et de l'aperçu des frais de chaque guerre, nous conduira à l'état de la dette publique du royaume-uni en 1816.

Emprunts et dettes pendant le règne de Guillaume et Marie.

A l'avènement de Guillaume III et de Marie, les revenus s'élevaient à .	1,915,455 l.st.	15 s.	9d.
Les dépenses de l'état de paix ne dépassaient pas en 1687 et 88.	1,609,365	2	9
Il y avait donc un excédent de	306,090	13	

Cet excédant pouvait servir de gage, au paiement des intérêts des nouveaux emprunts, que la guerre qui a fini par le traité de Riswick, imminente alors, obligerait à faire. Les dépenses, qu'elle exigerait, pouvaient s'élever chaque année de 4 à 5,000,000 l.st. Le système de finance qu'on allait ouvrir, consistait à faire chaque année un emprunt de pareille somme de 4 à 5 millions, et à affecter aux charges de l'emprunt, en remboursement de son capital, et en paiement de ses intérêts, le produit d'un impôt spécial, à percevoir, jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt en principal et en intérêts.

Les produits de l'impôt à asseoir étaient calculés de manière à ce que l'emprunt fût promptement remboursé. Les intérêts furent d'abord uniformes à 6, à 7 et à 8 p%. On s'aperçut bientôt que les impôts n'étaient pas d'un produit égal : et que les premiers souscripteurs de l'emprunt étaient payés plus exactement de leurs intérêts, ou au moins seraient

plus promptement remboursés de leur principal que les derniers. L'usage s'établit donc de donner sur un emprunt de 1,000,000 l.st., par exemple, 6 p. % d'intérêts aux prêteurs des quatre cents premières mille liv., 8 p. % aux prêteurs des deux cents secondes mille liv., 10 p. % à ceux des troisièmes, 12 p. % à ceux des quatrièmes et dernières, au total, 8 3/8 pour %.

En 1694, la banque d'Angleterre fut constituée. Elle prêta à l'État, pour *l'acquisition de son privilége*, 1,200,000 l. st. à 8 pour %. Elle ajouta successivement d'autres prêts a cette somme, aux divers renouvellemens de sa charte; et la dette actuelle de l'Etat vis-à-vis d'elle, en juillet 1816, s'élève à la somme de 15,686,800 l. st. (392,145,000 f.) constituée à 3 pour %, et qui forme les premières parties de la dette publique actuelle. Elle sera toujours non rachetable. Elle est le cautionnement de la banque. L'utilité la plus immédiate de la création de la banque, pour les finances de l'Etat, se rencontra, dans la diminution du taux de l'intérêt, qui leur fut aussi avantageux, qu'au commerce et à la circulation.

On essaya, en 1692, des annuités viagères en tontine. Les prêteurs recevaient 10 pour % de leur capital, et cet intérêt était accru, de celui de toutes les annuités ou rentes qui s'éteignaient, jusqu'au moment où il ne restait plus que sept annuitans ou rentiers viagers; depuis ce moment à l'extinction de chacune de ces sept têtes, leur an-

nuité devenait acquise à l'Etat. Du reste, cette tontine ne réussit pas : et elle fut convertie en un emprunt en viager, sur une seule tête, à 14 pour $\frac{0}{0}$.

L'année suivante, on fit un emprunt en viager sur plusieurs têtes; à 14 pour $\frac{0}{0}$, sur une tête; à 12 sur deux têtes, et à 10 pour $\frac{0}{0}$ sur trois têtes. On voit combien les calculs des vitalités étaient encore inexacts; l'expérience est venue depuis les rendre plus precis.

En 1694, on fit une loterie à 10 l. st. le billet, portant pendant 16 ans, une annuité ou intérêt de 14 pour $\frac{0}{0}$, indépendamment des chances des lots: cet emprunt était excessivement onéreux. Une annuité de 16 ans vaut un peu plus de 10 fois son produit. Le billet de loterie aurait donc dû être de 14 l. st. au lieu de 10 l. st. (1).

On créa dans le même temps des annuités temporaires de 96 ans. Le prêteur aliénait son capital:

(1) Ces billets de loterie étaient au porteur, et mobilisaient entièrement cet emprunt. Le chancelier de l'échiquier, en même temps premier lord de la trésorerie, lord Godolphin, adopta cette forme d'emprunt pour fournir aux *Jacobites*, aux ennemis du gouvernement et aux étrangers, des moyens de placer leurs capitaux dans les fonds publics. Ils les intéressaient au maintien de ce gouvernement qu'ils rejettaient d'après leurs opinions. Il parait que les *Jacobites* craignant de voir leur fortune en péril, si elle était connue, desirèrent eux-mêmes ce mode de placement. Ils échappaient ainsi à l'oppression. (Davenant. *Essay upon ways and means.*)

et il recevait, pendant 96 ans, le 15e. de son capital, 6 et $\frac{2}{3}$ pour $\frac{0}{0}$. Ce genre d'emprunt était moins usuraire que les autres.

C'est de cette époque, que datent les premières émissions des billets de l'échiquier; ils furent créés pour subvenir à la rareté du numéraire, occasionnée par une refonte générale des monnaies d'argent.

Frais de la guerre, qui a fini par le traité de Riswick.

Les frais de la guerre, qui a fini par le traité de Riswick ont été, pour l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, de. . . . . 46,783,257 l. st. 10 d.

L'Etat a emprunté, pendant le règne du roi Guillaume.	44,170,615
Il a été remboursé sur cette somme.	34.034,018
La dette publique, à la mort du roi Guillaume, était donc, de.	10,136,597

Etat de la dette publique, au 1er. janvier 1703.

Emprunts et dettes pendant le règne de la reine Anne.

Pendant le règne de la reine Anne, on continua de suivre le mode des emprunts successifs et remboursables; de ceux en viager; et de ceux en annuités temporaires, et en loteries. Les deux compagnies de la banque et des Indes orientales prêtèrent, au gouvernement, des sommes assez fortes. On forma la compagnie de la mer du Sud, qui donna au gouvernement 4,000,000 l. st. pour son cautionnement, et lui prêta, en 1710, diverses

sommes qui portèrent ce qu'on appelle le *premier fonds de la mer du Sud* à 9,870,325 l. st. 15 s. 6 d.

Frais de la guerre de la succession.

Les frais de la guerre de la succession s'élevèrent à 88,307,907 l. st. 8 s. 4 d.

Etat de la dette publique au 25 décembre 1716.

La dette publique se trouvait, après la mort de la reine Anne, au 25 décembre 1716, portée à la somme de 51,374,501 l. st. 8 s. 4 den.

Emprunts et dettes pendant le règne de Georges I.

En 1716, le ministère de Robert Walpole (depuis comte d'Orfort) et le parlement, s'occupaient avec soin d'une réduction de la dette publique. Ils ne pouvaient y parvenir, qu'en diminuant le taux de l'intérêt, et qu'en établissant un fonds d'amortissement (1) qui, en se combinant avec les remboursemens successifs de quelques-unes des dettes, auxquelles il avait été affecté des impositions spéciales, pour le service des intérêts et l'extinction successive et graduelle du principal, fournît les moyens de payer celles des dettes, qui n'avaient eu d'affectation d'impôts, que pour l'acquittement des intérêts.

Les lois, que les divers parlemens avaient rendues, pour bonifier, chaque année, le déficit des taxes à affectations spéciales, ne promettaient pas, qu'il pût jamais arriver, que le service des intérêts, pour toutes les dettes, et celui du rembour-

---

(1) Voir à cet égard le chapitre suivant *de l'amortissement de la dette* et au chapitre 8 du second livre, les modifications du système des impôts et adoption du système des emprunts résultans des vices de la représentation nationale.

sement du principal, pour quelques-unes, ne fussent effectués, avec exactitude, quoiqu'avec plus ou moins de régularité et de retards. Mais la paix amènerait, avec elle, deux grands résultats plus ou moins probables : 1°. la réduction de l'intérêt, sur tous les prêts d'argent ; et 2°. des plus values et accroissemens de produits des taxes ; il fallait les rendre utiles à l'extinction générale de la dette.

Dans ce but, M. Robert Walpole, et M. Stanhope, son successeur, proposèrent l'établissement de quatre grands fonds ou classemens des dettes publiques et des produits des impôts qui y étaient affectés. Le premier fut *celui de la mer du Sud*, qui comprenait la dette de l'Etat vis-à-vis de cette compagnie, de 10,000,000 l. st. : le second fut appelé *le fonds réuni* (*aggregate fund*), qui se composait de la dette contractée avec la banque, de 9,015,052 l. st. 17 s. 10 d. ½. Le troisième fut appelé le *fonds général*. Il servait les charges de 32,960,658 l. st. 17 s. 8 d. ¾ de dettes diverses. Le quatrième fonds fut formé du montant des réductions d'intérêts et des plus values d'impôts, à affectations spéciales, au fur et à mesure de l'extinction des dettes au remboursement desquelles ces impôts avaient été appropriés. Ce classement opéré, le parlement déclara, perpétuelles, toutes les taxes ou impositions diverses affectées au service de toutes ces dettes, et existant jusqu'à ce jour.

L'établissement de ces quatre grands fonds fut utile aux créanciers de l'Etat, dont les dettes étaient

comprises dans les deux premiers fonds de la *mer du Sud*, et *réuni*. Ils étaient payés régulièrement de leurs intérêts, comme les actionnaires des compagnies de la mer du Sud, et de la banque. Leurs fonds étaient cotés, sur les cours de la place, à 115, comme les actions des deux compagnies. Les autres créanciers de l'Etat n'étaient pas payés, avec autant de régularité : et leurs fonds avaient un prix de beaucoup inférieur, à ceux des autres fonds.

ystème des ons de la du Sud.

Il se forma donc une opinion publique et générale, de l'utilité de fondre toutes les dettes publiques dans les actions des deux compagnies (1). A la

(1) Quelque extravagant qu'ait été le système des actions de la mer du Sud, il ne l'était pas plus que celui de Law, qui sous le nom *du système*, *des actions de la compagnie d'Occident ou du Mississipy*, puis en 1719, *de la compagnie des Indes*, à bouleversé, en France, toutes les fortunes, comme toutes les têtes. Les bases étaient les mêmes, les succès furent pareils. Les Anglais avaient notre exemple. Quoique la chûte des deux systèmes fut simultanée, et s'opéra dans les mêmes mois de l'année 1720, le système de Law était établi depuis plus longtemps On aurait pu, à Londres, combiner davantage le système des actions de la mer du Sud. On n'usa pas de notre expérience; on n'imita que notre engouement.

Les dettes des deux États n'étaient pas semblables. La France devait, en 1715, 2,062,138,000 liv. tournois, dont elle payait 89,983,453 liv. tournois d'intérêts. La dette de l'Angleterre, au 25 décembre 1716, était, réduite en livres tournois, de 1,284,362,520, et ses intérêts s'élevaient à 77,932,600 livres tournois.

Le système de Law se chargeait de rembourser 1,600,000,000

session du parlement de 1720, les deux compagnies se trouvèrent amenées, à soumettre au gouvernement, et à la chambre des communes, des propositions d'englober, ou de fondre, dans leurs créances sur l'État, les autres dettes publiques. La compagnie de la banque fut plus sage; elle se défendit de la fougue qui s'emparait de toutes les

livres tournois de la dette de la France, et le trésor y trouvait une bonification d'intérêt de 21,836,258, l. st. et des revenus de la ferme du tabac, et des fermes générales, de 5,520,000 liv. tournois. Le sytème des actions de la mer du Sud, inscrivait, parmi ses actions, 800,000,000 liv. tournois de la dette anglaise; mais le bénéfice de l'échiquier ne s'élevait pas à plus de 10,000,000 liv. tournois.

Par la chûte du système de Law et les opérations du *visa*, le trésor royal eut 38,000,000 liv. tournois d'intérêts à payer, de moins: et la dette de l'Etat fut réduite à 1,000,000,000 liv. tournois ou environ.

Par la chûte des actions de la mer du Sud, l'échiquier anglais perdit 75,000,000 liv. tournois, dont sa dette fut augmentée; mais il obtint des réductions successives des intérêts de la dette publique, et sa situation ne fut pas empirée.

En France, l'interêt du peuple fut sacrifié à celui du trésor. Ce fut le contraire en Angleterre. Le peuple anglais jouissait des bienfaits du système représentatif; ils ne nous étaient pas encore acquis : et nous fûmes les victimes de l'impéritie, et des résistances orgueilleuses et cupides du parlement de Paris. Le système de Law était bon et utile, mais il fut gâté et dénaturé par l'avidité et l'enthousiasme. Osons espérer, un siècle après, que de telles mesures ne se renouvelleront pas; et que nous saurons nous défendre de l'engouement et des illusions de l'agiotage.

têtes. Ses propositions furent plus modérées et mieux combinées ; elles ne furent point admises.

Nous ne suivrons pas, dans tous leurs détails, les folies que le système de la mer du Sud fit commettre. Il faudrait un volume, pour retracer ces déplorables effets de la cupidité générale ; de l'infatuation de toutes les passions ; et de la fraude, et de l'improbité des directeurs et agens de la compagnie et du chancelier de l'échiquier, lui-même. Le parlement punit les coupables, avec sévérité.

La compagnie de la mer du Sud s'engageait vis-à-vis du Gouvernement, 1°., d'inscrire parmi ses actionnaires, ceux des créanciers de l'Etat, qui s'y détermineraient pour une somme de. . . . . 31,665,754 l. st. 18 s. 1 d. ½

2°. Comme tous les créanciers de l'Etat, pour des annuités temporaires ou viagères, ne pouvaient pas consentir à convertir leurs annuités en ses actions, (les corporations et institutions publiques, les mineurs, etc.). La compagnie remettait à l'Etat, en compensation de ce qu'elle ne pouvait pas opérer également, sur ces annuités comme sur les autres, une somme de. 717,695 8 1

3°. Elle payait pour être portés au fonds d'amortissement et employés à l'extinction de la dette publique, et comme prix de son privilége, mais à divers termes, plus ou moins éloignés, 4,156,306 ls. 4 s. 11 d.

TOTAL des sommes, auxquelles devait pourvoir la compagnie de la mer du Sud. . . . . 32,383,450 6 2 ½

Ci-contre.	32,383,450 ls.	6 s.	2 d.	$\frac{1}{2}$
Cette somme se trouvait augmenter l'ancien fonds de la compagnie, qui était de.	11,746,844	8	10	
Les actions de la compagnie s'élevaient donc à.	44,130,294	15	»	$\frac{1}{2}$
Pour lesquelles elle recevait de l'Etat en intérêts à 5 pour $\frac{0}{0}$, pendant sept ans, sur la majeure partie, (et ensuite à 4 pour $\frac{0}{0}$ à perpétuité, sur la totalité, et en provisions de banque.	2,124,901	14	11	$\frac{3}{4}$
Pour que la compagnie de la mer du Sud trouvât quelqu'avantage, dans cette transaction avec le gouvernement; il fallait qu'elle obtint une réduction générale de l'intérêt de l'argent, à 3 pour $\frac{0}{0}$. Alors toutes ses actions anciennes, et celles qu'elle allait créer n'auraient reçu de dividende de la compagnie, que pour la somme de.	1,320,910	1	»	
Elle avait donc un bénéfice annuel de.	803,991	13	11	$\frac{3}{4}$

Ce bénéfice, pendant sept années, s'élevait à la somme de 5,627,941 l. st. 17 s. 6 den. $\frac{3}{4}$.

Ce qui la dédommageait bien au-delà des 4,156,000 l. st. qu'elle donnait pour obtenir son privilége.

Pour effectuer cette opération gigantesque et de mauvaise foi, le gouvernement prêtait, à la compagnie, 1,000,000 l.st. Celle-ci avait emprunté d'autres sommes très-fortes, en argent, de divers particuliers, par prêts simples et ensuite par prêts sur

gages de ses actions; et, en actions, de ceux de ses actionnaires qui ne voulaient pas participer à la spéculation. Elle enleva donc, sur la place, toutes celles de ses actions qui y restaient encore. A la fin d'avril 1720, ses actions étaient à 200 pour $\frac{0}{0}$.

On se promettait des bénéfices tellement exagérés, par la compagnie, de son commerce à la mer du Sud, qu'au commencement de juin, les actions de la compagnie étaient à 900 pour $\frac{0}{0}$.

Dès le 1er. de mai, la compagnie négocia, avec les créanciers de l'Etat, qu'elle s'était chargée de rembourser; et leur donna, contre leurs créances, ses actions à 200 pour $\frac{0}{0}$ de leur valeur et au-delà. Son opération s'effectuait heureusement.

Mais l'engouement était tellement excessif, que quelques hommes, plus sages que la tourbe des spéculateurs, s'en défièrent, et préférèrent de garder leurs créances sur le gouvernement. Beaucoup de capitalistes voulurent réaliser leurs bénéfices, et les faire passer dans l'étranger. Le 14 juin, les actions de la mer du Sud tombèrent à 710; le 17 et le 18 à 640, et elles continuèrent à flotter, entre ces deux prix, jusqu'au 22, jour de la fermeture des registres de la compagnie, et de la cessation des transferts. Les actions et l'opération se discréditèrent. Le refus de conversion des créances de l'Etat, en actions de la compagnie, et l'écoulement du numéraire à l'étranger devinrent plus nombreux et plus considérables.

Pendant la clôture des registres, on fit des *mar-*

chés de vente d'actions *à terme*, lorsque les transferts seraient effectuables. Les actions montèrent à 1,100 pour $\frac{o}{o}$; il y eut sur la place, beaucoup de ventes d'actions; elles tombèrent ensuite de 800 pour $\frac{o}{o}$: et à l'ouverture du parlement, le 8 décembre 1720, les actions étaient encore à 200 p. $\frac{o}{o}$.

Ces neuf mois de délire avaient été funestes au commerce et à toutes les transactions sociales; ils avaient créé un état de crise, auquel le parlement avait à remédier. La compagnie paraissait excusable. Elle avait été entraînée, et placée, hors de toutes ses mesures, par l'engouement général. Ses livres et ses opérations furent examinés. Des dilapidations, des manœuvres de la plus insigne mauvaise foi furent reconnues. Le chancelier de l'échiquier n'y était pas étranger; il fut chassé de sa place, et emprisonné, ainsi que le directeur général des postes et les principaux agens de la compagnie. Leurs biens furent saisis et vendus. Ils produisirent une somme de 2,023,000 l. st. Cinq lois de finances furent rendues, à cette occasion, par le parlement; il serait trop long d'en analyser les dispositions et les résultats. Le dette publique fut accrue de 2,000,000 l. st.; la fortune publique se ressentit long-tems de cette folie générale. Beaucoup de fonds passèrent en Hollande, en Hanovre et en France : et ils y restèrent. L'intérêt de l'argent remonta assez vîte à 6 pour $\frac{o}{o}$.

Le roi Georges I . mourut en 1727.

Etat de la dette publique, au 25 décembre 1727.

La dette publique, le 25 décembre 1727, s'élevait à 53,331,155 l. st. 17 s. 5 d. $\frac{1}{2}$.

Depuis 1716, le fonds d'amortissement avait remboursé des dettes, antérieures à cette époque, pour une somme de 6,648,762 l. st. 5 s. 1 d. $\frac{1}{4}$. On avait donc fait, en pleine paix, de nouvelles dettes, pour une somme de 8,605,416 l. st. 14 s. 2 d. $\frac{1}{2}$.

Depuis 1727, les intérêts de la dette publique furent réduits à 4 pour $\frac{0}{0}$.

Emprunts et dettes pendant le règne de Georges II.

Pendant les premières années de règne de Georges II, la dotation de l'amortissement continua d'être employée, au remboursement de la dette antérieure à sa création. Cependant, quoique sa dotation eût produit, pendant cet intervalle, 11,374,942 l. st. 19 s. 11 d. $\frac{3}{4}$. Il n'y eut de dettes éteintes que pour 4,945,748 l. st. 6 s. 8 d.

Etat de la dette publique, le 31 décembre 1739.

A l'ouverture de la guerre de la succession d'Autriche, la dette publique de la Grande-Bretagne s'élevait à 46,954,623 l. st. 3 s. 4 d. $\frac{1}{2}$.

L'Angleterre s'était rétablie de ses pertes, résultats funestes pour elle, du système de la mer du Sud. L'argent était abondant; et la guerre maritime, pendant laquelle, la France et l'Espagne avaient mis, en mer, beaucoup de corsaires, avait rendu l'emploi des capitaux plus difficile. On trouva donc à faire des emprunts, à 3 pour $\frac{0}{0}$, pendant les trois premières années. En 1744, les billets de l'échiquier n'étaient qu'à 4 pour $\frac{0}{0}$. L'emprunt de cette année fut encore à 3 pour $\frac{0}{0}$; mais on dut bonifier un escompte de 3 pour $\frac{0}{0}$ aux prêteurs.

Empru combinés a des loteries

L'emprunt de 1745 fut de 2,000,000 l. st. pour lesquels on donnait aux prêteurs 1,500,000 l. st. en inscriptions ou *annuités* à 3 ½ pour %, et 500,000 l. st. en billets de loterie de 10 l. st. chaque, qui avaient droit aux chances des lots, à l'ordinaire ; et recevaient, comme les autres parties de l'emprunt, un intérêt de 3 ½ pour %, et, par chaque réunion de 10 billets, une *annuité* à vie ou rente viagère, sur une seule tête, de 4 l. st. 10 sch. ; mais une rente viagère sur une seule tête valait alors 14 fois son produit, ou devait être constituée au denier 14 ; c'était donc pour les billets de loterie, une prime de 59 pour %, et de 14 ¾ pour la totalité de l'emprunt.

L'emprunt de 1746, fut de 3,000,000 l. st., pareillement combiné avec une loterie, de 50,000 billets, à 10 l. st. le billet ; mais l'inscription viagère ou *annuité* à vie fut de 9 l. st. ; la prime était donc de 126 p. % pour les billets de loterie, 21 ¼ p. % pour l'emprunt.

L'emprunt de 1747 fut constitué à 4 p. %, et le prêteur recevait 110 l. st. en inscriptions ou annuités pour 100 l. st. effectivement versées, c'était une prime de 11 et ½ p. %, avec un intérêt plus fort.

Les conditions de l'emprunt de 1748 furent les mêmes.

Frais de guerre de succession d'Autriche.

Les frais de la guerre, qui finit par le traité d'Aix-la-Chapelle, furent faits à l'aide des fonds du bureau d'amortissement, et de la perception de

cours plus élevé, de 2 p. $\frac{0}{0}$, sur celui des 3 p. $\frac{0}{0}$ consolidés. On a donné depuis une telle quantité de 3 p. $\frac{0}{0}$ réduits et de 3 p. $\frac{0}{0}$ consolidés, dans les emprunts faits pendant la dernière guerre de la révolution, que cette différence a disparu, ou est au moins bien faible : elle n'est plus aujourd'hui que de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.

Telle est l'origine des désignations des parties de la dette à 3 p. $\frac{0}{0}$, et de ces énormes 3 p. $\frac{0}{0}$ *réduits*, et 3 p. $\frac{0}{0}$ *consolidés*.

État de la dette publique, au 31 décembre 1757.

La dette publique, peu après l'ouverture de la guerre de sept ans, au 31 décembre 1757, s'élevait à la somme de 76,480,886 l. 8 s. 2 d. $\frac{1}{4}$ st.

Mais au moyen des diverses réductions d'intérêts, les charges annuelles de la dette n'étaient plus que de. . . . . 2,724,140 l. st. 7 s. 11 d.

On avait donc obtenu un bénéfice pour l'Etat, de 448,046 11 9

Puisque ses charges en 1749, s'élevaient à. . . 3,172,186 19 8

La guerre de sept ans fut très-coûteuse, pour l'Angleterre. Le gouvernement voulait ne faire ses emprunts qu'à 3 p. $\frac{0}{0}$. Il fut cependant successivement obligé de leur attacher un plus grand intérêt, ou des primes. L'emprunt de 5,000,000 l. st. de la fin de 1757, fut à 3 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$ pendant vingt-quatre ans, et après à 3 pour $\frac{0}{0}$. Celui de 6,600,000 l. st. de 1758, n'était qu'à 3 pour $\frac{0}{0}$, mais on y ajouta une prime de 15 pour $\frac{0}{0}$. Pour 100 l. st. versées à l'échiquier, on recevait 115 l. st. d'annuités à 3 p. $\frac{0}{0}$.

L'emprunt de 8,000,000 l. st. de 1759, n'avait qu'une prime par voie *d'escompte de prompt paiement* de 3 pour %; mais l'intérêt de cet emprunt était fixé à 4 pour %.

En 1760, on emprunta 12,000,000 l st. à 3 p. %; mais on donna aux prêteurs, par chaque 100 l st. versées, une annuité ou inscription pendant 99 ans, de 1 l. st. 2 s. 6 d., ce qui formait une prime, d'après le cours des effets publics du jour de l'ouverture de l'emprunt, de $33 \frac{5}{4}$ pour %.

Sur les 12,000,000 l. st. de l'emprunt de 1761, les $\frac{4}{5}$ de cet emprunt, (9,600,000 l. st.) étaient à 4 pour %; le dernier cinquième, de 2,400,000 l. st. recevait une annuité temporaire de 98 ans, de 5 l. st. pour %.

En 1762, on fonda divers billets de la marine, et des dettes de ce département, en annuités, à 4 pour % consolidés, qui existent encore, et sont les premières parties des dettes de cette nature de fonds. En 1763, on fit la même opération, pour d'autres parties de la dette flottante.

Frais de la guerre de sept ans.

En tenant compte des produits des divers impôts, et de la dotation du fonds d'amortissement, portés dans les voies et moyens; et formant, avec le montant des emprunts, le total des ressources qui furent nécessaires pour subvenir aux dépenses, nous trouvons que les frais de la guerre de sept ans, s'élèvent à la somme de 111,671,704 l. st. 5 s. 8 d.

Etat de la dette publique, le 5 janvier 1763.

L'état de la dette publique, donné le 5 janvier 1763, la porte à la somme de 139,501,602 l. st.

13 s. 3 d. $\frac{3}{4}$; et les intérêts et les charges annuelles à 4,681,146 l. st. 2 s. 1 d.

La dette et ses charges avaient presque doublé pendant cette guerre.

Emprunts et dettes pendant le règne de Georges III.

Georges III avait succédé à son aïeul, le 25 octobre 1760; la guerre de sept ans était à son plus haut point de succès, pour l'Angleterre. A la fin de 1761, l'Espagne prit part à la guerre, et en amena le terme. Le 3 novembre 1762, la paix fut signée, entre la France et l'Angleterre, à Fontainebleau.

Quinze ans après, les contestations de l'Angleterre avec ses colonies de l'Amérique septentrionale vinrent ensanglanter l'Amérique et l'Inde, et les mers du globe.

Etat de la dette publique le 5 janvier 1776.

La dette de la Grande-Bretagne avait été faiblement réduite, pendant ces 18 années de paix; elle s'élevait, le 5 janvier 1776, à 135,410,722 l. st. 8 s. 1 d. $\frac{1}{2}$.

Les intérêts et les charges étaient de 4,552,487 ls. 9 s. 8 d. $\frac{1}{2}$.

Pour subvenir aux dépenses de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, on revint au système des emprunts, combinés avec des loteries, ou avec des annuités temporaires, plus ou moins longues, expirantes en 1808, ou en 1860. Ce ne fut qu'en 1781, qu'on aborda franchement l'usage de créer des dettes nominales, en natures diverses de fonds, plus fortes que la somme effectivement prêtée. L'emprunt de 1781 fut de 12,000,000 l. st. pour lesquels l'Etat donna aux prêteurs:

En 3 p. $\frac{0}{0}$ consolidés et réduits.	18,000.000 l st.	
dont l'intérêt était de.		540,000 l st.
En 4 p. $\frac{0}{0}$ consolidés. . . .	3,000,000	
dont l'intérêt était de.		120,000

L'Etat contractait donc une dette de 21,000,000 pour les 12,000,000 liv. st. versés : et il payait un intérêt de 660,000 liv. st. qui se trouvait être dès-lors de 5 et $\frac{1}{2}$ pour cent.

Nous donnons, à la fin de ce chapitre, deux bordereaux de ces sortes d'emprunts. Tous ceux qui ont été faits depuis 1781, pendant l'administration de M. Pitt, et jusqu'à nos jours, ont tous été constitués à peu près de la même manière.

La paix fut signée entre les puissances belligérantes, à Versailles, le 20 janvier 1783.

On peut estimer, que la guerre de l'indépendance des Etats-Unis a coûté à la Grande-Bretagne seule, non compris la part de l'Irlande, 175,189,658 fr. 1 s. 0 d. $\frac{3}{4}$. Frais de guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

On concevra l'énormité de ces frais, quand on considérera que le gouvernement, sur près de 100,000,000 l. st. empruntés, n'avait pas reçu plus de 75,000,000 l. st.; et que ses circulations en billets de l'échiquier, de la marine, des vivres, et des transports, avaient été encore plus onéreuses. Ces billets, qu'il avait fondés à 5 pour $\frac{0}{0}$, à raison de 107 l. 10 s. 6 d. st., et de 111 l. 8 s. st.; n'avaient été donnés, par lui, que sur le pied de 85 l. st. pour les 100 l. st. qu'ils étaient censés valoir : et le gouvernement n'avait pas obtenu, par leur négociation,

pour plus de 70 l. st. de fournitures réelles, en denrées, en provisions de guerre ou de bouche, et en services effectifs.

Etat de la dette publique, au 5 janvier 1786.

Le 5 janvier 1786, la dette publique *consolidée* était de . . . . . . 260,887,890 l. st. 4 s. 9 d. $\frac{3}{4}$

La dette flottante de	7,212,489	14	4	$\frac{1}{2}$
TOTAL.	268,100,379	19	2	$\frac{1}{4}$

Les charges de la dette étaient de 9,512,232 l. 7 s. 9 d. st.

Pendant l'intervalle, qui s'est écoulé, de la paix de Fontainebleau à la première guerre de la révolution, il fut fait des armemens contre la France, l'Espagne et la Russie.

Etat de la dette publique, au 5 janvier 1793.

La dette publique fondée était, le 5 janvier 1793, de. . . . . 258,765,641 l. st. 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$

La dette flottante était de.	10,253,534	10	6	$\frac{1}{2}$
TOTAL.	269,019,175	18	1	$\frac{3}{4}$

Les charges annuelles de la dette s'élevaient à 9,476,417 l. st. 10 s. 4 d. $\frac{3}{4}$.

Le bureau d'amortissement avait racheté, au 1er. février 1763, environ 10,250,000 l. st.

Pendant la guerre de la révolution, M. Pitt établit divers impôts de guerre; impôt sur les importations et exportations; impôt sur des objets divers de consommation ou de luxe, compris sous la dénomination de *taxes assises*; triplement de ces mêmes taxes assises, et impôt sur le revenu. Avec

leur secours, il fit face aux dépenses énormes de cette guerre.

Des emprunts considérables furent faits, au compte de la Grande-Bretagne; à celui de l'Irlande, en Irlande et en Angleterre; et à celui de l'empereur d'Autriche, dont les finances britanniques se chargèrent; nous n'en suivons pas les détails; nous avons annoncé, qu'ils ont tous été constitués, comme celui de 1781.

La paix fut signée, à Amiens, le 25 mars 1802, et termina la première guerre de la révolution. Il est assez difficile de retrouver le compte des frais, qu'elle a coûtés, parce qu'ils se combinent, avec ceux de l'état ordinaire de paix qui a été graduellement augmenté.

Frais de la première guerre de la révolution.

Nous croyons cependant pouvoir porter les dépenses que cette guerre a rendues nécessaires, à la somme de 383,807,339 l. 17 s. 7 d. $\frac{1}{2}$ st., en francs, 9,595183,410 f. Le gouvernement avait déboursé pendant ces dix années, pour les charges de la dette, liste civile et dépenses ordinaires à l'état de paix et extraordinaires de l'état de guerre, 503,378,540 l. st.

Etat de la dette publique du royaume uni, au 5 juillet 1802.

Pour avoir, avec certitude, l'état de la dette publique au 5 juillet 1802, nous n'y avons pas porté le montant des annuités temporaires, non rachetables, accordées, par le parlement, aux Princes royaux actuels et aux hommes des diverses classes du service public, qui ont bien mérité de leur patrie, et ont acquis des droits à sa reconnaissance;

et nous trouvons que la dette publique fondée du royaume uni (1) s'élevait, à cette époque, à la somme

de.	663,128,859 l. st.	2 s.	» d.	½
et la dette flottante par aperçu (au-dessous de la vérité), à . . .	20,000,000	»	»	
Total. . . .	683,128,859	2	»	½

Le bureau d'amortissement qui, en 1793, n'avait racheté que 10,250,000 l. st. se trouvait posséder, au 1er. août 1802, en parties de la dette rachetées

par lui.	60,375,311 l. st.
et il lui avait été transféré, pour le rachat de l'impôt territorial. .	18,001,148
La dette était donc réellement diminuée de.	78,376,459

quoique ses charges restassent les mêmes.

La guerre entre l'Angleterre et la France a recommencé en mai 1803. Le même mode de subvenir aux frais de la guerre a été suivi, des impositions de guerre, et des emprunts créant des dettes nominales, plus fortes que les sommes reçues. Nous donnons dans le cours de cet ouvrage, et en retra-

(1) L'Irlande ayant été réunie de parlement et d'administration à la Grande-Bretagne en 1800, nous avons compris sa dette dans celle du royaume uni. Nous avons tenu pareillement compte, dans l'état des frais de la première guerre de la révolution, de la part pour laquelle elle y est entrée.

çant les événemens politiques de chaque année, les budgets successifs de la guerre, et l'état des emprunts faits pendant cet intervalle.

En 1813, on sortit, de la masse de la dette de cette époque, le montant des diverses parties, qu'en avait rachetées le bureau d'amortissement. Il s'élevait à 248,000,000 l. st. L'état, que nous donnons ici, est celui de la dette, après que cette réduction a été faite.

La dette publique du royaume uni se compose de la dette fondée et de la dette flottante dont nous donnons l'état.

DETTE PUBLIQUE.

Dette fondée du royaume uni.

	ls.	s.	d.	l. st.	s.	d.
3 p^r. % de la banque. . .	12,686,800	»	»			
de la mer du Sud.	14,814,084	13	11 ½			
consolidés. . .	388,178,966	13	11 ¾	580,916,[illegible]19	13	8 ¼
réduits. . . .	165,236,168	5	9			
4 p^r. % consolidés.				74,935,719	2	2
5 p^r. % de 1797 et 1802 de la marine. . .	1,281,630	5	2	136,181,687	14	9
consolidés. . .	134,900,057	9	7			
comprenant la dette fondée de l'Irlande postérieure à l'union, l'emprunt de l'empereur d'Autriche, et celui du prince régent de Portugal,						
Annuités temporaires expirantes en 1819, de 230,000, liv. st. dont le capital est estimé à. . .				424,946	13	4
Annuités temporaires expirantes en 1860, de 1,432,959 ls. 1 s. 3 d. ¼ dont le cap. au den. 33 est de.				47,287,649	1	7 ¼
Annuités viagères, de 158,685,17 st. dont le capital est estimé à.				1,586,858	10	»
Annuités temporaires, et non rachetables, accordées par le parlement aux princes royaux, ou à divers, à titre de pension, en rémunération de services rendus à l'Etat, de 363,656 l. st. 8 s. 2 d., dont le capital, en raison de la nature de ces pensions, ou allocations, est estimé à la somme de.				5,575,910	4	2
Dette de l'Irlande antérieure à l'union. . . .				35,000,000	»	»
TOTAL de la dette fondée du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. . .				881,908,790	19	8

Dette flottante du royaume uni.

	l. st.	s.	d.			
Billets de l'échiquier de la Grande-Bretagne, par aperçu (1).	60,000,000	»	»			
Billets de la trésorerie. . .	1,556,666	9	10			
Arriéré des divers départemens par aperçu.	8,000,000	»	»	79,226,666	9	10
Billets de la trésorerie d'Irlande, y compris ceux renouvelés en 1816.	8,470,000	»	»			
Arriéré des divers départem. de l'Irlande, par aperçu. . .	1,200,000	»	»			
				961,135,457	9	6

En francs, 24,028,386,436 fr. 62 c. ½
qui, au cours actuel, valent plus de 20 milliards de francs.

(1) Dans le compte de 1815, les billets de l'échiquier ne sont portés qu'à liv. st. 41,441,900 o. o. mais en 1813 et 1814, il avait été ouvert des crédits, en cette valeur, pour plus de 21,000,000 l. s. au-del de cette somme de 41 millions. Nous avons donc dû nous guider, dans cet état de la dette flottante, par la somme des intérêts alloués dans ce compte aux billets de l'échiquier, qui est portée à l. st. 3,014,003 3 s. 6d.

Nous n'avons pas classé, dans la dette flottante, les *debentures* (reconnaissances négociables de *debets* des douanes et de l'excise, signées par des maisons de commerce solides), que l'échiquier met en circulation sur la place, et qui forment une partie du revenu de l'année. Elles s'élevaient en 1813 à *plus de 600,000* liv. st.

GES DE LA DETTE PUBLIQUE DU ROYAUME UNI.

Dette fondée.

		ls. s. d.	ls. s. d.
ités de la banque, de la mer du nsolid. et réduites à 3 p. % sur		580,916,019 12 8.	17,427,480 13 6
ités consolidées à 4 p. % sur. .		74,935,719 2 3.	2,997,428 15 3
ités consol. de 1797, de 1802, marine, à 5 p. % sur. . . .		136,181,687 14 9.	6,809,084 7 »
ités temp. exp. en 1819. .		230,000 » »	1,662,959 1 3 $\frac{1}{4}$
ités temp. expirantes en 1860.		1,432,959 1 3 $\frac{1}{4}$	
ités viag. payables à la banq.			199,845 » »
ités temporaires et perpé- et non-rachetables, accordées rlement, à divers, et portées nds cons. et l'exc. (14,000 l. st.)			
postes (13,700 liv. st.). . .		. . . .	363,656 8 2
de l'admin. et du paiement rêts de la dette à la banque.		. . . .	284,673 8 4 $\frac{3}{4}$
ges et frais du bureau de l'a- em. de la dette de la Grande- ne.		. . . .	12,798,225 11 9 $\frac{3}{4}$
ités à 5 p. % sur la dette consol. ande, antérieure à l'union, de.		35,000,000 » »	1,750,000 » »
ges et frais du bureau de l'a- ement de la dette de l'Irlande ure à l'union (1).		. . . .	394,769 10 »
AL *des charges de la dette du royaume uni.*			44,688,122 15 4 $\frac{3}{4}$

Dette flottante.

rêts des billets de l'échiquier		3,014,003 3 8	
ur % d'amort. sur 26,000,000 billets antérieurs au 5 jan.	195,000 »		
% d'amortissement billets postérieurs nv. 1816. . . .	29,000 »	350,431 13 »	3,664,434 16 8
% d'amortissement dits, prêtés à la gnie des Indes. .	126,431 13		
rêts, à divers taux, des billets résorerie d'Irlande (2). . . .		300,000 » »	
AL des charges de la dette flot- lu royaume uni. . . .		Somme portée ci-contre.	
des charges de la dette publique du royaume uni.			48,352,557 12 » $\frac{3}{4}$

ommes rachetées par le bureau d'amortissement de la dette de l'Irlande antérieure à l'union, rises dans le total de cette dette. Les intérêts de ces sommes augmentent la dotation de ce

cette somme de 300,000 liv. st, d'intérêts des billets de la trésorerie d'Irlande est comprise portion destinée à servir à leur amortissement, à Dublin. Nous n'avons pas voulu en faire un aré. Nous avons réduit la livre irlandaise en livre sterling anglaise au cours commun de 4 pou rte sur la première.

nds pré- s des étran , dans la publique ise.

Cette dette peut être divisée en étrangère et nationale ; la dette étrangère était en 1762, de plus d'un dixième (14,500,000 sur 139,000,000); en 1786 également de près d'un dixième de la dette alors existante, (24,500,000, sur 268,000,000). Les auteurs anglais ne sont pas d'accord, sur la quotité actuelle, de la part qu'y ont les étrangers. Quand il est de leur intérêt de la réduire, ils ne la portent qu'à 20,000,000 l. st.; quand leur amour-propre leur fait une loi, de la croire considérable, ils l'élèvent à 60,000,000 l. st.; nous croyons être au-dessous de la vérité, en prenant une estimation moyenne de 40,000,000 l. st. : et on sera de notre avis, quand on réfléchira à la grande quantité de fonds étrangers passés en Angleterre, en 1793, et lors des invasions de divers Etats de l'Europe, faites pendant cette guerre, et qu'on tiendra compte de l'effet de la baisse des changes, sur le produit des intérêts, qui a dû déterminer beaucoup de prêteurs à reconstituer l'intérêt sur le capital. Ce sont surtout les prêteurs étrangers qui auraient fait la plus grande perte sur les fonds anglais, s'ils s'en étaient défaits. Presque tous avaient acheté leurs inscriptions dans les 3 pour % à un prix commun de 80. Cette nature de dette a été long-tems au-dessous de 60, et les changes à 33 pour % de perte : ils n'auraient donc pas réalisé 45 pour %.

CHAPITRE III.

De l'amortissement de la dette publique.

De l'amortissement de lord Stanhope, en 1716. — — Système d'amortissement de M. Pitt. — Création d'un bureau de commissaires de l'amortissement en 1786, sa dotation et ses fonctions. — Modifications et améliorations de 1792. — Organisation de 1802. — Système de finances et d'amortissement de lord Henri Petty. — Restrictions mises au système de M. Pitt, et divertissement des fonds du bureau. — Résultats des opérations du fonds d'amortissement de M. Pitt. — Objections contre les systèmes d'amortissement des dettes publiques. — Dotation actuelle de l'amortissement anglais. — Idée qu'on doit se faire des opérations du bureau d'amortissement de l'Angleterre. — Mode de constitutions d'emprunt. — Du *script*. — De l'*omnium*.

De l'amortissement de lord Stanhope en 1716.

LE premier usage qui ait été fait d'un système d'amortissement de dette publique, remonte à 1685, sous le pontificat d'Innocent XI, et pour le remboursement lent, graduel et successif de la dette de l'Etat ecclésiastique. On en éprouva les heureux effets.

En 1716, lord comte Stanhope proposa en Angleterre l'adoption de cette mesure, que Robert

Walpole, dans son premier et très-court ministère, avait déjà préparée. L'établissement d'un fonds d'amortissement, doté du montant des sommes obtenues par le bénéfice de réduction de l'intérêt de 6 à 5 p. % fut l'objet d'une loi du parlement. Il avait été fait à la création de chacune des dettes antérieures au 31 décembre 1716, des fonds spéciaux chargés de leur service en intérêts et en remboursement de capital. Dès que les emprunts auraient été éteints, leurs fonds spéciaux devaient être affectés à la dotation de l'amortissement. Celle-ci devait s'accroître encore de toutes les réductions d'intérêts, et il s'en est opéré de successives jusqu'en 1757, de 5 à 4, à 3 ½ et à 3 p. %.

La dotation primitive de ce fonds d'amortissement, était de 328,560 l. st. 13 s. 7 d. ¼, elle aurait été suffisante, si la nature de ses opérations eût été mieux précisée, et surtout si sa destination, dès la dixième année de son existence, n'eût pas été violée ; la dotation de ce fonds fut appliquée au service courant, ou fut affectée à celui de nouveaux emprunts ; ou enfin opéra le remboursement de dettes postérieures au 31 janvier 1716. Les revenus de ce fonds d'amortissement s'élevaient, en 1786, à 3,000,000 l. st., et il avait été remboursé près de 25,000,000 de dettes.

En 1786, M. Pitt, en supprimant l'ancien fonds d'amortissement, en créa un nouveau, et présenta un projet qui lui a valu l'étonnante réputation et le crédit en finances dont il a joui si long-temps.

Système d'amortissement de M. Pitt.

Le système d'amortissement de M. Pitt avait été combiné d'après trois projets différens rédigés par le docteur Price. Son effet avait été basé sur l'application du principe de l'intérêt composé, ou accroissement des intérêts acquis devenus capitaux.

En créant le fonds consolidé, en y réunissant les quatre fonds ou classemens généraux de dépenses et recettes du comte de Stanhope, de 1717; et prenant, sur leur excédant annuel, les frais de la liste civile, il se trouvait un surplus de 919,291 l. st. qu'on porta, au moyen de nouvelles taxes, à 1,000,000 l. st.. Ce million annuel formait le fonds d'amortissement, d'après la loi de finance de la vingt-sixième année de Georges III, chapitre 31. (1786).

L'ancien fonds d'amortissement se percevait par l'échiquier, avec le produit des impositions formant les autres fonds dont il n'était que l'excédant, et restait dans ses caisses; il fallait en établir les comptes. Le remboursement des diverses parties de la dette, auquel il était destiné, ne s'opérait qu'en vertu des directions de la chambre des communes : lorsque le plan de ces directions était indiscrètement divulgué, les emprunts ou fonds, dont elles prescrivaient l'acquittement, prenaient sur la place une valeur très-forte, après avoir été long-temps en baisse. Quelques parties de la dette publique ne pouvaient être remboursées que par 500,000 l. st. ou un million. Dès-lors le fonds d'amortissement restait inactif. Une multitude d'abus dérivait de cette disposition.

stion d'un au de com- iresde l'a- tissement 1788, sa tion et ses tions.

Il fut donc ordonné qu'il serait formé un bureau particulier d'amortissement, composé de l'orateur de la chambre des communes (président de cette chambre (du chancelier de l'échiquier (ministre des finances) du maître des rôles, de l'*accomptant* général de la cour de chancellerie (1) et du gouverneur et du vice-gouverneur de la banque en exercice.

Le million du fonds doit être remis à ce bureau, par la banque chargée de tous les payemens de la dette publique, et des opérations du grand livre, par quart, tous les trois mois, et à l'avance. Les commissaires doivent le diviser en autant de parties égales, qu'il y a de jours fériables dans l'année (de 180 à 186 à peu près; les lundis et samedis sont affectés aux transferts et aux écritures). Les commissaires ont la faculté de choisir entre les diverses parties de la dette publique; 3 p. % réduits, 3 p. %, 4 p. % et 5 p. % consolidés. Ils peuvent les faire acheter au pair, ou au-dessous, mais au prix de la bourse.

Les intérêts des parties de la dette, qu'ils ont acquises, restent au compte du bureau et du fonds d'amortissement; et doivent être pareillement divisés, en autant de portions qu'il y a de jours fériables. Les annuités à terme, ou à vie, qui ex-

---

(1) *Maître des Rôles*, officier de la chancellerie, supérieur au vice chancelier; *accomptant général*, comptabiliste général.

pireront, ainsi que le montant des réductions d'intérêts qui pourraient être obtenues, seront appliquées au fonds d'amortissement, et seront divisés de la même manière (1).

Lorque le fonds aurait été porté à 4,000,000, toutes les parties de la dette qui auraient été rachetées, seraient éteintes. Cette disposition a été changée en 1802, et le fonds d'amortissement a pu prendre depuis, et jusqu'en 1813, tel accroissement, que lui aurait donné la nature de ses opérations.

Il avait été établi, que les commissaires pourraient souscrire dans les emprunts, qui seraient faits par la suite. M. Fox fit observer, que cette disposition empêcherait le bureau d'opérer sur la place, d'une manière égale et presqu'insensible; et que les grandes variations d'achat, fournissaient trop d'alimens à l'agiotage, et trop de secousses aux spéculations licites sur les effets publics.

Modifications et améliorations de 1792.

En 1790, M. Pitt fit accorder, au bureau de l'amortissement, une augmentation de dotation de 400,000 l. st., qui fut ensuite rendue annuelle en 1802, mais pour la somme de 200,000 l. st. seulement. Le motif de M. Pitt, pour cet accroissement de dotation de 400,000 l. st., paraissait re-

(2) Cette disposition de la loi fut changée en 1802. Les annuités expirantes, la même année, ne furent point portées au compte du bureau d'amortissement, et furent définitivement éteintes. On lui ôta pareillement le produit des bonifications ou réductions d'intérêts qui pourraient avoir lieu, par la suite.

poser sur l'espoir, que le fonds aurait, en 1800, racheté 25,000,000 l. st. de la dette publique à 3 p. $\frac{0}{0}$; et qu'en 1808, au moyen de cet accroissement d'intérêts, sa dotation s'élèverait à 4,000,000 l. st. : ce qui a été effectué, sous ces deux rapports.

Mais l'amélioration la plus importante, que ce système ait reçue, est celle qui a résulté de la loi de finance de 1792, qui ordonna que, toutes les fois qu'il serait fait un emprunt, une somme égale à 1 pour $\frac{0}{0}$ de la somme empruntée, serait mise, annuellement, au compte du bureau d'amortissement, et prise sur le fonds consolidé ; et que si cet emprunt est en annuités non rachetables de plus de quarante-cinq ans, on calculera à quelle somme s'élevera cette annuité, après le terme de ces mêmes quarante-cinq ans; et qu'une somme égale à 1 p. $\frac{0}{0}$ de la somme computée, sera pareillement mise au compte du bureau d'amortissement. Par tous ces moyens, le système d'amortissement a été revivifié; et on a acquis la certitude, que tout emprunt quelconque, fait ou à faire, sera racheté en moins de quarante-cinq ans (1).

---

(1) Cet un pour cent s'est élevé quelquefois au tiers des intérêts fixés sur la somme reçue, et a formé près du quart de certains emprunts; par exemple dans l'emprunt d'avril 1797, de 17,000,000 l. st. dans lequel le préteur recevait, pour 100 livres sterlings, 150 l. st. en 3 pour $\frac{0}{0}$ consolidés, et 50 l. ster. en 3 pour $\frac{0}{0}$ réduits, dont on peut établir ainsi les charges.

En 1802, le fonds d'amortissement reçut une nouvelle organisation, par la loi de finance de la 42e. ann. de Geo. 3, ch. 71. Cette loi réunit en un seul fonds, celui qui avait été établi en 1786, et celui de 1792, appelés l'ancien et le nouveau fonds d'amortissement. Elle annulla les restrictions mises à l'accroissement de l'ancien fonds, en ce qui concernait la destination que devait avoir l'intérêt des fonds publics acquis. Dès qu'il aurait été élevé à 3,000,000 l. st., les fonds publics, qu'il rachetait, n'étaient point éteints, et passaient au profit du bureau d'amortissement. La loi établit que les annuités expirantes ne seraient plus portées à la dotation de l'amortissement. Elle rendit, permanent, l'octroi annuel de 200,000 l. st. Enfin, elle régla, que le produit de l'ancien et du nouveau fonds serait accumulé, à intérêts composés, jusqu'à ce que la dette publique qui, à l'époque de la sanc- Organisation de 1802.

Intérêts à 3 pour % sur 34,000,00 l. st. consolidés ou réduits.	1,020,000 l. st.
Un pour cent d'amortissement sur la dette créée.	340,000
Commission et provision de la banque à 340 l. st. par million.	3,780
Total des charges réelles de l'emprunt. . .	1,363,780

Il avait été accordé sur cet emprunt 3 pour % de prompt paiement s'élevant à 510,000 l. st. on n'avait donc reçu que 16,490,000 l. st. Les charges réelles de cet emprunt s'élevaient donc à plus de 8 ½ pour % et il créait une dette nominale double.

tion de l'acte, était de 488,987,956 l. st., fût entièrement éteinte.

Il ne fut point fait de provision d'amortissement, pour l'emprunt fait pour le service de l'année 1802. La paix venait d'être conclue avec la France. Lors de la reprise des hostilités, en 1803, et de l'ouverture d'un nouvel emprunt, on sentit qu'il fallait y stipuler l'octroi annuel de l'un pour cent ordinaire de la somme de la dette créée. En 1805, des provisions semblables furent faites pour l'emprunt de 1802, constitué à 5 pour $\frac{0}{0}$, et pour le nouvel emprunt créé, pour le remboursement de celui de loyauté de 1797, constitué pareillement à 5 p. $\frac{0}{0}$, mais converti dans cette session, au gré des prêteurs, en 3 p. $\frac{0}{0}$, ou remboursé aux porteurs qui le désirèrent.

Système de finances et d'amortissement de lord Henri Petty.

En 1807, lord Henri Petty, chancelier de l'échiquier, présenta, en janvier, au court parlement de cette année, son plan de finances, et le projet de quelques améliorations pour le fonds d'amortissement (1).

Les dépenses de la guerre exigeaient, cette année, des secours extraordinaires, pour une somme de 32,000,000 l. st.: ces ressources étaient fournies par les taxes de guerre s'élevant à . . . . 21,000,000 l. st.

(1) Voir les développemens de ce système, sous le même titre, au budget de l'année 1807, liv. 5 de cette histoire.

Ci-contre.	21,000,000 l. st.
et au moyen d'un emprunt, qu'on désignait sous le nom d'emprunt de guerre, de . . , ...	11,000,000
	32,000,000 l. st.

Lord H. Petty proposait à la chambre des communes de porter l'emprunt de guerre à 12 millions 200,000 l. st. pour l'Angleterre seulement $\frac{439}{500}$ en 3 pour %, et $\frac{61}{500}$ en 5 pour %. La chambre des communes aurait hypothéqué, au service des intérêts, et au remboursement de cet emprunt, une partie correspondante des taxes de guerre.

Le projet de lord Henri Petty déterminait, 1°. que les taxes de guerre devaient produire annuellement le même revenu de 21,000,000 l. st.; et 2°. que les besoins de la guerre exigeraient annuellement, pendant 20 ans, s'il le fallait, 38,000,000 l. st.

Il voulait donc, que les taxes de guerre fussent uniquement affectées à ces dépenses. Elles auraient servi de gage aux emprunts successifs de guerre qui auraient été de 12,000,000 l. st. les trois premières années, la quatrième de 14,000,000 l. st., et les dix suivantes de 16,000,000 l. st.; mais comme les taxes de guerre devaient finir avec la guerre elle-même, il fallait créer un mode d'amortissement qui fût rapide. Il devait dès-lors être pris, sur le produit de ces taxes, une somme annuelle, égale à 10 p. % du montant de l'emprunt, laquelle devait servir au paiement des intérêts qui seraient, d'après le

cours des fonds, entre 4 et 5 pour $\frac{o}{o}$; et à l'amortissement du capital, en quatorze années, d'après les calculs de l'intérêt composé, et la valeur des fonds publics sur la place, valeur qui probablement devait toujours maintenir les 3 pour $\frac{o}{o}$ à 60 p. $\frac{o}{o}$, au plus haut cours.

Les taxes de guerre devaient dès-lors diminuer de perception, dans les huit dernières années de ce cours d'emprunt. Leur déficit aurait été comblé, par de nouveaux emprunts faits, d'après l'usage et les lois de 1791 et de 1802, avec une provision de 1 pour $\frac{o}{o}$ du montant de l'emprunt. Les intérêts auraient été fournis par des créations de taxes, ou les excédans du produit du fonds consolidé.

Le bureau d'amortissement aurait tenu un compte séparé des rachats, opérés au moyen de la provision de 5 ou 5 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{o}{o}$, qui lui aurait été allouée, sur chacun de ces emprunts de guerre.

L'avantage de ce projet était d'armer, tout de suite, le bureau d'amortissement, d'une dotation considérable, qui lui permettait d'opérer, sur la place, d'une manière plus large et plus influente sur les fonds publics. Sa dotation s'élevait alors à plus de 8,000,000 l. st. Elle aurait été augmentée chaque année pendant trois ans, de 625,000 l. st., d'un onzième. Il relevait donc le prix des fonds, maintenait le crédit; et ce système avait dès-lors le vœu et l'assentiment des créanciers de l'Etat.

Le ministère, dont faisait partie lord Henri Petty, ayant été changé, son plan ne fut adopté que

comme un essai, et n'a pas eu une suite plus étendue.

Restrictions mises au système de M. Pitt et divertissement des fonds du bureau.

La loi de finances de la 42e. année de Geo. III, ch. 71 (de l'année 1802), dont nous venons de rendre compte, avait prescrit, que le fonds d'amortissement serait consacré à l'extinction, par voie de rachat sur la place, et au cours, de la dette publique alors existante, de 488,987,956 l. st. et que sa dotation ne pourrait être détournée à aucun autre usage. Le 25 mars 1813, M. Vansittart chancelier de l'échiquier proposa, à la chambre des communes, de déroger à cette loi. Le motif réel de cette dérogeance était l'impossibilité de trouver une matière imposable, pour asseoir les nouvelles taxes, qui devaient être affectées aux paiemens des intérêts et servir de gage au remboursement, ou plutôt à l'amortissement des nombreux capitaux, que les dépenses, de plus en plus, effrayantes de la guerre forçaient à emprunter.

Le biais à prendre, pour cette violation d'une destination aussi sacrée, et pour colorer, aux yeux des créanciers de l'État, cette brèche audacieuse à la foi et au crédit public, devait être de supposer, que le but du système de M. Pitt avait été l'amortissement de la dette, contractée, pour les frais de la guerre d'Amérique; et que ce but avait été atteint, puisque plus de 190,000,000 l. st. de dettes publiques avaient été rachetées par le fonds d'amortissement et que cette dette ne s'élevait qu'à 132,856,550 l. st. Dès-lors les taxes qui avaient

été affectées au service de cette dette, en intérêts, et pour le rachat du principal, étaient libres et pouvaient être hypothéquées au même service, pour les nouveaux emprunts. Ces intérêts s'élevaient à 4,360,000 l. st.

M. Vansittart ne disait pas, ainsi que le lui reprochait l'opposition, que cette extinction de la dette de la guerre d'Amérique avait été opérée, au moyen de la provision de l'un pour cent annuel, destiné à l'amortissement des emprunts, pour lesquels il avait été accordé. En effet, les fonds rachetés par la dotation primitive du bureau de l'amortissement, ne s'élevaient qu'à la somme de 66,968,178 l. st.

La majorité acquise au ministère fit adopter la proposition.

Quelque forte que fût l'atteinte portée au système de M. Pitt, elle était trop récente pour que les effets en fussent bien sensibles, en mars 1814. Elle influa cependant sur l'intérêt des emprunts, servi au moyen des sommes enlevées au bureau d'amortissement, et sur la quotité de la dette créée. L'intérêt fut à 5 $\frac{5}{8}$ sur les consolidations de billets de l'échiquier, et à 5 $\frac{7}{16}$ sur les emprunts, et pour 64,755,700 l. st., effectivement reçus, l'Etat se reconnut débiteur en 3 pour % et en 5 p. % consolidés de 102,920,423 l. st. Le dernier emprunt de 1812 n'avait été qu'à 5 $\frac{1}{16}$ pour %.

ésultats des ations du s d'amor- ment de Pitt.

Le système d'amortissement, créé par M. Pitt, influa d'une manière aussi remarquable que crois-

sante sur les fonds publics, et dès son origine : de 1786, à 1792.

En 1783, époque du dernier emprunt, deux ans après la paix, les trois pour % consolidés étaient entre 56 et 57 p. %

Les 4 p. % à. 74

Les 5 p. % à. 95

Les achats de 3 pour % consolidés des commissaires du bureau d'amortissement furent faits en masse dans le quartier qui finit : .

		au prix de			au prix de
Le 31 janvier	1787. .	74 ½	Le 31 janvier	1790. .	78
30 avril	*id.* . .	76	30 avril	*id.* . .	78 ⅞
31 juillet	*id.* . .	74 ½	31 juillet	*id.* . .	73 ¼
31 octobre	*id.* . .	71 ½	31 octobre	*id.* . .	76 ⅞
Le 31 janvier	1788. .	76	Le 31 janvier	1791. .	79 ⅜
30 avril	*id.* . .	75 ½	30 avril	*id.* . .	79 ¼
31 juillet	*id.* . .	74 ½	31 juillet	*id.* . .	81 ½
31 octobre	*id.* . .	74 ¾	31 octobre	*id.* . .	88 ¼
Le 31 janvier	1789. .	73 ½	Le 31 janvier	1792. .	88 ¾
30 avril	*id.* . .	74	30 avril	*id.* . .	96 ¼
31 juillet	*id.* . .	76 ¼	31 juillet	*id.* . .	90 ½
31 octobre	*id.* . .	80 ½	31 octobre	*id.* . .	90 ¼

Le 8 mars 1792, les 3 pour % consolidés étaient cotés. . . . . à 97 ½

Le 13 mars. . les 4 pour %. . *dito*. . . . 105 ⅝

Du 10 au 24 fév. les 5 pour %. . *dito*. . . . 120 »

Sans doute la profonde paix, dont jouissait l'Angleterre, au commencement de l'année 1792, et qu'elle aurait pu rendre plus durable ; les troubles du continent, et les transports de capitaux étrangers, en Angleterre, furent les causes de

cette élévation de la valeur des fonds publics anglais. On ne peut cependant se refuser à imputer quelques-uns de ces résultats, aux rachats graduels du bureau de l'amortissement.

Ils firent descendre l'intérêt de 5 pour % à 3 $\frac{1}{8}$. A la vérité, leurs enlèvemens, sur la place, furent bornés aux 3 pour % consolidés.

On prendra quelqu'idée de l'influence que leurs opérations ont pu avoir, en observant, que les 3 pour % étant à 97 $\frac{1}{2}$, les 4 pour % auraient dû être à 130, au lieu de 105 $\frac{5}{8}$; et les 5 pour % à 162 $\frac{1}{2}$ au lieu de 120; pairs réels des 3 pour % à 97 $\frac{1}{2}$: que, si au contraire, on renverse les calculs du pair, on aurait la valeur des 3 pour % à 72, les 5 pour % étant à 120; et à 79 $\frac{1}{4}$, les 4 pour % étant à 105 $\frac{5}{8}$: taux communs des deux calculs, 75 $\frac{5}{8}$. On sent que la certitude du remboursement, à 100 l. st., si l'Etat en prenait jamais la résolution, était la cause de cette élévation disproportionnelle des 3 pour %.

L'intérêt des 3 pour % était à moins de 3 $\frac{1}{8}$.

Celui des 4 pour % à plus de 3 $\frac{3}{4}$.

Celui des 5 pour % à 4 $\frac{1}{8}$.

On peut estimer, par-là, quels effets ont dû produire les opérations du bureau d'amortissement, limitées à des rachats, en 3 pour % consolidés ou réduits. Tous les spéculateurs achetaient aussi des 3 pour %, qui étaient encore au-dessous du pair. Ils se portaient moins volontiers sur les 4 et les 5 p. %, qui n'auraient toujours donné qu'un remboursement de 100 l. st.

La guerre contre la France fut à peu près déclarée, par l'armement des milices, le 31 décembre 1792.

Le 1er. emprunt de 4,000,000 l. st. en mars 1793 fut fait les 3 pour % consol.	(1)	entre 70 et 71 p. %
Le 2e. emprunt de 11,000,000	7 fév. 1794	à 66 p. %
Une consolid. de bilets de la marine et le 3e. emprunt de 19,926,525	27 fév. 1795	à 62 p. %
Le 4e. emprunt de 18,000,000	7 déc. *idem*	à 62 p. %
Une consolid. de bill. de la marine et le 5e. emprunt de 11,726,797	7 avr. 1796	à 62 p. %
Une consolid. de bill. de l'échiq. pour 13,029,400	28 oct. 1796	à 58 p. %
Le 6e. emprunt de 18,000,000	1 déc. 1796	à 50 p. %
Les billets de l'échiquier, de la marine et des vivres, étaient, en tout 1796, cotés à perte		à 18 p. %

Le fonds d'amortissement augmentait, tous les jours; mais l'effet de ses achats journaliers était annullé et détruit, par la guerre, et la misère générale, qui en était la suite. La suspension des échanges en espèces de la banque arrêta, un moment, l'avilissement des fonds publics; mais il continua peu après. Le 25 janvier 1798, les 3 pour % consolidés étaient à $47\frac{5}{8}$.

---

(1) Les pertes du commerce, et les banqueroutes influèrent sur la baisse des fonds; il y eut, dans l'année 1793, 1304 banqueroutes, au lieu de 400, leur nombre ordinaire en temps de paix.

On ne peut nier, que les opérations des commissaires de l'amortissement n'aient contribué à empêcher, que cette dégradation du crédit public et des fonds ne fût plus considérable.

Nous donnons ici l'accroissement successif de la dotation du bureau, et des fonds qu'elle avait rach tés.

	La dotat. du bureau était	=elle avait acheté
En 1794. . .	de 1,675,000 l. st. . . .	13,617,895 l. st.
En 1802. . . .	5,855,285.	60,375,315
En 1807. 1er. nov.	9,687,921.	129,405,716
En 1814. 1re. fév.	15,006,419.	234,385,785
En 3, 4 et 5 p. % consolidés et pour l'amortissement des dettes consol. de l'Irlande. . .	1,174,117.	12,451,933
De l'emp. d'Autr.	81,631.	1,497,936
Du prince régent de Portugal. . . En 3 p. % consol.	37,114.	237,150
TOTAUX.	. 16,299,281. . . .	248,572,804

Objections contre les systèmes d'amortissement des dettes publiques.

Il a été fait en Angleterre, dans ces derniers tems, une première objection contre tout amortissement des dettes nationales ; nous ne lui donnerons pas plus de valeur qu'elle n'en a, et nous la détruirons aisément.

On a prétendu avec plus d'unanimité que de vérité, que rembourser ou racheter, journellement, diverses parties de la dette publique, quand on est forcé d'emprunter des sommes aussi considérables, était prendre, d'un côté, pour resti-

tuer, de l'autre; dérober à Pierre, pour enrichir Paul; et faire jouer au chancelier de l'échiquier le rôle de l'avare de Molière, qui surprend sa main gauche, vidant sa poche droite, pour remplir sa gauche; et qui voyant tous ses comptes brouillés, est forcé de s'écrier : *je me vole moi-même*, et autres plaisanteries du même genre.

Cette objection tire sa force de ce que, dans l'état d'accroissement où avait été porté le fonds d'amortissement de M. Pitt, il était plus simple d'appliquer aux ressources extraordinaires les 16,200,000l. st. de ses diverses dotations, avant l'emprunt de 1813, que d'emprunter autant qu'on était forcé de le faire.

Ainsi, en abandonnant le système d'amortissement de la dette publique, qu'aurait-on obtenu? une pure simplification d'écritures, des reviremens de finances de moins, mais au prix de quels dangers?

Les fonds publics n'étant plus influentés, journellement, par un achat d'environ 75,000 l. st. qu'opérait, chaque jour fériable, le bureau d'amortissement, auraient éprouvé, des événemens publics et de la cupidité des joueurs, de grandes et de subites variations qui auraient donné plus d'alimens à l'agiotage, et moins de fixité au taux de l'intérêt; et occasionné la ruine de plusieurs familles et les alarmes de presque toutes. Dans les cas de hausse des fonds, une multitude d'inscriptions qui étaient placées et ne paraissaient plus à la bourse

et aux transferts, seraient sorties de leurs confinemens; seraient venues encombrer la place, et y porter une dégradation des cours bien plus forte que ne l'aurait été leur élévation.

D'ailleurs, le système d'amortissement de la dette publique anglaise est lié; et forme une conséquence du système adopté, depuis par M. Pitt, de créer une dette nominale plus forte que les sommes effectivement reçues en prêt. Tant qu'on empruntera 100 l. st. en donnant une somme plus forte de 150 l. st., de 200 l. st., peut-être dans les 3 p.% consolidés ou réduits, il faudra que le remboursement de cette dette s'effectue par des rachats ou enlevèmens des parties de cette dette, au cours de la place. On a donné une atteinte assez forte au crédit et à l'ancien 3 p.% consolidé ou réduit, pour qu'on ne doive pas enlever, aux anciens prêteurs, l'espoir d'être remboursés par des rachats faits, au cours de 96 ½, comme en 1792.

Il est en outre une raison d'éternelle justice, qui milite pour les créations de fonds d'amortissement; c'est l'obligation pour l'Etat, qui emprunte pour une presque perpétuité, de tenir, à la disposition de ses créanciers, un remboursement toujours sous la main de ceux ci, toujours à peu près certain, tel que l'est l'enlèvement journalier sur la place, d'une quantité de dettes assez considérables. Cette considération peut servir de réponse à toutes les objections.

On répliquera cependant qu'il faudrait au moins,

d'après ce principe, que les commissaires de l'amortissement anglais rachetassent également, chaque jour, une somme proportionnelle de 5 et de 4 p.°/₀, et on aura raison. On n'expliquera même que, par des vuès de charlatanisme et d'orgueil financiers, l'habitude à-peu-près constante de M. Pitt, de limiter les rachats de la dette aux 3 p. °/₀ consolidés, ou réduits; bien que par les lois des constitutions des emprunts à 4 et à 5 p.°/₀, ceux-ci dussent entrer en remboursement, dès qu'une somme donnée de trois pour cent (et qui a été de beaucoup dépassée) aurait été rachetée ou payée.

Il est une seconde objection, qui s'applique plus particulièrement à l'Angleterre, et qui tire toute sa force de l'énormité de sa dette et de son système de finances et de crédit; s'est-on bien occupé, disent les adversaires de l'opinion qui voudrait que la dotation de l'amortissement s'accrût, autant qu'elle le pourrait, du revenu de tous les fonds publics qu'elle aurait rachetés, et de l'un pour cent annuel du montant des nouveaux emprunts? S'est-on bien pénétré du résultat d'une telle opération, qui jette, sur la place et dans la circulation, chaque année, une somme réellement considérable en elle-même, et qui le devient encore davantage, par l'économie habituelle à l'Angleterre du signe ou *medium* de circulation? Que représente la dette anglaise? De quoi est-elle formée? de l'accumulation journalière des profits du travail et de l'économie des revenus de tous genres de la nation

anglaise. Si le fonds d'amortissement qui se trouvait en février 1813, de 16,200,000 l. st., rachète pour pareille somme de dettes publiques, il lance de nouveau dans la circulation cette somme, la première année; la seconde, cette somme sera plus que doublée, et s'élevera à 33,400,000 l. st.; la troisième à 52,000,000 l. st. ou environ; la quatrième à 73,000,000 l. st., et la cinquième à 93 ou 94,000,000 l. st. Quel sera l'effet de cette restitution à la circulation, de ces produits du travail et des économies anglaises?

Ces fonds, demandent-ils encore, seront-ils appliqués à l'achat de fonds de terre, ou plutôt à en augmenter le prix qui est déjà de 35 et 40 fois le revenu, au denier 35 ou 40? Car ces fonds de terre ont tous des propriétaires. Dès lors, la masse du revenu diminue, non pour l'Etat qui y trouve toujours tant de milliers de quarters de grains, tant de têtes de bétail; mais pour le propriétaire qui ne se trouve plus avoir que 2 ou 2 ½ p% d'intérêts de son argent, et qui supportera en conséquence, avec moins de résignation, la masse d'impôts, auxquels sa propriété est soumise.

Ces fonds restent-ils au contraire en nature de capitaux? Ils doivent replacer l'intérêt à 3 p%. Dès lors les impôts sur les consommations, sur la propriété et les fortunes mobilières sont moins productifs, premier désavantage pour l'Etat; les fonds publics prennent des cours proportionnels, et le fonds d'amortissement rachète moins : deuxième

désavantage pour l'Etat, qui remboursera les 3 p.% à 90 ou 100, quoiqu'il ne les ait donnés que pour 50 ou 55.

Ces capitaux sortent-ils de l'Angleterre ? Ils vont alimenter la circulation et l'industrie de tous les Etats de l'Europe, aujourd'hui rivaux de la nation anglaise : et portent coup, en peu de temps, à cette extension énorme de son commerce, si voisine de la bouffissure.

Mais il est à ajouter encore, que les capitaux ne prendront pas l'une ou l'autre de ces routes séparément, mais toutes à la fois; et que ce ne sera que, quand le mal sera complété et irrémédiable, que l'on s'en apercevra.

Cette objection a plus d'apparence de difficulté de solution que de force réelle : les raisons, sur lesquelles, elle est fondée, paraissent avoir influé sur l'adoption des restrictions mises au système de M. Pitt, par M. Vansittart. Nous ne l'avons donnée ici dans toute son étendue que pour mettre nos lecteurs à même de juger de l'utilité de la mesure de ce ministre.

Il en résulterait une conséquence naturelle et irréfragable, c'est que dans l'état, où sont la dette actuelle de l'Angleterre, son amortissement et son crédit, il lui convient de faire, chaque année, de nouveaux emprunts, et de repomper, par là, les 12 ou 13,000,000 l. st. dont le bureau de l'amortissement est encore armé pour opérer le remboursement de la dette publique.

On peut cependant observer, pour repousser l'objection que nous venons de développer, que dans l'état où se trouve l'Angleterre au moment actuel, le danger, que l'on redoute, est chimérique; et qu'elle peut encore absorber une grande masse de capitaux réels, dans son commerce extérieur. Les fonds que le bureau de l'amortissement répandra sur la place, n'y existent-ils pas? Ce n'est donc qu'un revirement avantageux, tant qu'il n'opérera pas une baisse du taux de l'intérêt, hors de proportion avec celui des autres Etats de l'Europe et de l'Amérique. Dans ce cas seul, les capitaux sortiraient de l'Angleterre comme ils l'ont fait en 1720 lors du système des actions de la mer du Sud, comme ils le font même aujourd'hui (en 1818) en raison des inquiétudes générales, et de l'état de crise qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître en Angleterre.

Tableau de la dotation du bureau de l'amortissement, au 5 janvier 1816.

		l. st.	s.	d.
Dotation annuelle de la 26e. an. de Geo. 3. (1786). .		1,000,000	»	»
dito. *dito*. de la 42e. an. de Geo. 3. (1802). .		200,000	»	»
dito, *dito*. de la 54e. an. de Geo. 3. (1814). .		270,000	»	»
Annuités de 99 et 96 ans expirées en 1792. . . .		54,880	14	6
dito de 10 ans expirées en 1787, ...		25,000	»	»
Annuités viagères dont les dénominataires sont morts avant le 5 janvier 1802.		21,356	6	1
Ann. viag. non réclamées depuis le 5 janv. 1813.		29,846	4	6
Un pour cent annuel sur la somme totale des emprunts faits de 1787 jusqu'à 1812.		5,603,231	16	» $\frac{1}{4}$
Un p. cent annuel sur le capital emprunté en 1815.		543,494	6	11 $\frac{1}{2}$
5 et $\frac{21}{48}$ pour % sur l'emprunt de guerre de 1807. .		626,255	10	5
Annuités acquises sur le rachat de cet emprunt, à 3 p. % sur. . .	10,444,455 ls.	313,333	13	»
Annuités données au bureau, contre des annuités viagères, à 3 pour % sur.	3,097,551	92,926	10	7
Annuités acquises par le bureau de l'amortissement, sur toute la dette publique, depuis 1787, après déduction des sommes portées aux charges des emprunts depuis 1812. (1).		4,017,900	9	8 $\frac{1}{2}$
Total (2) de la dotation du bureau de l'amortissement, au 5 janv. 1815 (3). . .		12,798,225	11	9 $\frac{1}{4}$

(1) La dotation de l'amortissement serait aujourd'hui de 16,800,000 liv. st., et si, depuis 1812, l bureau avait opéré, sur la place, avec tous les fonds qui lui étaient acquis, elle serait à plus d 18,000,000 liv. st.

(2) Ce total comprend les fonds accordés au bureau, pour l'amortissement de la dette fondée d la Grande-Bretagne, en totalité, depuis 1787; pour celui de l'amortissement de la dette de l'Irlande, postérieure à l'union (1 janvier 1801); pour celui des emprunts faits pour le compte de l'empereur d'Allemagne, passés au compte de la Grande Bretagne; enfin pour l'amortissement de la dette du prince régent de Portugal, lesquels fonds sout exactement faits par cette couronne.

Les fonds votés pour l'amortissement des billets de l'échiquier, commerciaux et courans, et pour ceux des billets de l'échiquier qui ont été prêtés à la compagnie des Indes, ne figurent point dans ce tableau. L'Irlande a pour sa dette antérieure à l'union, un bureau d'amortissement spécial, auquel est confié le rachat des billets de la trésorerie d'Irlande.

(3) Les comptes de l'amortissement ne s'établissent qu'aux premier février et premier août de chaque année.

Idée qu'on se faire des opérations du bureau d'amortissement de l'Angleterre.

Par les opérations de l'amortissement, il n'est aucune dette actuelle ou future qui, ne puisse être amortie ; dans l'intervalle de 40 à 45 ans.

Les rachats journaliers du bureau doivent être considérés, comme un moyen, que l'Etat offre, à chaque créancier, de se rembourser de sa créance, aussitôt qu'il le désire, et d'en atténuer ainsi la perpétuité. Ces rachats maintiennent, dans le prix des fonds et le taux de l'intérêt, un cours à peu près égal; diminuent l'agiotage; et éloignent ces secousses rapides, causes de la ruine de tant de familles, et du déplacement ou *décazement* des annuités.

L'Etat a emprunté, dans chacune des dernières années, à peu près 3,000,000 l. st. par mois ; le bureau d'amortissement en a repompé 300,000 l. st. par semaine ; dès-lors les nouvelles annuités, lancées dans la circulation, ne l'ont point surchargée ni embarrassée.

Lorsque les bienfaits de la paix seront irrévocablement acquis à l'Angleterre et à l'Europe, les 12,000,000 l. st. de capitaux, que le bureau d'amortissement restituera, chaque année, à la circulation, viendront alimenter, d'une manière plus libre, le commerce et la reproduction générale; et fourniront des moyens de faire reprendre, par les banques, les paiemens en espèces.

Cette opération effectuée, les capitaux, plus abondans sur la place, y abaisseront peut-être le taux de l'intérêt du commerce, et permettront

d'obtenir une réduction de celui de la dette publique, de 5 pour % à 4 pour %; réduction qui sera probablement plutôt forcée que volontaire.

Pour donner plus d'intérêt encore, à ces tableaux des finances anglaises, nous ajouterons les résultats suivans :

	ls.	s.	d
L'Angleterre, en 23 ans, a emprunté	1,021,317,835	14	9 ¾
pour lesquelles elle n'a reçu que.	663,818,077	10	2
Le bureau d'amortissement a racheté, dans cet intervalle, à peu près, 300,000,000 liv. st. qui lui ont coûté.	187,000,000	»	»
Elle n'a donc touché réellement, et pu porter, dans ses recettes, que.	476,818,077	10	2
Les impôts de guerre perçus dans le même temps, s'élèvent à.	350,000,000	»	»
TOTAL de ses recettes effectives, extraordinaires.	826,818,077	10	2
qui divisé par 23, nombre des années de la guerre, donnent un revenu extraordinaire annuel de plus de.	35,900,000	»	»

Cette somme est exorbitante; elle aurait pu cependant être levée, avec facilité, chaque année, si la guerre faite contre la France eût eu, dans son origine, les caractères de popularité, que le ministère sut lui donner depuis; et un but fixe et avoué.

Le fonds consolidé ne s'élevait, en 1792, qu'à.	11,500,000 l. st.
et les autres taxes permanentes à.	5,000,000
Le fonds consolidé percevait, en 1813, plus de.	45,000,000

et les autres taxes et impôts de guerre s'élevaient à près de. . . . 34,000,000 l. st.

Tel est l'aperçu qu'on peut se faire de la dette publique, et du système des finances anglaises.

Mode des constitutions d'emprunts.

Pour faire concevoir à nos lecteurs, comment l'Angleterre ayant emprunté dans ces 23 années de guerre, 1,021,317,835 l. st. 14 s. 9 d., n'a cependant reçu que 663,818,077 l. st. 10 2 d. : quel a été le mode, constamment adopté, dans ses constitutions de dettes ; et comment ce mode a créé une valeur nominale, plus forte que les sommes reçues, nous allons joindre ici le bordereau de deux de ces emprunts.

Emprunt de novembre 1795, pour le service de 1796, de 18,000,000 l. st., dans lequel, les billets de l'échiquier furent reçus comme écus ; ils avaient été vendus, sur la place, dans le courant d'octobre, à 18 pour % de perte.

	ls.		valant sur la place.			ayant un intérêt de		
Le prêteur recevait donc pour 100 l. st. de billets de l'échiquier.	125	en 3 p. % consolidés	62 l. st.	10 s.	» d.	3 l. st.	15 s.	» d.
	50	en 3 p. % réduits.	25	»	»	1	10	»
	20	en 4 p. %.	12	16	»	»	16	»
Acheté	»	une longue annuité au denier 14	4	11	»	»	6	6
82 l. st.	195 l. st.		104	17	»	6	7	6
La longue annuité devait être.		Environ.				7	$\frac{4}{5}$ p. %	
calculée au denier 33 et valait. . .	10 l. st. 14 s. d.							
	205 14 »	dette nominale.						

Le prêteur avait donc 7 ¾ pour % d'intérêts ; et avait droit à un remboursement de 225 pour %.

Emprunt du 2 avril 1797, de 17,000,000 l. st.

	l. st.		valant sur la place.			ayant un intérêt de		
Le prêteur recevait	150	en 3 p. % consol. à 48 ½.	72 l. st.	15 s.	» d.	4 l. st.	10 s.	» d.
	50	en 3 p. % réduits à 47 ½.	23	15	»	1	10	»
	»	longue annuité au denier 13. . .	3	3	11	»	4	11
	»	escompte pour prompt payem. .	3	»	»	»	»	»
Pour 100 l.s.	200		102	13	11	6	4	11
L'annuité au den. 33, valait.	8 l. 2 s. 3 d. st.							
	208 2 3	dette nominale.						

Le prêteur avait donc 6 ¼ pour % d'intérêts, et avait droit à un remboursement de 208 ⅛ pour %.

Les souscriptions pour tous les emprunts, sont toujours de 1,000 l. st. au moins. Le montant de chaque souscription s'acquitte assez ordinairement en dix paiemens, dont le premier s'effectue en souscrivant. On bonifie un escompte de prompt paiement, aux prêteurs qui anticipent les autres. Il est délivré, à chaque prêteur, un bordereau de souscription, sur lequel sont inscrits la somme, qu'il a souscrite dans l'emprunt, et successivement les paiemens, qu'il effectue.

Du scrip.

Le bordereau de souscription s'appelle *scrip* de *scriptum* ; après le dernier paiement, on lui délivre les inscriptions, ou annuités qui composent l'em-

prunt. Le *scrip* se négocie sur la place, d'après les cours des fonds (1).

l'omnium. L'ensemble des diverses annuités, délivrables après le versement du montant de la souscription, est désigné sous e nom d'*omnium*. Il se négocie sur la place à tant de prime. Il est rare, on n'a même jamais vu l'*omnium* coté à perte. Le gouvernement, avant de déclarer la composition de son emprunt, limite les achats du bureau d'amortissement, aux valeurs qui n'y entrent pas; celles qui le composent, baissent sur la place. Après la publication de l'emprunt, le bureau rachète des annuités, qui y sont comprises; elles haussent, et l'*omnium* avec elles.

On ne retrouve plus de prix du *scrip*, coté dans les cours de la bourse. Presque toutes les souscriptions s'acquittent au moment de la signature; et jouissent du bénéfice de l'escompte, qu'on a un peu plus élevé, depuis cette guerre. La banque donne de grandes facilités aux prêteurs, et escompte presque toujours leur *scrip*, ou *ticket* (*billet*).

---

(1) Nous avons dans nos *certificats* d'emprunt, le *scrip* anglais : et l'usage que nous venons de faire du mode des constitutions anglaises d'emprunt en dit plus que nous.

CHAPITRE IV.

De l'utilité ou des dangers du système des emprunts, et des dettes fondées.

Avantages du système des emprunts. — Dangers du système des emprunts. — Examen des raisons qui militent pour ou contre le système. — Principes des indépendans de 1801.

On a souvent agité en Angleterre, et principalement vers le milieu du dernier siècle (en 1754), la question importante, de la convenance ou des dangers de subvenir aux dépenses de la guerre et autres dépenses incidentes à un état fixe de paix, par des emprunts, et au moyen de dettes, qui déchargent la génération présente du fardeau des impôts, et des suites de ses mauvaises mesures politiques, et les reportent sur les générations à venir.

Cette question a été traitée, avec lucidité; elle était neuve alors : et quoique la dette publique s'élevât à cette époque à 150,000,000 l. st., cette masse n'était point assez forte, pour que l'opinion des dangers du système des emprunts ne pût pas trouver une possibilité de retour, au système de subvenir aux charges courantes de l'état de guerre,

au moyen d'impôts temporaires, comme le font les autres gouvernemens de l'Europe.

Aujourd'hui, la nécessité *au joug de fer*, a décidé cette question ; et la convenance du système est forcée. Cependant, en 1795, M. Pitt se trouva contraint de louvoyer, avec les principes de ce système ; de les rendre moins exclusifs ; et de proposer de faire une partie des dépenses énormes de la guerre, avec des impôts temporaires, qui cesseraient à la paix. Il éleva ceux-ci à 7,500,000 l. st. : ils produisaient, en 1813, 25,000,000 l. st.

La masse des contributions annuelles de la *Grande-Bretagne* ne dépassait pas alors 29,000,000 ls. Elle a été, en 1813, de 73,000,000 l. st. (produit net), pour ce royaume.

On peut donc trouver de l'intérêt à voir exposés les argumens produits en faveur de ce système, ou contre son adoption : *les avantages d'une dette fondée, et ses désavantages.*

Avantages du système des emprunts.

1°. On ne peut nier que, dans le cas d'une guerre juste, nécessaire et imprévue, le crédit ne soit un moyen utile de subvenir aux dépenses excessives qu'elle peut entraîner.

Les premiers emprunts furent faits, sous le règne du roi Guillaume, et après la révolution de 1688 et 1689. Le but de la guerre était juste. Défendre le roi et l'indépendance de la couronne, contre le roi Jacques et la France ; empêcher que l'Angleterre ne devînt une province française en réalité, et, que Jacques II, pensionnaire, comme Char-

les II, son frère, de Louis XIV, et lui devant la conservation de sa couronne, ne servît ses projets si diffusément reprochés par les pamphlétaires de la Hollande, et si peu démontrés, d'une monarchie universelle : tels étaient les motifs de la guerre, et ils avaient toute la plausibilité nécessaire, pour appeler les plus grands efforts de patriotisme, de la part d'une nation libre, fière et indépendante, et dont l'attachement du roi Jacques, à la religion catholique et à la prérogative et au pouvoir absolu, inquiétait ou attaquait les opinions religieuses, si exclusives à cette époque, et les principes de la démocratie anglaise, déjà développés sous la république et sous Cromwell (1).

Ainsi, la guerre, qui a créé la dette publique de la Grande-Bretagne, était, pour l'Angleterre, légitime, indispensable, et excusoit le parlement, de cette époque, de faire partager, à la postérité, le fardeau, dont la nation se trouvait elle-même si fortement grevée.

---

(1) En rappelant les motifs de la guerre, faite à cette époque, nous aurions pu ranger, parmi eux, l'intervention corruptive du ministère de Louis XIV, dans les conseils et le parlement de l'Angleterre; et la haine qu'elle avait créée contre la France. On voit par les mémoires de Louis XIV, redigés par M. de Grimoard, et par la correspondance de M. de Barillon, dans l'histoire des deux derniers rois de la famille des Stuart par M. Fox, que non-seulement Charles II et Jacques II avaient été pensionnaires de Louis XIV, mais que leurs ministres et les membres même les plus influens de l'opposition recevaient de l'argent de la France.

Mais la guerre de la succession d'Autriche, qui n'était qu'une intrigue de l'opposition, pour renverser le ministère du fameux Robert Walpole; mais celle de sept ans; celle de l'indépendance des Etats-Unis; celles de 1793, de 1804, étaient-elles également justes, nécessaires ou indispensables? Et si elles présentèrent à leur naissance, ou dans leurs développemens, quelques-uns de ces caractères, le furent-elles toujours dans leurs continuations?

Le ministère annonça, en 1793, des craintes de dissolution du gouvernement, par les menées de quelques républicains de la lie du peuple anglais, et par leurs intrigues avec la Convention française: mais ces craintes étaient-elles fondées? Ou, si elles eurent quelque fondement, le ministère, pour populariser la guerre, ne fut-il pas tenté de les exagérer? Ne les exagéra-t-il pas en effet? N'aurait-il pas pu en éteindre les causes; en détruire les motifs?

Cet esprit de républicanisme et d'indépendance politique, qui a caractérisé la seconde moitié du 18e. siècle, était-il le fruit de la révolution française? Celle-ci plutôt, n'en était-elle pas une conséquence, et ses fautes, le plus funeste des résultats? La guerre d'Amérique, qui avait précédé et developpé cette révolution française, n'était-elle pas née en Angleterre; et n'y puisait-elle pas son origine, à cette méconnaissance du principe de la constitution anglaise: que le droit de *taxation* ne peut exister que dans les représentans libres et lé-

gitimes du peuple, qui est soumis à ces taxes? Ce droit de représentation, que le parlement déniait aux Américains, aurait prévenu leur séparation de la métropole.

Cet esprit d'indépendance politique n'obtint-il pas, pour l'Irlande, l'*ajustement* de 1783 et l'émancipation complète du parlement irlandais, de celui de la Grande-Bretagne? Le Directoire français ourdit, à la vérité, quelques timides intrigues avec les sociétés des Irlandais-unis, et tenta des débarquemens en Irlande. Mais les troubles, les désordres, les insurrections de l'Irlande, étaient-ils dus à ses efforts lents, mal combinés ou faits à contre-temps? Les principes n'en existaient-ils pas avant lui? N'existent-ils pas encore? Et, par qui ont-ils été développés (1)?

Sans doute le cri atroce de *delenda est Carthago* s'est fait entendre à Paris. N'avait-il pas retenti, long-temps avant, sous les voûtes de Westminster? Et n'était-il pas le dernier vœu, et le testament de mort du célèbre comte de Chatham?

Quoi qu'il en soit des guerres faites, dans le 18e. siècle; de leurs causes, de leur plus ou moins réelle légitimité, que deux nations faites pour s'estimer se doivent mutuellement d'oublier, il n'en est pas moins certain, que l'usage du crédit permet en temps de guerre, des efforts spon-

(1) Voir le chapitre 3 du 4e. livre.

tanés et vigoureux, qui peuvent ne donner, à l'état d'hostilités, qu'une courte durée.

2°. Au milieu d'une guerre, l'industrie manufacturière, le commerce d'une nation, la circulation de ses valeurs mobilières, doivent nécessairement languir. Si une masse trop considérable d'impôts annuels vient augmenter ces causes de mal-aise, d'embarras, ou même de décadence, cette nation ne pourra pas supporter la guerre et fournir à ses dépenses. Ses opérations d'attaques seront nulles; celles de défense seront faibles. Elle sera contrainte à une paix honteuse, qui portera, en elle, le germe d'une nouvelle guerre; tandis qu'à l'aide des emprunts, la guerre n'est pas faite à demi; les succès peuvent être complets, et la paix solide et durable.

3°. Le système des emprunts empêche les capitaux nationaux d'aller se placer dans l'étranger; attire, au contraire, ceux de l'étranger, et le force, si la guerre est faite contre lui, à contribuer de ses richesses, et souvent de ses vœux, aux succès de mesures hostiles, dont son pays peut être la victime.

4°. Les emprunts et les dettes faites en temps de guerre activent la circulation, au moment où elle doit être le plus languissante. Ce sont des valeurs factices, qui se transforment en valeurs réelles, et donnent un prix au travail, que la cessation de la demande, tendrait à abaisser. Les gros intérêts attirent les gros capitaux; tandis qu'en temps de guerre, trouvant moins d'emplois, ou des emplois

moins sûrs, les capitaux restent inactifs et sont enfouis.

5°. Enfin, les emprunts attachent les prêteurs, aux succès et à la fortune de leurs débiteurs; ils lient leur sort à celui du gouvernement, dont ils sont devenus créanciers. C'était le principe du roi Guillaume III.

Tels sont les avantages, que présente le système d'une dette fondée ; tels sont les argumens qu'exposent en sa faveur Mortimer, Gale, Adam Smith, sir James Stuart, Ramsay, Hope, Champion et Pinto.

L'opinion opposée ne compte pas des partisans d'une moindre célébrité, de moins de mérite, Hume, Blackstone, Ferguson, parmi les Anglais; Montesquieu et l'abbé Raynal parmi les Français (1).

Danger du système des emprunts.

Les désavantages et les dangers du système d'une dette fondée, sont les suivans :

1°. Lorsqu'une nation est maîtresse du trésor d'un crédit illimité, elle devient inquiète, facile à alarmer, querelleuse et portée, lorsqu'elle donne sa confiance, à se livrer à des entreprises téméraires et dangereuses, dès que ceux qu'elle a armés de ce qu'on appelle, une grande popularité, ont

---

(1) *Hume*. vol. 1er. des Essais sur le crédit.
Blackstone, volume 1er. des Commentaires.
Ferguson, Essais sur la Société civile.
Montesquieu, livre 22 de l'Esprit des lois.
Raynal, histoire philosophique, 4e. volume.

su éveiller ses passions haîneuses, ou seulement ses craintes et ses soupçons. Elle fait la guerre sans réflexion, dans la vue d'avantages ou futiles, ou gratifiant son orgueil et ses ressentimens. Elle épouse les intérêts d'un parti, d'une faction, bien plus que les intérêts véritables de son pays : et les guerres les plus sages de cette nation seront des guerres de commerce, dont les avantages ne sont que momentanés et se détruisent, en éveillant l'industrie des nations, sur lesquelles ils sont obtenus.

Si les dépenses de la guerre n'étaient faites qu'au moyen de subventions annuelles, la guerre ne serait pas entreprise aussi légèrement : et si elle l'avait été, il n'est pas mal qu'un grand peuple connaisse, à ses propres dépens, ce qu'elle coûte; et quand sa position insulaire le met à l'abri de quelques-unes de ses calamités, que l'épuisement de sa bourse lui apprenne, que la guerre est le plus grand fléau, dont le Ciel puisse permettre que les hommes soient châtiés.

2°. Avec le système d'une dette fondée, on n'emprunte presque jamais qu'en temps de guerre; dans un moment de détresse, et dans des circonstances telles, que l'emprunteur doit se soumettre aux lois les plus dures, que puisse lui imposer le prêteur. Il devient, dans le fait, son esclave.

Hinc usuræ graves, avidumque in tempore fenus,
Hinc concussa fides, et multis utile bellum.

LUCAIN.

On a dû observer, en Angleterre; et on a ob-

servé, en effet, que les capitalistes et les prêteurs, en masse, sont toujours pour la guerre et pour sa continuation : ils infestent l'opinion publique, et ils influeraient même dangereusement, sur elle, lors des ouvertures de négociations, si d'énormes dettes flottantes ne donnaient pas l'espoir de nouveaux emprunts, après la signature de la paix, ou de négociations avantageuses, pour l'acquisition de ces valeurs.

Mais si les dettes de la guerre ne sont pas payées à la paix, alors

3°. Les impositions augmentent à perpétuité ; elles frappent les consommations, les aisances de la vie, et bientôt ses nécessités. La main-d'œuvre renchérit ; sa cherté enlève, au commerce, le débouché des marchés et des consommations étrangères : et il faut une nouvelle guerre, peut-être, pour se les faire ouvrir par des traités de commerce, avantageux à l'Angleterre, et onéreux à l'étranger ; lequel bientôt secoue le joug et reprend son indépendance, à l'aide de nouvelles hostilités, ou de leurs menaces.

4° Le système des emprunts parait alors tendre (dans le cas où, à la paix, les dettes ne sont pas, ou ne peuvent pas être payées) à accroître le nombre des grandes fortunes ; et à diminuer celui des fortunes moyennes, sources de la prospérité d'un Etat, et d'une plus grande masse d'aisance et de bonheur individuels

5°. Le système d'une dette foudée entretient

dans une nation, le goût effréné de l'agiotage, et, à sa suite, celui des entreprises de commerce hasardeuses : les banqueroutes deviennent plus multipliées : la fortune publique se détruit : la morale se perd ; et la bonne foi si renommée du commerce anglais ne sera plus qu'un mot.

6°. Si les dettes deviennent perpétuelles ; les impôts nécessaires pour en acquitter les charges, le deviennent aussi. On est obligé d'entretenir un plus grand nombre de receveurs, de collecteurs, de payeurs, et d'officiers du fisc : et le pouvoir de la couronne s'en accroît, et l'esprit de la constitution anglaise est attaqué et violé.

7°. Il existe une tendance assez invariable dans les individus, comme dans les nations, qui empruntent, à ne pas payer leurs dettes. Ils ne s'occupent pas de les rembourser ; et ils croient avoir satisfait à tout, en en acquittant exactement les intérêts et les charges. Les dettes de la nation anglaise deviendront donc perpétuelles.

8°. Enfin, si le système des emprunts attire les capitaux des étrangers, ces capitaux sortent à la paix ; ils privent le commerce et les manufactures anglaises, de fonds précieux, au moment où l'état de paix en rendrait l'emploi plus solide et plus avantageux. Les étrangers, rivaux d'industrie avec l'Angleterre, profitent plus vite des bienfaits de la paix, et devançant les Anglais, dans les marchés de leurs voisins, ils acquerront, sur son commerce, une supériorité incontestable.

Tels étaient les désavantages et les dangers, que développaient les antagonistes du système de subvenir aux dépenses extraordinaires, au moyen d'emprunts et de dettes fondées. Un des plus intrépide défenseurs du système, Pinto, était réduit, pour le soutenir, à convenir que ces reproches avaient quelques apparences de fondement, mais qu'ils ne les obtenaient qu'en poussant à l'extrème, et jusqu'à l'exagération, des conséquences qui ne pouvaient jamais se réaliser.

Il ne nous reste qu'à examiner, si ces fatales prédictions ont été vérifiées, par les événemens.

Examen des raisons qui militent pour ou contre le système.

Examinons rapidement (1) les caractères distinctifs de quelques-unes des guerres de ce siècle. Depuis la guerre de la succession d'Autriche, qui fut plutôt une guerre de l'Angleterre contre l'Espagne, et dans son origine, celle de l'opposition contre le ministère de Robert Walpole, toutes celles qu'elle a soutenues, sont dans la réalité des *guerres de commerce*. Le traité d'Aix-la-Chapelle ne donna pas assez d'avantages commerciaux, pour compenser les frais de la guerre qu'il terminait, et six ans après, on se battait, pour quelques arpens de neige, en Canada; et la guerre de sept ans ne fut qu'une guerre de commerce contre la France. Elle fut plus avantageuse à l'Angleterre. La guerre de 1793 fut

(1) Dans le 10me. et dernier livre de cet ouvrage, les caractères des guerres du 18e. siècle se trouveront plus développés.

une revanche, et dut son origine aux ressentimens des secours donnés, par la France, aux insurgens de l'Amérique septentrionale; et au désir de ruiner son commerce et sa navigation. La guerre de 1804 fut entreprise, parce que les avantages acquis au traité d'Amiens, de la possesion de Ceylan et de la Trinité, n'équivalaient pas aux frais qu'avait coûtés la guerre; et parce qu'il fallait abaisser le pouvoir de la France. La lutte des premières années de cette guerre n'eut pas un autre caractère. Depuis la mort de M. Fox, et l'improbabilité de reprendre, avec succès, les négociations d'une paix avec la France; depuis le traité de Tilsitt, l'invasion de l'Espagne, et les scènes de scandale de l'Escurial et d'Aranjuès, et celles de perfidie de Baïonne, les affaires présentent un autre aspect: l'Angleterre se croit appelée, par son intérêt, à défendre l'Europe de l'envahissement et de la conquête; la guerre avait pris un caractère différent; elle offrait quelque chose d'imposant et de noble: mais les moyens de la faire n'avaient-ils pas été épuisés? Et sans les folies de l'expédition de Moscou, l'entêtement de Napoléon à Paris et à Dresde, en 1813, quel en aurait été le succès?

D'ailleurs, comment avait été conduite la guerre d'Espagne jusqu'en 1812? Ignore-t-on qu'à cette époque, la formation du nouveau ministère du Prince régent eut, pour condition principale, que la guerre de la péninsule serait faite avec plus de moyens et d'énergie; et cesserait d'être le chancre dévorant d'une Vendée espagnole?

Hume, Blackstone, Ferguson, avaient-ils tort de croire qu'un crédit illimité entraînerait le peuple anglais dans des guerres hasardées, inutiles et dangereuses ?

Les emprunts ne se sont-ils pas faits à des taux onéreux ? à des conditions usuraires ? L'Angleterre doit 961,000,000 l. st., et elle en a reçu les deux tiers, dont elle a payé les intérêts à plus de 5 p. % (34,700,000 l. st.).

Si elle eût été fidèle aux loix constitutives de son amortissement, si elle n'eût pas été contrainte à en divertir la dotation, ces 961,000,000 l. st., seraient rachetables par les commissaires de l'amortissement presque au pair.

Ainsi elle a emprunté à des conditions usuraires, ou déceptrices, si elle a été forcée d'enfreindre les clauses de ses traités avec les prêteurs ; clauses bien publiques, bien patentes, qui établissaient, pour gage des emprunts et pour garanties du payement, ou de la facilité du rachat, une caisse d'amortissement, dont la dotation, sans la loi de dérogeance de 1813, pouvait s'élever à 25,000,000 l. st. et non à 12,500,000 l. st.

L'Angleterre a racheté de 1787 à 1814, sa dette antérieure à 1786, non au pair ou approchant du pair, comme en mars 1792 (les 3 p% à 94 p%) ; mais dans son ensemble, à 62 ½ p. % : et en créant pendant cette guerre, des dettes en 3 p% à 200 p% du capital reçu. Elle a donc manqué à la bonne foi vis-à-vis de ses premiers créanciers, les porteurs

de 3 p% consolidés ou réduits, dont les titres représentaient des dettes de la guerre de la succession, faites à 6, à 7 et à 8 p%. L'adoption du système, les dépenses immodérées ont donc attaqué les bases du crédit, la probité et la fidélité aux engagemens contractés de la manière la plus solennelle.

Dans les cent ans écoulés depuis la guerre de la succession jusqu'à ce jour, il y a eu 45 années de guerre. Les dettes actuelles doivent donc être regardées comme perpétuelles. Car le fonds d'amortissement, tel qu'il est réduit, ne pourra plus racheter la dette qu'en quarante cinq ans : or, dans ces quarante cinq années, il y en aura vingt de guerre : la dette doit donc s'augmenter bien plutôt que s'éteindre : elle est donc perpétuelle.

Dès-lors le fonds consolidé, sur lequel, sont assises les charges de la dette, est à perpétuité à plus de 50,000,000 l. st. pour le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; l'état de paix exigera encore 27,000,000 l. st. d'autres impôts. La nation anglaise sera donc grevée à perpétuité, d'impôts considérables.

De nombreux officiers du fisc seront nécessaires: et l'influence de la couronne ou du ministère en sera inconstitutionnellement accrue.

Les désordres de la comptabilité iront en augmentant. Dans les quatre années qui ont précédé 1814, l'arriéré dû par les officiers du fisc était de 10,800,000 l. st.; il ne peut que s'accroître.

La misère n'est-elle pas devenue plus forte? Un quart de la population de l'Angleterre est à la charge des paroisses.

Les entreprises hazardeuses ne sont-elles pas devenues plus communes? Les banqueroutes se sont annuellement élevées de 400 à 1600. Il y en a eu 40,000 depuis 1793.

La morale ne se perd-elle pas? Le nombre des criminels condamnés pour des offenses capitales, ne s'élevait, en Angleterre, qu'à 3400, en 1800 il était à plus de 6000, en 1812, sur 18000 prévenus, et sur une population de 16,800,000 individus (1).

Quelle part la guerre a-t-elle à ce funeste accroissement de l'immoralité des dernières classes de la nation anglaise? et quelle est celle qui reste à l'agiotage, au goût des spéculations hardies, repoussées par la délicatesse et par la probité, et tôt ou tard malheureuses; en un mot, aux dangers qui découlent de l'immodération du système de dettes fondées et d'emprunts? nous ne le déciderons pas.

---

(1) Dans la France impériale, * sur 43 millions d'individus, il n'y avait que 8600 prévenus; 400 étaient punis de mort, 3850 de peines infamantes, et 1650, de peines correctionnelles; la démoralisation et la misère étaient donc moins fortes.

* N'ayant de données bien précises sur la situation de la France, que l'exposé de la situation de l'Empire au mois de février 1813, nous citerons quelquefois dans cet ouvrage *la France impériale*.

Où sont les exagérations des adversaires du système? N'ont-ils pas, dans leur prévoyance, analysé les conséquences futures de son adoption, comme si elles n'eussent été que les résultats d'évèmens passés et d'une authenticité reconnue?

On ne peut pas nier la vérité de tous ces faits, de ces nombreux résultats de l'adoption du système d'une dette fondée. Sans doute ils sont les conséquences de l'abus qu'on en a fait; abus que la multiplication d'un papier-monnaie à cours forcé a tendu à aggraver.

On observera sans doute, que cet abus tient d'une part à l'immodération des dépenses, et de l'autre au mode adopté dans la constitution des emprunts.

La fougue anglaise, plus lente, plus difficile à créer que l'enthousiasme français, a des effets plus intenses et plus durables; elle devient obstination frénétique : et, pour peu que l'orgueil de la nation ait été caressé, cette passion, honorable dans un grand peuple, mais si dangereuse dans ses excès, l'entraîne dans les démarches et les mesures politiques les plus ruineuses.

La Grande-Bretagne seule paye, avec la taxe des pauvres, plus de 90,000,000 l. st. de contributions nationales, provinciales et municipales, sur un revenu net de 160,000,000 l. st. (1) plus de 57 p. %; les

---

(1) Quelques financiers anglais croient que la masse des contributions est de 66 à 68 pour % du revenu net; ils ne

taxes sont donc immodérées, et dans une proportion plus forte que, dans aucun autre Etat de l'Europe. Le système a donc facilité les dépenses et jeté la nation, dans une masse d'embarras et de difficultés, qu'elle pourra à peine surmonter.

Le mode adopté pour lever les emprunts, a été abusif et nuisible au crédit de l'Angleterre.

Pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, on avait créé des dettes nominales plus fortes que les sommes effectivement prêtées. Lors de la restauration des finances par M. Pitt, et en raison des troubles du continent, ces dettes nominales ont été reportées presque au pair de leur valeur réelle. Lors de la première guerre de la révolution, M. Pitt assez grand financier, assez homme d'état, et investi d'une assez grande popularité, pour tout tenter, ne put pas ou n'osa pas revenir à l'ancien mode d'emprunt du règne du roi Guillaume et de la guerrre de la succession. La guerre qu'il venait d'ouvrir était impopulaire : il lui fallut donc flatter le goût, la cupidité des prêteurs.

On continua d'emprunter, non à 5, à 6, à 7 p.°/°, en donnant des annuités qui auraient porté intérêt à 5 p.°/°, à 6 p.°/°, et même à 7 p.°/°, mais pour 100 l. st. versées à l'échiquier, on donna quelquefois 200 l. st. en 3 p.°/° (1).

---

pensent pas que celui-ci s'élève à 160,000,000 livres sterling (4,000,000,000 fr.)

(1) On doit tenir compte cependant de la nécessité où se

Par là, les capitaux placés, avant la guerre de 1793, dans les 3 p. %, ont perdu de leur valeur réelle ou espérable, et le capital de la fortune publique a été diminué. Ceux de ces premiers créanciers, qui ont voulu retirer leurs capitaux, n'en ont plus trouvé en masse que 62 ½ p. %.

Les 3 p. % formant la portion la plus nombreuse de la dette, c'est sur eux, que se sont fait sentir plus fortement les chances de la hausse et de la baisse. On a remarqué que, dans la guerre de 1804, les 4 et 5 p. % se trouvant faire les deux huitièmes de la dette publique au lieu des deux onzièmes, comme dans celle de 1793, la proportion de la valeur du cours des 3 p. % à ceux des 4 et des 5 p. %, était devenue plus forte : et il n'est pas douteux que, si on se fût astreint, avec solennité et exactitude, à ne point créer de dettes nominales plus fortes, et à emprunter à 5, à 5 ½, à 6, à 6 ½ et à 7 p. %, ainsi que le recommandaient les plus grands financiers de l'Angleterre, et d'après le cours de la place, les 3 p. % auraient haussé de valeur, et avec eux les autres espèces de fonds de la dette (1). L'Angleterre

---

sont trouvés les chanceliers de l'échiquier de fournir une nature de dettes, qui, offrant la garantie de n'être jamais réduites, pussent être employées à former des dotations immobilières et durables des diverses corporations et établissemens publics et des familles riches.

(1) Les Américains ont eu des dettes constituées à 8, à 6, à 5, à 4 et à 3 pour %, et en ont encore.

aurait donc payé des intérêts moins forts. Dès-lors ses charges seraient moins lourdes.

Le désavantage de constituer les emprunts en dettes nominales, plus fortes que les sommes reçues, outre ses résultats passés, en présente de plus dangereux pour la suite, et lorsqu'il s'agira de la réduction de l'intérêt de la dette.

En effet, de grandes difficultés se rencontreront dans cette opération. Pour la faire avec justice, il faudra d'abord transformer les trois classes de dettes à 3, à 4 et à 5 p. %, en une seule espèce de dettes à 5 p. %. La manière la plus légitime sera de rembourser les 3 p. %, par exemple, à 60 p. %, et les 4 p. % à 74 p. %, avec des 5 p. % à 93 ou 94, suivant le cours du jour où se fera l'opération à 3 et 4 p. %.

En traitant ainsi la masse des dettes, telle qu'elle se trouvait en 1813,

	portant un intérêt de		produit en 5 pour cent.
536,000,000 l. st.	de 3 p. %	16,080,000 l. st.	345,967,800 l. st.
71,300,000	de 4 p. %	2,852,000	56,733,333
607,300,000		18,932,000	402,701,133
qui auront cependant un intérêt de. . .			20,135,056

Les finances, en faisant cette opération, éprouveront donc une perte réelle deprès de 1,150,000 l. st. d'intérêts à acquitter, de plus qu'elles ne le faisaient; et cette perte résultera principalement de la différence de l'intérêt des 3 p. % en 3 p. % consolidés ou réduits à leur intérêt, en étant convertis, en 5 p. % consolidés.

Toutes ces espèces de dettes étant converties, en une

seule, à 5 pour $\frac{0}{0}$, on la réduira à 4 pour $\frac{0}{0}$; et si l'on revient aux premières lois constitutives de l'amortissement, le bénéfice de cette réduction accroîtra sa dotation, et permettra des rachats plus considérables.

-incipe des pendans de . Ces principes sur l'adoption, ou plutôt sur l'abus du système d'une dette fondée, ont acquis, dans le cours de ce siècle, de nouveaux et de plus grands développemens. On a été plus loin, en Angleterre, en 1801, qu'en 1754. Il s'était formé à cette époque, et depuis qu'en 1798, l'opposition, dont M. Fox était le chef, avait cru devoir se retirer du parlement, par le motif qu'elle ne pouvait énoncer la moindre opinion, opposée à celle du ministère, qu'elle ne fût inculpée de *malcivisme* et de connivence avec les ennemis de l'Angleterre, les républicains de France; il s'était formé, disons-nous, un tiers-parti, composé de recrues de ceux de l'opposition et du ministère, des vieux wighs, et des modernes toris; dont les principes, sur l'usage du crédit, tendaient à en soumettre les effets et l'intensité, aux réglemens de la république européenne (1).

(1) On ne pourra jamais sans doute soumettre l'usage du crédit particulier d'un Etat, aux déterminations de la république européenne; il y a là, exagération. Mais le même effet sera obtenu, si, les principes de la science du crédit et de la circulation étant mieux connus et plus développés, les Etats de l'Europe se créent un crédit et étendent l'usage des circulations.

Ce parti avait plus d'humanité, que de patriotisme exclusif; plus de libéralité dans les idées, plus de principes de sociabilité universelle, que de préjugés nationaux. Il était persuadé, que le retour des liaisons même commerciales avec la France, était plus avantageux à l'Angleterre, que la volonté inefficace, jusqu'alors (en 1801), de celle-ci, de détruire la première, et de l'effacer du nombre des nations. Il voulait que le cabinet de Londres fût aussi distingué, par sa bonne foi, dans ses relations avec les autres Etats, que par son *bon vouloir*; et qu'il fût guidé, autant par un esprit de justice et de modération, que par cet excessif attachement aux intérêts de son pays qui le caractérise, et élève, chez les autres peuples, la malveillance, les oppositions et la haine.

Ce parti qu'on a appelé du nom de parti des *indépendans*, formé depuis l'adoption du papier-monnaie, regardait le crédit public, non-seulement comme le ciment organique de la force des Etats particuliers, mais comme celui de tous les Etats de l'Europe.

Il le considérait sous un point de vue d'organisation et de corrélation générales, qui ne permettait pas à l'un des Etats, de dépasser, dans son crédit, la mesure convenable à sa situation politique, sans blesser les intérêts de tous.

Ce parti, auquel se réunissait la majorité des gens instruits de la Grande-Bretagne, croyait encore :

Qu'un Etat de l'Europe ne pouvait pas forcer son crédit, et la masse de ses dépenses, sans les faire payer, par les autres Etats, soit en obtenant, de *droit*, un *commerce exclusif*, qui n'avait jamais qu'une très-courte durée; soit en se le donnant de *fait*, en poussant les Etats, chez lesquels il voulait l'acquérir, dans des guerres meurtrières et ruineuses: et dans cette hypothèse même, ce commerce était limité et restreint, par la perte des consommateurs, comme par celle des moyens d'échange;

Que depuis un siècle, et la participation de l'Angleterre à toutes les guerres du continent, elle n'avait pas fait un traité, qui ne lui eût valu des avantages commerciaux; et pas une paix, qui n'eût été qu'une trève, plus ou moins longue; parce que les avantages obtenus, comparés aux frais, qu'ils avaient coûtés, avaient été insuffisans; et qu'il avait fallu de nouvelles guerres, pour en acquérir de plus étendus;

Qu'enfin, on ne pouvait pas supposer, qu'un système aussi injuste pût être éternel : que la navigation des Etats-Unis, et l'émancipation, et la civilisation des colonies européennes de l'Amérique, étaient, là, en observation de résistance et de destruction; et qu'au moment (qu'il y aurait de la témérité à assigner) où ce système croulerait, l'Angleterre décharnée n'offrirait qu'une dette énorme, des impôts prodigieusement accrus, et une main-d'œuvre excessivement chère, qui l'ex-

clurerait de tous les marchés de l'Europe, et de l'Amérique (1).

Ces opinions présentent peut-être de l'exagération : mais nous avons cru devoir les joindre à celles de Hume, de Ferguson, et de Blackstone. Nous aimons d'ailleurs à opposer les Anglais à eux-mêmes. La vérité ne peut qu'y gagner, et elle sortira, plus étincelante du choc des idées et des partis.

---

(1) Voir l'*annual register* de 1801.

CHAPITRE V.

Du crédit, de la circulation et du papier-monnaie.

Du crédit et de ses bases.— Elémens du crédit, en Angleterre. — Nécessité de l'emploi du crédit pour l'Angleterre.— Facilité du crédit, en Angleterre, par la circulation.— Paiement des emprunts en plusieurs termes.—Adoption d'un papier-monnaie à cours forcé. — Suspension des échanges en espèces de la banque. — Estimation du numéraire en circulation. —Billets de banque, papier-monnaie à cours forcé. — Motifs de leur adoption. — Economie du papier-monnaie, chambre de reviremens. — Facilité universelle des escomptes. — Baisse des changes. — Effets de l'immodération des taxes. — Renchérissement des denrées et des objets de consommation. — Restitution à la circulation des sommes enlevées par les taxes, opérée par les salaires et les dépenses du Gouvernement.

Du crédit et ses bases.

Le crédit consiste dans la faculté de pouvoir emprunter les richesses, possédées par autrui, aisément, abondamment, et spontanément.

Le crédit est fondé sur *la volonté* et la *possibilité*, supposées à l'emprunteur, de remplir les engagemens qu'il a pris avec le prêteur, pour le loyer

de la chose prêtée, et sa restitution partielle ou intégrale et même surabondante, suivant le mode et aux époques, stipulés dans le contrat d'emprunt.

On demande, dans les Etats qui empruntent, à la différence des particuliers qui usent du crédit dans leurs affaires personnelles, plutôt *la volonté* que la *possibilité* d'être exacts, aux conditions qu'ils ont souscrites, vis-à-vis des prêteurs. C'est d'eux, qu'on a dit : *possunt quia posse videntur.*

L'Angleterre a plutôt, et plus éminemment, la *volonté* d'acquitter ses engagemens, que la *possibilité* de rembourser sa dette ; d'être même toujours fidèle aux conditions de ses emprunts.

Sa *volonté* est indispensablement obligée : son existence est liée à son système de finances ; et celui-ci repose, presqu'en entier sur le crédit ; c'est-à-dire, sur la plus scrupuleuse attention à exécuter les conditions de ses contrats d'emprunts. Elle a placé sa *volonté*, d'être exacte aux stipulations, qu'elle à faites avec ses créanciers, sous la tutelle et sous la garde de son parlement et de sa chambre des communes, en particulier : et jamais certes, il ne put exister de garantie plus solide, de responsabilité plus forte de l'inviolabilité présente et future des conditions des emprunts. Car ce parlement , ces représentans de la nation, qui disposent ainsi de sa *volonté*, sont fortement intéressés à cette inviolabilité : pour le présent ; car ce sont eux, et le petit nombre des familles, qu'abusivement ils

CHAPITRE V.

Du crédit, de la circulation et du papier-monnaie.

Du crédit et de ses bases.— Elémens du crédit, en Angleterre. — Nécessité de l'emploi du crédit pour l'Angleterre.— Facilité du crédit, en Angleterre, par la circulation — Paiement des emprunts en plusieurs termes.—Adoption d'un papier-monnaie à cours forcé. — Suspension des échanges en espèces de la banque. — Estimation du numéraire en circulation. —Billets de banque, papier-monnaie à cours forcé. — Motifs de leur adoption. — Economie du papier-monnaie, chambre de reviremens. — Facilité universelle des escomptes. — Baisse des changes. — Effets de l'immodération des taxes. — Renchérissement des denrées et des objets de consommation. — Restitution à la circulation des sommes enlevées par les taxes, opérée par les salaires et les dépenses du Gouvernement.

Du crédit et de ses bases.

Le crédit consiste dans la faculté de pouvoir emprunter les richesses, possédées par autrui, aisément, abondamment, et spontanément.

Le crédit est fondé sur *la volonté* et la *possibilité*, supposées à l'emprunteur, de remplir les engagemens qu'il a pris avec le prêteur, pour le loyer

de la chose prêtée, et sa restitution partielle ou intégrale et même surabondante, suivant le mode et aux époques, stipulés dans le contrat d'emprunt.

On demande, dans les Etats qui empruntent, à la différence des particuliers qui usent du crédit dans leurs affaires personnelles, plutôt *la volonté* que la *possibilité* d'être exacts, aux conditions qu'ils ont souscrites, vis-à-vis des prêteurs. C'est d'eux, qu'on a dit : *possunt quia posse videntur.*

L'Angleterre a plutôt, et plus éminemment, la *volonté* d'acquitter ses engagemens, que la *possibilité* de rembourser sa dette ; d'être même toujours fidèle aux conditions de ses emprunts.

Sa *volonté* est indispensablement obligée : son existence est liée à son système de finances ; et celui-ci repose, presqu'en entier sur le crédit ; c'est-à-dire, sur la plus scrupuleuse attention à exécuter les conditions de ses contrats d'emprunts. Elle a placé sa *volonté*, d'être exacte aux stipulations, qu'elle à faites avec ses créanciers, sous la tutelle et sous la garde de son parlement et de sa chambre des communes, en particulier : et jamais certes, il ne put exister de garantie plus solide, de responsabilité plus forte de l'inviolabilité présente et future des conditions des emprunts. Car ce parlement, ces représentans de la nation, qui disposent ainsi de sa *volonté*, sont fortement intéressés à cette inviolabilité : pour le présent ; car ce sont eux, et le petit nombre des familles, qu'abusivement ils

ou annuités de cent ans : il n'était donc pas nécessaire de s'occuper, d'une manière determinée, de leur amortissement successif. Il ne restait à la mort de Guillaume III, que 10,000,000 l. st. de dettes non remboursées. Il en avait été contracté, pendant ce règne, pour 44,000,000 l. st. = 34,000,000 en avaient donc été payés, par le produit de ces affectations spéciales.

Mais, pendant la guerre de la succession, il avait été contracté, vis à-vis de la banque, de la compagnie des Indes, de celle de la mer du Sud, et au moyen de diverses loteries remboursables à différens termes, environ 86,000,000 de nouvelles dettes (au 31 décembre 1716) ; il fallut s'occuper de leur remboursement. Jusques-là les conditions des divers contrats d'emprunts avaient été exactement remplies. Lord Stanhope institua donc son fonds d'amortissement : mais l'Angleterre, déjà surchargée de contributions, ne pouvait lui offrir de dotation immédiate. Nous avons vû que lord Stanhope ne put la trouver que, dans les réductions d'intérêts qui seraient obtenus des prêteurs, en leur proposant, l'argent de leur remboursement à la main, de reconstituer, à un taux d'intérêts moins élevé. Il le fit, à l'aide de sa nouvelle classification des dettes et des produits des impôts qui leur étaient affectés, en trois grands fonds, dont les deux premiers mettaient davantage, sous la main des prêteurs, le revenu destiné à acquitter les charges de leurs dettes, et avec les secours abondans de capitaux que lui fournirent

les trois compagnies de la banque, des Indes et de la mer du Sud. Cette réduction fut volontaire autant que considérable. Il resta 330,000 l. st. de dotation au premier fonds d'amortissement, qui dut encore s'accroître de toutes les bonifications, qui seraient obtenues par la suite, au moyen de réductions d'intérêts, et d'accroissement du produit des impôts affectés, ou de remboursemens des dettes, pour le service desquelles ils avaient été créés.

Ce fonds avait presque décuplé en 70 ans; il était de 3,000,000 l. st. en 1786; il aurait sans doute remboursé toutes les dettes à l'amortissement desquelles il était affecté; mais *l'intérêt territorial* qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, prévalait, dans les communes, sur *l'intérêt* des capitalistes et des créanciers de l'Etat, obtenait qu'au lieu de lever 3 et 4 vingtièmes sur les fonds de terre, cadastrés en 1697, l'impôt territorial ne fût porté qu'à un ou deux vingtièmes, et que le revenu du fonds d'amortissement de lord Stanhope fût employé aux dépenses courantes, en violation directe des lois de son institution (1).

M. Pitt, en 1786, fit donc abolir les quatre grands fonds de lord Stanhope, et n'en fit qu'un

(1) Nous ne revenons, sur ce que nous avons développé, dans le chapitre précédent, que pour faire ressortir la fidélité, jusqu'ici constante, de la *volonté* de l'Etat d'être exact à ses engagemens.

seul, le fonds *solidaire* ou *fonds consolidé*, dont il confia la perception générale à la banque. Il plaça, sur ce fonds, la dotation du bureau de l'amortissement; il fit adopter, pour ses opérations, des dispositions très-sages, qui, quelquefois sans doute, ont été modifiées, mais toujours par des lois, et par des lois qu'il ne faut regarder en effet que comme des compositions faites, entre l'échiquier débiteur et la chambre des communes, noble et réel syndicat de la masse des créanciers. Ainsi ces modifications ont pu être attentatoires aux droits des créanciers, et dès-lors auraient affecté le crédit; mais comme, par l'organe de la *branche* démocratique de la représentation, ces créanciers voulaient bien y consentir, c'était une cession, c'était une composition de leur part; mais ce n'était pas une violation décidée des engagemens pris.

La *volonté*, persévéramment éminente de fidélité scrupuleuse aux engagemens pris, vis-à-vis des créanciers de l'Etat, est donc existante en Angleterre: et elle est tellement connexe avec ses institutions, qu'il n'y a pas de pouvoir de l'imagination, qui puisse élever le plus léger doute, sur sa durée et sa stabilité.

Pour aider la *possibilité* d'acquitter les charges des emprunts, qui comprennent leurs intérêts et leurs remboursemens graduels, par la voie de l'amortissement, aucun emprunt n'a été contracté par le chancelier de l'échiquier, qu'il ne fît adopter en même temps une ou plusieurs taxes suffisantes

à payer les intérêts : l'un pour cent annuel d'amortissement, et la commission annuelle de la banque ; ce qu'on peut appeler les frais de l'emprunt, c'est-à-dire, les bonifications d'escompte, pour prompt paiement, sont déduits du capital de la somme prêtée. Mais on a eu l'attention, que les taxes votées pour satisfaire aux charges annuelles des emprunts, fussent calculées et estimées à un taux tellement inférieur à leur produit réel, qu'elles donnassent des perceptions surabondantes : d'où il est résulté, ainsi que des accroissemens de la prospérité de l'Angleterre, que le fonds consolidé auquel les taxes étaient portées, a donné jusqu'à l'année 1810 des excédans considérables, portés constamment aux dépenses courantes. Ces excédans étaient, la première année de la création du fonds consolidé en 1787, de 589,162 l. st. 15 s. 2 d. $\frac{1}{2}$; en 1809, ils ont été à 7,000,000 l. st. ; mais en 1810, ils avaient descendu à 6,500,000 l. st. et en 1813, dernière année de la guerre, le fonds consolidé donnait un déficit de 1,100,000 l. st., preuve singulière de la détresse de l'Angleterre.

Ce crédit immense, il faut en convenir, était nécessaire à l'Angleterre, et il a été obtenu et développé, par les mesures les plus sages et les mieux calculées. A l'aide de ces mêmes mesures, s'est formé le mécanisme ingénieux qui produit l'aisance et la promptitude, avec lesquelles, ont été remplies les souscriptions de tous les emprunts de ces derniers tems ; ceux-ci, cependant, ont été

Nécessité l'emploi du dit pour l'Angleterre.

si considérables qu'ils ont absorbé les fonds destinés au commerce et à la reproduction; mais quelques années de paix amasseront sans doute des accumulations assez nombreuses, pour remplacer largement ces capitaux du commerce.

De grandes richesses existent en Angleterre, et elles sont dans très-peu de mains. Les revenus doivent donc donner des accumulations annuelles plus considérables; car les gens très-riches ne peuvent pas dépenser la totalité de leurs revenus; et si les lois qui maintiennent les primogénitures et les substitutions à la septième génération (*fee-tails* et *remainders*) tendent à concentrer encore ces richesses dans un moindre nombre de chefs de famille, ces accumulations deviendront toujours plus fortes. Où se placeront-elles (1)?

Dans les fonds de terre? mais ils appartiennent à des propriétaires riches, ils sont substitués, presque tous: et le peu qui s'en trouve libre se vendait, au denier quarante, avant la détresse actuelle de l'agriculture et du commerce.

Dans les grandes entreprises de mines, de canaux, de desséchemens, de chemins, de routes,

---

(1) Le sol, d'après une estimation assez probable, que nous en fournissons d'après Middleton, au chapitre 7, *de l'agriculture*, est d'un produit net de 70,000,000 l. st.: sûrement il ne peut absorber, quelque haute qu'en soit la valeur vénale, la majeure partie des richesses anglaises. Ces richesses doivent donc se porter dans les valeurs fiduciaires, mobiliaires, qui, aujourd'hui, ne peuvent se rencontrer, que dans la dette publique.

de constructions publiques et particulières? elles sont saturées de capitaux. Plusieurs même de ces entreprises, dont les manufactures et le commerce sont l'objet, ou sur lesquelles ils exercent quelque influence, donnent des pertes. Le commerce étant diminué par la guerre et depuis la paix, l'état actuel de stagnation et d'observation hostile, dans lequel l'Europe est placée, ne lui permet pas encore de se relever; les capitaux doivent donc être très-abondans en Angleterre. Les fonds de ses accumulations annuelles ne peuvent donc trouver d'emplois que dans les emprunts et dans les dettes de l'Etat. Si le crédit est utile à l'Angleterre, pour faire les dépenses de ses guerres éternelles; il ne l'est pas moins, au petit nombre de ses riches propriétaires, pour se former, à l'aide des intérêts de leurs prêts au gouvernement, des revenus pour eux et des dotations pour leurs fils cadets et leurs filles (1).

Si la guerre n'était pas reconnue, ainsi qu'elle l'est aujourd'hui, comme une source de calamités sans nombre, pour les vainqueurs, aussi-bien que pour les vaincus; si, entreprise et conduite sur une échelle étendue, elle ne tuait pas les reproductions plus qu'elle ne vivifie les consommations, l'Angleterre pourrait encore en entreprendre de nouvelles. Elle aura sans doute la sagesse de ne

(1) Voir à cet égard le chap. 9 du 2e. livre, *de la nature de la propriété*.

pas se livrer à cette facilité : le blocus continental lui a donné une assez forte leçon (1).

Il y a plus; cette richesse de l'Angleterre devra être augmentée encore de la plus grande valeur que vont obtenir les capitaux placés dans les dettes publiques. L'abondance des capitaux sans emploi fait baisser le taux de l'intérêt : elle élevera le cours des trois pour cent, et tendra à opérer une réduction des intérêts de la dette fondée de 5 à 4 pour cent ; ainsi le revenu des créanciers de l'Etat diminuera, et les charges publiques pouvant être moins fortes du montant de la réduction de l'intérêt, les impôts devraient dès-lors diminuer. Mais ils sont encore d'une perception inférieure aux besoins de l'état de paix. La perte de revenu pour les créanciers de l'Etat, opérée par la réduction de l'intérêt, seroit donc sèche et sans compensation; à moins que beaucoup de capitaux ne sortent de l'Angleterre, pour aller alimenter la reproduction et l'in-

(1) Le blocus continental, en causant beaucoup de désastres au commerce anglais, a avancé, pour les publicistes de l'Angleterre, la solution de ce problême, qu'on reléguait dans les reveries : « Si, dans l'état actuel de nos sociétés mo- « dernes, la guerre n'est pas funeste à toutes, surtout « dès qu'elles n'admettent plus d'Etats neutres. » Et les grandes guerres commerciales de l'Angleterre, en lui donnant de grands avantages pour son commerce, en ont annullé les résultats, par le prix qu'elles ont coûté; par les dettes qu'il a fallu contracter; par les taxes qui ont dû être imposées; et par le renchérissement de la main-d'œuvre qui en a été la conséquence.

dustrie chez l'étranger. Mais nous ne devons pas oublier qu'une masse très-considérable de fonds publics est casée et immobilisée, dans les dotations des corporations, et dans celles des cadets et des filles de presque toutes les familles, faites en capitaux de la dette publique, par des dispositions testamentaires, caisses de famille, constitutions de dots, etc.

Les emprunts, comme toutes les recettes et les dépenses du Gouvernement, ont été facilités par un système bien entendu de circulation.

Facilit crédit, en gleterre, p circulatio

Les dépenses du gouvernement, ainsi que nous l'avons déjà rappelé (en parlant des dépenses et recettes et de la dette publique) sont toutes faites au moyen de billets de l'échiquier ou du trésor, qui rentrent dans les caisses de l'échiquier, par la perception des impôts et par la banque qui, outre le service du porte-feuille du gouvernement, recevant les souscriptions et l'argent des prêteurs, peut les éteindre successivement.

Les billets de l'échiquier portent un intérêt d'après le cours de la place. Leur proportion et leur nombre ont varié. Jusqu'en 1807, ils ne s'élevaient qu'à la moitié des recettes, 12, 15 et 18 millions de livres sterling; mais il se trouvaient combinés avec des billets de la marine, des vivres, des transports, de l'artillerie, à peu près de la même quotité. Depuis le ministère de M. Spencer-Perceval, ils ont augmenté de nombre, et en 1813, 14 et 15, il y en avait, en

émission pour 80,000,000 l. st. (2,000,000,000 fr.).
Ils ont garni le portefeuille des propriétaires riches, et formé les caisses de réserve des banques émettant des billets au porteur, jusqu'à ce qu'ils aient été *assumés* dans la dette fondée (1).

…iemens des …runts en …ieurs ter-

Qu'on combine, avec ce mécanisme, l'usage du gouvernement de ne faire ses emprunts qu'en huit, neuf, ou dix termes ou échéances différentes ; et on sentira combien la circulation en est facilitée. Un riche propriétaire, en réglant, tous les mois, son compte courant chez son banquier, lui fait prendre à l'instant des billets de l'échiquier, de l'*omnium* nouveau, ou des dettes fondées, pour le montant de ses revenus accumulés, dans le mois précédent ; pour l'excédant de sa recette sur sa dépense. Cet *omnium*, il l'achète quelquefois de son banquier, qui, ayant calculé, lors de l'ouverture d'un emprunt, que les particuliers, dont il reçoit les revenus, peuvent économiser ensemble, peut-être, un million, dans le cours de l'année, a souscrit pour une pareille somme, dans le nouvel emprunt ; ou est entré, pour un pareil capital, dans

(1) C'est à cette partie de ce chapitre, et à la circulation, que se rapporteraient les divers articles, traités ci-après ; de l'*économie du signe ou medium de circulation* ; *des chambres de reviremens* ; *de l'usage des particuliers de ne point garder d'espèces ou de billets chez eux* ; *enfin de la restitution à la circulation des sommes enlevées, par les taxes, au moyen des salaires, et des dépenses de tout genre du gouvernement*. Nous n'avons pas cru devoir les distraire de l'historique du papier-monnaie.

l'association des banquiers qui a pris tout l'emprunt.

Le crédit, indépendamment des facilités, que l'adoption d'un papier-monnaie à cours forcé, a donné à la circulation, a donc été rendu de l'usage le plus aisé. Tout, dans le système de finances de l'Angleterre, marche avec facilité, avec promptitude (1). Adoption d'un papier-monnaie à cours forcé.

(1) On sentira que ces élémens du crédit de l'Angleterre sont peu applicables à la France. La *possibilité* d'acquitter les charges de nos emprunts, existe sans doute. La création d'un fonds d'amortissement, l'affectation d'un fonds spécial, pour le paiement des charges de nos fonds publics paraissent l'assurer. La *volonté* en est sans doute fortement indiquée. Mais sera-t-elle durable ? On ne peut l'attendre que de la stabilité de nos institutions ; de celle même des lois de finances, qui ne sont pas encore créées. Comment le crédit peut-il exister, lorsque les lois de finances d'une législature, qui forment des contrats synallagmatiques de l'Etat avec ses créanciers, sont abolies par la législature suivante ?

Où est la parité, entre la Grande-Bretagne, qui n'a peut-être pas plus de 20,000 propriétaires territoriaux, et la France, qui en compte 4,000,000 ? entre un Etat qui regorge de richesses mobilières, et un Etat qui s'en est vu enlever 4,000,000,000 par les assignats, et une somme bien plus forte encore, du triple peut-être, par les réquisitions, les banqueroutes du 24 frimaire an 6 ; 30 brumaire an 9, 25 février 1808, et autres de Napoléon, vingt-trois ans de guerre continentale et maritime, et deux invasions ?

Il y aurait cependant beaucoup de principes et d'élémens de finances anglaises, qui pourraient être adoptées et naturalisées dans les finances françaises.

Les papiers-monnaie ou les billets des banques, et les fonds publics ou dettes consolidées des Etats, sont bien, les uns et les autres, des *valeurs fiduciaires*, mais d'un ordre différent; les premiers, comme les lettres de change, sont des *valeurs fiduciaires de circulation :* les fonds publics et dettes constituées sont des *valeurs fiduciaires mobilières*.

L'adoption d'un papier-monnaie, par un gouvernement, sans autre régulateur que sa volonté ou l'exigeance de ses besoins, n'est que l'ouverture d'un emprunt forcé, sur l'universalité de ses sujets; et si le papier-monnaie a un cours forcé, il ne doit son existence, qu'à la puissance du gouvernement; et sa circulation, qu'à la violence.

Entré, dans la circulation, par la violence des hommes ou des choses, il y produit une très-grande activité, chacun s'efforce d'en faire porter, dès-qu'il se déprécie, la perte sur un autre. Comme il n'offre d'équivalent qu'en espérances, il ne peut soutenir la concurrence de l'argent, *de ce produit préféré*, *de cette valeur universelle des échanges ;* et, quand il entre dans la circulation, il doit en chasser l'argent, surtout, parce que l'argent l'excluerait lui-même, lorsqu'il excède les besoins de la circulation, s'il ne l'excluait pas le premier; mais protégé par la toute-puissance du gouvernement, il reste dans la circulation, et l'argent en sort.

Nous avons fait l'expérience, nous-même, dans le temps des assignats, de la rapidité de la circulation de ce papier. Quand il a commencé à se

déprécier, chacun cherchait, que l'assignat pérît, le moins possible, dans ses mains.

Les faits particuliers des actes de finances du gouvernement anglais, depuis le mois d'octobre 1796, illustrent à leur tour ces principes; en sont les conséquences, ou se coordonnent parfaitement, avec eux.

A l'époque des conférences de Paris, de 1796, et de leur rupture, M. Pitt n'avait pu consolider une assez grande masse de billets de l'échiquier, qu'en leur allouant un intérêt de 6 p. %, et en leur créant un capital de dettes de 195 p. %, à 3 et 4 p. %; c'était un signe de discrédit. En décembre, il fit un emprunt forcé à 5 $\frac{5}{8}$ p. %, en créant un capital de 112 $\frac{1}{2}$ en 5 p. %: cet emprunt, dont les souscriptions furent assez vîte remplies, signalait, en sa qualité d'emprunt forcé, la détresse de l'Angleterre. Le 27 février 1797, elle fut démontrée, par la suspension des échanges en espèces de la banque : les billets de banque devinrent monnaie légale et d'un cours forcé. Suspension des échanges en espèces de la banque.

A la fin de l'année 1797, la banque aurait pu reprendre l'échange de ses billets, contre espèces; mais M. Pitt, pour lequel, la lutte de l'Angleterre avec la France, créait d'urgens besoins d'argent; et qui venait de renoncer au système de subvenir à la guerre, par des emprunts, et était forcé d'établir des *impôts de guerre*, préféra de différer la reprise des échanges de la banque, jusqu'à la paix générale.

Il eût été à désirer que M. Pitt, un des plus grands ministres qu'ait eu l'Angleterre, embrassant dans la prévoyance du génie, une plus grande masse d'événemens, une plus longue période de temps; mieux instruit et des forces et des ressources vitales de la France; ne se flattant pas, avec quelques adeptes, de la chûte de ses finances, pour la fin de chaque année, eût érigé, à cette époque, un système de finances plus vaste, n'eût pas tâtonné, avec le papier-monnaie, et en eût creusé plus profondément les effets. Alors, il aurait saturé les banques de province, autant que celles de Londres, de billets de l'échiquier. Il n'eût fait d'emprunts, que pour des consolidations de billets de l'échiquier, au cours de la place, à 5, à 6, et même à 7 p. ⅌ d'intérêts; et il eût abordé franchement l'usage des impôts de guerre. L'Angleterre aurait pu faire face à toutes ces dépenses avec des taxes annuelles. Elle en aurait plus payé pendant la guerre, et aurait été plus soulagée de leur fardeau, à la paix (1). La machine des finances anglaises ne serait pas si compliquée; et, plus simple, présenterait un avenir plus satisfaisant, pour l'Angleterre, et moins alarmant, pour l'industrie de l'Europe.

Il est à croire, que M. Pitt ne reconnut pas alors, aussi bien qu'on l'a fait depuis, avec quelle

---

(1) Moment où le gouvernement consomme moins, stipendie moins d'individus, et en laisse un plus grand nombre, sans travail et sans occupations.

promptitude les dépenses d'un grand Etat, quelques excessives qu'elles soient, rendent à la circulation les sommes que lui enlèvent les impôts : et que trop passionné pour l'opinion de quelques économistes, qui regardent, comme stériles, les produits ou revenus qui sont dépensés, et qui ne sont pas accumulés et placés à intérêts, il se persuada, que les repomper, par des emprunts pour les finances de l'Etat, était en forcer l'emploi en capitaux productifs, et en arrêter la stérilité. M. Pitt avait d'ailleurs à fournir aux petits propriétaires fonciers, que, dès 1790, et dans la vue de consolider son système des grandes propriétés, il avait inhumainement détruits, des moyens de placer leurs capitaux et leurs petites fortunes.

Il faut remarquer en même temps que, depuis 1802 seulement, il est devenu constant que l'excès des taxes a une influence prononcée sur le renchérissement des denrées et de la main-d'œuvre. Ce ne fut même qu'en 1810, d'après les enquêtes du comité des monnaies de la chambre des communes, qu'on pût constater, avec précision, les effets de l'immodération des taxes; et réduire ceux de la multiplication d'un papier-monnaie à cours forcé : et qu'on dut attacher la partie du renchérissement des denrées et du travail, dont celle-ci pouvait être cause, non pas seulement à la multiplication du papier, elle-même, mais encore à la publicité bien générale, bien authentique *de sa dépréciation*.

On n'oubliera pas que l'ouvrage de *Thornton* sur le crédit, qui a fixé les idées, sur le papier de circulation et ses heureux effets, a paru beaucoup plus tard.

Au lieu d'un système de finances tranché, M. Pitt continua de faire des emprunts, créant des dettes plus fortes que les sommes reçues, et dès-lors à des conditions usuraires ou déceptrices, et d'imposer des taxes de guerre.

Sans doute nous venions de donner un trop grand exemple et des dangers et de la chûte d'un papier-monnaie illimité, pour qu'on n'évitât pas les fautes dans lesquelles nous étions tombés. Le cours forcé des billets de banque n'était point à la discrétion du gouvernement; mais il n'eut d'autres régulateurs que les besoins des particuliers et ceux de l'Etat. Le gouvernement profita de leur nombreuse émission, pour négocier, sur la place, une plus grande quantité de billets de l'échiquier, qu'il fit escompter à la banque de Londres; et que les banques de province durent rechercher, pour former le fond de leurs caisses de réserve.

Estimation du numéraire en circulation.

Le numéraire circulant en Angleterre s'élevait, à la fin du dernier siècle, à 18,000,000 l. st., en 1778, à 27,500,000 l. st. espèces d'or, d'argent et de billon (1).

En 1792, on le portait de 40 à 42,000,000 l. st.,

(1) Estimation de Chalmer, secrétaire du bureau du commerce, à cette époque.

on estimait que les billets de la banque de Londres et ceux de 220 banques de province, s'élevaient à plus de 30,000,000 l. st.

Billets de banque, papier-monnaie, à cours forcé.

Les banques de province avaient les mêmes lois d'escompte, d'émission proportionnelle, et d'échange à volonté des billets, que la banque de Londres; elles avaient moins besoin d'espèces que celle-ci, ayant la facilité de donner des billets de la banque de Londres ou des traites sur Londres, à ceux des porteurs de leurs billets, qui ne les échangeaient que pour porter ou faire passer leurs fonds à Londres.

Le régime de la banque de France est tellemeut à l'instar de celui de la banque de Londres, que nous nous dispenserons de retracer l'administration et les usages de celle-ci (1).

Les billets en émission de la banque de Londres et de celles des provinces, ont leur contrevaleur, dans des effets de commerce, à deux ou trois signatures: leur garantie existe en outre, dans le capital considérable de la banque de Londres, et dans

(1) Nous ne considérons la banque de France que sous ses rapports généraux. La banque d'Angleterre a des relations bien plus étendues qu'elle avec son gouvernement : elle fait le service de la dette publique et du grand livre, des négociations et du porte-feuille de l'échiquier. La banque de France est moins à la disposition et sous la main du gouvernement que celle d'Angleterre, heureusement pour sa solidité. La banque de Londres a des rapports légaux avec la chambre des communes : la banque de France n'en a point avec la chambre des députés. Le temps, la raison les créeront.

celui des banques de province, formé par des actions comme celles de Londres.

Ces diverses banques, avant la suspension des échanges en espèces, avaient des caisses d'échanges journaliers et des caisses de réserve. Les caisses d'échanges journaliers avaient, en espèces, du quart au cinquième de leurs billets en émission.

On a vu des banques de province faire face à leurs échanges journaliers, avec le huitième seulement en numéraire, de leurs billets circulans.

Motifs de leur adoption.

En 1795, et 1796, on avait fait, à Londres, un emprunt, pour l'Irlande, et deux emprunts, pour l'empereur d'Allemagne. Ils avaient fait extraire des guinées. Quelques maisons de banque de Londres avaient fait des exportations d'espèces, à Hambourg, dans la vue de soutenir les changes. On calculait, qu'il avait pu sortir, de l'Angleterre, dix millions l. st. en espèces d'or.

A la fin de 1796, des craintes d'une invasion française, dans le nord de l'Angleterre, firent porter, à l'échange, une grande masse de billets des banques de province. Celles-ci furent obligées d'avoir recours à la banque de Londres et de demander, à leurs correspondans de la capitale, des envois d'espèces.

La banque de Londres, d'autre part, avait à soutenir le commerce de Londres, dans ce moment de crise, en ne réduisant pas ses escomptes : et le gouvernement, dont elle était le banquier, ne cessait de la forcer, pour ses besoins, à des émissions nouvelles de billets.

Elle fut donc obligée de suspendre ses paiemens et ses échanges, en espèces. Deux inventaires furent successivement faits, de sa situation. La banque avait, en sa faveur, une balance ou excédant de 3,839,000 l. st.

Le parlement déclara donc, en mars 1797, le billet de banque, *monnaie légale*, à l'instar des espèces.

Les banques de province n'avaient plus besoin d'avoir des espèces, dans leurs caisses d'échanges et de réserve. Quelques billets de la banque de Londres en tenaient la place.

Le nombre des banques de province augmenta graduellement, jusqu'en 1810, de 220 à 731; il y en avait 876 en 1813. Ces banques de province, ou banquiers particuliers, émettaient des billets au porteur, payables à présentation, en monnaie légale, c'est-à-dire, en billets de la banque de Londres, en piastres estampillées, en *tokens* de la banque, et en billon.

Ces banques, pour avoir la faculté d'émettre des billets semblables, étaient soumises à prendre une licence de l'administration du timbre, à un prix qui avait été déterminé par les lois du parlement.

La contre-valeur des billets qu'elles avaient mis en circulation, existait, dans des effets à deux ou trois signatures, à échéances fixes et courtes.

Il y avait donc, dès lors, certitude, que les billets au porteur de ces banques, avaient une suffisante garantie et une garantie toujours effective et ina-

liénable, si on peut s'exprimer ainsi, que, sous un temps très-court, ces billets rentreraient à la banque, qui les avait émis, par l'acquit des effets à deux ou trois signatures, qu'ils avaient servi à escompter; ou qu'ils seraient payés en monnaie légale (1).

---

(1) C'est là que réside la différence, essentielle à saisir, entre les banques d'escompte et de circulation, et les banques territoriales : la rentrée *prompte* du billet de circulation que les unes ou les autres auraient émis. Le billet circulant des premières, dans le cours de 55 jours au plus, sera rapporté, à la banque, d'escompte et de circulation, par le confectionnaire de l'effet de commerce qui en est la contre-valeur. Il changera l'un contre l'autre.

Le billet circulant de la banque territoriale lui rentrera-t-il par l'effet du remboursement des emprunteurs ou le produit des ventes des biens hipothéqués? mais les emprunts ont été faits à longs termes : les ventes doivent être tardives, et suivre la loi des prêts. Il n'y a donc plus *promptitude* de rentrée, d'échange, il n'y a donc plus *circulation*.

De quelque utilité que fût une banque territoriale à la baisse du taux de l'intérêt des prêts sur immeubles, on est obligé de lui refuser la possibilité d'émettre des billets de circulation, pour d'assez fortes sommes : elle n'est et ne peut être qu'un prêteur ordinaire sur hypothèque.

Lors même qu'à l'aide de fortes caisses de réserve, ce qui la constituerait en fraix et en pertes d'intérêts, une banque territoriale pourrait soutenir sa circulation ; elle ne pourrait pas inspirer le crédit, tout faible que serait celui, dont elle aurait besoin. Il faut pour le crédit, que la nature des transactions qu'il opère, soit connue. Il faut même une certaine publicité dans les opérations : et les prêts sur immeubles sont au contraire les opérations, qui exigent le plus de discrétion

D'autre part, d'après la nature de cette monnaie légale, dont la nécessité seule et les besoins de l'échange courant et d'appoints pouvaient uniquement déterminer à se charger; on la présentait rarement à l'échange : et quelques billets de 5 l. st. et au-dessous, de la banque de Londres, peu de piastres, un peu de petite monnaie d'argent, nos pièces de 24 s., de 12 s. et de 6 s. effacées, usées et démonétisées en France, enfin, quelque billon suffisaient aux caisses d'échanges journaliers.

L'Etat avait forcé ces banques à donner une date d'émission à leurs billets. Quelques-uns ne pouvaient avoir cours que pendant deux ou trois ans; quelques autres pendant dix ans. Ils étaient donc renouvelés, et payaient plus souvent des droits de timbre.

Leurs billets, réunis à ceux de la banque de Londres, s'élevaient, en mai 1810, y compris 2,200,000 l. st. de piastres estampillées, ayant un cours supérieur de 15 à 20 pour $\frac{0}{0}$, à leur valeur réelle, à

---

et de prudence. Qu'on le demande aux notaires et aux gens d'affaires !

Ou les opérations d'une banque territoriale seront secrètes, et elle n'aura pas de crédit : ou elles seront aisément connues et publiques, et les emprunteurs ne viendront pas à elle.

La baisse du taux de l'intérêt, dans les prêts sur immeuble, ne peut s'obtenir que de l'abondance des capitaux. Formez des banques de circulation, qui économisent, qui suppléent, qui créent des capitaux réels par l'emploi des valeurs circulantes et factices : et les capitaux se porteront sur les prêts hypothécaires.

72,000,000 l. st. Nous croyons pouvoir les estimer, en 1813, entre 125 et 130,000,000 l. st.; on croit qu'en mars 1814, ils s'élevaient à 140,000,000 l. st. Ils n'ont pas dû augmenter de nombre.

Les guinées et leurs fractions en or, avaient disparu de la circulation. Elles avaient été remplacées par des louis et des napoléons, frappés en Angleterre, au titre et au poids de France, et par des pistoles d'Espagne ou des portugaises, qui, les unes et les autres, comme monnaies étrangères, avaient un cours sur la place et servaient d'échange aux billets, à 20, 30 et 40 p. % de perte.

Economie du papier-monnaie; chambres de revirement.

Jamais, il n'y eut, plus qu'en Angleterre, d'économie de signe ou *medium* de circulation. Des banques ou chambres de revirement (*clearing houses*) ont été établies. Celle de Londres, dans laquelle, de 40 à 45 maisons de banque étaient admises, faisait, en 1810, et soldait tous les jours fériables, avec une somme de 200 à 600,000 l. st. en billets de banque, de 4,500,000 à 5,000,000 l. st. d'affaires, et, à la fin de chaque mois, de 14 à 15,000,000 l. st. d'affaires et d'opérations sur les fonds publics; près de 1,600,000,000 l. st. dans l'année.

Le gouvernement a forcé la banque à lui escompter annuellement de 9 à 10,000,000 l. st. de billets de l'échiquier, indépendamment de six millions liv. st. de ceux-ci, remboursables, une année après la paix, et sans intérêts.

On conçoit, que les banques de province n'ayant plus à maintenir des caisses de réserve en espèces,

et n'ayant besoin, dans leurs caisses d'échanges journaliers, que de très-peu de billets de la banque de Londres, ont dû se livrer à l'escompte des billets de l'échiquier : c'était le seul moyen de réaliser leurs bénéfices ; et d'avoir en porte-feuille des valeurs disponibles, qui, en cas de besoin, en étant vendues, sur la place, contre des billets de la banque de Londres, mettraient à même de faire face à toute demande soudaine d'échange de leurs billets.

Il ne devient plus dès-lors étonnant que le gouverment ait pu émettre, et trouver à escompter un nombre aussi considérable de billets de l'échiquier : et qu'il se refuse à faire reprendre les échanges des billets contre des espèces (1).

Ce n'est pas à faciliter les escomptes des billets de l'échiquier et des autres valeurs du gouvernement, que doivent être bornés les effets de cette circulation de 125,000,000 L. st. de billets de ban- Facilité universelle des escomptes.

(1) Si d'après les principes des *indépendants de* 1801, la république Européenne pouvait s'immiscer, dans les opération de crédit d'un de ses Etats; ce serait surtout à l'égard de la reprise des paiemens en espèces de ces banques anglaises : l'effet en serait de resserrer les escomptes des valeurs du gouvernement. Cet escompte emploirait des capitaux qui vont dans les États voisins, alimenter les monopoles sur les matières premières. Mais ils servent aussi à activer l'industrie. L'Europe, jusqu'ici, serait donc sans intérêt; en eût-elle un? elle serait sans droit à le poursuivre : en eût-elle le droit? la reconnaissance lui en interdirait l'usage. N'oublions pas, qu'excepté nous, tous les États de l'Europe ont contracté quelques obligations, vis-à-vis de l'Angleterre.

ques : ils ont été, ainsi que les 900 banques d'escompte et de circulation qui les avaient émis, un des plus puissans leviers de l'industrie des particuliers, et un moyen d'escompte général. Il n'est aucune entreprise rurale, pastorale, manufacturière et commerciale, qu'ils n'aient activée, et à laquelle ils n'aient fourni la possibilité de créer des capitaux réels, à l'aide des circulations de valeurs factices.

Il faut observer que l'usage de ne pas garder des fonds chez soi, de les tenir chez des banquiers, et d'y avoir des comptes courans ou des comptes ouverts à 3, 4 et 5 p%, d'intérêt, par an, est général, en Angleterre, et date du commencement du siècle.

Sous le règne de Guillaume III, la monnaie avait été tellement rognée et falsifiée, que sur 18,000,000 l. st. d'espèces d'or, d'argent et de billon, et sur 16,000,000 l. st. seulement portées à la fonte, et refrappées, 8,700,000 l. st. étaient de beaucoup au-dessous de leur poids et de leur titre, et qu'elles causèrent une perte de 2,500,000 l. st. pour le trésor public. Cette opération dura près de trois ans. Le gouvernement émit des billets de l'échiquier de 5 et de 10 l. st. pour environ 1,500,000 l. st. Ce sont les premiers qui aient paru dans la circulation; mais leur nombre était trop peu considérable en raison des besoins. Il fallut y suppléer par l'économie du signe monétaire; par des bons des banquiers particuliers; par le dépôt, en leurs mains, de tous les pécules, de toutes les caisses, de toutes les ré-

serves des particuliers ; et par toutes les autres valeurs fiduciaires de circulation, dont le peu d'expérience acquise, à cette époque, pût indiquer l'usage.

Si on combine avec cette adoption générale des comptes courans, le fait que pas un de ces 125,000,000 l. st. de billets n'a été livré à la circulation, que sa contre-valeur, en bons effets de commerce, n'ait été confectionnée par les particuliers, et remise à la banque dont émanait le billet, on concevra à quelle quantité ont dû s'élever *les valeurs fiduciaires de circulation* de tous les genres, et le mouvement *des signes représentatifs de la monnaie*.

Pour s'en faire une idée plus rapprochée de la précision, qu'on calcule que sur ces 125,000,000 l. st. environ, le 5e. 25,000,000 l. st. sont des billets de 2 et de 1 l. st., livrés exclusivement au service journalier des échanges et des transactions sociales, et ne rentrant guère dans les banques que comme appoints et en ressortant de même. Ajoutons-y 15,000,000 l. st. de billets de la banque de Londres, et 5,000,000 de ceux des banques des provinces, pour le service de la capitale et du gouvernement, il restera dans le royaume uni 80,000,000 l. st. qui ont pu être livrés aux opérations de l'escompte dans les neuf cents banques du royaume uni, à raison de 40,000,000 l. st. par semaine, et qui ont pu produire, dans l'année, une circulation de valeurs fiduciaires de 2,080,000,000 l. st.

On ne peut donc nier que l'industrie de la nation anglaise n'ait été aidée des plus puissans moyens de circulation, et n'ait été appelée par la facilité de former des valeurs factices, à la faculté d'en produire de réels. Nous verrons plus bas quelles ont été ces productions (1).

Baisse des ...

La dépréciation du papier-monnaie de l'Angleterre était insensible et presque nulle ; mais dès que le gouvernement répandit des subsides sur le continent, et que les armées françaises occupèrent le nord de l'Allemagne, l'Angleterre devint débitrice dans la balance des paiemens. Les changes se détériorèrent, et la baisse du papier-monnaie (*circulating medium*, medium de circulation) devint plus manifeste, et inspira des alarmes. On recommença à extraire de l'Angleterre des matières d'or et d'argent.

Personne n'ignore que le change est au pair, entre deux places de commerce, lorsqu'une somme donnée d'espèces ou de monnaie courante de l'une des deux places, est précisément égale à une somme donnée d'espèces ou de monnaie courante de l'autre, sous le rapport de leur valeur intrinsèque :

---

(1) La banque de Londres donna en 1810, au comité des monnaies de la chambre des communes, l'état de ses escomptes, pendant un laps de temps assez considérable ; mais elle réclama, que cet état fût, pour le comité seul, et ne fût point livré à l'impression.

et contient exactement un poids égal d'or ou d'argent, du même titre ou de la même finesse.

Mais, dans le cas présent, le négociant étranger ne recevait pour une somme donnée d'argent, de 35 schellings ou escalins de change de Hambourg, par exemple, qu'une livre sterling, en billets de banque qu'il ne pouvait réaliser en or ou argent *exportables* que moyennant une perte de 12, 15, 20 p.% et au-delà : il ne devait donc plus donner, pour une livre sterling, que 32, 30 ou 28 schellings.

Cette perte devint plus forte, par l'effet du blocus continental et de la sévère exécution des décrets de Berlin, et de Milan qui le constituaient.

Dès lors, la sortie de l'or et de l'argent fut plus considérable. Il fallut remplacer, dans la circulation, les espèces qui en sortaient, par de nouvelles émissions graduelles de billets de la banque de Londres, et de celles des provinces.

Il y eut même un moment, où l'extraction de l'or et de l'argent d'Angleterre présenta du bénéfice, aux spéculateurs; parce que la perte du billet, contre l'espèce effective, étant toujours lente et graduelle, *opposante et involontaire*, il est impossible, que le délai de l'exportation donne une différence, dans le prix de l'or, défavorable à l'exportateur.

Les changes continuèrent à se détériorer; la livre sterling de change ne valut à Paris que 16, au lieu

de 25 fr., et fut à Amsterdam dans la même proportion (1).

Les changes réagirent sur la dépréciation du papier-monnaie, et l'once d'or, au titre d'Angleterre, de son prix habituel de 3 l. 18 schellings, au commencement de la guerre, s'éleva, et ne put être achetée en 1813, qu'à 5 l. 10, et même à 5 l. 15 schellings, en billets de banque; à plus de 45, p. ⁰⁄₀ de perte pour le billet.

Effets de modération taxes.

D'autre part, l'*exorbitance* des taxes opérait un renchérissement successif, dans le prix des denrées et du travail; quelques personnes l'ont attribué entièrement à la trop grande multiplication du papier-monnaie. Et c'est une erreur. Le papier-monnaie a un peu excédé les besoins, il est vrai: mais c'est sa dépréciation, et surtout la publicité de sa dépréciation, publicité due à la baisse des changes, qui opérèrent une partie de cet effet. Tant que l'assignat de France a été presqu'au pair; et quoiqu'il eût doublé, triplé même la masse du numéraire circulant, il y avait bien une baisse dans

(1) Cette détérioration du change aurait été bien plus forte, si en 1810, en 1811 et en 1812, le gouvernement anglais n'eût pas fait verser à Boulogne des matières d'or et d'argent, pour 13 à 14,000,000 liv. st., à l'effet de restaurer les changes : l'empereur Napoléon n'y vit que la ruine de l'Angleterre par la privation de son numéraire : et pour le mince avantage de vendre quelques bleds, quelques soieries, il attaqua son système de blocus continental.

les changes, mais la main-d'œuvre et les denrées n'éprouvaient pas de renchérissement sensible(1). Cette grande abondance du *medium* de circulation allait chercher la reproduction, et activait le travail.

Depuis la découverte des mines du Nouveau Monde, trente milliards de francs, (5,700,000,000 piastres) d'or et d'argent, produit des mines, ont été portés dans la circulation du monde : et le prix du bled était encore en Espagne et en Angleterre, en 1792, à peu près au même prix nominal, qu'à l'époque des premiers versemens du produit des mines, et des richesses métalliques du Nouveau Monde (2).

Renchérissement des denrées et des objets de consommation.

Les documens publics des finances anglaises nous prouvent, au contraire, quel renchérissement, la surcharge des impôts avait porté, dans le prix des denrées et du travail. Il fut démontré,

(1) 1,800,000 francs d'assignats avaient été mis en circulation, et les changes n'avaient éprouvé aucune baisse sensible. En mai 1790, elle commença à se faire apercevoir, elle était de 1 à 2 pour $\frac{0}{0}$. Dans la première quinzaine de ce mois, beaucoup de capitalistes firent passer leurs fonds dans l'étranger; la détérioration s'accrut : et elle s'éleva à 8 et à 10 pour $\frac{0}{0}$. Le prix des denrées et de la main-d'œuvre n'avait pas sensiblement renchéri. Mais lorsque les changes furent cotés à une grande différence, qui publiait la dépréciation de la valeur fiduciaire mobilière; alors la baisse de l'assignat devint très-forte, progressive, et influa sensiblement sur le prix de la main-d'œuvre et des denrées.

(2) Le quarter de bled, de 440 lb. poids de marc, ne coûtait, à l'une et à l'autre époque, que 2 liv. 6 s. st.; mais en 1792,

dans la première session du parlement impérial, en 1801, que la dépense d'un pauvre ménage du bourg d'Edmond's-Bury, dans l'intérieur de l'Angleterre, s'était élevé de 8 l. 4 sh., en 1773, où il n'était levé que 13,000,000 l. st. d'impôts; à 16 l. 2 sh. 8 d. en 1794, les impôts étant à 16,500,000 l. st. (1); à 42 l. 9 sh. 4 d. en 1799, les impôts étant à 29,000,000 l. st.: et à 46 l. 14 sh. 1 d. en 1800, les impôts s'élevant à 33,000,000 l. st. Quel taux de renchérissement avaient dû éprouver ces dépenses, en 1813, quand les impôts, avec les frais de perception, produisaient 85,000,000 l. st. de recette?

Quelques frais de la liste civile avaient monté, en quatre ans, de 147,000 l. st. à 219,000 l. st. Les dépenses de la marine, qui avaient été plus fortes en 1801 qu'en 1813, n'avaient coûté, dans la première de ces années, que 12,500,000 l. st.; tandis qu'elles s'élevaient, dans la dernière, à 22,000,000 l. st.

Il devait donc y avoir une grande activité de circulation, des transactions sociales plus mul-

---

cette somme se formait avec un peu plus d'un marc d'argent, et en 1523, il en fallait près de trois. Le bled a donc réellement diminué de valeur.

2,700,000,000 de piastres ont augmenté la masse de l'or et de l'argent de l'Europe : le reste a été versé en Asie.

(1) Les réglemens des monnaies de 1778, en leur donnant un titre plus élevé avaient concouru à cette augmentation numérique des dépenses.

es. Le riche avait, pour signe de ses ri-
es, un papier qui perdait tous les jours : il
t qu'il employât ses capitaux bien ou mal;
t un avantage pour lui que de ne pas les
e graduellement tout-à-fait. Le pauvre avait
besoins plus pressans : il devait donc offrir
ravail, et le donner à un prix plus vil, quoiqu'il
t plus fort. Il y avait certes une plus grande,
plus vive mutation de propriétés de tous
s; mais y avait-il une plus grande somme
nce, de bonheur, de vertus ou de mo-
?

Restitution à la circulation des sommes enlevées par les taxes, opérée par les salaires et les dépenses du gouvernement.

tte machine, en se compliquant ainsi, n'au-
pas même pu aller, si le gouvernement n'eût
estitué très-promptement, et d'une manière
et entachée même de prodigalité, ce qu'il
pompé, sur le royaume uni, en taxes et en
ts. Nous trouverons qu'il a reversé, en 1813,
la circulation :

Les appointemens et salaires suivans :

	l. st.	s.	d.
ires de la liste civile, des juges sions sur elle.	1,709,799	9	2 $\frac{2}{12}$
o, de la marine et des colonies, sions.	6,266,094	12	2 $\frac{2}{12}$
o, de la guerre, de l'artillerie, sions.	11,586,526	13	6
o, à divers, pour divers ser-	2,475,000	»	»
o, et frais de perception, et ations de droits ou primes. .	7,616,673	7	5
eporter.	29,654,094	2	3 $\frac{4}{12}$

De l'autre part.	29,654,094	2	3	$\frac{11}{12}$
Et 2°., le prix des denrées et objets divers de ses consommations. .	21,053,407	2	3	$\frac{1}{12}$
3°. Nous avons à y ajouter le montant des intérêts de la dette de la Grande Bretagne et de l'Irlande de.	43,211,560	»	»	
Les salaires du service public, en Irlande, de (1)..	2,500,000	»	»	
La masse a donc réparti sur les individus.	96,419,061	4	7	

Ainsi, l'Angleterre ne faisait de toutes les bourses, qu'une bourse commune qu'elle consacrait à un intérêt commun, celui de sa conservation; si

(1) Ces salaires et ces dépenses considérables font concevoir facilement, 1°. que la guerre, qu'a soutenue l'Angleterre, pendant vingt ans, lui a été moins onéreuse qu'on le pense, et beaucoup moins que celles qu'ont été obligées de faire les puissances du continent, tour-à-tour envahies et envahissantes; 2°. que l'état de paix, en tarissant la source de ces salaires et de ces dépenses, a placé l'Angleterre dans une position plus malheureuse. Il n'est donc pas étonnant que l'opinion publique redemandât à Londres, en 1816, la guerre et ses prodigalités, préférablement à une paix vague et incertaine, et qui donnait, à l'industrie du continent, le temps de reprendre son essor.

La tranquillité de l'Europe, cette paix générale, à laquelle elle a fait tant de sacrifices, seraient-elles bien assurées, dans un tel système de crédit et de politique d'un de ses États les plus puissans ? Et les *indépendans* de 1801 ont-ils eu tort et nous ramenaient-ils aux *utopies*, en voulant soumettre aux lois de la république européenne, l'usage du crédit, en Angleterre, et la mesure de ses dépenses.

en effet elle a dû craindre, pour son existence politique, et si l'élite de ses hommes d'état a pu prendre l'opinion, ainsi qu'elle cherchait à en pénétrer la masse du peuple, que la Convention française et les gouvernemens qui lui ont succédé, voulaient, et surtout pouvaient l'effacer du nombre des nations. De grands et de nobles sacrifices cependant ont été faits dans ce but. Honneur en soit rendu à l'excellent esprit de la nation anglaise, et à l'active bienfaisance des hautes classes de la société. Admirons ce renoncement du peuple, cette patience dans les privations, et ce courage de soumission, à une nécessité que l'erreur et les passions de ceux qui le gouvernaient, avaient créée, mais qui n'en existait pas moins réellement à ses yeux fascinés et séduits, par les passions de ses chefs.

Analysons actuellement les effets de ce pouvoir irrésistible, plus sage que les institutions des hommes; et qui corrige toujours leurs erreurs, les vices de leurs lois et les excès de leur obstination et de leur orgueil. Nous voulons désigner l'*empire des choses*. Nous le verrons amener quelques compensations, adoucir quelques frottemens, modifier quelques résultats; mais compliquer la situation des finances anglaises, d'une manière bien forte.

Le cours forcé des billets de banque, mais surtout la surcharge des impôts, avaient amené le renchérissement de la main-d'œuvre. D'autre part, la dépréciation du papier monnaie avait suivi

celle des changes : et par cet effet, à peu près nécessaire, le prix du travail restait le même pour les consommateurs étrangers. Le ballot de lainage ou de tissus de coton, de 100 l. st., que la cherté de la main-d'œuvre avait porté de 80 l. st., son ancienne valeur, à 100 l. st., n'était payé par l'étranger que 75, 70 ls., et même moins encore. Les changes s'étant dépréciés de 25, de 30, de 40 p.%, il n'y avait pas eu cessation de demandes, de travail ; mais il y avait eu une perte : et cette perte, qui l'avait supportée ? le Manufacturier et le négociant anglais. Ils avaient donc sorti leurs capitaux de ce genre d'emploi.

Le renchérissement de la main d'œuvre, se combinant avec la surabondance des capitaux inactifs, avait fait employer ceux-ci en constructions de machines, simplifiant et économisant le travail. Ces machines, à leur tour, ont abaissé le prix de la main-d'œuvre, et compensé, en partie, pour les manufactures, l'effet de la cherté des denrées.

Mais ces trop nombreux ouvriers que l'usage plus général des machines laissait sans travail, ou bornait à un travail proportionnellement plus mal payé, ont senti et leurs forces et leur profonde misère. *On les a portés* à des émeutes. Quelques métiers ont été brûlés ; une plus grande quantité en a été démontée ou cachée. Quelques séditieux ont été tués ; d'autres ont été punis : et l'armée de terre et de mer a été recrutée de ces séditieux : elle avait peine, en 1800, à lever 320,000

hommes, et elle était, en 1814, à 700,000 hommes.

La chûte des manufactures, les cessations du commerce, la cherté même du travail, ont fait refluer, à l'agriculture, les capitaux inactifs. Nous allons en pondérer les effets, dans le chapitre suivant.

Ainsi, tout se serre, tout se tient, tout se coordonne à un but. Quel est celui qui a été obtenu? En quoi la situation de l'Angleterre en a-t-elle été améliorée? En quoi devient-elle moins grave, moins périlleuse?

CHAPITRE VI.

De l'agriculture de l'Angleterre, avant 1800.

Population du royaume uni, en 1800 : — 1°. de l'Angleterre seule ; — 2°. de l'Écosse. — Population de la Grande-Bretagne, en 1811 ; — de l'Irlande, en 1811. — Causes de l'insuffisance de ces états de population. — De l'agriculture anglaise. — Prix du bled-froment pendant cent-cinquante ans. — Etat des récoltes en céréales. — De l'éducation des bestiaux. — Etat du capital en bestiaux, en 1710. — Consommation en viandes en 1710. — Consommation en viandes, de 1780 à 1785. — Données sur l'agriculture de l'Angleterre, fournies par M. Pitt, lors de la proposition de la taxe sur le revenu, 3 décembre 1798.

Le dix-huitième siècle est arrivé à la postérité : moins brillant que ceux de Periclès, d'Auguste, de Léon X, de Louis XIV ; il présentera, au concours de tous les âges, quelques calamités, de erreurs, des crimes même, résultats des oppositions de la routine et des préjugés ; de l'aveuglement de l'intérêt particulier et des passions de hommes : mais il offrira un noble et utile perfectionnement de toute la civilisation et les nombreux bienfaits, qui en découlent. Ceux-ci se rattachent à

ces trois principaux caractères qui distinguent ce siècle :

Les communications des hommes, entre eux, matérielles et personnelles, intellectuelles ou mentales, plus étendues qu'elles ne l'avaient jamais été, à aucune autre période connue ;

La progression des connaissances devenue plus rapide ;

Et les découvertes de la philosophie et des sciences, plus appliquées qu'elles ne l'avaient jamais été, à la pratique.

Telles sont les sources des bienfaits que le dix-huitième siècle a répandus, sur la civilisation.

L'agriculture, le plus noble des arts, y a puisé la première. Dès le milieu de cette centurie d'années, le docteur Quesnay et les économistes français avaient amené, dans cette science, une révolution heureuse. Adam Smith, élevé à leur école, avait porté leurs principes en Angleterre : ils y avaient été adoptés, cultivés, développés, approfondis avec un rare enthousiasme. Le roi Georges III, lui-même, dans sa ferme de Windsor ; de nobles pairs, tels que le duc de Bedford, le comte de Sheffield, avaient consacré des soins, des recherches, des dépenses, la force de l'exemple, la solennité des concours ruraux et pastorals, à cette science bienfaisante. L'art des assolemens, la connaissance et l'application des engrais, le renouvellement des semences ; l'éducation des bestiaux, le croisement de leurs races ; la clôture, le desséchement, le dé-

frichement des terres vagues, etc., avaient été pratiqués avec succès; et déjà, à la fin du siècle, l'agriculture anglaise passait, un peu grâces aux ouvrages d'Arthur d'Young, pour une des premières de l'Europe.

Quels accroissemens, ou quelles modifications l'agriculture a-t-elle reçus en Angleterre, de la guerre actuelle, et de l'immodération des taxes et des emprunts, de l'inactivité des capitaux destinés au commerce; et de l'étendue du crédit, et de la circulation ?

Telle est la question qui se présente à l'investigation générale.

Pour la résoudre, et procéder avec méthode, nous devons établir, autant que le permettent les documens publiés, à cet égard, quelle est la population de l'Angleterre; et le nombre d'individus que l'agriculture est appelée à nourrir, à occuper à la reproduction, et à enrichir. Nous montrerons ensuite ce que l'agriculture anglaise était, avant 1793; ce qu'elle se trouvait être, de l'époque de la disette de 1799 et de 1800, jusqu'au moment fatal du déclin de la prospérité de l'Angleterre, en 1810, et jusqu'en 1814 : enfin, ce qu'elle est aujourd'hui.

Population du royaume uni en 1800.

Le dénombrement de la population de la Grande-Bretagne, fut, dans la chambre des communes, le 19 octobre 1800, l'objet d'une motion de M. Abbot, laquelle fut ensuite adoptée et passée en loi.

1°. De l'Angleterre seule.

M. Abbot établit d'abord, qu'il avait été fait divers dénombremens et recensemens, pour l'Angle-

terre et le pays de Galles, dont il donna les résultats suivans :

Sous Edouard III, d'après un rôle de capitation (inexact) la population était de (individus) 2,553,00

Sous Elisabeth, recensement des évêques (inexact). 5,000,000

Sous Jacques I, mêmes bases rectifiées. . 6,500,000

Sous Guillaume III, diverses bases assez exactes. 7,000,000

Sous Georges III, en 1764; diverses bases asez exactes. . , ... 8,000,000

En 1795, relevé des naissances et décès. . 11,000,000

L'état de la population publié le 7 septembre 1802, d'après la loi du dénombrement, donna. , ... 9,343,608

dont voici le détail :

DÉSIGNATIONS.	MAISONS habitées.	MAISONS inhabitées.	FAMILLES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL des individus.
Angleterre.	1,467,870	53,965	1,778,420	3,987,935	4,343,499	8,331,434
Pays de Galles.	108,053	3,511	118,303	257,178	284,368	541,546
Armée de terre	»	»	»	198,351	»	198,351
Armée navale	»	»	»	126,279	»	126,279
Matelots enregistrés . .	»	»	»	144,558	»	144,558
Détenus.	»	»	»	1,410	»	1,410
TOTAL.	1,575,923	57,476	1,896,723	4,715,711	4,627,867	9,343,578
en en retranchant les armées de.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	324,630	. . . . .	324,630
				4,391,081		9.018,948
Dans les villes.	379,836	16,339	548,237	1,068,865	1,283,030	2,351,895
Dans les campagnes . .	1,196,087	41,137	1,348,486	3,322,216	3,344,837	6,667,053
TOTAL	1,575,923	57,476	1,896,723	4,391,081	4,627,867	9,018,948

Cet état et ses détails donnent encore les sujets d'observation et les résultats suivans :

Sur cette population 1,713,289 individus adultes font leur unique occupation de l'Agriculture.

1,843,364 se livrent au commerce et aux manufactures, arts et métiers.

En retranchant du total des hommes, les soldats et les marins, le nombre des femmes excède celui des hommes de 236,786.

La population des villes est à la population générale comme 23 est à 90, et à celle des campagnes, comme 23 à 66; elle fait donc plus du quart de la population totale. A raison d'une famille et demie par maison, elle habite 125 villes, contenant depuis 1576 individus, telle que celle de Beaumaris, jusqu'à 864,845 individus, telle que celle de Londres.

Les familles, sur le total de la population, sont de 4 individus et $\frac{754}{1000}$, dont 2 et $\frac{459}{1000}$ sont du sexe féminin; dans les villes, elles ne sont que de quatre individus $\frac{28}{1000}$, dont 2 et $\frac{540}{1000}$ du sexe féminin; mais dans les campagnes, elles sont de 5 individus et $\frac{541}{1000}$, dont 2 et $\frac{660}{1000}$ du sexe féminin, à peu près moitié.

le l'Ecosse La population de l'Ecosse, dont les états détaillés n'ont pas été produits, s'élevait, à la même époque, en septembre 1802, à 1,452,052 individus.

On a attaqué les états de population de l'Angleterre et de l'Irlande, soit en 1803, soit en 1812. On a prétendu qu'ils étaient inexacts et au-dessous de la vérité. Ils portaient l'état de la population

totale de la Grande-Bretagne à. . 10,795,655 ind.

On estimait qu'elle était de plus de 11,000,000, elle était donc au-dessous de la vérité, de. . . 204,345

Somme égale. 11,000,000

En 1811, un nouveau dénombrement fut exécuté; en voici les résultats: Popula de la Gran Bretagne, 1811.

L'Angleterre était habitée par.	9,532,827 ind.
Le pays de Galles.	611,788
Et l'Ecosse.	1,805,688
	11,950,303
L'armée de terre et de mer comprenait. .	640,000
	12,590,303

Dans l'Angleterre sont occupés à l'agriculture.	1,861,879
Dans le pays de Galles.	194,518
En Ecosse.	335,873
Individus du sexe masculin ou féminin. .	2,392,270

mais composant 995,978 familles.

Le nombre de ceux qui se livrent aux manufactures a diminué dans une très-forte proportion, mais l'armée a augmenté du double. On doit l'un et l'autre à l'adoption des machines.

Cet état de dénombrement a fait élever aussi de nombreuses réclamations. On a cru qu'il était exagéré; que le nombre des individus attachés à l'armée de terre faisait double emploi; que les marins figuraient dans l'armée de mer comme matelots, et dans les états des paroisses, comme

hommes de mer enregistrés. L'opposition a inculpé le gouvernement d'inexactitude et de mauvaise foi ; en général on porte l'ensemble de la population à 12,000,000 d'individus.

l'Irlande, [illegible]

La population de l'Irlande n'a jamais été dénombrée ni bien connue. On la portait, en 1812, à 6,000,000 individus : et on basait ce calcul, sur une proportion assez laborieusement combinée de la consommation du sucre. On oubliait que l'Irlande, depuis l'union de son parlement à celui de la Grande-Bretagne, ou plutôt depuis la cessation des troubles qui l'avaient agitée avant, et pour la conduire à cette mesure importante, avait marché vers la prospérité d'un pas plus rapide, et dès-lors avait étendu ses consommations en tous genres. Les droits sur le vin avaient été augmentés ; sa consommation diminuée ; celle du thé accrue ; celle des bières fortes et liqueurs spiritueuses presque doublée ; et dès-lors, celle des sucres qu'elles employaient, depuis quelque temps, en plus grande quantité.

Les statististes anglais et irlandais les plus sages ne portent pas la population de l'Irlande, sans son armée, à plus de 4,950,000 individus. Total avec l'armée 5,000,000 d'individus.

[illegible] de [illegible] états de [illegible]lation.

On se demande pourquoi ces états de population sont aussi peu certains. La réponse en est simple. L'Angleterre n'a point, dans ses campagnes, d'administrations municipales, ni d'officiers de l'état civil. Les fonctions des premières

sont remplies par les magistrats de paix (*justices of peace*) pour quelques parties, et par les marguilliers (*church-wardens*) pour d'autres. Mais il n'y existe pas d'ensemble; et, réunis, ils n'auraient pas les moyens légaux d'obtenir tout ce que la statistique générale d'un grand Etat pourrait exiger.

Les officiers de l'état civil sont ces mêmes marguilliers; mais leurs fonctions sont volontaires, ecclésiastiques et non coercitives. Les dissidens des diverses communions ne s'adressent pas à eux, pour constater leurs naissances et leurs décès.

Il existe bien, dans les villes, des administrations municipales. Les dénombremens y sont faciles : mais la population des villes a éprouvé des mouvemens si rapides, qu'il serait difficile d'établir sur elle aucun calcul de proportion qui pût mener à un résultat, pour la généralité.

La population des villes n'est plus formée des 23 quatre-vingts dixièmes de celle de la masse. Elle a augmenté dans une proportion considérable. Les manufactures se sont portées dans le voisinage des ports, des rivières et des canaux. Londres contenait, en 1812, plus d'un million d'individus. Sa population a doublé, en cent ans.

Si on ajoute aux effets nécessaires de la guerre, de l'immodération des taxes et de la misère, les émigrations pour l'Amérique septentrionale, devenues plus nombreuses, on concevra aisément que la population du royaume-uni ne peut pas être portée à plus de 17,000,000 individus; et encore ira-t-on au-delà de la vérité.

l'agricul- anglaise.

Lorsque Cromwel, par irritation contre les Hollandais, et par esprit de vengeance contre les colonies anglaises, fit, en 1651, voter l'acte de navigation, si utile à la grandeur de l'Angleterre, tous les capitaux de la nation se portèrent au commerce extérieur et à la navigation (1). Cette révolution aurait été aussi subite que dangereuse ; et l'agriculture aurait manqué de fonds sans les troubles de la république, le défaut de stabilité du protectorat, et la stagnation plus ou moins durable qu'il devait imprimer à toutes les transactions de la vie sociale. Au retour de Charles II, on s'aperçut de l'intensité des effets de l'acte de navigation, sur l'agriculture. Ce ne fut cependant qu'en 1682, qu'on s'occupa de les neutraliser ou de les détruire, en votant la loi de la vingt-deuxième année de Charles II, qui imposa un droit, sur l'importation du blé étranger, de 16 sch. par Quarter, lorsque le prix du grain n'était pas en Angleterre au-dessus de 2 l. 13 sch. le Quarter et de 8 sch. lorsqu'il n'était pas au dessus de 4 l. st.

Cette mesure ne fut pas trouvée suffisante ; et, en 1690, par la loi de la deuxième et troisième année de Guillaume et de Marie, on ajouta une prime de 5 sch. par Quarter de froment exporté, lorsque le prix du blé, dans le marché national, ne serait pas au-dessous de 2 l. 4 sch.

---

(1) On commence à redouter aujourd'hui le même effet: beaucoup de fonds sortent de l'agriculture depuis 3 à 4 mois.

Le but de ces deux lois, comme l'a très-bien observé Adam Smith, était de hausser le prix du blé dans le marché national, et de rétablir l'équibre entre le bénéfice du capital employé dans l'agriculture, et celui du capital placé dans le commerce extérieur.

En 1765, on défendit l'exportation, et après huit années d'expérience, en 1773, par la loi, dite l'acte de *Pownal*, du nom de son auteur, on abolit les primes et les taxes. On jugea les capitaux assez surabondans, pour que leur placement dans l'agriculture ne dût plus différer des autres placemens. On avançait d'ailleurs, qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre de tenir les subsistances et, dès-lors, la main-d'œuvre à bas prix ; qu'à cet effet, on devait gêner l'exportation des grains, qui devait en faire élever la valeur, et encourager l'importation qui les réduirait à un prix inférieur ; il n'y eut donc plus d'exportation libre.

En 1774, le prix du blé haussa : il ne tarda pas à revenir à son taux ordinaire. Dans la période de 1780 à 1790, il augmenta, et avec lui, la valeur des fonds de terre ; de 1790 à 1800, le prix du blé et la valeur des fonds de terre s'élevèrent bien davantage. La guerre, l'immodération des taxes, d'abord sur les consommations, ensuite sur les revenus en fonds de terre; enfin, les mesures funestes au commerce des blés, et les disettes de 1799 et 1800 en furent les causes.

Nous donnons ici l'état du prix du Quarter de Winchester, de blé-froment, avant la publication

Prix du bled-froment pendant 150 ans.

des deux lois, pendant leur mise à exécution, et après qu'elles eurent été abrogées.

Périodes d'années.	Prix commun de la Période.	Années du prix le plus haut.		Années du prix le plus bas.	
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
de 1651 à 1683.	2 10 4	1662	3 14 »	1654	1 6 »
Jacques II, de 1683 à 1689.	1 19 3 2/3	1685	2 6 8	1687	1 5 2
Guillaume III, de 1689 à 1703.	2 10 » 1/4	1696	3 11 »	1702	1 9 6
Anne de 1703 à 1714.	2 2 2 4/5	1709	3 18 6	1706	1 6 »
Georges I, de 1714 à 1727.	2 » 8 1/4	1725	2 8 6	1723	1 14 8
Georges II, de 1727 à 1738.	1 18 10 »	1728	2 14 6	1732	1 6 8
de 1738 à 1747.	1 15 7 1/2	1740	2 10 8	1744	1 4 10
de 1747 à 1760.	2 » 10 3/4	1757	3 » »	1750	1 12 6
Georges III, de 1760 à 1774.	2 7 4 1/6	1767	3 4 »	1761	1 10 3
de 1774 à 1780.	2 » » 2/3	1774	2 12 8	1779	1 13 9
de 1780 à 1790.	2 6 5 4/5	1790	2 13 »	1786	1 18 10
de 1790 à 1800.	3 2 6 »	1800	5 12 8	1792	2 2 4

Il est aisé de relever, de cet état, que le prix du Quarter de froment a été, pendant les 91 ans, dont 31 de guerre (un tiers) qui se sont écoulés, depuis la publication des deux lois, jusqu'à leur abrogation, année commune, de 2 l. 1 s. 1 d. Si nous calculons que la population a été, dans l'Angleterre seule, et pendant la majeure partie de cette période, d'environ 8,250,000 individus, et si nous portons leur consommation à 280 liv. poids de marc par tête, nous aurons la consommation générale d'une année commune pour l'Angleterre seule à plus de . . . . . 5,700,000 Quarters.

Semences. 800,000

6,500,000 Quarters.

Nous porterons la consommation de l'orge pour les boissons à . . . . 4,250,000 Quarters.

Mais, d'une autre part, on a la certitude que, pendant ces 91 ans, il n'a été importé en orge et en froment, en Angleterre, que quelques semences (1). Nous aurons donc une partie du produit des céréales de l'Angleterre dans les termes suivans:

Etat des récoltes en céréales.

	Qrs.	l.	s.	d.	l. st.
Bled-froment. . .	6,500,000 à	2	1	1. . .	13,347,023
Orge.	2,250,000 à	1	5	9. . .	5,471,891
Total.					18,818,914

Nous n'avons, dans ces mêmes 91 ans, aucun état spécifique des autres produits de l'agriculture, tels que le chanvre, le lin et le houblon.

Nous n'avons de même aucune donnée précise sur le produit des bois et des mines.

L'éducation des bestiaux a reçu, par le système des prairies artificielles, et par la multiplication des prairies naturelles; par l'adoption de la culture des turneps et autres racines, et par les clôtures, une plus grande extension.

De l'éducation des bestiaux.

La viande, pour les peuples septentrionaux, forme une des parties les plus considérables de leur subsistance.

(1) Dans les vingt années qui se sont écoulées depuis 1746, jusqu'à 1765, il a été exporté de la Grande-Bretagne, année commune, 320,000 Quarters de grains, qui lui ont donné un produit annuel de 650,000 liv. st. On voit quelle a été la prospérité de l'agriculture anglaise à cette époque.

Nous pouvons arriver aux produit des bestiaux par les consommations, et nous avons des états de ce genre, ainsi que celui du capital de l'Angleterre, en bestiaux, depuis des tems très-anciens.

Le premier état dressé en 1710, sous la reine Anne, est dû aux soins du docteur Davenant qui, dès cette époque, se livrait avec autant de soins que de succès à l'étude de la statistique.

Nous avons aussi le relevé des ventes faites des bêtes sur pied, aux marchés de Spitalfield, à Londres, depuis 1730, jusqu'en 1785; nous prenons l'année commune sur cinq, de celles de 1780, 81, 82, 83 et 84.

Les porcs ne sont portés sur aucun de ces états de consommmation, et ces états ne sont que pour l'Angleterre seule.

Etat du capital en bestiaux, en 1710.

ETAT général pour l'année 1710.

Désignation des bêtes.	Capital en bétail.	Bêtes engraissées.	Bêtes consommées.		Prix commun.			Produit
					l.	s.	d.	l. st.
Bœufs	4,400,000	1.050,000 (env. le 1/4)	Bœufs et vaches .	800,000	3	6	»	2,640,000
			Veaux	250,000	»	12	»	150,000
Moutons . . .	18,000,000	6,360,000 (plus du 1/3)	Moutons	4,400,000	»	6	6	1,430,000
			Agneaux	1,960,000	»	4	4	426,667
TOTAUX . . .	22,400,000	7,410,000		7,410,000				4,644,667

Dans cette somme, la viande entre pour . . 3,602,836 l. st.
les cuirs et peaux pour . . 529,125
les suifs et abattages pour 512,708

En 1710, la consommation générale de l'Angleterre donne les résultats suivans : Consommation en viande en 1710.

Espèces.	Nombre.	Poids net par tête.	Viande livrée à la consommation.
		lb.	lb.
Bœufs et vaches	800,000	370	296,000,000
Veaux.	250,000	50	12,500,000
Moutons	4,410,000	28	123,480,000
Agneaux.	1,960,000	18	35,280,000
			467,260,000 aver du pois.

Consommation annuelle et par tête, sur sept millions d'individus. . . . . 66 lb. 11 oz. $\frac{1}{2}$ en viande de boucherie seule; le cochon pouvait être estimé fournir un peu plus du tiers de la consommation générale $\frac{5}{12}$: nous aurions donc par tête. . . . 94 lb. 8 oz.

La consommation de Londres s'établissait ainsi :

Espèces.	Nombre de têtes,	Prix sur pied.	Produit moyen.
		l. s. d.	lb.
Bœufs et vaches.	160,000	3 6 6	852,000
Veaux.	50,000	» 18 3	45,625
Moutons.	880,000	» 10 10	476,657
Agneaux.	392,000	» 7 7	148,633
	1,482,000		1,522,915

Cette consommation s'élevait à 88,396,000 lb. de viande, en portant la population de Londres à cette époque, à 500,000 individus, population non certifiée, et qui, d'après le nombre de familles, parait exagéré, on aurait par tête 176 lb. 12 oz. en viande de boucherie.

Nous avons la consommation de Londres, et par elle, et à l'aide de quelques règles de proportion, Consommation en viande, de 1780 à 1785.

celle de l'Angleterre dans les années 1780, 81, 82, 83 et 84 ; nous en formons l'année commune suivante de la consommation générale :

Espèces.	Nombre.	Poids.	Prix.	Produit en argent.	Produit en viande.
		lb.	l. s. d.	ls.	lb.
Bœufs et vaches.	480,000	800	10 » »	4,800,000	333,000,000
Veaux	80,000	148	2 » »	160,000	9,472,000
Moutons.	2,800,000	80	1 5 »	3,500,000	146,000,000
Agneaux	1,250,000	50	1 » »	1,250,000	6,250,000
Totaux	4,610,000			9,710,000	494,722,000

La consommation annuelle (1) de cette quantité, par 8,800,000 individus, donne par tête. . . . 56 $\frac{1}{10}$ livres.

(1) Pour mettre cette consommation générale de l'Angleterre dans un rapport exact avec la consommation générale de 1710, elle devrait être portée à 546,558,568 lb. de viande de boucherie, ce qui donnerait par tête, sur 8,800,000 ind. pour l'Angleterre seule. . . . . 62 lb. 1 $\frac{3}{4}$
et en y joignant celle de la viande de porc qui est devenue plus forte, à $\frac{5}{12}$ de celle de boucherie de. . . . . 25 14 $\frac{1}{4}$ par tête.

La consommation en viande serait par tête de. . . . , ... 88 »

Cette consommation de bétail exigerait la culture annuelle de 5,253,212 acres de pâture. Des calculs assez exacts établissent que la pâture d'un acre en verd, ou la consommation de ses produits en sec, donne chaque année 168 lb. de substance animale de plus, aux animaux qui s'en nourrissent ; on estime aussi en Angleterre que la consommation d'un homme fort et robuste, bornée à la viande seule, exigerait deux livres et un quart (en masse, et compris les

La consommation particulière de Londres s'établit ainsi :

Espèces.	Nombre de têtes.	Poids.	Prix.	Produit en argent.
		lb.	l. s. d.	l. s.
Bœufs et vaches.	83,810	800	13 10 »	1,131,435 »
Veaux	26,190	148	3 3 »	82,498 10
Moutons	505,000	80	1 12 »	808,000 »
Agneaux	225,000	50	1 6 »	292,500 »
TOTAUX	840,000			2,314,433 10

Nota. Les prix de Londres sont ceux du détail.

Cette consommation s'élevait à 132,574,120 lb. de viande de boucherie, en portant la population de Londres, en 1782, avec le docteur Howlett à 850,000 individus, nombre rond; on aurait par tête 156 lb., viande de boucherie.

La période de 1780 à 1785, tient de près à l'année 1773, époque à laquelle furent rapportées les lois de 1682 et de 1690, et où cessèrent les prohibitions d'importations, et les primes à l'exportation sur le froment. Nous trouvons aussi, dans la consommation générale de l'Angleterre, une augmentation de la consommation de la viande, et dans celle de Londres une différence entre le nombre des bœufs vendus de 1765 à 1770, et de 1780 à 1785, d'un huitième en plus. Elle a eu lieu pareillement sur les moutons, mais elle a été plus faible.

os, suifs et peaux.) Celle en substances végétales, pain, gruau, pommes de terre, est calculée par tête à 3 lb. 1/4, une de ces substances pour l'autre.

On pourrait, d'après l'état du prix des céréales et de leur produit à cette même époque, et le tableau des consommations de bestiaux, avoir quelques données pour arriver à une espèce de produit net de l'agriculture anglaise. Les voici rapprochés:

Produit des récoltes en céréales (1) de l'autre part.	18,818,914 l. st.
Produit de la consommation des bestiaux ci-dessus.. . . .	9,710,000
TOTAL.	28,528,914

Données sur l'agriculture de l'Angleterre fournies par M. Pitt, lors de la proposition de la taxe sur le revenu 3 décembre 1798.

Les droits sur le sucre, et autres denrées coloniales établis en 1795; les taxes assises, créées en 1797, ne produisaient pas le montant de l'estimation que M. Pitt avait faite de leur perception; et ne pouvaient subvenir, pour la portion que le système des finances de cet habile ministre leur assignait, aux dépenses énormes de la guerre; M. Pitt proposa sa taxe sur le revenu des particuliers, elle fut adoptée, quelles que fussent les vexations des enquêtes, qu'elle allait nécessiter. La quotité de la taxe était de 10 p. % du produit de tous les revenus, qui excéderaient 200 l. st. et de 2 ½ p. % de celui des revenus de 60 l st. à 200 l. st.

Dans cette estimation du produit futur de cet impôt, M. Pitt porta le revenu net de la Grande-

(1) On conçoit que ce produit ne contient que les récoltes des grains, destinés à la nourriture et à la boisson des hommes.

Bretagne (l'Angleterre et l'Ecosse) à 125,000,000 l. st. il calcula que, sur cette somme, 23,000,000 l. st. étaient formés de revenus au-dessous de 200 l. st. : 102,000,000 l. st. restaient donc passibles de la taxe de 10 p. $\frac{0}{0}$, ou du dixième ; le reste l'était du cinquantième ou 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.

Les parts du revenu de l'Agriculture, de celui qui est assis sur la terre, ou composé de ses produits, du revenu industriel et de l'intérêt des divers capitaux étaient les suivantes :

Voir le Tableau qui suit :

DÉSIGNATION DES REVENUS.	PASSIBLES du 10e.	PASSIBLES du 40e.
	l. st.	l. st.
Propriétaires sur 40,000,000 d'acres, (18,600,000 hect.) à 12 s. 6 d. st.	20,000,000	(1) 5,000,000
Fermiers, tenanciers et métayers. . .	6,000,000	13,000,000
Dîmes.	4,000,000	1,000,000
Mines, canaux, forêts, navigation intérieure.	3,000,000	»
Maisons habitées, 4,500,000 liv. sterl. (non passibles).	»	»
Maisons louées.	5,000,000	1,000,000
Revenus des professions en Angleterre, et de ses possessions et colonies. . .	7,000,000	»
Revenus de l'Ecosse, un 8e. de celui de l'Angleterre, net.	5,000,000	»
Bénéfices des commerces extérieur, intérieur, et de détail.	40,000,000	»
Intérêts dans les fonds publics. . . .	12,000,000	3,000,000
TOTAL des revenus.	102,000,000	23,000,000
La taxe aurait dû rendre.	10,200,000	575,000
Ensemble.	10,775,000	
Elle a rendu en 1801.	5,822,541	
Déficit sur le total de l'estimation. . . 41 p. %.	4,952,459	

(1) M. Pitt estimait qu'un cinquième des propriétés territoriales de l'Angleterre et du pays de Galles était en portions de terre au-dessous de 320 acres de contenance. Il supposait donc que les quatre autres cinquièmes étaient en portions d'une contenance supérieure. Si toutes eussent été de 320 acres, il y aurait eu 100,000 portions; mais parmi ces quatre cinquièmes, on comptait un millier de fortunes ou propriétés territoriales d'un revenu de 20,000 l. st. à 125,000 l. st.; il n'y a donc pas d'improbabilité dans les calculs qui limitent, autour de 32,000, le nombre des propriétaires territoriaux, sans compter ceux des maisons; car on voit, par l'état de population de 1802, que le nombre des maisons habitées et inhabitées s'élève à plus de 1,575,000. Si nous supposions que ces maisons ont toutes un propriétaire différent, ce qui n'est pas, nous aurions 1,575,000 propriétaires d'habitation en Angleterre.

Les revenus commerciaux estimés n'ont rendu, au lieu du dixième, qu'un trente-sixième; ceux de l'agriculture, des maisons, des dîmes, bois, canaux, forêts, navigation et professions, n'ont rendu, trois ans après que la taxe avait été établie, et en pleine vigueur de sa perception, que 3,427,280 l. st.

Il y avait donc eu erreur, dans l'estimation de l'impôt, ou négligences et fraudes dans son assiette. On observa que l'exagération de la taxe provenait, pour les $\frac{3}{4}$, de celle de l'estimation du revenu, et pour un quart, des vices de son assiette ; et que le revenu de l'agriculture était calculé à 33 p. % de plus qu'il n'était en réalité. Le revenu en était porté à 49,000,000 l. st. ; il ne s'élevait en effet qu'à 34,300,000 l. st.

L'estimation de M. Pitt était donc erronée ; et on ne peut en partir comme d'une base certaine.

Nous releverons cependant des calculs de M. Pitt :

1°. Que les quatre cinquièmes des propriétés rurales donnent un revenu de plus de 200 l. st., et sont d'une contenance de plus de 320 acres de terre ;

2°. Que le revenu industriel du fermier ou tenancier, représentant l'intérêt de son capital circulant et ses profits, est à la rente du propriétaire, comme 19 est à 25, à peu près 3 à 4 ;

3°. Que la dîme enlève le sixième du revenu des propriétaires, ou 2 sch. 6 d. par acre de terre; ce qui rend moins extraordinaires les plaintes éle-

vées contre cet impôt territorial en faveur du culte, et fait ressortir l'inexactitude et l'injustice de sa répartition, puisqu'en portant le revenu total de la Grande-Bretagne à 125,000,000 l. st., cette contribution à une dépense générale, ne porte que sur un cinquième des contribuables;

4°. Que, par le résultat de la taxe sur le revenu, l'agriculture de la Grande-Bretagne, qui ne payait de contributions directes, à raison de 4 sch. pour livre du revenu net, d'après la déclaration cadastrale et inexacte de 1697, que 2,070,000 l. st., allait être imposée à 4,500,000 l. st. de contribution directe nouvelle.

On conçoit donc, que M. Pitt, pour donner à l'agriculture les moyens de payer ce doublement d'impôts, et l'augmentation de ses frais de culture résultante de celle des impôts sur les consommations et des taxes assises, a dû tendre, de tous ses efforts, à accroître le prix du blé.

Il le fit : mais deux années de stérilité créèrent, malgré lui, la famine de 1800.

CHAPITRE VII.

Suite de l'agriculture de l'Angleterre depuis 1800.

Disette de 1800. — Consommation ordinaire de la Grande-Bretagne, en grains. — Récolte ordinaire. — Déficit de la récolte de 1799; — de celle de 1800. — Mesures législatives pour parer au déficit. — Résultats de leur exécution. — Accroissement des décès et diminution des naissances. — Etat des terres à défricher. — Points principaux du système de subsistances de la Grande-Bretagne. — Loi sur le commerce des grains, de 1804. — Etablissement des grandes fermes. — Accroissement des chevaux. — Motifs de la préférence de l'emploi des chevaux dans l'agriculture. — Nombre des individus employés à l'agriculture. — Semences. — Prairies artificielles. — Emploi de machines dans l'agriculture. — Chemins vicinaux, canaux, bacs et ponts. — Total de l'importation des blés étrangers de 1792 à 1804; de 1804 à 1813. — Consommation de l'orge. — Accroissement des bestiaux. — Etat du capital en bestiaux en 1804. — Consommation de viandes en 1804. — Etat du capital en bestiaux, en 1813. — Calcul pour établir l'augmentation de la culture des céréales, jusqu'en 1813. — Produits annuels de l'agriculture anglaise en 1804; — ses résultats. — Augmentation de la dépréciation du papier-monnaie. — Nomination de comités spé-

ciaux des deux chambres du parlement.—Frais de la culture des céréales en 1790, en 1803 et en 1813.—Montant des impôts directs frappant sur la culture. — Rapport des comités des deux chambres.

Disette de l'année 1800. IL est, dans l'histoire des nations, des époques fatales qui, versant sur elles de grandes calamités, accusent les erreurs, et punissent les fautes de leurs gouvernemens ; telle fut celle de la famine de 1800.

La récolte de 1798 avait été faible ; celle de 1799 avait été mauvaise ; on avait, à la chambre des pairs, dans la session de 1799, appelé l'attention du gouvernement sur leurs résultats probables, *une affreuse disette*. Le ministère paraissait s'en être faiblement occupé, ou n'en concevoir aucune inquiétude. Depuis la guerre de 1793, il avait cependant commis des agens à l'approvisionnement des subsistances. Des malversations nombreuses, des opérations combinées de monopole avaient fait élever des plaintes en 1795 ; le prix du blé s'était fixé pendant l'année à 4 l. 2 s. le Quarter (de 440 l. poids de marc). M. Pitt s'était vu forcé de supprimer ses agens, et de rendre l'approvisionnement au commerce libre. Celui-ci, en 1796, avait importé 1,086,000 Quarters, et avait soutenu le prix du blé à 3 l. 12 sch. 4 d. le Quarter, ce qui donnait encore à l'agriculture des bénéfices et des encouragemens. En 1797, la récolte était bonne ; le fonds capital et les réserves des subsistances étaient riches. Les agens des approvisionnemens, soit

d'eux-mêmes, soit à l'instigation du ministère, voulurent dégoûter le commerce libre qui aurait toujours trouvé un intérêt à tenir l'Angleterre suffisamment approvisionnée; mais dont on ne pouvait assez maîtriser les importations, pour élever le grain dans les marchés de l'intérieur, à un prix un peu haut pour l'agriculture. Ils parurent en effet s'être coalisés, et firent baisser le prix du Quarter à 2l. 12 sch. Le commerce garda quelque temps ses grains; finit par les livrer; attaqua la bonne foi du gouvernement ou de ses agens, et porta ses capitaux ailleurs (1). En 1798, le prix du blé continua à baisser jusqu'à 2 l. 9 sch. 4 d. le Quarter. Le commerce renonça généralement à approvisionner.

En raison du peu de bénéfice que donnait la culture des céréales, on se porta à celle des prairies artificielles et à l'engrais des bestiaux. En 1799, la récolte était décidément mauvaise, et d'un quart, au-dessous d'une récolte ordinaire, et de plus du tiers, au-dessous des besoins. On ne prit pas des précautions suffisantes; ou on ne soupçonna pas que le déficit de la récolte fût aussi considérable; et le prix du blé s'était relevé à 3 l. 7 sch. 4 d. le Quarter. On abordait donc la disette de 1800,

(1) Nous n'osons pas répéter les reproches, que l'on faisait aux grands propriétaires, d'avoir concouru à ces monopoles, à ces coalitions, à ces manœuvres des agens du gouvernement, pour faire hausser le prix des blés; et d'amener la famine, pour accroître leur revenu.

après avoir épuisé toutes les réserves, dégoûté le commerce, changé les assolemens, et diminué la culture des céréales. On se reposait sur les belles apparences de la récolte de 1800, lorsque des pluies continuelles, en juillet et en août, firent évanouir, pour l'imprévoyance comme pour la sagesse, tout ce que promettait de flatteur et de tranquillisant l'espoir d'une heureuse moisson.

Le ministère voyait déjà se former, dans le lointain, l'orage de la neutralité armée du Nord. Le ministre de l'intérieur et le bureau de l'agriculture engagèrent à l'économie des substances panétaires; et, pour y déterminer la masse de la nation, firent d'intempestives révélations, qui alarmèrent, dans les comtés de l'intérieur, et excitèrent à des émeutes et à des violences contre les fermiers. Ces émeutes gênèrent le battage et la circulation. D'autre part, l'Angleterre qui, en 1794, 95 et 96, après avoir fait crime de haute trahison le commerce des grains avec la France, avait intercepté les farines d'Amérique destinées pour cette partie de l'Europe et obtenu, de la Porte Ottomane, la prohibition des exportations ordinaires des blés du levant, se voyait à son tour fermer les ports de la Baltique et de la mer d'Allemagne, par la Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse : et la neutralité armée du Nord lui faisait subir, avec amertume, cette sévère loi de représailles qu'elle avait provoquée. Ainsi, l'enchaînement des causes secondes, main visible de la Providence, et exécuteur assuré de ses décrets,

punissait un de ces crimes nombreux de lèse-humanité, de lèse-civilisation, que la guerre de la révolution n'a vu que trop malheureusement se multiplier, en Angleterre, comme en France.

Il ne fallait donc pas compter sur des approvisionnemens de l'étranger ; du moins jusqu'en mai 1801, il fallait suffire soi-même à ses besoins.

La nation anglaise déploya un grand et noble caractère ; l'union des volontés, des lumières et lu patriotisme fut complète et solennelle. Les classes riches de la société firent de grands sacrifices ; et toutes, à l'envi, rivalisèrent de renoncemens, de réductions, d'économie des substances panétaires. L'Angleterre sortit avec honneur d'une crise aussi fatale.

Deux rapports du comité des subsistances de la :hambre des pairs, huit de celui de la chambre les communes de ces deux sessions du dernier et lix-huitième parlement britannique, éclaircirent :ette matière importante. Nous allons en donner es points principaux. Ils ne peuvent, dans un sujet l'un intérêt aussi général, que fournir des instructions d'une grande utilité.

La consommation de l'Angleterre et de l'Ecosse, en farines de froment et de seigle, fut reconnue exiger annuellement 7,000,000 Quart. de grains équivalent à 30,800,000 quintaux poids de marc ; c'est donc sur une population de 11,000,000 d'individus de ces deux royaumes, une consommation annuelle, par tête, de 320 liv. *aver du poids* de grain). Consommati ordinaire de Grandé - Br tagne, en grai

Récolte ordinaire.

Les récoltes ordinaires furent pareillement reconnues s'élever, année commune,

Dans la Grande-Bretagne à.	6,700,000 » Qrs.
Les semences exigeaient ordinairement.	875,000 »
Qui, déduits du produit de la récolte, ne le laissent plus que de.	5,825,000 »
La Grande-Bretagne avait donc besoin d'importer chaque année.	1,175,000 »
Somme égale. . .	7,000,000 »

Sur la récolte de l'orge, qui avait été un peu au-dessous des années ordinaires, 260,000 Quarters étaient, année commune, employés aux besoins des distilleries d'eau-de-vie.

Déficit de la récolte en 1799.

La récolte des fromens d'août et de septembre 1799 avait été seulement de. .		5,000,000 Qrs.
Il y avait donc eu à suppléer à la récolte, par.		2,875,000
Et, en effet, il avait été importé, du 27 septembre 1798 au 26 septembre 1799, . . .	2,700,000	2,875,000
Économies ou réserves des années précédentes. . . . , .	175,000	Somme égale.

La consommation du 1er octobre 1800, au 30 septembre 1801, exigeait. . . .	7,000,000 Qrs.
Les semences d'octobre et nov. 1800, augmentées en raison du changement des assolemens, résultat de la crise actuelle, exigeaient.	1,166,700 »
TOTAL des exigeances, en grains, de l'année.	8,166,700 »

La récolte n'avait produit que $\frac{31}{60}$ de la recette ordinaire.	Qrs. 4,213,000	
Il y avait donc à fournir un supplément de grains, de.	3,953,700	Deficit de récolte de 18

La récolte de l'orge destinée aux brasseries était suffisante.

Il a été importé de l'étranger, des grains représentant à la consommation:

Qrs.	2,338,964 (1)	
Économies prévues, s'élevant à.	1,100,000	3,953,700
Économies réelles et non prévues, ou erreurs de calculs, et dépassant ce que l'on se promettait d'économie, de.	514,736	Somme égale aux exigeances.

Pour activer l'importation des grains et leur remplacement, dans la consommation, par diverses substances nutritives; et pour parvenir à toutes les économies de farine dont on voit ici le résultat, et dont nous donnerons plus bas les détails, le parlement prit les résolutions suivantes: Mesures gislatives pc parer au dé cit.

1°. Le roi sera invité à engager, de la manière la plus forte et par une proclamation, tous les chefs de famille à réduire leurs consommations de farine, dans la préparation du pain, dans les cui-

(1) Les riz sont entrés dans cette importation pour $\frac{1}{12}$. Les farines de l'Amérique septentrionale pour $\frac{2}{12}$. Les grains du Canada pour $\frac{2}{12}$, et les grains de France par contrebande, pour $\frac{4}{12}$, et ceux de la Méditerranée, de l'Allemagne et de la Baltique, pour $\frac{3}{12}$.

sines et dans les offices, autant que le commandent la plus stricte économie et le salut de la patrie.

2°. Des primes seront accordées à l'importation des blés de l'Amérique septentrionale et de la Méditerranée, et du riz et du maïs.

3°. Des primes d'encouragement seront pareillement accordées à la culture des pommes de terre, à la pêche du hareng et du maquereau de l'hiver et du printemps, et à l'introduction des harengs de pêche suédoise.

4°. Des défenses seront faites, aux meuniers de bluter leurs farines, de manière à fournir plus d'un dixième de leur poids en son;

Aux boulangers de composer d'autre pain que du pain mi-blanc; et de l'exposer en vente, avant 24 heures de cuisson;

Aux amidonniers de confectionner de l'amidon;

Aux distillateurs d'esprits ardents, d'y employer du froment et du seigle;

Aux brasseurs, de se servir, pour la préparation de la drèche, d'autres grains que de l'orge: et ceux-ci et les distillateurs furent encouragés à suppléer à l'emploi des grains par celui des mélasses et sucres bruts, dont on diminua les droits.

5°. Il fut ordonné, par le parlement, qu'il fût fait, dans chaque paroisse, de nouvelles assises du prix du pain, et que le tableau en fût affiché; et que les secours des paroisses fussent distribués, non en argent, mais en nature de subsistances,

pains, soupes à la Rumford, pommes de terre, gruaux, etc.

Les réductions ou économies proposées devaient donner les résultats suivans : Résultats de leur exécution.

Retranchemens volontaires des chefs de famille sur leur consommation de pain, une valeur en farines, équivalente à. . .	300,000 Qrs.
L'adoption générale du pain mi-blanc. .	400,000
La défense de fabriquer de l'amidon. .	40,000
L'interruption des distilleries de grains, et la substitution des mélasses et du sucre brut.	360,000
	1,100,000
Les distillateurs consommaient 250,000 Quarters d'orge; il n'en employèrent que 53,000 : économie d'orge.	200,000
Toutes ces réductions et économies allèrent plus loin encore, et dépassèrent ce qu'on en avait espéré, de.	314,736
TOTAL des résultats prévus et non prévus.	1,614,736
Plus de $\frac{3}{14}$ de la consommation générale.	

La Grande-Bretagne avait importé de l'extérieur,

Du 26 septembre 1799, au 27 septembre 1800, des grains qui lui avaient coûté.	9,090,000 l.	» s.	» d. st.
et du 27 septembre 1800, au 30 décembre 1801, pour une somme de.	9,166,739	5	8
TOTAL des dépenses. . .	18,256,739	5	8

De l'autre part. . . .	18,256,739 l.	5 s.	8 d. st.
Bénéfices du commerce extérieur et de détail, et du frêt, 15 pour %.	2,738,510	7	»
Elle avait donc versé, au-dehors, en achat de subsistances. .	15,518,228	18	8

Accroissement des décès et diminution des naissances.

Le capital de sa population fut diminué. Les effets de cette disette se portèrent sur les décès, comme sur les naissances des années suivantes.

Sur la population de Londres, de 864,000 individus, nous relevons les mouvemens suivans;

	naissances.	décès.	augmen.
En 1799, avant l'effet de la disette.	18,970. .	18,134. . .	
En 1800.	19,176. .	23,068. . .	$\frac{5}{11}$
En 1801, diminution des naissances.	17,814. .	19,373. . .	$\frac{1}{11}$
En 1802, retour et augmentation des naissances.	19,918. .	19,379. . .	$\frac{1}{11}$

L'accroissement de la mortalité fut nulle, dans les individus au-dessous de 20 ans, et se porta d'avantage sur les hommes que sur les femmes.

C'est à ce prix, que l'estimable peuple anglais paya l'erreur de son gouvernement; l'immodération des taxes et leur manque de proportion avec les moyens des contribuables: c'est ainsi qu'il acheta l'utile conviction, qu'il fallait porter à l'agriculture de plus grands capitaux, des soins plus étendus, et une prévoyance mieux combinée.

Etat des terres à défricher.

Les magistrats du grand jury de la province d'Yorck signalèrent quelques-unes des causes de l'insuffisance de l'agriculture aux besoins de la

commune patrie. Ils recommandèrent le défrichement de 7,800,000 acres de terres des communes, et en vaines pâtures. Ils demandèrent la réduction des droits sur les partages des communaux. Ils obtinrent en effet une modération de ces droits. On se livra aux défrichemens (1). Mais ils stigmatisèrent le luxe des grands parcs, les effets désastreux de la dîme : et leur voix ne fut point entendue.

La famine de 1800 avait donné une leçon terrible à l'Angleterre, et lui avait fait connaître l'existence d'un danger, dont elle devait chercher à éloigner le retour.

Son système de subsistances se trouvait alors compliqué de quelques circonstances graves, de quelques objets sérieux de considération administrative, que nous réduisons ainsi : Points principaux du système de subsistances de Grande-Bretagne.

1°. Elle devait encourager de tous ses moyens l'éducation et l'engraissement du grand et du petit bétail, dont elle ne pouvait pas s'approvisionner, dans l'étranger, avec sécurité et avec économie; et suppléer, ainsi qu'elle venait de le faire en 1800, par la consommation des subsistances animales à la privation des subsistances végétales.

2°. On ne pouvait se dissimuler que les varia-

(1) Très peu de ces terres vagues ont été défrichées. L'Écosse a près de 12,000,000 d'acres de terre, en landes, vaines pâtures et rochers, etc., qui sont encore moins susceptibles de défrichement.

tions très-soudaines de la température du climat de la Grande-Bretagne, en amenaient de grandes et d'imprévues dans ses récoltes. L'Angleterre pouvait bien tirer de l'étranger le complément de subsistances végétales dont elle avait besoin; mais cette mesure était subordonnée aux chances de la guerre; à celle de la navigation, pendant l'hiver; à la distance des lieux d'approvisionnemens, la Baltique fermée pendant plusieurs mois, et dépourvue des grains de la Pologne, si l'arrivage des grains a été contrarié, dans ses ports et sur ses rivières, par des fontes de neige trop promptes ou trop lentes; la Méditerranée, l'Amérique septentrionale, et l'Inde pour les riz.

3°. L'Angleterre avait à maintenir, chez elle, l'abondance des grains, afin de porter l'intérêt particulier à emmagasiner, et à créer ainsi des réserves pour les années de mauvaise récolte; et afin de ne pas augmenter, par le haut prix des subsistances, celui de la main-d'œuvre déjà trop chère. Il fallait dès-lors recourir à l'importation et défendre l'exportation.

4°. Enfin, elle devait cependant encourager la culture des céréales, déjà trop grevée de la dîme et des taxes nationales, provinciales ou paroissiales, et dès-lors mettre des limites à l'importation.

Ces intérêts divers à combiner, ces points cardinaux de prévoyance administrative, naissaient de l'état de guerre et de l'immodération des taxes, qui en était le résultat.

A la fin de 1801, on négociait une paix avec la France, et les préliminaires signés le 1er. octobre, devinrent à peu près la substance du traité d'Amiens, en mars 1802.

En 1804, la guerre avait recommencé ; il devint donc nécessaire de faire de nouveaux règlemens, pour le régime des subsistances.

Une loi de la législature de 1804 établit : Loi sur commerce grains de 18

Que lorsque le prix du blé froment était au-dessous de 2 l. 8 sh. le *quarter* légal (*statute quarter*, d'un peu plus de 4 p. [illegible] de moins que celui de Winchester), il serait payé, à l'exportation, une prime de 5 s. ou shellings par *quarter*:

Que lorsque le prix du blé froment était au-dessus de 2 l. 8 sh., mais au-dessous de 2 l. 14 sh. l'exportation était encore permise, mais non encouragée : et c'était en effet la rendre à peu près nulle, le prix du blé ne pouvant jamais descendre à un taux aussi inférieur que celui où elle était permise, encore moins à celui où elle était encouragée :

Que lorsque le prix du blé froment était au-dessus de 2 l. 13 sh., l'exportation était défendue : il n'y en aurait donc jamais :

Que, lorsque le prix du blé était au-dessous de 3 l. 3 sh., l'importation était permise ; mais l'importateur payait un droit très-élevé : que lorsque le prix s'en élevait au-dessus de 3 l. 3 sh., le blé importé n'était soumis qu'à un droit de 2 sh. 6 d. :

Qu'enfin, lorsque le prix du blé froment dé-

passait 3 l. 6 sh., l'importation était décidément encouragée, et elle ne payait qu'un droit de balance de 6 d. par *quarter* légal.

On conçoit dès-lors que le prix du blé devait toujours se maintenir autour de 3 l. 6 sh. le *quarter*, et ne jamais éprouver de grandes variations; ce que réclamaient tous les laboureurs et propriétaires de terres.

Telle était la manière dont la législature avait cru devoir combiner les intérêts divers que nous venons d'énoncer. Elle y avait été déterminée, et par la considération des résultats des lois de la vingt-deuxième année de Charles II, et de la première de Guillaume et Marie, auxquelles elle devait se refuser, et par la nécessité, où la plaçait sa position forcée, de sacrifier la culture des céréales à ses manufactures (1).

(1) On reprocha à cette loi un effet désastreux; c'était d'encourager à exporter, en Irlande et à Jersey, les blés de la Grande-Bretagne. Lorsque leur prix était au-dessous de 2 liv. 8 s. sterl. le *quarter*, on recevait la prime d'exportation de 3 shelings par *quarter*. Le résultat de cette exportation était de hausser le prix du blé; on le rapportait, dans la Grande-Bretagne, lors qu'il était au-dessus de 3 liv. 6 sh.: on avait alors en bénéfice, la prime et la différence du prix de 18 sh., on gagnait donc 23 sh. sur 48, environ 46 p. %, gain énorme qui couvrait, et bien au-delà, les frais du double transport, de l'emmagasinement et l'intérêt de l'argent: dès-lors il ne devait plus y avoir de magasins de réserve, dans la Grande-Bretagne: et le monopole du commerce des



On peut relever, de l'état du prix des blés de 1701 à 1764, qu'il s'était toujours soutenu à 2 l. st. le quarter de Winchester ; et l'exportation, pendant cette période, s'était élevée à 100,000 quarters, année commune.

De 1765, jusqu'à la fin de 1773, l'importation et l'exportation furent nulles ; mais de 1774 jusqu'au 1.er janvier 1792, l'importation fut annuellement de 90,000 *quarters*.

Pendant les dix années suivantes de guerre, la consommation fut plus forte, un peu en raison de l'état de guerre, mais beaucoup plus en raison du défaut de proportion entre le prix des subsistances animales et végétales, tenu toujours fort bas, et celui de tous les autres objets de consommation.

Qu'avait à faire l'agriculture commandée par de telles circonstances, et asservie par la législation des grains à ne pas se livrer en toute liberté à la culture qui lui aurait été le plus profitable ?

Produire le plus possible, aux moins de frais possibles ;

Economiser la main-d'œuvre en substituant le travail des chevaux à celui des hommes ;

Diminuer le prix des semences, en les adaptant mieux à la qualité du sol ; en les renouvelant souvent ; en en faisant venir des pays étrangers et plus méridionaux ;

---

grains était puissamment encouragé, loin que ses causes fussent détruites.

Multiplier les prairies artificielles et les cultures de légumes et de racines qui donnaient des produits, en grand et en petit bétail, et augmentaient dès-lors la masse des engrais;

Obtenir, par ces cultures, la facilité de mieux distribuer les assolemens et de proscrire ou de restreindre les jachères ;

Enfin, introduire des machines dans l'agriculture ; perfectionner les charrues, les instrumens aratoires et les moyens de transport.

Tous ces résultats ont été acquis, dès avant la loi de 1804, mais en plus grande quantité, depuis sa publication, et surtout de 1808 à 1811, période, pendant laquelle, la dépréciation du papier-monnaie a commandé des emplois solides et rapides, plutôt en acquisitions foncières qu'en placemens mobiliers. Le blocus continental et la sortie du commerce de beaucoup de capitaux, les ont consacrés en grand nombre à l'agriculture. L'extension des banques et de leurs opérations est venu servir encore les fermiers, et former les fonds de leur capital circulant.

Etablissement de grandes fermes.

Il a été élevé un grand nombre de constructions rurales : rien de ce qui était nécessaire en ce genre n'a été laissé à désirer ; on les a presque toujours poussées jusqu'au luxe. Toutes les petites et moyennes cultures, à l'exception de celles de la haute Ecosse et du pays de Galles, ont été converties en grandes cultures ; les fermes de 60 acres, en fermes de 300 ou 320 acres. C'est, sur ce point,

que se retrouve plus particulièrement l'action des grands propriétaires si riches et si nombreux, en Angleterre ; et cette action s'est fait remarquer, en poussant le système des grandes fermes jusque dans ses exagérations les plus funestes.

Accroisse des cheva

Le nombre des chevaux a été augmenté dans toutes les exploitations. M. Pitt, lors de sa proposition de la taxe sur les chevaux, dans la session de 1801, estimait que

Le nombre des chevaux de labour. s'élevait à.	680,000	têtes. 1,320,000
Celui des chevaux de luxe. . . .	340,000	
Celui des poulains au-dessous de à quatre ans, à.	300,000	
En 1804, leur nombre total s'est élevé à.		1,763,640
En 1814, les chevaux de labour, à 1,200,000, le total à.		1,818,348(1)

Le fonds capital avait, comme on le voit, successivement augmenté; peut-être même se serait-il accru davantage, sans la taxe de 17 sh. 6 d. (22 f.) imposée, en 1806, sur chaque cheval de labour. La nécessité de faire des fonds, pour acquitter les charges de la dette, augmenta cette taxe déjà très-onéreuse ; mais le gouvernement eut la sagesse d'intéresser l'opinion publique à cette mesure, et l'art d'obtenir son concours, en faveur d'une contribution aussi dangereuse pour l'agriculture, en faisant élever une discussion d'économie rurale, sur la préfé-

(1) Dans ce nombre ne sont pas compris, pour 1814, les poulains, et les chevaux non encore en état de servir.

rence à donner aux bœufs sur les chevaux. L'opinion se passionna pour les bœufs; et la taxe fut considérée comme un moyen de répression d'un emploi trop multiplié des chevaux, dans la culture. On calcula plus froidement ensuite, et on trouva que l'usage des chevaux était plus avantageux. Deux chevaux, dans un climat tel que celui de l'Angleterre, font l'ouvrge de six bœufs. On établit donc que les frais de la nourriture des chevaux étaient aux frais de celle des bœufs comme. 75 est à 102 leur prix d'achat comme. . . . 9 est à 15 et en combinant ces deux proportions, l'usage des chevaux préférablement à celui des bœufs, donnait un bénéfice de 3 $\frac{5}{4}$ p. % sur le capital; l'usage des bœufs, préférablement à celui des chevaux, donnait au contraire 7 p. % de perte sur le capital.

...ifs de la ...ence de ...oi des ...x dans ...ulture, à les bœufs

Un capital employé en chevaux de labour ne coûtait donc que 4 et – p. % d'intérêt, et celui des bœufs 17 $\frac{1}{2}$ p. %: le capital était moindre, et le produit en engrais avait plus de valeur.

...mbre des ...dus em... ...dans l'a... ...ture.

Le nombre des individus employés aux travaux de la campagne, n'avait pas augmenté, dans la proportion qu'avait dû lui créer l'accroissement de la population.

Il s'élevait, par le dénombrement de 1802, sur 8,950,000 individus, dans l'Angleterre seule à. . . 1,524,227 ind.
et sur 550,000 individus de la principauté de Galles, à. 189,062

Par le dénombrement de 1812, il y avait sur 9,532,827 indiv. de l'Angleterre seule (1) 1,861,879

---

(1) On a vu dans le dénombrement de 1812, qu'on ne

sur 611,788 individus de la principauté de Galles. . . . . 194,518 ind.

En 1802, la population agricole adulte de l'Angleterre était, à sa population générale, comme. . . . . 170 est à 1000

et celle du pays de Galles, à sa population générale, comme. . . . . 334 est à 1000

En 1812, la proportion était en Angleterre comme. . . . . 190 ½ est à 1000

et dans la principauté de Galles, comme 318 est à 1000

Il y a donc eu une augmentation dans l'emploi des hommes de 1802 à 1812, en Angleterre, pays de grande culture, de. . . . 20 ½ p. 100

dans la principauté de Galles, pays de petite culture, une économie de. 16 p. 100

Des essais heureux ont été faits, dans l'emploi des semences. On en a fait venir de pays très-éloignés. Parmi les grains étrangers destinés aux semences, le froment de Smirne, dont l'épi donne quelquefois 100 grains pour un; parmi ceux de l'Angleterre, le froment roux et blanc du comté de Norfolk et celui du comté de Kent ont été cultivés avec soin, et plus universellement adoptés. Des perfectionnemens du même genre ont été portés dans les semences de l'orge et des avoines. L'avoine, assez bisarrement appelée *avoine patate*, a été rencontrée, par un de ces hasards heureux, dont Semences

---

compte que les individus adultes des deux sexes, ils forment la partie travaillante de 996,000 familles, ce qui porterait à 5,500,000 (la moitié de la population), les individus qui portent leur industrie à l'agriculture.

on ne saurait citer beaucoup d'exemples ; et elle a été multipliée.

Nous trouvons, par divers relevés du bureau de l'agriculture et des comités des deux chambres du parlement, que, sur l'universalité des récoltes de la Grande-Bretagne,

		grains.
1000 grains de semences, ont donné,	en 1790,	7,866
	en 1798,	7,657
	en 1803,	9,757
	en 1813,	7,422
et dans les bonnes qualités de terre,	en 1804,	10,500
	en 1814,	12,250
mais dans les mauvaises terres,	en 1804,	5,780
	en 1814,	5,057
L'orge s'est constamment améliorée, elle a donné, pour 1000 grains de semences.	en 1804,	13,517
	en 1814,	14,763

Dans l'universalité de la France impériale, en 1812, les récoltes ont donné 8 pour 1 ; mais nous avons des pigeons, des moineaux, et un plus grand nombre d'oiseaux dévorateurs des semences, qu'en Angleterre.

Prairies artificielles.

Une culture plus étendue des prairies artificielles a pris naissance, dans la Grande-Bretagne, depuis la guerre et depuis 1800. Une plus judicieuse variété d'assolemens, et la proscription assez générale des jachères en ont été le résultat (1).

(1) C'est à l'extension de la culture des prairies artificielles de 1799 à 1806, que nous devons assigner l'accroissement de l'agriculture anglaise, On voit qu'il n'a été fait, de

Les assolemens sont différens, ils comprennent plus communément huit années.

1re.	Turneps.	5e.	Vesce et vesce d'hiver.
2e.	Orge	6e.	Avoine.
3e.	Trèfle ou sainfoin.	7e.	Fèves.
4e.	Blé-froment.	8e.	Blé-froment.

On voit que cet ordre d'assolemens ne donne aucune jachère et qu'il fournit des moyens d'obtenir plus de nourriture, pour les bestiaux, et plus d'engrais. Dès-lors, il y a perfectionnement de l'agriculture et économie. On ne doit pas oublier qu'il n'y a point de loups, en Angleterre, et que les moutons peuvent parquer, toutes les nuits, et fumer également pendant l'hiver.

L'amélioration dans le choix de la nature des prairies artificielles, en a porté dans leurs produits. On a vu que la substance animale fournie et accrue au bétail vivant, par la pâture d'un acre de prairie pendant une année, était en 1785, de 168 lb. En 1809, elle était calculée pour l'engraissage, à 180 lb., et pour la production du lait et du veau, pour les vaches, à 240 lb.

Nous donnerons, dans un article séparé, l'état de l'accroissement des produits en bœufs et en moutons de la Grande-Bretagne. On verra quelles

---

1800 à 1804 que très peu de défrichemens de terres vagues; mais les bestiaux ont été plus nombreux et plus en chair. C'est donc, par une plus grande culture de prairies artificielles, de légumes, de racines, de pommes de terre que cet effet a été obtenu.

richesses, cet accroissement a ajoutées à celles de l'agriculture, et quelles améliorations il a pu porter dans le système des engrais.

Emploi des machines, dans l'agriculture.

Cette même nécessité de faire beaucoup à peu de frais, a perfectionné les charrues, les semoirs, les herses, les chariots et les outils manuels de l'agriculture, et à inventé la machine à battre les grains, qui, à l'aide d'un moteur, l'eau, le vent, la vapeur, des chevaux ou des bœufs, fait autant d'ouvrage, en un jour, que huit hommes et plus, en une semaine, et peut ainsi, en quelques semaines, accélérer le battage de plusieurs mois.

L'industrie des mécaniciens s'est même accrue. Elle s'est exercées ur une machine à moissonner; en septembre 1813, on fit une seconde expérience de celle de M. Smith. Quoiqu'elle laissât encore à désirer quelques perfectionnemens, le but qu'on s'était proposé pouvait être atteint; et une économie de main-d'œuvre, obtenue, mais que devenaient les bras dont elle suppléait l'emploi? (1)

Chemins vicinaux, canaux, bacs et ponts.

L'agriculture a profité de l'action des capitaux abondans de la Grande Bretagne, qui ont été portés à la construction des chemins vicinaux, si nécessaires à l'économie des transports des fermiers; à celle des canaux, bacs et ponts.

Le cultivateur a pu employer moins de bêtes de traits à porter, dans les marchés, le produit de ses

(1) Farmer 's. Magasine, n°. 56, 8 novembre 1813, et n°. 57, 7 février 1814.

récoltes, et à rapporter des fumiers et des engrais. Ses frais ont été moindres, ses profits sont donc devenus plus certains et plus considérables.

Tout a donc dû assurer à la culture des céréales une prospérité toujours croissante, même avec et contre le système de prohibition de l'exportation.

Total de l'importation des bleds étrangers de 1792 à 1804.

La consommation devenue plus forte, en raison de l'accroissement de la population, de 1792 à 1804, et du bas prix des subsistances, proportionnellement à celui de la main-d'œuvre et des autres objets de consommation, a reçu de l'importation,

Du 1er. janvier 1792 au 31 décembre 1803, pendant douze années,

	Statute quarter. Quarter légal de 4 pour cent plus faible que le *quarter* de Winchester. St. Q.
En blés étrangers.	12,553,587
En farines et gruaux, équivalant en blés, à	816,200
En blés de l'Irlande.	2,119,969
	15,489,756
En *quarters* de Winchester. . . .	15,272,168
Année commune. . 1,272,514. W. Q.	

somme supérieure de 97, 514 W. Q. à celle, estimée en 1799, ce qui résulterait principalement de ce que, dans ces 12 années, il y en a eu trois où la récolte a été inférieure, du quart et plus, aux récoltes ordinaires; en 1794, de 26 pour %; en 1799, de 25 pour %, et en 1800, d'un peu plus de 31 pour %.

De 1804 à 1813.

Du 1er. janvier 1814 au 31 décembre 1812, et postérieurement a la loi sur le commerce des grains de 1804,

Pendant 9 années.

	St. Q.
En blés étrangers.	5,883,844
En farines et gruaux équivalant en blés à. .	583,380
En bleds de l'Irlande, pour un tiers de l'importation annuelle, pendant les cinq dernières années, pour les neuf, à.	1,676,701
	8,143,925
En *Quarters* de Winchester.	7,818,169

Année commune. . . . 868,335 W. Q.

Il y a donc eu, dans ces neufs dernières années, une diminution de près d'un tiers dans les importations. Elle n'a pas pu avoir, pour cause, la diminution de la consommation : la population ayant augmenté dans la Grande-Bretagne d'un onzième de plus de 9 p. $\frac{0}{0}$. Si la culture des céréales était stationnaire, les importations en blés auraient dû être, année commune, d'environ 2,100,000 Q. W., au lieu de n'être que de 868,235 Q.

La culture des céréales aurait donc eu un accroissement de produit de 1,268,000 Q. W, d'un sixième de ses récoltes ordinaires, avant la famine de 1800, de 17 p. $\frac{0}{0}$.

Cet accroissement de subsistances a réellement été beaucoup plus fort. Mais ce ne sont pas les céréales seules qui l'ont fourni. Il est dû à une plus grande extension de la culture des pommes de terre. Il est aussi très-manifestement le résultat d'une plus grande consommation de viandes.

Consommation de l'orge.

Il est une autre partie du produit des céréales dont nous n'avons pas encore parlé, et qui accroît

es richesses de l'agriculture anglaise, l'orge, si nécessaire à la consommation de ses nombreuses brasseries. Nous ne devons pas le taire, les récoltes n'ont point augmenté ; la culture seulement a été mieux faite et plus économiquement faite.

Nous avons vu l'Angleterre sacrifier la culture du froment à ses manufactures ; et à la nécessité d'abaisser ou de tenir un peu bas le prix du travail. Elle a sacrifié celle de l'orge, à son commerce maritime, à la nécessité de placer les retours de son commerce des thés de la Chine et la quantité considérable de ses importations en sucre de l'Amérique et de l'Inde. Des droits énormes qui s'élèvent à plus de 13,600,000 l. st., à 150 p. % de la valeur de la matière imposable, ont été mis sur la drèche, les diverses espèces de bière, et les esprits ou eaux-de-vie de grains. La consommation du thé en a augmenté d'un quart, de 16,000,000 lb. à plus de 20,000,000 lb., celle du sucre a éprouvé le même accroissement, et dans une proportion plus forte d'au-delà de moitié, depuis la guerre, de 190,000,000 lb. à 300,000,000. Ainsi, chaque individu consomme annuellement, dans la Grande-Bretagne, en boisson, ou autrement 1 lb. 13 onc. de thé, et 25 lb. de sucre. La consommation de la France; de 1787 à 1789, ne donnait qu'un peu plus de 1 lb., 2 onc. de sucre, par tête.

La consommation de la bière et des eaux-de-vie chargées de droits considérables, a donc dû diminuer de beaucoup. Celle de l'orge a dû

suivre une proportion plus forte. Le sucre et les mélasses étant employés dans les distilleries et dans les drècheries.

Un auteur justement estimé en Angleterre, John Middleton, calculait qu'en 1804 les brasseries consommaient, dans la Grande-Bretagne. . . . . 3,750,000. Q. W. d'orge.
Et les distilleries, au-dela de 500,000

4,250,000

A 2 l. st. 5 s. le Q. 9,562,000 l. st.

Accroissement des bestiaux.

Les produits des bestiaux de la Grande-Bretagne ont pris, en trente années, un accroissement considérable, qu'il faut attribuer au perfectionnement de son agriculture.

Nous n'avons pas l'état du capital en bestiaux de l'Angleterre et du pays de Galles, en 1785, de la consommation desquels nous avons rendu compte. Nous pouvons, d'après diverses proportionnelles, établir leur produit en livres *aver du pois* de viande à 2,631,758,000. C'est de cette donnée, que nous allons partir pour estimer les accroissemens qu'a pu prendre cette partie si considérable des richesses de l'agriculture.

***ETAT** du capital en bestiaux de l'Angleterre et du pays de Galles, en 1804.*

Etat du capital en bestiaux, en 1804.

Espèces.	Nombres.	Poids	Produit en poids.
Bœufs.	3,366,184	lb. 665	4,334,512,560
Vaches.	2,400,000		
Moutons et brebis. .	34,171,287	81	2,770,145,664
	39,937,471		7,104,658,224

On pourrait estimer les bœufs et les vaches à 15 l. st. par tête. . . . . l. st. 60,544,932

Et les moutons et brebis à 15 sh., par tête (calcul un peu élevé). 23,628,435

l. st 84,173,367

Consommation en viande et en substances animales, en 1804.

ETAT de la consommation de Londres en 1804, sur une population de 818,129 individus.

Espèces.	Nombre.	Poids.	Prix de la livre.	Produit en argent.	Produit en viande ou substances animales.	Somme des espèces de viandes diverses.
		lb.	d.	l. st.	l. av. d. p.	
Bœufs et vaches	100,000	800(1)	7 1/2	2,500,000	80,000,000	
Veaux	133,333	150	9	750,000	20,000,000	lb.
Moutons.	700,000	80	7 1/2	1,750,000	56,000,000	176,000,000
Agneaux.	400,000	50	9	750,000	20,000,000	
Porcs et cochons de lait .	. . . .	. . . .	9	600,000	16,000,000	
Volaille, gibier, poissons.	. . . .	. . . .	9	150,000	4,000,000	24,800,000
Œufs et laitages	. . . .	. . . .	9 (2)	180,000	4 800,000	
	1,333,333			6,680,000	200,800,000	200,800,000

Le produit en viandes ou substances animales de toutes sortes, se distribue par tête de la masse à rason de 245 lb. *aver du poiz*, et donne par tête d'homme fort et robuste 490 lb., c'est pour la masse 1 lb. 1 onc. par jour, et pour un homme robuste 2 lb. 2 onc. par jour.

(1) Les poids sont nets, après dépouillement des suifs, peaux et abattages, qui sont cependant compris, dans les prix de la viande sur pied.

(2) Le produit de substance nutritive fournie par le poisson, les œufs et le laitage a été réduit en livres de viande.

ÉTAT de la consommation générale de l'Angleterre et du pays de Galles, sur une population de 9,000,000 individus.

Espèces	Nombre de têtes.	Poids net.	Prix de la livre.	Produit en argent.	Produit en viande.	Somme des espèces de viandes diverses.
			d	l.st.	lb.	lb.
Bœufs et vaches.	1,000,000	720	6 3/4	20,250,000	720,000,000	
Veaux.	533,333	120	dito.	1,800,000	64,000,000	
Moutons	7,000,000	72	dito.	18,225,000	648,000,000	1,496,000,000
Agneaux	1,600,000	40	dito.	1,800,000	64,000,000	
Porcs et cochons de lait .	. . . . .	. . . .	dito.	2,025,000	72,000,000	
Volaille, gibier, poissons.	. . . . .	. . . .	. . . .	1,685,000	60,000,000	192,000,000
Œufs et laitages.	. . . . .	. . . .	. . . .	1,685,000	60,000,000	
	10,133,333			47,450,000	1,688,000,000	1,688,000,000

Le produit en viandes ou substances animales de toutes sortes, se distribue par tête de la masse, en raison de 187 l. 8 oz. par an, et donne par tête d'homme fort et robuste 375 l. par an : c'est pour la masse 8 oz. $\frac{2}{9}$ par jour, et pour un homme fort, pareillement par jour 1 lb. oz $\frac{4}{9}$.

L'agriculture donnait donc en bestiaux un revenu de 56,000,000 l. st., ainsi distribué.

Nourriture animale.	40,000,000 l. st.	somme égale: 56,000,000 l. st.
Laine (relevé parlementaire).	6,000,000	
Suifs et graisses, cuirs et peaux et os. . . .	10,000,000	

Et elle avait fourni à plus de 1,800,000 chevaux une nourriture de. 5,000,000

TOTAL. 61,000,000

L'Ecosse peut être estimée fournir en produits et consommation de bestiaux et de subsistances animales, un sixième, au plus, de ceux que donnent l'Angleterre et la principauté de Galles.

Etat du capital en bestiaux en 1813.

L'Ecosse est comprise dans l'état que nous joignons ici du fonds capital en bestiaux, au 1er. janvier 1814.

ETAT du capital en bestiaux de la Grande-Bretagne, dans le courant de 1813.

Espèces.	Nombre.	Poids.	Produits en poids.
			lb.
Bœufs. . . .	4,322,634	à 780 lb.	3,371,586,520
Vaches. . . .	2,800,000	à 780 lb.	2,184,000,000
Moutons et brebis.	40,865,376	à 87 12 oz.	3,586,936,744
TOTAL. . .	47,988,010		9,142,523,264

En raison de la dépréciation du papier-monnaie, nous n'estimons pas la valeur de ce capital en bestiaux. Il paraît augmenté de deux septièmes en dix années ; ce qui serait considérable, et ne pourrait se concevoir si on ne tenait compte de la soustraction à faire sur ce capital, de celui de l'Ecosse, qui ne s'y trouvait pas porté en 1804.

Il nous restera un capital en livres de viande de bestiaux, pour l'Angleterre et la principauté de Galles, de 7,607,000,000 lb. ci. 7,607,000,000

Il s'élevait en 1804, à. 7,104,658,284

Augmentation en 10 ans, 500,000,000 lb. ;

un 4me 7 p. %.

Il était en 1784 et 1785, à . . . . . . 2,632,000,000 lb.

Augmentation en vingt ans, 4,472,000,000 près de 1 et trois quarts, 170 p. $\frac{0}{0}$. (1).

On voit que le capital en bestiaux de l'Angleterre a presque triplé en trente années.

Tel a été le perfectionnement de son agriculture sous ce rapport. Il est dû à l'introduction des prairies artificielles, à la culture en grand des racines et des légumes et à l'amélioration des prairies naturelles, ainsi qu'à leur irrigation, quand elle a été possible. La cause première de ces heureux résultats ne peut se méconnaitre ; la consécration à l'agriculture d'une plus grande masse de capitaux.

Que ces fonds proviennent des grandes fortunes et des grandes accumulations annuelles de leurs rentes ; qu'ils aient été détournés d'autres emplois moins profitables pour le moment, de celui du commerce et des manufactures ; et qu'on ait fait l'inverse des mouvemens de fonds qu'opérait l'acte de navigation, sous Charles II et sous Guillaume et Marie ; qu'enfin ces capitaux ne soient que des ca-

(1) Quelques notices statistiques sur l'Angleterre portaient la consommation en viandes en 1796 et 1797, à 105 lb. viande de boucherie par tête, sur 9,000,000 d'individus, nous aurions donc une consommation de 9,450,000 lb. par année. La consommation se trouve toujours être du quart du poids en livre du capital en bestiaux : nous aurions donc eu en 1796 et 1797, un capital pésant 3,780,000,000 lb., l'augmentation aurait donc été en 8 ans, de 1797 à 1804, de 88 pour $\frac{0}{0}$.

pitaux fictifs, des produits d'une grande circulation, peu importe; l'effet est le même, il est surprenant : et il nous montre les solides bases de la véritable richesse anglaise.

Les mêmes causes produiront ailleurs les mêmes effets, lorsque l'esprit public y aura été dirigé par un gouvernement sage.

Nous ne donnons pas l'état des consommations de Londres, de l'Angleterre et du pays de Galles en 1814, elle est exactement proportionnelle à la population; elle donne par tête,

pour Londres . . . . 245 l.
pour l'Angleterre et le pays de Galles 187 l. 8 onc.
pour l'Ecosse . . . . 150 l.

Le total de la consommation de 12,000,000 d'hommes, l'armée à l'extérieur non comprise, s'est élevée à 2,191,200,000 lb. av. du p.

Pour réunir toutes les données ci-dessus, nous ne devons pas dissimuler qu'il a été nécessaire de faire beaucoup de calculs approximatifs, beaucoup de moyennes proportionnelles. Le gouvernement anglais ne laisse percer qu'à de rares intervalles, quelques faits de statistique. Lors de la nomination de comités spéciaux des deux chambres, il faut bien fournir des états, faire des rapports. Ils deviennent la matière de ceux des chambres qui assez habituellement ordonnent leur impression. Nous n'en avons cependant aucun qui établisse la quantité des céréales récoltées dans la Grande-Bretagne, encore moins celle des consommations en farine et en pain.

Calcul pour établir l'augmentation de la culture des céréales jusqu'en 1813.

Pour y parvenir cependant, nous avons adopté les bases suivantes :

Nous connaissons la quantité de viandes ou substances animales consommées, de. . . . 2,191,200,000 lb.

Elles ont dû nourrir, à raison de 2 lb. 4 oz., par jour 2,672,200 hommes forts et robustes, qui consomment le double du reste de la masse, en supposant qu'ils ne vivent que de substances animales, viande, volaille, gibier et laitage.

Sur les 12,000,000,000 d'individus, nous en avons donc de nourris de cette manière. . . 5,344,400. Nous devons chercher la consommation du restant de. . . . . . 6,665,600 en nourriture végétale, qui exige 3 lb. 4 oz. de substance panétaire par jour, pour la consommation d'un homme fort et robuste, et moitié de ce poids pour celle des individus de la masse.

Nous avons donc pour la nourriture végétale de ces 6,655,600 individus, une consommation de. 8,224,172Q.W.

En déduisant, pour la consommation des racines et légumes, si considérable dans la Grande Bretagne, un 30me. de. . . . . 274,139 (1).

Il restera en consommation de grains. . 7,950,033Q.W.

---

(1) Il peut paraître extraordinaire que nous ne portions la consommation des pommes de terre, racines et légumes, que pour un trentième de la consommation en substances végétales de la Grande Bretagne. Nous n'avons pas eu égard à leur poids seul, mais à la quantité de matière nutritive que contiennent ces divers végétaux.

Dans la chimie rurale de Davy, on a établi les diverses proportions suivantes des parties de matières nutritives des végétaux. Le bled le plus dur forme le point le plus élevé de

De l'autre part.	7,950,033 Q.W.
En prenant une année commune sur neuf, du montant des importations de la Grande Bretagne en grains étrangers, nous aurons à diminuer du total des consommations à devoir aux produits des récoltes nationales.	868,235
Les récoltes de la Grande Bretagne auront donc fourni.	7,081,798
Il faut y ajouter un huitième pour la quantité de grains exigée pour les semences, de.	885,332
TOTAL estimé des récoltes en céréales.	7,967,130 Q.W.
On calculait que ces récoltes s'élevaient, année commune de la période de 1800, à.	6,700,000
L'accroissement des récoltes a donc été de.	1,247,120
Un cinquième, 20 p. $\frac{0}{0}$.	
La consommation de 11,000,000 d'individus, en 1800, était de.	7,000,000 Q.W.
Et donnait par tête. . . . 320 lb. de grains.	
Celle de 12,000,000 d'individus, en 1813, est de.	7,950,000
et donne par tête. 318 lb. de grains.	

l'échelle de mensuration : nous relevons quelques unes des proportions.

Bled le plus dur. . . .	1000	Pommes de terre, de 200 à.	260
Bled de Sicile et de Middlessex.	955	Bettes-raves blanches et rouges de 136 à. . .	168
Orge de Norfolk. . .	940	Carottes.	98
Seigle d'Yorck. . . .	792	Choux	73
Avoine d'Ecosse. . . .	743	Raves communes. . . .	42
Poids et fèves de 570 à	574		

Le calcul que nous présentons a donc toutes les apparences de l'exactitude.

Produit annuel de l'agriculture anglaise.

Nous croyons utile de donner ici un état des produits de l'agriculture de l'Angleterre et du pays de Galles dans les années 1804, d'après John Middleton (1).

Produit annuel de l'agriculture, en Angleterre, en 1804, et dans le pays de Galles.

Acres.		Produits de l'acre.	
12,000,000	Terres labourables, à.	5 l. st.	60,000,000 l. st.
35,600	En culture de houblons, à. . . .	34	1,190,000
10,000	Pépinières, fleuristes, et serres chaudes, à.	50	500,000
50,000	Jardins potagers et légumiers, à. . . .	60	3,000,000
3,000,000	Jachères.	»	
25,000	Jardins de plaisance et partie des grands parcs..	»	
20,000,000	(2) Pâtures et partie des grands parcs, à.	3	60,000,000
7,816,000	Communes et pâtures vaines.	»	1,000,000
42,936,000	*A reporter*. . .		125,690,000

(1) Essai sur l'agriculture anglaise, 1 vol. in-8°. 2e. édition, Londres, 1809.

(2) Ce n'est que de 1804 à 1814 qu'il a été tenté quelques défrichemens des communes, landes, et pâtures vagues : ils ont donné de minces résultats jusqu'à ce moment. Le comité des communes de 1813, a annoncé que ces défrichemens ne faisaient que commencer.

42,936,000	*De l'autre part.* . . .		125,690,000
2,000,000	Bois, haies, arbres des clôtures, montagnes à	10 sh.	1,000,000
1,980,000	Chemins, rivières et bâtimens. . . .	»	»
46,916,000	D'un produit total de.		126,690,000
Hectares. 18,979,173⅗ (1)	Qui ont coûté, en		

(1) Les frais, main-d'œuvre et entretien de chevaux peuvent se distribuer ainsi :

Pour la culture des terres labourables. .	35,520,000 l. st.
Pour les frais des pâtures et de l'engraissement des bestiaux.	17,000,000
Pour la nourriture des chevaux, autres que ceux de labour, et ceux de trait et de selle, pour les nourrisseurs.	1,800,000
Pour les frais des autres cultures. . . .	2,370,000
	56,690,000

Ainsi sur le produit net de l'agriculture, porté ici à. 70,000,000

On pourrait assigner à la culture des céréales.	24,486,000 l. st.	
Aux produits des pâtures et prairies artificielles.	42,200,000	
Aux autres produits. .	3,320,000	
	70,000,000	somme égale.

Il est impossible de fixer avec précision quelle est, dans les 15,000,000 l. st. que l'auteur assigne aux fermiers et cultivateurs, la part de leur industrie, et celle de l'intérêt de leurs capitaux. Nous savons bien qu'en 1804, le capital circulant pure-

De l'autre part. . . .	126,690,000 l. st.
main-d'œuvre et entretien de chevaux, .	56,690,000
Produit net de l'agriculture. (1) .	70,000,000 l. st.

ment arable du fermier s'élevait, à raison de 3 l. st. par acre sur 15,000,000 d'acres, à. . . . . 45,000,000 l. st.

dont l'intérêt à 10 p. % devait être de. . .	4,500,000 l. st.
Il est difficile de connaitre le capital permanent en bestiaux; nous l'avons vu estimé à 86,000,000 l. st. Il peut paraitre exagéré : il faudrait donc le réduire à 75,000,000 l. st.; mais le poids en viande de tous les bestiaux peut être calculé entrer, pour un cinquième, dans le produit de l'année : il faut donc le déduire du capital qui resterait à 60,000,000 l. st., dont l'intérêt, à 10 p. %, est de.	6,000,000
Les autres cultures ne peuvent exiger un capital de plus de 5,000,000 l. st., dont l'intérêt, à 10 p. %, est de.	500,000
Dans ces hypothèses, car nous ne voulons pas sortir ces calculs de l'ordre des pures suppositions conjecturales, le capital circulant de l'agriculture anglaise serait de 110,000,000 l. st., dont l'intérêt, alloué aux fermiers et cultivateurs, de 10 p. %, est de.	11,000,000 l. st.
Les bénéfices sont donc de.	4,000,000
Somme égale au montant de celle à répartir.	15,000,000

(1). Nous avons donné l'estimation de John Middleton pour l'année 1804; nous la croyons plus exacte, plus près de

De l'autre part. . . .		70,000,000 l.
Distribués en rentes des propriétaires.	42,000,000 l. st.	Somme égale.
—en taxes et dîmes. . .	13,000,000	
—à l'industrie du fermier et intérêts de ses capitaux.	15,000,000	

Ses résultats.

L'exposé que nous venons de faire de l'état de l'agriculture anglaise aux diverses époques de la guerre actuelle, prouve qu'elle s'est améliorée et a reçu des accroissemens considérables, soit sous le rapport des céréales, soit sous celui de la nourriture et de l'engrais des bestiaux :

Qu'en partant de la famine de 1800, époque mémorable et qui a donné à l'agriculture un élan et un encouragement extraordinaires, nous trouvons que, de 1800 jusqu'en 1813, les céréales ont fourni des produits supérieurs de 20 p. $\frac{0}{0}$ à ceux des années antérieures; qu'on pourrait même resserrer cet accroissement de production entre 1799 et 1808:

Que ces perfectionemens ont été obtenus malgré des importations de grains considérables; contre l'impossibilité, soit légale, soit de fait, de l'exportation, et avec le fardeau toujours croissant d'im-

---

la vérité que toute autre. Le billet de banque n'éprouvait pas alors de perte sensible; les impositions étaient moins fortes; la taxe sur le revenu n'était pas encore établie : il n'y avait pas de boursoufflage dans les produits de l'agriculture et dans l'estimation de ses richesses.

pôts grevant également et la propriété foncière et les consommations :

Que les produits en grand et petit bétail ont augmenté, dans une proportion bien plus forte ; et que cette proportion peut être estimée, de 105 p. % sur le capital en bestiaux, et de 66 à 70 p. % sur la consommation ; ce qui établit qu'il y a eu une augmentation graduelle de capital qui constitue la richesse nationale :

Qu'enfin ces accroissemens extraordinaires sont dus, non à des défrichemens, comme en Irlande, mais à une amélioration de la culture, à une singulière économie de ses frais, à un plus judicieux emploi des engrais, à l'introduction universelle et supérieurement entendue des prairies artificielles, et de la culture des légumes et racines, et surtout à la consécration, à l'agriculture, d'une plus grande masse de capitaux, plutôt de 1800 à 1806, que de 1806 à 1813.

Augmentation de la dépréciation du papier-monnaie.

Nous ne devons pas oublier que depuis 1804 et jusqu'en 1814, la dépréciation du papier-monnaie devenait de jour en jour plus considérable ; que la baisse des changes réagissait sur elle ; et que l'une et l'autre concouraient, avec l'augmentation des taxes, à élever tous les frais de culture ainsi que le prix du blé. Le blé cependant ne pouvait pas suivre, dans son surhaussement, une progression exactement proportionnelle avec le coût de sa production, gênée qu'était la culture,

par l'importation des blés étrangers, d'une part ; et par le bas prix de la viande, de l'autre.

Le prix de l'once d'or, par les lois monétaires de 1774, se trouvait encore être,

En 1797, à.	3 l.	17 s.	10 d.	½ l'once.
Mais il s'était élevé en 1808, à.	4	»	»	de 2 ⅔ p. %
En 1809, à.	4	12	»	17 ½ p. %
En octobre 1813, à.	5	8	»	38 ½ p. %
En décembre 1813, à.	5	10	»	41 p. %
Et en février 1814, à.	5	12	»	43 ½ p. %

L'excellent esprit public anglais, accru de toute la force du respect général pour les lois relatives à la circulation du papier-monnaie (billets de banque), s'était toujours refusé à considérer que le billet de banque éprouvait une dépréciation ; à prévoir même qu'elle ne pourrait qu'augmenter. L'agriculture souffrait, quoiqu'elle obtînt de grandes facilités, de nombreuses améliorations, dues aux capitaux considérables qui s'y étaient successivement consacrés. Elle élevait graduellement ses prix ; mais dès l'instant que celui du *quarter* atteignait 3 l. 6 sh., l'importation était décidément encouragée, et venait établir une concurrence qui la ruinait.

On avait tout tenté pour se refuser à croire à la dépréciation du papier-monnaie. Depuis la sotte assertion, si souvent répétée, du temps de nos assignats, et dès-lors bien pleinement discréditable pour des Anglais : « *que ce n'était pas le papier-monnaie qui perdait, mais l'or qui gagnait*, jusques à celles que l'or devenait moins

« commun en Europe....., que les mines de cette
« partie du monde, que les mines plus riches de
« l'Amérique en produisaient moins......, que l'A-
« frique donnait moins de poudre d'or....., que
« l'orfèvrerie et la bijouterie en consommaient
« davantage......., que les exportations dans l'Inde
« des métaux précieux, augmentaient tous les
« jours, etc. (1), » aucun moyen d'échapper à cette triste vérité que le papier-monnaie se dépréciait, ne fût oublié ; mais c'était en vain. Les faits de tous genres rassemblés dans le rapport du comité des monnaies de 1810, contredisaient toutes ces assertions, et il fallut convenir tout bas et *entre les augures seuls*, que les continuelles extractions d'espèces faites pour le service extérieur du gouvernement, et les subsides payés aux puissances étrangères étaient les causes de cette dépréciation.

On prit dès lors l'opinion, qu'il devenait nécessaire de revoir les lois du parlement sur le commerce des grains, et de restreindre l'importation, en ne permettant l'introduction des blés étrangers, que lorsque les blés nationaux s'éleveraient à un

(1) Ces assertions étaient fausses alors. Depuis il est devenu vrai que les mines de l'Amérique produisaient moins, parce qu'elles étaient moins exploitées, et qu'on importait dans l'Inde plus de matières métalliques, parce que la compagnie des Indes a encouragé la culture de l'indigo, du sucre, du café, des soies et des chanvres, et qu'il a fallu les payer avec des métaux.

prix plus convenable aux frais de l'Agriculture.

Nomination des comités spéciaux par les deux chambres du parlement, en 1813 et 1814.

Tel était l'état des choses, lorsqu'en 1813, des pétitions nombreuses de l'agriculture vinrent réclamer l'attention de la législature. La chambre des pairs, et celle des communes nommèrent chacune un comité chargé de leur faire des rapports, et de leur proposer les résolutions convenables. Les procès-verbaux de ces comités et leurs rapports élucidèrent la matière et les questions qui en dérivent; et c'est d'eux, comme d'une source de vérité, que nous tirons les données que nous fournissons sur l'état de l'agriculture anglaise.

Frais de la culture des céréales, en 1790 en 1803, et en 1813.

Le bureau de l'Agriculture avait demandé des informations précises dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, et avait formé, de leurs résultats, un état général et commun pour l'Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse, des frais de tous genres de la culture de cent acres de terre, de toute nature de sol, et d'après l'ordre d'assolement le plus ordinaire et réduit à celui de huit ans, que nous avons donné plus haut. Il est supposé, dans ces états, que le fermier ne tient point de gros et petit bétail, achète ses engrais, et réduit son compte aux frais purement araires.

ɔn des charges et frais.	1790. l.	s.	d.	1803. l.	sh.	d.	1813. ls.	sh.	d.
Fermages. . . .	88	»	»	121	2	7 1/2	161	12	7 3/4
Intérêts du capital du fermier. . .	22	11	11 1/2	30	3	8 3/4	50	5	6
Taxes sur la propriété, (de 1806).	»	»	»	»	»	»	18	1	4
Dîmes.	20	14	1 3/4	26	8	» 1/4	38	17	3 1/4
Taxe des pauvres. .	17	13	10	31	7	7 3/4	38	19	2 3/4
Main-d'œuvre. . .	85	5	4 1/4	118	»	4	161	12	11 1/4
Semences. . . .	46	4	10 1/2	49	2	7	98	17	10
Engrais. (1) . . .	48	»	3	68	6	2	108	8	»
Attelage.	67	4	10	80	8	» 1/4	134	19	8 1/2
Usé.	15	13	5 1/4	22	11	10 1/4	31	2	10 3/4
ɪAUX.	411	15	11 1/4	547	10	11 1/2	842	17	3 3/4
ı fermier, 10 pour °/₀.	41	3	6 1/2	54	10	1 3/20	84	5	8 3/4
ɨnéral des frais de	452	19	5 3/4	602	6	» 13/20	927	3	» 1/2

cvera de cet état :	1790.	1803.	1813.
ɛ les charges de la t de.	27 p. °/₀.	27 2/3 p. °/₀.	25 p. °/₀.
les impôts directs, de.	9 1/2	9 1/3.	11 3/4
de la culture, de.	63 1/2	63	63 1/4
e le capital circulant ; arable du fermier, ɔmpris celui de ses est par chaque cent terre, de. . . .	225 l. st.	300 l. st.	500 l. st.
e l'intérêt de ce caà la rente du pro-, comme.	1 à 4	1 à 4	1 à 3 1/4 1/5

ı frais des engrais sont reconnus un peu exagérés; ils ne de-'élever qu'à 1 l. st. par acre.

4°. Que l'action des impôts directs a porté sur la rente du propriétaire, et l'a diminuée en 1813, de $9\frac{1}{8}$ pour %.

5°. Que la dîme, après avoir suivi la proportion des autres charges de la culture en 1803, en est sortie en 1813, et lui est inférieure de 3 pour %.

Et que la taxe des pauvres a augmenté, de 1790 à 1803, de près de 77 pour %, mais qu'en 1813, elle n'est plus proportionnelle à la dépréciation du papier-monnaie, et est revenue à la même quotité de perception que la dîme; d'où il est à inférer que, de 1790 à 1803, la misère et le défaut de travail ayant été considérables, les secours et les taxes des paroisses ont été plus forts; mais la taxe étant payée en espèces circulantes, et non en nature comme la dîme, a dès-lors peu varié, et les pauvres des campagnes, toujours moins nombreux que ceux des villes, ont reflué dans celles-ci, sont entrés dans l'armée de terre et de mer ou ont émigré aux Etats-unis.

6°. Que pour les frais de la culture, tout ce qui tient à la main-d'œuvre du fermier a un peu diminué de proportion en 1813; que les attelages ont augmenté de proportion de 25 p. %, et les semences de près de 38 p. %, et que l'usé seul est resté le même.

En 1790, le *quarter* de bled étant à 2 l. 10 sh., la rente du propriétaire de 88 l. 6 sh. était payée avec	35 Q. W. et $\frac{30}{100}$
En 1803, le quarter étant à 3 l. 6 sh., la rente du propriétaire de 121 l. 2 s. 7 d. était payée avec.	36 Q. W. et $\frac{66}{100}$
En 1813, on réclamait que le quarter fût à 4 l. 13 s.; la rente du propriétaire, de 161 l. 12 s. 7 d., aurait été payée dès-lors avec (1).	34 Q. W. et $\frac{11}{100}$

(1). Elle aurait pu être payée avec beaucoup moins de *quarters* w. de bled, celui-ci ayant été vendu jusqu'à 5 l. 6 sh.; avec 30 Q. W. et même moins.

Nous remarquerons qu'il n'est d'autre raison à apporter, pour l'augmentation du prix du blé, de 1790 à 1803, que l'accroissement des impôts qui ont rendu les frais de la culture plus onéreux; que de 1803 à 1813, la dépréciation du papier monnaie est le motif de la hausse du prix du blé qui à 4 l. 13 sh., représente exactement le prix du *quarter* de 1803, augmenté de plus de 40 p. $\frac{0}{0}$, dont le prix de l'once d'or se trouvait accru, en novembre 1813. L'ensemble des charges de la culture de 100 acres de terre, à 927 l. st. 3 sh. dépassent encore de 10 p. $\frac{0}{0}$ la différence résultante de la dépréciation du papier-monnaie, et ce sera le bénéfice du fermier qui aura supporté cette perte : et cette différence est le résultat de l'augmentation des taxes. C'est donc l'économie de la main-d'œuvre qui a fait face, à tout ce que l'accroissement des impôts indirects a pu, jusqu'alors, accumuler de fardeau pour la culture.

Les impôts directs, dont nous venons de rapporter la quotité, allaient encore au delà, et voici, en 1813, le total de ceux dont les propriétés foncières étaient passibles. Montant impôts di[rects] frappant [la] culture.

	l.	s.	d.
1°. Impôt territorial (*land tax*) à deux sous par acre, sur cent acres.	10	»	» »
2°. Impôt sur la propriété, de 10 p. $\frac{0}{0}$ sur le prix du fermage ou de la rente du propriétaire, de 161 l. 12 s. 7 d. $\frac{3}{4}$.	16	3	3 $\frac{71}{40}$
3°. Le même sur les 500 l. st. du capital circulant du fermier.	5	»	» »
A reporter.	31	3	3 $\frac{1}{40}$

	l.	s.	d.	
De l'autre part.	31	3	3	$\frac{7}{48}$
4°. Lemême, sur son bénéfice dans la erme, à moitié de l'impôt sur la propriété, du propriétaire du fonds.	8	1	7	$\frac{2}{3}$
5°. Le même sur l'augmentation de son capital, par les bénéfices de sa ferme de l'année précédente se réalisant dans l'année courante, sur 50 l. 5 s.	5	»	»	»
6°. Taxe sur quatre chevaux et un tiers de labour, à 17 sh. 6 d.	3	16	10	»
7°. Taxe des pauvres et dîme.	77	16	6	»
Cent acres de terre payaient donc en impôts directs.	125	18	2	$\frac{5}{6}$

(1 l. 5 sh. 2 d. par acre).

Les terres cultivées en orge, payaient des taxes, dans une proportion bien plus forte.

Il était établi, par les calculs du bureau de l'agriculture, que d'après l'ordre d'assolemens usité, l'universalité des terres arables de la Grande-Bretagne ne donnaient qu'un *quarter* de Winchester et 9 boisseaux $\frac{1}{2}$ (1) de blé froment par acre, et qu'en fixant le prix du *quarter* légal, par les lois relatives à l'importation, à 4 l. 10 sh., les frais de culture seraient couverts et remboursés; mais que le fermier n'y trouverait pas la totalité des 10 p. % du bénéfice qui devait être alloué à son industrie et à son travail. Le *quarter* légal, à 4 l. 10 sh., portait le *quarter* de Winchester, à 4 l. st. 13 sh. 6 d., prix que réclamaient tous les fermiers et tous les propriétaires; ils allaient même plus

(1) Le quarter est div[illegible] en [illegible] b[illegible]s[illegible]aux.

loin, ils demandaient jusqu'à 4 l. 17 sh. 6 d. le Q. W. Il resta donc constant que le prix de 4. 10 sh. le *quarter* légal du blé froment, suffisait à tous les besoins de la culture; mais pour que le fermier obtînt quelque bénéfice, le prix devait en être plus élevé.

Rapport comités des chambres.

Ce fut d'après ces données et dans cet esprit, que les comités des deux chambres firent, soit en 1813, soit en 1814, leurs divers rapports.

En 1813, le comité de la chambre des communes, établit dans son rapport, que le prix du *quarter* de blé, depuis le 1er. janvier 1792, jusqu'au 1er. janvier 1813, avait été, année commune, sur 21, de. 3 l. 17 sh. 3 d. le quar.

Mais que depuis le 1er. janvier 1809, jusqu'au 1er. janvier 1813, les quatre dernières années de cette periode, il avait été, année commune, sur 4, de. 5 5 5

Que, pendant ces mêmes 21 ans, la consommation de la Grande-Bretagne avait exigé une importation de blés de l'Irlande, de la valeur de. . . . . . . 14,888,911 l. st.

De blés de l'étranger, de celle de. . . 58,634,135

73,523,046

ce qui donnait, au prix commun de la période, de 3 l. 17 s. 3 d. une somme de quarters de bled, de. . 19,034,894 ½ Q.

Année commune, sur les 21. . . . . 906,408 ⅔ Q.

proportion correspondante à celle des deux communes, données plus haut.

Le comité des communes reconnut, relativement à la Grande-Bretagne : 1o. qu'il y avait eu, pendant les dix dernières années, un accroissement dans la culture des céréales, dû à la grande quantité de fonds, que la richesse toujours croissante

de la Grande-Bretagne avait permis d'y consacrer ; 2o. que les terres affectées à la culture des céréales étaient susceptibles de donner de plus grands produits, lorsque le système d'amélioration portée dans l'agriculture aurait reçu une plus grande extension; 3o. qu'il y avait beaucoup de terres actuellement en pâtures qui pourraient être converties en champs de blé.

Il paraît que les 7,800,000 acres de terre que le grand jury de la province d'Yorck avait invité à défricher, ne l'avaient point été; qu'à peine quelques centaines de milliers d'acres, à la portée des grandes villes, avaient été converties en pâtures ; et qu'il existait encore de grandes difficultés relativement aux partages des pâtures communes, et à *l'enclosement* des landes et terres vagues. Le comité des communes énonça, en 1814, qu'il avait été fait de grandes dépenses pour ces défrichemens, mais qu'elles seraient perdues, pour ceux qui les avaient entreprises, comme pour l'avantage de la nation (de la communauté), s'il n'était pas donné de grands encouragemens à l'agriculture.

Le comité établit aussi, qu'on ne pouvait imputer, qu'à la prohibition de la libre exportation, les difficultés sous lesquelles l'agriculture de la Grande-Bretagne était accablée. Il cita en preuves les excédans des exportations sur les importations, qu'avait produits la Grande-Bretagne depuis le 1.er janvier 1701 jusqu'au 31 décembre 1764, que nous avons relatés plus haut, et l'exemple actuel de

l'Irlande. Il prouva à la chambre, par le relevé des exportations et des importations générales de 1812, que l'Irlande, où l'exportation avait été permise, en raison de la grande fertilité de l'année, avait exporté des grains s'élevant, pour la partie importée dans la Grande-Bretagne,

à la valeur de	1,439,951 l. st.
Pour celle exportée à l'étranger, à celle de	1,498,229
	2,938,180
Laquelle somme était le produit de grains	557,520 $\frac{1}{5}$ Q. (1)

Telles étaient les preuves qui militaient, contre la restriction mise au commerce des blés, et pour leur libre exportation.

Le comité concevait l'espoir, que l'Irlande ne tarderait pas à pouvoir fournir la Grande-Bretagne de tout le grain nécessaire à sa consommation.

D'après ces bases et la nécessité de l'adoption de la libre exportation, la chambre des communes prit, le 21 juin 1813, une résolution qui prohibait l'importation des farines, et qui soumettait celle du grain, à un droit de 1 l. 4 sh. 3 d. par *quar-*

(1) La récolte de l'année 1812 avait été heureuse, dans la Grande-Bretagne comme en Irlande, et cependant la première avait reçu, tant de l'Irlande que de l'étranger, 50,478 $\frac{1}{2}$ Q.

ter (1), lorsque le blé froment, dans les districts maritimes de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, ne vaudrait pas 5 l. 5 sh. 2 d. le *quarter*: le droit n'était que de 2 sh. 6 d., lorsque le *quarter* de froment était à ce prix ; mais quand il s'élevait à 6 l. 5 sh. 2 d. le droit était modéré à 6 d. par *quarter*.

La session fut trop courte, pour que cette résolution fût portée aux pairs, discutée et admise. La récolte fut mauvaise. Celle de 1814 le fut aussi.

En 1814, les comités des deux chambres firent des rapports. Celui de la chambre des pairs annonça le besoin de nouvelles informations : et la question ne fut pas encore décidée.

Le principe de la libre exportation paraît cependant universellement admis, sauf l'adoption de certaines restrictions pour les années de mauvaises récoltes.

---

(1) On peut estimer que ce droit de 1 l. 4 s. 3 d. par quarter (30 fr. 30 c.) était supposé former la différence des prix où l'agriculture du continent pouvait livrer des grains à l'Angleterre, à ceux que l'agriculture anglaise pouvait et devait donner aux siens dans les marchés de l'intérieur. Cette différence était donc estimée être d'un peu moins de 30 pour $\frac{0}{0}$, d'après le prix de l'once d'or. L'importation étoit donc favorisée.

CHAPITRE VIII.

De l'état actuel de l'agriculture anglaise.

Retour au pair du papier-monnaie. — Cessation des escomptes des banques de province. — De l'absence de proportion entre les impôts, qui pèsent sur l'agriculture, et les produits de celle-ci, en 1815 et 1816; — par la trop grande élévation de la quotité de l'impôt; — par l'injustice de l'assiette de l'impôt. — Aperçus sur la taxe des pauvres. — Détresse de l'agriculture, en 1815 et 1816, causée par le rétablissement des relations commerciales. — Détresse particulière du commerce de la laine, due à ces mêmes causes. — Résultats de l'état actuel de l'agriculture anglaise. — Agriculture de l'Irlande. — Etat de l'Irlande en 1816.

Depuis la paix de Paris, de 1814, l'agriculture, comme toutes les autres parties de la fortune publique de l'Angleterre, est péniblement travaillée du passage de l'état de guerre à celui de paix.

Pour se rendre un compte exact de la détresse qu'elle éprouve dans le moment actuel, il faut remonter à ses causes. Nous croyons pouvoir en assigner quatre différentes, et que nous allons considérer successivement.

La cessation de l'état de guerre et la reprise des relations commerciales de l'Angleterre, avec la partie du continent soumise au gouvernement, ou à la domination de l'empereur Napoléon, ont opéré 1o. la hausse des changes et le retour du papier-monnaie, à son pair avec l'or et l'argent; 2o. et comme une conséquence nécessaire, une cessation de l'escompte des diverses banques de provinces : 3o. par les effets réunis de ces deux causes, les impôts énormes, perçus sur les produits et les agens de l'agriculture et de la reproduction, n'ont plus été en proportion avec la valeur effective de ces mêmes produits, et avec le prix des grains et des diverses substances animales; 4o. le rétablissement des relations commerciales avec le continent, et les importations de bestiaux et de laines étrangères, ont causé dans ces deux branches de l'agriculture, une détresse particulière qui est venue accroître sa détresse générale présente.

etour au du papier-naie.

Le retour du papier-monnaie, au pair avec l'or et l'argent, a fait baisser le prix du blé, dans la même proportion : et les récoltes de 1814 et de 1815 ayant été abondantes, les blés de première qualité n'ont plus été vendus, dans les marchés de Londres et de l'intérieur, qu'à 3 l. st. le Q. de Winchester.

Pour acquitter le prix de son bail, le fermier a dû consacrer au paiement de son propriétaire, au lieu de 34 et même de 30 quarters par chaque

cent acres de terre. . . . . 54 Q. W.

Les taxes de toute nature lui ont enlevé la valeur de. 30

L'intérêt des avances, environ. . . 17

Et il n'a pu consacrer aux paiemens des frais et de la main-d'œuvre, que. . 82

De la somme totale des produits de cent acres en culture estimée, ne s'élever qu'à Q. W. 183

Mais ces frais s'élevaient en 1813, à. . . . . 542 l. st.

82 Q. de W. à 3 l. st. ne produisaient que. 246

Il perdait donc sur ses frais 296
et n'avait aucun profit. Les frais, à la vérité, avaient diminué, d'environ 10 pour 0/0. Le fermier était donc en 1814 et en 1815, de 242 l. st. au-dessous de ses déboursés effectifs.

Les fermiers ne pouvaient supporter de telles pertes. Ils abandonnaient leurs cultures et leurs fermes aux propriétaires. Ceux-ci, en presque totalité, faisaient une remise de 25 p. 0/0 du prix des baux, et les rétablissaient au taux des fermages de 1803. Quelques-uns même allaient jusqu'à moitié. Cette remise faite, par un esprit de justice et d'intérêt bien entendu, était insuffiante; et au commencement de 1816, les fermiers devaient des arrérages de ferme; des arrérages d'impôts, de taxes des pauvres, de taxes des paroisses, des villes et des

comtés ; ils fuyaient quand ils le pouvaient, ou venaient se faire mettre sur la liste des pauvres de leurs paroisses. Quelques-uns étaient emprisonnés (1).

ssation des omptes des ques de vince.

2°. La crise financière, produite par le retour du papier-monnaie à son pair, s'étendait encore à l'agriculture, par la cessation des escomptes des banques de province ; la menaçait d'un danger imminent, et venait même la frapper, à la fin de 1815 et au commencement de 1816 (2).

En 1809 et en 1810, le prix élevé des grains, causé en partie par la dépréciation de jour en jour plus généralement sentie du papier-monnaie ; l'incertitude de tous les placemens dans les manufactures et dans le commerce ; la facilité que donnaient à l'agriculture les escomptes de 8 ou 900 banques des provinces, avaient déterminé beaucoup d'agronomes à faire des plantations, à commencer des améliorations sur leurs fermes ou dans leurs propriétés, ou bien dans leurs troupeaux. Des terres vagues, des communes furent défrichées, encloses, et mises en culture. La récolte de 1811 fut mauvaise, le blé se vendit couramment à 5 l. 6 sh. le Q. W. Ce prix élevé servait encore d'encouragement. Les récoltes de 1812 et de 1813 furent bonnes : l'agriculture paraissait florissante. On continua les défrichemens ; mais, à la fin de

(1) Rapport du bureau d'agriculture en 1816.

(2) Opinion de M. Brougham sur la détresse de l'agriculture en 1816. (*Edimburg review*) 2e. et 3e. trimestre de 1816.

1814, les banques de province resserrèrent leurs escomptes. Quelques-unes liquidèrent leurs opérations, par prévoyance du retour des échanges des billets contre des espèces; d'autres faillirent; toutes exigèrent des remboursemens. Des fonds furent versés dans le commerce, ou réservés pour lui; on s'attendait que la paix lui imprimerait un grand mouvement. Les défricheurs, les planteurs, les améliorateurs de terres, les pasteurs manquèrent de fonds, pour de nouvelles opérations, et furent obligés de rembourser ceux qu'ils devaient encore, soit pour des opérations commencées, soit pour des opérations terminées. Il fallut vendre, quand on le pouvait, (et d'après les lois féodales de l'hérédité cette possibilité se rencontrait rarement), les biens fonds, sur lesquels ces capitaux avaient été prêtés. D'autre part, le bas prix des grains forçait les fermiers à quitter leurs fermes: et les propriétaires les mettaient tous en vente, au même moment. Cette grande quantité de biens fonds, à vendre, en avilit le prix. On trouva à les acheter, à quinze fois leur revenu; et dans ces vicissitudes convulsives de la propriété et de l'agriculture, celle-ci tomba dans un état de décadence, qu'il est aussi pénible que difficile de bien dépeindre; et qui exigeait toute la sagesse de la session du parlement britannique de 1816. Cette session n'a pu cependant prendre aucune résolution à cet égard.

Concevra-t on jamais bien parfaitement l'effet qu'a dû produire, sur toutes les transactions sociales,

le retour prompt et simultané (car il s'est opéré, en moins de trois semaines, du 20 mars à peu près au 10 avril 1814) d'un papier-monnaie déprécié de 40 p. $\frac{0}{0}$, à son pair avec l'or et l'argent; et le mouvement d'une masse de billets de banque de 4 milliards de francs, ne valant réellement que 2,400,000,000 l. st. qui, à la nouvelle de l'entrée des alliés à Paris, et de l'abdication de l'empereur Napoléon, reviennent à valoir 4 milliards.

A aucune époque de l'histoire des finances de l'Angleterre et de l'Europe, une semblable crise n'avait eu lieu.

Lors des folies du système des actions de la mer du Sud, celles-ci avaient monté de 1000 p. $\frac{0}{0}$ en deux mois et demi, et elles avaient baissé pareillement, en deux mois et demi, de 1100 à 200 p. $\frac{0}{0}$, c'était dans doute une crise effroyable. La nation se trouvait victime d'un agiotage, auquel à la vérité elle s'était volontairement livrée, il y avait eu une transmission brusque et soudaine de propriétés; mais ces propriétés n'étaient que des propriétés acquises à un jeu de hazard. La perte la plus sensible et la plus durable pour la nation, avait été l'écoulement de beaucoup de capitaux en France et en Hollande.

Nos assignats étaient tombés de 100 f. à 6 s. 6 d. en 4 ou 5 années. Ils n'avaient jamais, même dans les momens de la plus grande terreur, haussé subitement de 40 p. $\frac{0}{0}$.

Il n'est donc pas étonnant que l'agriculture ait été fortement affectée d'une telle crise.

On pourrait cependant espérer le retour de sa prospérité, si le mal qui la mine ne tenait pas à d'autres causes plus difficilement remédiables. Nous voulons parler de l'absence totale de proportion entre les impôts qui pèsent sur elle et les produits qu'elle obtient de ses avances et de son industrie, ainsi que de l'obligation de lier le système de prohibition et de primes, que l'agriculture exigerait, avec la franchise et la liberté d'introduction et le bas prix des denrées et de la main-d'œuvre, que paraissent réclamer le commerce et les manufactures.

De l'absence de proportion entre les impôts qui pèsent sur l'agriculture et les produits de celle-ci en 1815 et 1816.

Le retour du papier-monnaie au pair avec l'or et l'argent, en amenant une crise fatale pour l'agriculture anglaise, éveilla l'opinion publique; et engagea à se livrer à une investigation plus profonde et plus sévère des causes de sa détresse. Nous donnons les résultats de ces recherches.

Le produit net de l'agriculture de l'Angleterre et du pays de Galles, en 1813, était de 83,000,000 l. st. On chercha quelles diminutions il venait de recevoir, du retour du papier-monnaye au pair. On ne pouvait pas y parvenir avec exactitude, à moins de se livrer à l'estimation du produit brut, pour revenir ensuite à celle du produit net.

Ajoutant la plus grande confiance à l'état, que

Middleton avait donné, en 1809, des produits de l'agriculture, en 1804 et avant le boursouflage des prix et des revenus, dû à la dépréciation du papier-monnaie,

On porta le revenu brut à.		126,690,000 l. st.
Augmentation de 10 p. $\frac{0}{0}$, en raison des accroissemens et des améliorations de la culture, ci.		12,669,000
Revenu brut de l'Ecosse, le huitième de celui de l'Angleterre et du pays de Galles.		15,830,000
TOTAL du revenu brut de la Grande-Bretagne.		155,189,000
Sur lesquels on doit déduire les frais de culture.		
Ces frais s'élevaient en 1804, à.	56,690,000 l. st.	
Un huitième de cette somme, pour ceux de l'Ecosse.	7,086,250	
	63,776,250	
Mais ces frais avaient été augmentés, suivant l'état fourni par le bureau d'griculture en 1814, de 55 p. $\frac{0}{0}$; nous ne les portons qu'à 50 p. $\frac{0}{0}$, ci.	31,888,125	
TOTAL des frais en 1813.	95,664,375	
On diminue ce total de 10 p. $\frac{0}{0}$ seulement, ainsi que l'établissent les divers documens		
A reporter, . . .	95,664,375	155,189,000

De l'autre part. .	95,964,375	155,189,000 l. st.
publiés sur cet objet.	9,596,437	
Nous aurons donc pour le total des frais à déduire.	86,097.938	
Le revenu net de frais, mais non d'intérêts des avances et des profits du fermier, et qu'on ne pourra jamais considérer comme formant une matière imposable régulière, se trouve donc être de.		69,091,062 l. st.

Voyons actuellement ce que les impôts, qui pesaient sur l'agriculture, enlevaient de ce revenu dégagé des frais, mais non de l'intérêt des avances et des profits du fermier.

Revenu supposé net.			69,091,162 l. st.
Les impôts ou taxes, qui, en 1815, pesaient sur l'agriculture, étaient les suivans :			
1°. Taxe sur la drèche, ancienne, additionnelle et annuelle. .	2,861,000 l. st.		
2°. Taxe sur les distillations d'esprits et eaux-de-vie de toute sorte.	l. st.		
—consolidée.	1,482,000		
Impôt de guerre.	980,000		
	2,462,000		
Le quart seul de cet impôt frappait sur l'agriculture, ci. . . .		615,500	
3°. Taxe sur la bière (impôt de guerre).		2,670,000	
A reporter. . . .		6,146,500	69,091,062

De l'autre part. . .	6,146,500 l. st.	69,091,062 l. st
4°. Impôt territorial (*land tax*). (1). . . .	2,070,000	
5°. Taxes assises. —consolidées. 5,585,980 —de guerre. . 984,480	6,570,460	
6°. Taxe sur la propriété (*income* ou *propriety tax*). Impôt de guerre pour la partie qui pèse sur l'agriculture.	9,000,000	36,286,960
7°. Dîme réduite, d'après les produits de l'année . .	4,500,000	
8°. Taxe des pauvres augmentée, en raison de la misère.	8,000,000	

Nous avons à déduire de la somme du revenu ci-dessus, celle des impôts de. . .

Il restait donc aux fermiers, pour payer la rente du propriétaire et l'intérêt de leurs avances. . . . . 32,804,102 l. st.

Or, la rente seule du propriétaire s'élève à une somme presque aussi forte, en voici la preuve :

A reporter, ... 32,804,102

(1) L'impôt territorial ne produit, à la vérité, qu'une perception de 1,182,000 l, st , mais comme les propriétaires ont racheté ce qu'ils n'en payent pas aujourd'hui, et en ont libéré leurs propriétés, en fournissant des parties de la dette publique , dont l'échiquier n'acquitte plus les intérêts , l'Etat perçoit , par la taxe et parce qu'il paye moins de rente à 3 pour %, bien réellement, 2,070,000 l. stl,

Restant net au fermier de l'autre part. . . 32,804,102 l. st.

Nous supposons toujours que cette rente ou prix des fermages, pour l'Angleterre et le pays de Galles, soit aussi élevée qu'elle l'était en 1804, à. . . . 42,000,000 l. st.

Nous devons en déduire ce que les propriétaires ont payé d'impôts, directement et par eux-mêmes.

L'impôt territorial de.	2,070,000		
Leur part dans l'impôt sur le revenu. .	4,200,000	14,270,000	
La taxe entière des pauvres (1).	8,000,000		
		27,730,000	32,980,000
Un 8me. de la somme de 42,000,000 l. st. du revenu de l'Angleterre et du pays de Galles, pour l'Ecosse.		5,250,000	

Les fermiers étaient, dans ce calcul, de 175,898 l. st. au-dessous de leurs bénéfices, qui devaient être de 10 p. %; et l'intérêt de leurs avances et de leur capital circulant, qui s'élève dans la Grande Bretagne à. . . 125,000,000 l. st. ne leur était pas payé. Si nous ne portons le taux de l'intérêt de ce capital circulant qu'à 5 p. % seulement, ils devront trouver sur les produits de l'agriculture, pour l'intérêt de leurs avances 6,250,000 l. st.

(1) Nous avons porté la taxe des pauvres en totalité, au compte des propriétaires : il en est cependant certaines parties qui sont dues par les fermiers.

De l'autre part.	6,250,000 l. st.
Profits des fermiers, à 10 p. % du prix de leurs fermages.	4,200,000
TOTAL	10,450,000
Il leur était dû, pour frais, impositions et rentes du propriétaire.	175,898
Ils se trouvaient donc en perte réelle de.	10,625,898

Il n'est donc pas étonnant qu'il y eût, en 1816, l'unanimité la plus courageuse et la plus obstinée, pour obtenir le rapport des impôts de guerre, et soulager l'agriculture des taxes énormes qui pesaient sur elle, et dont on commençait à sentir que la perception devenait impossible.

Par l'effet de l'abolition de ces impôts de guerre (mais en 1817 seulement), la perception des taxes frappant sur l'agriculture et ses produits nets et bruts présenterait les combinaisons et l'aspect suivans.

Revenu brut.		155,000,000 l. st.
Frais sur lesquels on obtiendra, par la suite des économies.	86,097,938 l. st.	96,547,938
Intérêts des avances, pertes et profits du fermier.	10,450,000	
Le produit net de l'agriculture anglaise sera de.		58,452,062
Les impôts qui pèsent sur elle, en 1817, ne s'élèvent plus qu'à 23,887,840, que nous portons à.		25,000,000
Parce qu'on doit y joindre le montant des taxes de paroisses, villes et comtés qui remplacent nos centimes additionnels ordinaires, et que nous comptons, à un taux inférieur de beaucoup à celui de leur quotité, à 1,112,160. La part de revenu des propriétaires se trouvera donc portée à. . . .		33,452,062

Les impôts qui pèsent en Angleterre sur l'agriculture enlevèrent donc au-delà de 42 p. $\frac{0}{0}$ de la matière imposable. Le propriétaire donne donc à l'Etat, en retour de la protection qu'il en reçoit, plus des 5 douzièmes de son revenu, sans compter les déductions qu'éprouvera celui-ci, par l'acquittement des taxes qui ne frappent que sur les consommations.

Or, des impôts aussi considérables ne donneront qu'une perception difficile ; celle-ci même ne pourra être réalisée, 1°. parce qu'elle est trop forte de quotité ; 2°. parce qu'elle est mal répartie, ou injuste d'assiette.

1°. L'impôt est trop fort.

Tous les systèmes de contribution foncière ont ménagé l'agriculture. Ils ont cherché à combiner la dépense certaine des avances de capitaux qu'elle exige, et du débours des frais qu'elle demande plus impérieusement encore, avec le revenu incertain de ses produits.

Par la grande é[...] tion de la [...]tité de l'in[...]

Ils ont tous reconnu, que, sur dix années, il y en avait une seule éminemment abondante, deux bonnes, quatre médiocres, deux mauvaises et une excessivement mauvaise dans toute la généralité des cultures.

Ils ont reconnu pareillement, que, d'après les qualités du sol et les grandes variétés des expositions, du cours des eaux et des directions des montagnes, et les variations très-brusques de la température, cette répartition des produits des dix

années de récolte offrirait un grand nombre de combinaisons et de sous-répartitions particulières beaucoup plus tranchées ; enfin, qu'il était impossible d'établir sur elle une commune de dix années.

On sait très-bien que les plus mauvaises terres sont celles qui exigent le plus de frais.

Tous les agronomes et les administrateurs de finances n'ignorent pas aussi, que le surplus de revenus que donne l'agriculture, dans les bonnes années, est consacré à des améliorations, qui tournent sans doute au profit de l'Etat et à l'accroissement et à la prospérité de la culture, mais qu'il ne faut pas compter en totalité, dans l'établissement de la commune de dix années de récoltes.

D'ailleurs, l'Angleterre n'a point, comme les états plus méridionaux de l'Europe, une grande variété de culture. Elle n'a que des grains, des légumes et des prairies.

L'Angleterre, à la vérité, n'est pas travaillée d'une manière bien sensible des vices de sous-répartition de l'impôt territorial (*land-tax*) entre les divers arrondissemens des comtés, entre les communes de ces arrondissemens et entre les particuliers de ces communes, comme le sont d'autres Etats de l'Europe. L'impôt territorial (*land-tax*) ne produit que 2,070,000 l. st., et se trouve même réduit, par les rachats qui en ont été faits, à environ 1,200,000 l. st. ; mais dans cette somme encore perçue aujourd'hui, il existe cependant

des irrégularités de répartition qui sont assez communément de 1 à 8 et 9, et dans quelques terres de 1 à 18.

Or, dans cet état, et par toutes ces considérations, ne doit-on pas trouver qu'un impôt assis sur l'agriculture, qui enlève 42 p. % de la matière imposable, est beaucoup trop fort, et ne peut pas être continué à une telle quotité de perception?

2°. Ces impôts sont injustes dans leur assiette.

Par l'injustice de l'assiette de l'impôt.

L'Ecosse ne paye pas de dîme et de taxe des pauvres: il existe donc, dans la masse des contributions qui pèsent sur l'agriculture de la Grande-Bretagne, 1,562,500 l. st., le 8e. de 12,500,000 l. st. du montant de la dîme et de la taxe des pauvres que l'Ecosse ne paye point.

Nous avons remarqué, dans le chapitre sixième, en développant les résultats des calculs de M. Pitt, pour asseoir l'impôt sur le revenu (*income-tax*), qu'un cinquième seul de la fortune publique était soumis à une contribution pour les frais du culte (la dîme), dont cependant les propriétaires des quatre autres cinquièmes partageaient également le bienfait. Il y a donc injustice d'assiette, et cette inégalité est d'autant plus injuste et d'autant plus choquante, que les dissidens très-nombreux de l'Eglise anglicane payent la dîme, en raison de la nature de leurs propriétés, au clergé anglican, et font eux-mêmes, par des cotisations volontaires, les frais de leur culte particulier.

Cette remarque s'appliquerait également à la

taxe des pauvres, qui ne se perçoit en grande partie que sur les fonds de terre et sur les maisons, en raison seulement de la superficie du terrain qu'elles occupent dans la paroisse.

Il est donc une masse d'habitans des paroisses et d'habitans très-riches qui ne contribuent pas à la taxe des pauvres en raison de la valeur de l'immeuble bâti qu'ils y possèdent.

On ne doit plus, dès-lors, être étonné des réclamations journalières qui se sont élevées de toutes parts, et avec force, contre la taxe des pauvres; et on désirerait pouvoir se flatter de l'exécution du projet qu'on a prêté, dans ces derniers tems, au ministère, de revoir enfin les lois des pauvres, et de pourvoir aux besoins de cette classe trop nombreuse aujourd'hui, d'une manière générale, et par toute la communauté, aux frais du trésor.

Apperçu sur la taxe des pauvres.

Quelques personnes cependant sont moins effrayées de l'injustice qui fait peser, sur les propriétaires des terres seuls, la taxe des pauvres. Elles accusent ceux-ci, du trop grand accroissement du nombre des pauvres, qui s'élevait en 1815, à plus de 3,000,000 d'individus, et a été à bien près de 4,000,000 en 1816 et 1817.

Lors de l'établissement des grandes cultures et de la destruction des petites fermes de 60 acres, les grands propriétaires réunirent, pour en faire de grandes fermes, toutes les terres qu'ils donnaient, à bail, par quatre ou cinq acres, à de pauvres familles de censitaires qui y trouvaient leur

modeste existence et les moyens d'élever leurs enfans. Ces censitaires devinrent simples manouvriers ou domestiques des gros fermiers. Ne trouvant point d'autres moyens de gagner leur vie, ils furent dans la dépendance entière des fermiers, qui, se coalisant entre eux, mirent à la main-d'œuvre des campagnes le prix qu'ils voulurent, ou donnèrent de très-faibles gages à leurs serviteurs. La vieillesse, les maladies, l'éducation d'un grand nombre d'enfans achevèrent bientôt de ruiner ces malheureux et les réduisirent à être à la charité des paroisses.

Quelques grands propriétaires, plus humains, s'aperçurent de ces vices de leur administration économique, et construisirent des chaumières auxquelles ils attachèrent trois ou quatre acres de terre en jardins ou en pâture. Les paysans, qui les louaient, y entretenaient une ou deux vaches, cultivaient des légumes, allaient en journées, mais étaient moins dans la dépendance des fermiers. Les fermiers s'efforcèrent, par tous les moyens possibles, de leur enlever ces faibles locations; et souvent, par l'éloignement des propriétaires et la connivence de leurs intendans, ils y réussirent.

Dans le rapport du bureau de l'agriculture de 1816, différentes données furent fournies, qui établirent, que la différence, qui existait dans le montant de la taxe des pauvres, variait de 4 p. $\frac{0}{0}$, de la totalité du revenu de la paroisse, à 36 p. $\frac{0}{0}$ suivant que la paroisse contenait plus ou moins de

ces petites locatures, suivant que celles-ci étaient plus ou moins considérables, et que les paysans qui les occupaient avaient 4, 3, 2 et 1 vaches, avec des jardins plus ou moins étendus, ou d'une meilleure qualité de terrain. On commença donc à regarder l'établissement des grandes fermes, dont on s'était engoué si long-temps, comme une des causes de l'accroissement du nombre des pauvres et de leur effroyable misère.

On avait déjà agité en Angleterre, et à différentes reprises, la question de l'utilité des grandes cultures; nous ne nous permettrons pas d'énoncer une opinion à cet égard. Les faits, sans doute, parlent dans ce cas-ci; mais consulte-t-on suffisamment les localités? La nature et la variété des cultures, la température du climat, n'apportent-elles pas de grandes différences, dont il faudrait tenir compte pour pouvoir former un jugement qui eût quelques degrés de certitude? Il est certain que, dans des terres fortes, avec un climat froid et humide, lorsque la culture doit être bornée aux grains et aux pâtures, de plus grandes avances sont nécessaires. Une grande ferme devient indispensable. En est-il de même dans nos pays méridionaux où l'on peut adapter au sol vingt genres de cultures différentes? Et la Sicile qui, exporte plus de 30 objets de produits du sol et de l'industrie rurale différens, peut-elle être assimilée à l'Ecosse, au nord même de l'Angleterre (1)?

(1) Nous n'avons point cité la France et l'heureuse divi-

ısuite, si on attaquait la question au fond, rait-on pas conduit à trouver que tout sys- de législation qui tend à détruire, non les es fermes, mais les petites propriétés, à les ir en grandes masses dans un petit nombre de lles, diminue la population ; qu'en anéantis- ce ressort si précieux de la propriété qui élève anoblit l'âme de l'homme, ce système appelle isère, l'ignorance et les vices, que les crimes

---

le ses cultures, comme de ses propriétés. Les partisans ystème des grandes fermes apportent, en preuve de opinion, la faiblesse des produits en grand et petit bé- le notre agriculture. Il serait aisé cependant de faire ob- r, que la nature de notre climat exige, moins que celle imat de l'Angleterre, que nos paysans se livrent à l'é- ion des bestiaux ; et que les petits propriétaires des agnes, depuis le *maximum* et les réquisitions qui ont eu, même en 1810 et années suivantes, pendant les és d'Espagne, ont préféré d'accroître leurs fonds de , qui ne pouvaient pas leur être enlevés, qu'à les gar- e bestiaux. Le paysan français enfouit constamment, is 30 ans, jusqu'à ce que la somme de ses économies assez forte, pour lui permettre d'acheter une pièce de qui est à sa convenance. Lorsqu'une constitution sage en exécutée lui aura redonné la paix intérieure, la cer- e de la jouissance de ce qu'il aura fait en amélioration, il plantera, élevera des bestiaux, et enrichira son fonds oduit de ses économies, au lieu de l'accroître indéfi- nt. N'oublions pas qu'on a, en Angleterre, à con- r, à l'engrais des bestiaux, environ 20,000,000 de quin- d'orge et autres grains résidus des distilleries, qu'on as en France.

se multiplient et deviennent atroces, et que bientôt il en est fait de la propriété, de l'existence même d'un grand Etat (1).

étresse de griculture 815 et 1816 sée par le blissement relations merciales.

Le rétablissement des relations commerciales de l'Angleterre, avec la Basse-Saxe et l'Elbe, avec la Hollande, la Belgique et la France actuelle est venu ajouter, en 1814 et en 1815, et dans les premiers mois de l'année 1816, à la détresse que le retour du billet au pair, la cessation des escomptes et l'élévation désastreuse des impôts et des taxes, faisaient éprouver à l'agriculture.

On a vu, dans le chapitre précédent, que les comités des deux chambres du parlement, en 1813 et en 1814, n'avaient pu amener la législature à modifier la loi de 1804, sur le commerce des grains. Cette loi était donc dans toute sa force.

On a pu relever, des dispositions de cette loi, que l'importation était permise, dès que le prix du blé s'élevait à 3 l. 3 sh. le *quarter*, en acquittant un droit de 2 sh. 6 d. (3 f. 25 c.), c'est-à-dire, que, dès que le quintal poids de marc de blé valait 17 fr. 90 c., ou le septier de Paris 43 fr., l'importateur, en payant un droit de 75 cent. par quintal poids de marc, pouvait introduire en Angleterre des grains étrangers, en telle quantité qu'il lui conviendrait.

Ainsi, dès que l'importateur trouvait des béné-

(1) Nous montrerons dans le deuxième livre de cet ouvrage, qu'une des causes des altérations de la constitution anglaise est la trop grande concentration des fortunes, dans un petit nombre de familles.

fices à porter en Angleterre du blé, à 17 f. 15 c. le quintal, il pouvait le faire; or, dans les années ordinaires, le blé, sur le continent, est estimé valoir de 10 à 11 fr. le quintal, il devait donc y avoir, et il y eut en effet, une importation considérable de blé du continent.

L'intérêt du commerçant en grains lui faisait bien une loi de maintenir le prix du blé, au-dessus de 3 l. 3 sh. le *quarter*; mais cependant il arrivait que ce prix s'abaissait, alors l'importation était défendue. En quelques semaines, la consommation épuisait les grains importés. Leur prix s'élevant de nouveau, l'importation était permise.

On conçoit que le blé devait se soutenir au prix 3 l. 3 sh. assez habituellement; et il était impossible à l'agriculture de l'élever à un prix, qui pût la couvrir de ses frais, de ses impôts, de la rente du propriétaire et des profits du fermier.

Sans doute la session du parlement de 1814 et celle de 1815 auraient pu faire quelques dispositions législatives, pour parer au danger qui menaçait l'agriculture anglaise. Le premier traité de Paris était à peine terminé. Le congrès de Vienne allait s'ouvrir et régler les destinées de l'Europe. On pensait donc, et avec quelques apparences de raison, en Angleterre, que le vague de la politique générale de l'Europe devait en amener, dans les déterminations administratives de tous les Etats particuliers.

Il eût fallu aussi, pour que l'opinion publique

parlât fortement en faveur de la détresse de l'agriculture, qu'elle se dépossédât d'une persuasion, d'une espèce d'*idée fixe*, » qu'il était nécessaire que « le prix des denrées sur le continent fût égal à « celui qu'elles ont en Angleterre. »

Sans doute l'intérêt de l'agriculture devait être de mettre le blé à un prix tellement en concordance avec ceux du continent, que les agriculteurs anglais fussent excités à produire davantage, par la certitude d'une exportation abondante. Mais la surcharge des impôts ne le permettait pas, de la part de l'Angleterre. Il fallait renoncer entièrement à ce point de haute économie politique. L'*idée fixe* que nous venons de signaler, s'en emparait.

On n'avait pu se refuser, en Angleterre, à reconnaître, que l'industrie manufacturière du continent, stimulée par les blocus par déclaration et par le blocus continental, s'était accrue; et que ses produits étaient améliorés, abondans et suffisans à la consommation de la plus grande partie de l'Europe et même d'une partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Cette industrie s'était pourvue de machines aussi ingénieuses et beaucoup moins chères que les machines anglaises. Ces machines étaient nombreuses, et tous les jours le devenaient davantage. Mais l'orgueil anglais ne pouvait pas se persuader qu'il y eût, ailleurs que dans la Grande-Bretagne, une industrie active et intelligente, et un esprit d'invention fécond et exercé. On n'imputait donc qu'au bas prix des denrées et

de la main-d'œuvre, la supériorité à laquelle étaient parvenus les produits de l'industrie du continent et la concurrence, qu'ils pouvaient soutenir, avec ceux de l'industrie anglaise.

Ne pouvant pas abaisser le prix des denrées anglaises à celui des denrées du continent, il fallait, dans les calculs de l'*idée fixe* qui voyait les causes de la concurrence des manufactures étrangères avec celles de l'Angleterre dans le bon marché des subsistances et de la main-d'œuvre, élever le prix des grains sur le continent.

Etablir une telle parité, était sans doute une prétention chimérique; une mesure détestable en elle-même, et pour l'Angleterre et pour l'étranger qui ne pouvait que se confirmer davantage, dans la haine qu'il a vouée assez généralement aujourd'hui au gouvernement anglais; mais l'impéritie, l'ignorance et l'orgueil, et la fougue que les uns et les autres impriment aux déterminations qu'elles arrêtent, voulaient le tenter.

Comment une consommation étrangère de six à sept millions de quintaux, ou de dix au plus (celle des blés du continent par l'Angleterre), aurait-elle pu produire un tel effet? Sans doute combinée avec des manœuvres d'accaparemens, avec des facilités achetées, à prix d'argent, sur le continent, elle pouvait, dans une année de mauvaise récolte, produire, pendant un temps, un surenchérissement considérable. Mais l'usage et la culture de la pomme de terre étaient-là, et neu-

tralisaient, dans l'année suivante, toute l'opération ; en supposant que le continent eût persisté dans son aveuglement.

Ainsi l'agriculture anglaise recevait, de l'égarement de l'opinion publique, comme du vague de la politique de l'Europe, en 1814 et en 1815, comme du rétablissement des relations commerciales avec le continent, et de la surcharge des impôts, de nouvelles causes de sa détresse.

Le retour du commerce avec le continent, avait permis d'exporter en Angleterre, des ports les plus voisins des côtes anglaises, des bestiaux grands et petits, des volailles et des œufs, des beurres, même des poissons salés qui y étaient, à des prix bien inférieurs à ceux de l'Angleterre. Le régime des douanes n'avait pas été suffisamment armé de droits et de prohibitions contre cette importation, et dans l'extension qu'elle venait de recevoir, l'agriculture qui ne pouvait pas donner ses productions à des prix aussi bas, renonçait à les créer, et souffrait, pour le présent et pour l'avenir, de cette importation.

Détresse particulière du commerce de la laine, due à ces mêmes causes.

Le commerce de la laine éprouvait une détresse particulière, du retour des liaisons commerciales avec le continent.

L'éducation des moutons, l'amélioration et le croisement de leurs races avaient souffert du passage de l'état de guerre à celui de paix, du régime du papier-monnaie et de la facilité des escomptes, à la reprise du pair avec l'or et l'argent, des

billets de banque, et à la diminution du médium de circulation. La détresse présente du commerce de la laine était cependant, et en très-grande partie, le resultat de l'étendue et de la liberté de l'importation, en Angleterre, des laines étrangères.

Le prix des laines communes avait baissé de moitié; celui des laines longues communes, et des laines fines de races croisées, des deux cinquièmes; et encore pour les unes et pour les autres, ne trouvait-on pas suffisamment d'acheteurs.

Lord comte de Sheffields, dans le rapport qu'il fit à l'assemblée qui s'est tenue à la fin de la foire de Leewes (pour les laines) le 26 juillet 1816, de l'état des produits et du commerce de la laine, établit :

1°. Que la détresse du commerce de la laine était due principalement, à la grande importation qui avait été faite des laines étrangères, en 1814 et 1815;

L'importation des laines étrangères, confinée presque toute entière aux laines d'Espagne, avant les guerres de la révolution, n'était, sur une commune de huit années, que de 2,680,828 liv. de laine. L'importation des deux années précédentes, 1814 et 1815, avait été de 30,704,672 liv. de laines d'Espagne fines, laines améliorées de Saxe et de France, laines communes de première qualité du reste de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France. L'importation des laines de toutes sortes, de ces deux contrées particulièrement, s'élevait chaque

année, de 4,500 à 4,600,000 l. st., et toutes ces importations réunies avaient coûté à l'Angleterre au delà de 6,000,000 l. st.

2°. Que le résultat de cette excessive importation avait été d'abaisser le prix de toutes les laines anglaises, ainsi que le relevé des prix de vente des diverses foires à laines de l'Angleterre et du pays Galles en faisait foi;

3°. Que dans un tel état, la nourriture des troupeaux à laines fines, et améliorées par des croisemens plus ou moins répétés des races anglaises et espagnoles, perdrait tout espoir d'encouragement et serait abandonnée;

4°. Que les agriculteurs se porteraient à l'éducation des bêtes communes, à laines longues, quoique grossières, ou à celle des moutons à petits os et à grande graisse, pour les boucheries; que dès-lors, l'agriculture anglaise perdrait un de ses plus précieux avantages, et le temps et les capitaux qu'elle avait consacrés à atteindre ce point important d'amélioration de ses troupeaux;

5°. Que les pasteurs ne devaient pas cependant se décourager; que, quel que fût le point d'accroissement auquel étaient parvenues, sur le continent, l'amélioration et l'augmentation des troupeaux et les manufactures de lainages, ils ne devaient pas publier que l'Angleterre aurait toujours à fournir à la consommation de 28,500,000 individus de la mère-patrie et de ses colonies et établissemens extérieurs.

Lord Sheffield termina son rapport en invitant l'assemblée à présenter une pétition au parlement, demandant qu'il fût mis des entraves et des droits à l'importation des laines étrangères ; il était à croire que l'effet en serait utile.

Résultats de l'état actuel de l'agriculture anglaise.

Nous releverons de l'exposé que nous venons de faire de l'état présent de l'agriculture anglaise, d'abord, qu'elle est contrariée, gênée, désolée et en souffrance par l'accroissement exorbitant des impôts ;

Et deuxièmement : que les prohibitions, quasi-prohibitions et droits considérables de douanes sont nécessaires à son agriculture comme à ses manufactures et à son commerce extérieur.

Que penser dès-lors de nos modernes prédicateurs de la liberté indéfinie du commerce ? Egarés par une vaine philantropie, ou séduits par de brillans aphorismes des panégyristes de l'Angleterre, vendus, ou de bonne foi, ils sacrifient à l'intérêt de cette nation, ceux du continent et de leur patrie (1).

Agriculture de l'Irlande.

Les renseignemens peu nombreux, mais très-exacts que nous avons réunis sur l'Irlande, partie si intéressante de l'Empire Britannique, établissaient avec toute la certitude désirable que, depuis la

(1) Nous traitons cette question plus longuement, dans le 12ᵉ. chapitre de ce livre, où nous examinerons la possibilité de faire des traités de commerce avec l'Angleterre.

réunion du parlement de ce royaume à celui de la Grande-Bretagne, son agriculture a été améliorée d'une manière très-sensible.

Toutes les passions avaient été mises en jeu pendant huit ans pour obtenir l'union du parlement d'Irlande à celui de la Grande-Bretagne. Des scènes à jamais déplorables eurent lieu depuis 1793 jusqu'en 1799. L'union fut emportée par la force, par l'intrigue, disons-le et avec franchise, par le machiavélisme le plus atroce. L'Irlande a enfin vu son administration politique et civile se fondre et s'absorber dans celle du royaume-uni.

En est-elle plus heureuse aujourd'hui (1)? Son agriculture a-t-elle été améliorée? A-t-elle pris de grands et d'utiles accroissemens?

Nous ne pouvons répondre qu'affirmativement. Depuis 1800, l'Irlande a marché d'un pas rapide à une prospérité croissante, jusqu'en 1810. Nous en esquissons à grands traits les résultats.

Sa population a augmenté de 23 p. $\frac{0}{0}$, et s'élève à 4,850,000 individus. Ses revenus publics se sont accrus de plus de 100 p. $\frac{0}{0}$, et ont produit 5,200,000 l. st., desquels déduisant le quart, pour la différence occasionnée par la dépréciation du papier-monnaie, qui a été de beaucoup moins forte en Irlande que

(1) Nous renvoyons nos lecteurs aux chapitres 4e. et 5e. du 4e. livre de cette histoire, où nous parlons des affaires de l'Irlande et de l'union de son parlement à celui de la Grande-Bretagne.

dans la Grande-Bretagne, nous aurons un accroissement de 60 p. % sur la masse des impositions ; et il faut remarquer que presque tous les nouveaux impôts ont frappé sur les consommations. L'Irlande n'a point été soumise à la taxe de la propriété (ou sur le revenu) et ne paye, sur les autres impôts, qu'environ un sixième de la Grande-Bretagne. Les consommations qui sont imposées sur celle-ci, à raison de 30 p. % de la valeur, ne le sont sur celle-là qu'à 5 p. %

Le grand nombre de capitaux versés en Irlande y a encouragé la culture. Des routes, des canaux et des ponts ont été projetés et exécutés, pour la majeure partie, ou mis en ordre d'exécution.

La fertilité de l'Irlande, l'égalité de son climat, l'abondance des engrais naturels, le bon marché de la main-d'œuvre, ont engagé à des défrichemens de landes et de terres vagues, et à des desséchemens de marais : de 16 à 17,000,000 d'acres de terre, au lieu de 11,000,000, ont été cultivés ou mis en pâture.

Les terres arables ont augmenté en nombre d'un quart, et en produits de cinq septièmes, et elles ont fourni à une exportation en grains de la valeur de 2,938,180 l.st. ; les jachères ont été très-restreintes ; la culture en grand des pommes de terre y est assez bien entendue.

Les pâtures ont été singulièrement augmentées : l'exportation du bétail et de ses produits, est de-

venue plus forte; enfin la balance du commerce de l'Irlande en 1808, 1809 et 1810, a été, année commune, de 1,124,500 l.st. montant de l'excédant des exportations sur les importations, qui, réunies, s'élevaient pareillement, année commune, de 20 à 23,000,000 l.st.

Enfin l'Irlande peut être considérée aujourd'hui comme le grenier supplémentaire de la Grande-Bretagne.

A quelles causes assigner ces heureux résultats? Sont-ils dus à la seule union des deux parlemens? Nous ne l'assurerons pas, quoiqu'elle y ait puissamment contribué. Cependant il y aura toujours à examiner, si ces mêmes effets n'auraient pas été obtenus, sans l'union; s'ils n'auraient pas été plus considérables, sans elle.

Ne devons-nous pas les considérer plutôt: 1°. comme l'effet de la modération des taxes qui ne sont guères que d'un dixième, en masse, de celles de la Grande-Bretagne; l'Irlande n'ayant contribué de deux dixseptièmes aux charges de la Grande-Bretagne, qu'au moyen des emprunts; et n'ayant même payé une partie de leurs charges, que par de nouveaux emprunts;

2°. Comme le résultat de la grande division des propriétés et du système des moyennes cultures;

3°. Comme l'effet de la longueur des baux ou des tenures à rentes qui ayant, été moins renouvelés, pendant le moment de la dépréciation du papier-monnaie, ont laissé les terres à des prix plus

bas, et les profits des fermiers et des tenanciers à des taux plus considérables. Les titres des terres étant des confiscations pour forfaitures, les propriétaires les ont toujours louées à des fermages ou rentes moins élevées. On a conservé, en Irlande, le privilége de donner en arrentement à perpétuité, et non pas pour 150 ans au plus.

Il n'y a point de taxes des pauvres. La dîme se perçoit par des ministres protestans, sur des ouailles d'une autre communion, avec moins de rigueur qu'en Angleterre. Enfin, l'exportation a presque toujours été permise. Les cultivateurs ont donc dû produire, à moins de frais, et récolter davantage.

En vain, une basse cupidité a-t-elle cherché à alarmer sur le prétendu esprit de rebellion du paysan irlandais, et à exciter des inquiétudes dans le parlement du royaume-uni, pour obtenir des lois de répression, des loix vexatoires qui amènent plutôt qu'elles n'éloignent les révoltes. Le paysan irlandais a été calme et tranquille; il n'a point *rompu la paix du Roi*, il ne sera pas déporté au travers de l'Atlantique : et il ne perdra pas, au profit des agioteurs, le bénéfice de la longueur de son bail ou de sa tenure. La loi de l'émancipation des catholiques, quoique non complète, lui a assuré tout ce qu'il pouvait désirer pour ses intérêts religieux. Les restrictions mises à la loi ne sont, pour lui, d'aucune dureté. Peu lui importe de ne pas siéger au parlement, peu lui

importe de ne pas parvenir au grade de général en chef ou de l'état-major, et à une trentaine de places à la nomination de la couronne.

at de l'Ir- e en 1816. Il ne faut pas croire cependant que cette amélioration de l'Irlande soit parvenue au point dont ce malheureux royaume était susceptible.

La misère du paysan irlandais est aussi excessive que sa patience, et que ce que l'orgueil anglais appelle sa paresse incurable. On a fait quelque chose pour les hautes et moyennes classes de la société, mais rien pour les dernières. Des capitaux ont été versés en Irlande, et y ont donné de l'activité aux défrichemens, à la reproduction : mais en 1810 cette transmigration a cessé ; la différence du change de l'Angleterre avec l'Irlande donnait déjà une défaveur trop considérable au capitaliste qui voulait y porter des fonds. D'ailleurs, il s'accumulait beaucoup moins de capitaux en Angleterre ; la dette publique en absorbait quelques-uns, et les pertes du commerce extérieur en anéantissait beaucoup d'autres.

Le peuple irlandais, pendant cette partie de la guerre de la révolution, a été inquiété par la suspension de l'*habeas corpus* et par les lois martiales. Les machines se sont introduites en Irlande, et ont laissé des bras sans emplois. Dès-lors, le recrutement de la flotte et de l'armée de terre s'effectue aisément ; et on a des émigrations plus nombreuses pour la Nouvelle-Ecosse et le haut-Canada.

L'Irlande, qu'on nous passe le terme, a été plus

utilement *exploitée* au profit de la Grande-Bretagne, et il devient démontré aujourd'hui que l'union du parlement de l'Irlande lui a été funeste; que l'Irlande n'est qu'une colonie de la Grande-Bretagne, qui, à la première occasion, échappera au joug que lui ont imposé l'orgueil et l'injustice.

CHAPITRE IX.

Des manufactures et de l'industrie anglaises.

Considérations générales sur les manufactures anglaises. — Population manufacturière. — Produits des manufactures anglaises. — Sacrifices faits aux manufactures. — Causes générales de la décadence des manufactures anglaises. — Pertes spéciales des manufactures et du commerce anglais, de 1808 à 1816.

[…]érations […]les sur […]anufac- […]nglaises.

Nous avons à approfondir les funestes résultats, qu'a produits sur le commerce, sur l'industrie manufacturière de l'Angleterre, sur la reproduction, le travail et les richesses, la continuation de la guerre contre la France et ses alliés, après la mort de M. Fox et la retraite des lords Grenville et Grey, du cabinet; car, ne le dissimulons pas, ce n'est que de l'époque de la chûte du ministère de lord Grenville, que date la décadence du commerce anglais : les années de sa prospérité ont fini avec l'année 1808. La deuxième guerre de la révolution avait été jusque-là utile à sa prospérité, et fondait la grandeur de l'Angleterre; ce n'est que dans le courant de 1809, que les gens instruits ont commencé à reconnaître que la guerre la plus

heureuse tue la reproduction, même au sein de la nation qui la fait avec le plus d'avantage.

Nous avons déjà vu que les effets immédiats de la guerre, pour l'Angleterre, avaient été la prodigalité des dépenses, l'immodération des impôts, la multiplication du papier-monnaie et la facilité qu'elle a donnée d'emprunter, de s'endetter et de charger la génération future du fardeau des erreurs, et de l'égoïsme peut-être, de la génération présente.

Nous allons exposer l'influence qu'a eue la prolongation de la guerre, sur les manufactures d'abord et sur le commerce et la navigation de l'Angleterre.

En détruisant les tenures à cens et les petites fermes, et en agglomérant d'autre part les propriétés foncières, dans un petit nombre de mains, dans celles peut-être de vingt mille chefs de famille, la justice prescrivait, la nécessité même réclamait impérieusement de donner de l'emploi à cette partie de la population que les champs ne pouvaient plus occuper, et qui restait aux travaux sédentaires de l'industrie.

Sans doute, et depuis long-temps, les manufactures, le commerce et la navigation étaient un des principaux objets, si ce n'était le seul, de la politique de l'Angleterre. Tous les moyens étaient coordonnés à ce but, tous les ressorts étaient tendus à ce seul effet, et toujours avec plus de fougue que de maturité, avec plus d'énergie que

de sagesse. Toutes les guerres de l'Angleterre, depuis le commencement du dix-huitième siècle, avaient été des guerres maritimes, parce que toutes avaient été des guerres entreprises, dans le but d'obtenir des avantages de commerce sur des nations voisines et rivales. On avait fait, pendant la guerre de la révolution, l'essai des guerres continentales, qui, en mettant aux mains les nations de l'Europe, laissaient l'Angleterre voler au monopole du commerce du monde. Elle l'obtenait, mais au prix d'une prodigalité de subsides aux puissances en guerre contre la France, qui a ruiné l'Angleterre; et cependant les peuples de l'Europe, appauvris par leurs guerres d'invasion, ne pouvaient plus acheter à l'Angleterre les retours de ses échanges avec le monde, ou le système continental leur en interdisait la volonté, si la possibilité en existait encore.

Ainsi la tranquillité du monde, le bonheur des générations paisibles qui l'habitent, celui de l'Angleterre, ses richesses, un effrayant avenir d'impôts, une masse énorme de dettes, avaient été sacrifiés à cette chimère du monopole du commerce de l'univers; et l'Angleterre, au moment où le surcroit de la population inutile aux campagnes venait lui demander du travail, le leur voyait ravir, par la décadence de son commerce.

D'autre part, l'adoption plus générale des machines diminuait encore le travail et l'emploi des bras, et aggravait la misère.

Le dénombrement de 1801 portait à 1,847,354 le nombre des individus employés aux arts et métiers, aux manufactures et au commerce. En 1811, quoique la population générale eût augmenté, ce nombre avait diminué ; il était au-dessous de 1,600,000 individus, et ils n'étaient pas toujours occupés. Les manufactures, à l'aide des machines, avaient produit beaucoup plus, avec moins de bras ; les salaires étaient devenus plus forts ; et ces 1,600,000 individus travaillaient beaucoup moins. On a vu des ouvriers de certains genres de manufactures, ne faire que quatre journées de travail par semaine. Il en était résulté, à la vérité, que l'effet de l'adoption générale des machines avait été moins sensible ; mais lorsque la dépréciation des billets de banque et le renchérissement des denrées vinrent forcer les ouvriers à plus de travail, alors on s'aperçut que l'emploi manquait aux bras qu'on avait à occuper. En 1815 et en 1816, les manufactures en masse n'exigeaient plus que le tiers des ouvriers qu'elles employaient autrefois. Populati[on] manufacturiè[re]

On verra, par le relevé des importations et exportations générales du commerce de l'Angleterre, depuis 1785 jusqu'en 1814, que les années 1805, 1806, 1807 et 1808 ont été remarquables par les exportations étendues des objets manufacturés de l'Angleterre, d'autant plus fortes qu'aucune dépréciation des changes ne venait en diminuer les résultats. L'Angleterre, dans cette période de quatre ans, Des produit[s] des manufac[tures] anglaise[s]

n'était point encore débitrice dans la balance des paiemens. Les subsides, accordés aux puissances du continent, étaient faibles et proportionnés aux moyens de l'Angleterre.

Depuis 1808, les exportations des objets manufacturés ont augmenté jusqu'en 1810 et même jusqu'en 1811; mais elles étaient frappées de la perte des changes et des saisies, des séquestres et des dépérissemens dans les magasins, résultats de l'exécution du blocus continental qui en diminuait réellement le produit.

De 1804 à 1808, les exportations des objets manufacturés ont été, année commune (sur quatre), de 35,000,000 l. st. Telle était la part qu'avaient les étrangers dans la consommation des produits de l'industrie anglaise. Quelle était la part qu'avait la Grande Bretagne dans leur consommation intérieure?

Mac-pherson estimait que le produit général des manufactures anglaises s'élevait, un peu avant le traité d'Amiens, à 116,000,000 l. st. (2,900,000,000 fr).

Les calculs de M. Pitt, 4 ans avant, en 1797, portaient les fonds employés, dans le commerce extérieur à 80,000,000 l. st. et ceux employés dans le commerce intérieur à 280,000,000

		360,000,000
Et les profits du premier à.	12,000,000	40,000,000
Et ceux du second à. . .	28,000,000	

Si l'industrie manufacturière donnait cent seize millions l. st. de produit, comment les bénéfices de vente, de revente, de détail de ces produits,

pouvaient-ils s'élever à 40,000,000 l. st. ? Comment une industrie qui ne produisait que 116,000,000 l. st., qui n'avait eu à s'exercer que sur un ensemble d'exportations et d'importations de 65 à 70,000,000 l. st. exigeait-elle, pour être mise en activité et en valeur, 360,000,000 l. st. de fonds capital ?

Il y a donc eu une exagération plus forte encore, dans les calculs de M. Pitt, que dans ceux de M. Mac-pherson, ainsi que l'a prouvée la perception de la taxe de 10 p. %, levée sur le revenu industriel et commercial, qui n'a donné, au plus, que 1,150,000 l. st., au lieu de 4,000,000. Si on suppose que la fraude a pu diminuer cette perception d'un $\frac{1}{4}$, nous aurions le produit de cette partie de la taxe du revenu à 1,700,000 l. st., et les bénéfices et intérêts des capitaux des commerces de tous genres, à 17 ou à 18,000,000 l. st.

Il est à croire que M. Pitt a voulu comprendre, dans la somme de 28,000,000 l. st., employés dans le commerce intérieur et autres commerces, les capitaux destinés habituellement à l'escompte ou transmutés en obligations hypothécaires ; mais alors, pourquoi le dixième de l'ensemble de tous les profits de ces capitaux ne s'est-il élevé qu'à 17 ou 1,800,000 l. st. au plus ?

Les calculs de Mac-pherson étaient faux et exagérés, au-delà de toute mesure, pour les années 1800 et 1801. Mais dans la période de 1804 à 1808, bien plus brillante pour les manufactures anglaises, ils se trouvent encore bien éloignés de la vérité.

L'industrie sur le coton employait 800,000 ouvriers de tout âge et de tout sexe, et l'industrie totale moins de 2,000,000 ouvriers. La proportion est donc encore exacte.

Sur ces.	61,131,192
L'Angleterre exportait à l'étranger. . .	35,000,000
Elle en consommait donc dans son sein. .	26,131,192

Les produits de l'industrie de la France impériale de 1812, sont inférieurs d'un cinquième à ceux de l'industrie anglaise de 1804 à 1808 ; mais en 1812, dans la France impériale,

990,000,000 fr.	étaient la valeur de la consommation intérieure des produits de ses manufactures, en l. st. .	39,600,000
160,000,000 fr.	étaient l'excédent de ses exportations, sur ses importations, en l. st.	6,400,000
1,150,000,000 f.	en l. st.	46,000,000

Les consommations de la France impériale portaient sur 43,000,000 individus ; celles de la Grande-Bretagne, sur 12,000,000 individus ; celles-ci étaient donc beaucoup plus fortes : elles donnaient 2 l. st. 5 sh. par tête : dans la France impériale, elles n'étaient réparties qu'à raison de moins de 1 l. st. par tête.

De 1808 à 1813, les manufactures anglaises déclinent, celles du coton principalement. La misère (un quart de la population est à la charge des paroisses et reçoit des secours de la taxe des pauvres) ; l'accroissement de la mortalité dans les districts manufacturiers (on peut suivre, sur l'état des décès de l'année suivante, la chûte des diverses manu-

factures); l'émigration et la facilité du recrutement des armées, en sont la cause et en deviennent la preuve et le triste résultat.

En 1813, l'exportation des produits manufacturés, descend à.	26,000,000 l. st.
Dont il faut déduire la perte des changes de 40 p. %.	10,400,000
l'exportation n'est donc plus, dans la réalité, que de.	15,600,000
Si nous supposons que la diminution des consommations intérieures, produite par la misère et l'immodération des taxes, n'ait agi, sur leur quotité, que dans la proportion de 20 p. %., nous trouverons que celle-ci ne s'élève plus qu'à.	21,600,000
Total.	37,200,000

quoique, peut-être, le prix élevé des objets manufacturés consommés en Angleterre, par la dépréciation du papier-monnaie ait paru être de 30 millions liv. sterl. et plus.

L'industrie anglaise, les manufactures de la Grande-Bretagne ont donc éprouvé de grandes pertes, une décadence alarmante.

En vain, pour les prévenir ou en neutraliser les résultats, l'Etat a-t-il fait de grands efforts, d'étonnans sacrifices; ils ont été insuffisans.

Nous avons vu, en traitant de l'agriculture anglaise, que la nécessité de tenir la main d'œuvre à un prix un peu abaissé, avait fait prohiber l'exportation des grains. Le prix du blé, régulateur

Sacrifices aux manufactures.

assez habituel (1) de celui du travail, n'avait pu, dès-lors, s'élever à sa valeur réelle ; il aurait été, si sa valeur eût suivi la progression de l'accroissement de toutes les autres denrées, à 8 l. st. 10 sh. le *quarter*, au lieu de 5 l. st. ou 5 l. 6 sh. que coûtait le *quarter* de froment en 1813. Le prix de la viande a été encore plus abaissé ; elle coûtait moins de frais à produire, et elle était chargée de moins de taxes. Toutes ces dispositions funestes à l'agriculture ont été faites cependant dans l'intérêt des manufactures.

Nous ne pouvons pas douter que la compagnie des Indes ne soit venue, dans un véritable esprit de patriotisme, au secours des manufactures ; elle leur a commandé et payé des objets d'industrie

---

(1) Nous disons *assez habituel*. Depuis l'adoption des machines qui simplifient l'emploi et le nombre des bras, et qui font, avec le travail d'un seul homme, d'un enfant même, ce que faisaient 3 ou 4 ouvriers, on sent que l'augmentation de 2 sols par livre de pain, de 6 sols sur la nourriture d'un homme, de 20 sols, si l'on veut, n'est que d'un seizième sur le produit obtenu de ce même homme, à l'aide d'une mécanique. L'excès des impôts, l'extrême subdivision de la répartition de ceux sur les consommations, et la nature de leur perception sur le vendeur, qui lui laisse toujours un bénéfice à faire sur l'acheteur, indépendamment de ceux du commerce du détail, contribuent seuls au renchérissement de la main-d'œuvre. Il nous serait aisé de prouver cette vérité : nous renvoyons à cet égard, au chapitre V, *du crédit, de la circulation et du papier-monnaie*. §. *des effets de l'immodération des taxes*.

qui obstruent ses magasins de l'Inde, et figurent dans les 38,000,000 l. st. de ses créances, marchandises et avances dans l'Inde et en Angleterre, pour une partie considérable.

Le gouvernement a favorisé, autant qu'il était en sa puissance, le commerce et l'industrie de la Grande-Bretagne (1).

C'est donc à la guerre seule, et aux taxes immodérées, qu'il faut attribuer la décadence des manufactures anglaises.

En 1814, la paix avec la France, celle avec l'Amérique septentrionale, ont ouvert des débouchés à l'industrie britannique et au commerce extérieur. Les douanes cependant ont rendu un sixième de moins.

On en a accusé, en Angleterre, l'émigration en France de toutes les classes de la société. N'est-il pas d'autres causes plus radicales, plus générales? La guerre n'a-t-elle pas détruit les consommations? La rapidité de la communication des lumières du siècle, et l'application, à la pratique, des théories de tous les ordres, qu'elle a

(1) Nous verrons dans le cours des livres 6 et 7 de cette histoire, que le parlement a accordé des secours particuliers au commerce. Le gouvernement, de lui-même, et sur le fonds secret du produit des droits d'amirauté (de 12,000,000 l. st. pendant ces deux guerres), gage de la corruption de l'Europe, de sa turbulence, de ses insurrections et de ses malheurs, a favorisé le commerce anglais et lui a aidé à ruiner les commerces étrangers.

déterminées, n'agissent-elles pas sur l'industrie de tous les peuples? Toutes les nations ne cherchent-elles pas à produire par elles-mêmes, et à se créer une industrie?

ses géné- de la dé- nce des ifactures ises.

L'adoption des machines, ou mécaniques, plus perfectionnées, avait été d'une utilité spontanée aux manufactures anglaises, et de 1802 à 1808; mais plus tard elle lui devint nuisible. Les machines laissèrent d'abord une multitude de bras sans emplois; ensuite, par le secours de ces mécaniques mues par la vapeur, et à l'aide des cours d'eau et des autres forces de la nature, moins d'ouvriers produisirent beaucoup plus, et surtout bien au-delà des besoins de la consommation générale; les objets manufacturés en trop grande quantité, baissèrent de prix, et tendirent toujours davantage à avilir leur valeur dans les marchés du monde: on fut forcé de les vendre à très-grande perte, et quoique cette perte fut répartie entre plusieurs classes de producteurs et de commerçans, elle ne fut ni moins réelle ni moins forte pour la masse du commerce anglais.

A la vérité, ces marchandises, livrées à perte aux consommateurs, en augmentaient le nombre, créaient des besoins qu'on avait l'espoir de satisfaire plus tard, à des prix plus élevés. Le commerce anglais perdait, mais pour regagner (1).

(1) Cet espoir a toujours été donné avec soin, au commerce anglais: et il en avait besoin dans ces circonstances, pour se

Le continent, de son côté, les Etats-Unis eux-mêmes, furent forcés par les blocus sur papier et le blocus continental et par les embargos, d'adopter l'usage des machines. Tous les objets manufacturés, d'un besoin général, et pour la consommation de l'universalité des populations, furent confectionnés à très-bas prix. Les produits

---

consoler de la perte, que lui faisait éprouver la fougue de ses expéditions. Il se présenterait une grande question à soumettre à d'exactes investigations : le commerce anglais a-t-il été invité et aidé, par son gouvernement, à encombrer les marchés du continent et du monde, d'objets manufacturés, qu'il livrait au-dessous du prix réel auquel ils revenaient ; à dégoûter ainsi le commerce des autres nations, de spéculations semblables, et à ruiner leurs manufactures ? Cet effet, qu'on a observé si souvent et si généralement, n'est-il produit au contraire que par cette envie de confectionner, si commune à tous les manufacturiers, et par la fougue et l'audace des spéculations anglaises ? on conçoit qu'il ne doit pas rester de traces d'une pareille mesure. Nous sommes fondés à croire que cette question n'est pas vaine et serait résolue par l'affirmative, pour la première de ces questions. Le ministère a invité et secouru, avec les fonds de la caisse des droits d'amirauté et autres ; et la concurrence des expéditions a augmenté l'encombrement.

Il est singulier, et cependant c'est une conséquence indubitable de la publicité de cette manœuvre, que, dans ce moment-ci, en 1817, le commerce anglais se croit des droits à être exclusivement chargé de pourvoir seul aux besoins, qu'il a créés pour les habitans de Buenos-Ayres et de Rio de la Plata, en raison du vil prix, auquel il lui a abandonné les objets confectionnés dans ses manufactures, en 1809 et 1810.

des manufactures anglaises furent non-seulement imités, ce qui n'était pas difficile, mais surpassés.

A l'exception du filage, en fil très-fin de coton, que les Anglais devaient à la température humide de leur climat, et de quelques piqués et bazins pour le coton, de très-peu d'objets de quincaillerie et de poterie, ils furent rivalisés et durent reconnaître, dans les lainages, les soieries, les teintures, les objets de luxe, de goût, les porcelaines, les bronzes, dorures et argenteries du continent, une supériorité incontestable.

Et le commerce anglais vit avec douleur que, malgré d'immenses avantages de débouchés sur toutes les mers du monde, de capitaux, d'habitudes d'industrie, une décadence rapide et difficilement remédiable devenait, de résultats en résultats, de causes en réactions d'effets, l'amère conséquence d'une guerre trop témérairement entreprise, trop follement continuée, et de l'essor de perfectionnement industriel, que le caractère du dix-huitième siècle avait imprimé au continent, et que ce système de guerre perpétuelle avait développé avec plus d'intensité.

En analisant les balances du commerce et l'état des exportations et importations générales, que nous donnons dans le chapitre suivant, on attribuera sans doute, comme nous, la détresse actuelle des manufactures anglaises à l'exubérance de leurs produits, tout autant qu'à la destruction des consommations, résultats de la guerre et du malaise général.

L'Angleterre a écoulé en Europe les denrées coloniales de ses retours, assez aisément, quoique lentement, en 1810 et 1811. Les produits de ses manufactures ont, depuis, seuls souffert de la diminution de ses débouchés : et cependant le nombre de leurs consommateurs, qui étaient presque tous hors de l'Europe, avait augmenté. Ils auraient dû, dès-lors, faire plus de demandes. Il fallait donc que l'Angleterre eût surchargé leur consommation, d'objets manufacturés. Elle avait donc produit trop, pendant les années de la prospérité, et devancé les besoins actuels. Tel était l'état où elle se trouvait, de 1810 à 1813.

A la paix, les manufactures du continent, presque aussi riches en machines que celles de l'Angleterre, ont versé leurs produits en Amérique et dans le commerce des Etats-Unis. Ils ont été trouvés mieux confectionnés que les siens. Son commerce doit en souffrir : et les effets en auraient été plus sensibles et plus prompts, si la France n'avait pas été envahie par 1,200,000 hommes, et forcée de payer des contributions qui doivent, en dernière analise, augmenter le prix de la main-d'œuvre ; et si une mauvaise récolte en grains et trois mauvaises récoltes en vins n'étaient pas venues produire momentanément le même effet.

Cependant, si l'on considère que l'effet du surenchérissement de la main-d'œuvre est presque nul dans les manufactures, qui emploient beau-

coup de machines, on estimera que le moment n'est pas très-éloigné où les peuples du continent européen pourront exercer librement leur industrie et aussi utilement que l'Angleterre.

D'autre part, les capitaux n'ont jamais manqué à l'industrie manufacturière anglaise, quand on a eu le plus léger espoir du placement de leurs produits. Leur rareté, leur absence même, n'est point causé sa détresse, elle en a eu à sa disposition bien au-delà de ses besoins. Quand ils ont été surabondans, ces capitaux sont venus se verser sur le continent. Ils y ont alimenté, non l'industrie de ce même continent, mais de grandes spéculations anglaises sur les matières premières, les blés, les vins, les laines, les soies, les chanvres, les fers, etc., au profit espéré de leurs propriétaires, et pour la prospérité des manufactures anglaises, par le surenchérissement que ces spéculations devaient porter dans toutes les denrées et dans la main-d'œuvre. Ces avanturiers de commerce ont opéré, avec l'audace et la fougue qui caractérisent les spéculations hazardées. Ils n'avaient pas été heureux en 1814 et en 1815; l'auront-ils été davantage en 1816 et 1817?

Il est aisé, par exemple, de spéculer sur les blés, en Angleterre. Leur récolte n'est que d'une trentaine de millions de quintaux, et cinq ou six millions de quintaux de blés étrangers sont nécessaires à sa consommation ordinaire. En est-il de même en France, où la récolte est de 150

à 200 millions de quintaux? La ressource des pommes de terre ne viendra-t-elle pas, d'ailleurs, déjouer la cupidité des spéculations ?

Quoiqu'il en soit du succès de ces spéculations, il n'en est pas moins vrai, que les manufactures anglaises n'ont jamais manqué de capitaux; que les débouchés de ces manufactures avaient augmenté, bien loin de diminuer; que les guerres de l'Europe n'ont tué que la consommation de leurs retours; que si les manufactures anglaises éprouvent une détresse, elles la doivent principalement à ce qu'il a été trop produit, en objets manufacturés, soit par eux, soit par le continent. L'accueil général fait en Angleterre, comme dans l'Europe, au système de remplacer les bras et le travail des hommes par des machines, est donc la cause principale et durable des malheurs qu'éprouvent l'industrie et les manufactures de l'Angleterre.

Cette cause du mal, et le mal lui-même, sont d'autant plus aggravés que le continent tombe dans le même excès qui a perdu le commerce anglais. Il en est déjà à l'abus de l'adoption des machines, il produit trop, il dévance les besoins de la consommation (1).

---

(1) Nous invitons à bien méditer un sujet aussi important. Faut-il restreindre l'usage des machines ? faut-il l'encourager encore? n'est-il pas plus sage de laisser à l'industrie toute la liberté qu'elle réclame et qui est un besoin impé-

Pertes spéciales des manufactures et du commerce anglais, de 1808 à 1816.

Cette décadence actuelle des manufactures anglaises, dont nous retrouvons la cause durable, dans l'adoption plus générale en Europe des machines, avait été préparée d'ailleurs, amenée et successivement développée par les pertes énormes que les brusques vicissitudes du commerce anglais ont causées à l'Angleterre, et que nous rangeons sous les titres ou chefs suivans.

1o. Pertes résultantes du *blocus continental* habilement établi par le décret de Berlin du 9 novembre 1806, moins bien entendu dans le décret de Milan de l'année suivante, ainsi que du système continental adopté depuis 1807, avec plus ou moins d'unanimité et de sévérité ou de suite (1).

On les estimait à 80,000,000 L. st., le calcul nous paraît exagéré, on pourrait le réduire d'un grand quart. L'empereur Napoléon dérogeait, dès

---

rieux pour elle; et d'abandonner à l'intérêt particulier le soin de neutraliser cette manie de confectionner, qui ruine tant de manufacturiers? Si ceux-ci sont téméraires ou imprudens, ils en reçoivent bien vîte la punition. Ils perdent, mais ces pertes ne sont qu'un déplacement de propriété, et la masse y a gagné.

(1) Les résultats du blocus continental se sont fait sentir sur le placement des retours, et surtout de ceux de l'Inde, en sucres, indigos et cotons. L'Europe à cet égard, n'a qu'à se louer de ce système, parce que ces denrées ne sont achetées qu'avec des piastres, et que leur afflux en Europe ne tend qu'à la priver des piastres et de l'argent si nécessaire à sa circulation.

1810, à son système de blocus des côtes britanniques; 1°. par la permission qu'il avait accordée au gouvernement anglais, de verser, dans le port de Boulogne, de 13 à 14,000,000 l. st. en guinées et espèces d'or pour solde du prix des grains, qu'il vendait en Angleterre, mais dont le véritable but, caché à sa cupidité, était de relever les changes de l'Angleterre sur le continent; 2°. par les licences.

Ces pertes affectaient le commerce anglais autant que les manufactures.

2o. Pertes faites *en Espagne et en Portugal* en 1808 et 1809. Les denrées anglaises et les objets manufacturés y furent encombrés, et pourrirent dans les dépôts de Gibraltar, de Cadix et de Lisbonne.

3°. Pertes de *la folie de Buenos-Aires*, en 1809, c'est le nom qu'on donne à la frénésie commerciale qui porta, dans les magasins de l'Amérique méridionale, des produits des manufactures anglaises, pour une consommation de sept à huit ans.

Ces pertes furent plus sensibles et plus graves pour les manufactures. Du 5 octobre 1810 au 5 avril 1811, on compta 1257 banqueroutes, et toutes très-considérables; l'année entière de 1811 en eut 2030 : dans une année de paix, il y en avait à peine 400.

Le gouvernement vint au secours des chefs de manufactures, et demanda au parlement un crédit (qui fut accordé) de 6,000,000 l. st. en billets de

l'échiquier, pour leur être prêtés, contre des sûretés ; mais ils n'en avaient plus à offrir ; les pertes étaient sèches et totales ; une faible partie de ces secours put être distribuée.

4°. *Folie de la Baltique* en 1812. La rupture de la France avec la Russie détermina un grand mouvement d'exportation de tout genre, dans la Baltique. On trouva, dans les ports de la Suède, des denrées anglaises, invendues depuis trois ans, à 25 p. % au-dessous du prix le plus bas des mêmes objets à Londres. Plus tard cependant, le matériel des armées y obtint de grands débouchés. Ce matériel était fourni, comme subsides, par le gouvernement : le commerce anglais n'y éprouva donc que de très-grandes pertes, quoique les manufactures y eussent trouvé quelque emploi.

5°. *Pertes faites en* 1814. La nouvelle de la marche des alliés sur Paris se joignit à celle de la délivrance de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie, pour imprimer à toutes les classes moyennes et pauvres de la population anglaise, un grand élan de commerce et d'expédition. Les réserves de la vieillesse, les pécules et les économies de l'âge mûr, les dots et les établissemens de la jeunesse, tout fut prodigué à acheter des objets manufacturés, pour les porter sur le continent. Celui-ci était pourvu des produits de ses fabriques ; les objets manufacturés anglais étaient le rebut des magasins de l'Angleterre ; la guerre avait appauvri le continent : et les nouveaux envois, là où

ils purent percer la ligne des douanes, furent rejetés; et les pertes du commerce anglais ou du trafic des pacotilleurs, qui en prenait le nom, dépassèrent toute mesure connue. Ainsi l'orgueil et l'ignorance, son éternelle compagne, imprimèrent à la cupidité, aux besoins même de travail et de profit, un caractère de folie inconcevable : les suites en ont été la ruine générale des spéculateurs (1).

---

(1) Nous traitons séparément dans les onzième et douzième chapitres de ce livre, et en espèce d'appendix, quelques questions qui ont un rapport plus ou moins direct, avec les manufactures anglaises, et le commerce et la navigation de l'Angleterre, telles que le système des prohibitions, la possibilité de faire un traité de commerce avec l'Angleterre, le système de colonisation et autres points qui peuvent intéresser la curiosité publique.

CHAPITRE X.

Du commerce et de la navigation de l'Angleterre.

De la balance du commerce. — De la balance des paiemens. — De la navigation de l'Angleterre. — Commerce extérieur et ses balances. — Importations générales. — Exportations générales. — Commerce extérieur de l'Irlande. — Balance des paiemens pour l'Angleterre. — Action des subsides du gouvernement sur les balances. — Du solde des balances en métaux précieux. — Entrée et sortie de l'or et de l'argent; — — de 1698 à 1765; — de 1801 à 1810. — Effets généraux de ces balances du commerce. — Pertes nombreuses du commerce extérieur. — Du commerce de l'Inde. — Etat des importations et exportations de l'Inde d'une année commune, de 1802 à 1809. — Commerce de la Chine. — Etat des importations et exportations de la Chine, d'une année commune, de 1802 à 1809. — Des propriétés domaniales de la compagnie des Indes, dans l'Inde. — Inventaire de la compagnie, en 1812. — Bilan de la compagnie.

Depuis que tous les Etats de l'Europe ont eu la sagesse d'asseoir les impôts les plus productifs et les moins gênans sur les consommations, ils ont été obligés de soumettre à des droits de douanes plus ou moins forts, les denrées, matières premières

et objets manufacturés, importés ou exportés de chez eux. Des états exacts de la valeur des importations et des exportations sont annuellement formés. Une administration libre et éclairée suit, dans ces états, les vicissitudes de son commerce, ses besoins ou son superflu ; et en combinant les résultats, avec son système de contribution, conserve et défend les intérêts de son pays, par des prohibitions ou des impositions plus ou moins fortes ; des gratifications ou des primes. L'ensemble de ces lois constitue un *tarif* et un code des *douanes*.

La différence de la somme de la valeur des importations et de celle des exportations, ou l'excédant de l'une sur l'autre, forme ce qu'on est convenu d'appeler la *balance du commerce*. De la balance du commerce.

Cette balance est dite, favorable à l'Etat, lorsqu'il a exporté une plus forte valeur de denrées, et d'objets manufacturés, qu'il n'en a importé. On suppose, que cette différence provient de ce que son industrie a mis en œuvre plus de matières premières, ou que son agriculture et son économie rurale ont produit plus de denrées, qu'il n'en a consommé. On suppose encore, que cet excédant de denrées ou ces profits de son industrie ont été soldés avec la valeur universelle des échanges, avec le *produit préféré*, l'or ou l'argent, soulte commode, et à peu près impérissable de tous les marchés.

Sans doute, si l'or et l'argent étaient déclarés,

avec exactitude, à l'entrée et à la sortie; s'il était possible que leur exportation et leur importation fussent connues avec précision, jamais les balances du commerce ne seraient déceptives; mais il n'en est pas ainsi.

D'ailleurs, les échanges d'un Etat avec tous les autres, ne se soldent pas toujours en or ou en argent. L'acheteur paie souvent son vendeur avec une assignation, sur un tiers, ou le transport d'une créance qu'il a sur un débiteur de la nation de son vendeur ou d'une autre, représentée par un effet de commerce, traites, mandats, etc.

De la balance des paiemens.

Dans cet échange d'effets de commerce d'une nation avec une autre, l'une est débitrice et l'autre est créancière. Cette différence de situation constitue celle du change. Une nation peut être débitrice vis-à-vis d'une autre, et créancière d'une troisième. Le résultat de cette différence de situation forme la balance des paiemens, ou celle des changes.

Nous devons professer ici l'opinion devenue commune aujourd'hui, c'est qu'il n'y a rien de moins sûr et de plus erroné que ce qu'on appelle balance favorable du commerce.

On expédie de Bordeaux à Hambourg 100 tonneaux de vin à 500 fr., le prix en est baissé dans cette dernière place; il n'y vaut que 300 fr.; on porte en retour du cuivre de Suède. Le vin a figuré à l'exportation pour . . . . . . 50,000 fr.

De l'autre part.	50,000 fr.
Le cuivre du retour figure à l'importation pour	30,000 fr.
Il y a un excédant de l'état des exportations sur celui des importations, de	20,000 fr.

Le commerce de Bordeaux paraîtrait avoir gagné 20,000 fr. et il les a perdus.

Si, au contraire, le vin eût valu à Hambourg 600 fr., au lieu de 500 fr., on aurait rapporté pour 60,000 fr. de cuivre; et, dans les états d'importations et d'exportations, les premières seront chargées de 60,000 fr., et les secondes ne portant que 50,000 fr. la balance se trouvera défavorable de 10,000 fr., tandis que le commerce de Bordeaux a acqnis réellement, au commerce général, 10,000 fr. Ce n'est donc qu'en compensant ces balances les unes, par les autres et par le mouvement général des importations et des exportations, que leurs états généraux sont de quelque utilité.

La balance des paiemens est très-difficile à asseoir; il faut connaître, avec exactitude, les différences de situation respective de toutes les nations; leurs variations ou leurs permanences dans cet état; différences compliquées aujourd'hui, de la dépréciation plus ou moins forte d'un papier-monnaie à cours forcé sous lequel, gémissent plusieurs places de l'Europe, les Etats-Unis et l'Inde.

Les états d'importation et d'exportation de l'An-

gleterre, quoique faits avec exactitude, sont de tous ceux de ce genre les plus fautifs et les moins exacts. Les causes en résident dans les irrégularités suivantes.

1°. Le prix des denrées et des objets manufacturés, importés et exportés, sont les mêmes, pour la majeure partie, qu'ils étaient au commencement du siècle; d'où il résulte que pour avoir les approximations les plus exactes de leur valeur, on est obligé d'ajouter à la valeur totale des importations, de 22 à 25 p. $\frac{o}{o}$, et à celle des exportations, de 45 à 50 p. $\frac{o}{o}$.

2°. Les états d'importation et d'exportation ne sont établis que pour l'île de la Grande-Bretagne seule, comprenant l'Angleterre et l'Ecosse. Les îles de l'Irlande, de Man, de Jersey, Guernesey et Aurigny, ont des états séparés. Tous ces états devraient n'en former qu'un seul, qui devrait comprendre aussi les importations et les exportations de toutes les possessions britanniques, dans les quatre parties du monde.

3°. Les états d'importation et d'exportation ne comprennent point les denrées et autres objets d'approvisionnemens, destinés au gouvernement, lesquels, en temps de guerre, ont une valeur considérable, d'environ 10,000,000 l. st.

4°. Ces états ne portent point la valeur du fret des importations, qui en augmente le prix.

5°. Tous les objets de volume de l'intérieur qui sont importés dans les ports de la Grande-Bretagne, par mer, et par le cabotage; tels que le

charbon de terre, les marbres et pierres, et les bois de construction figurent dans les états d'importation (1).

Quoiqu'il en soit de ces états, de la balance du commerce et de celle des paiemens, que donnent les documens publics de l'Angleterre, nous allons les soumettre à un examen réfléchi : et son résultat motivera nos craintes et notre opinion sur l'influence funeste, qu'a exercée sur le commerce de l'Angleterre l'état de guerre dans lequel elle s'est constituée et dans lequel ses subsides ont jeté le continent, pendant ces 23 dernières années.

Nous avons, sur la navigation de l'Angleterre, les notions suivantes (2). De la [navi]gation de [l'An]gleterr..

L'Angleterre avait,

	Vaisseaux montés,	par matelots	portant, tonneaux.
En 1789.	14,310.	108,962.	1,395.074
1794.	16,802.	119,194.	1,589,162
1811.	24,104.	162,547.	2,474,774
1812.	24,107.	165,030.	2,478,789
1815.	25,604.	165,557.	2,514,484

Cet état ne donne que 100 tonneaux de port à chaque vaisseau. On conçoit qu'il comprend les

(1) Procès-verbal d'enquête du comité des monnaies de 1811. Déclaration de *M. William Jrwing, inspecteur général des importations et exportations.*

(2) Nous traitons dans le livre 3ème de cette histoire, du système de navigation de l'Angleterre. Ici, nous ne considérons que les résultats ; là, nous remontons aux causes et nous donnons l'organisation de la marine militaire et marchande de l'Angleterre. Nous y renvoyons une fois pour toutes.

barques de pêcheurs, les vaisseaux charbonniers, et ceux du petit cabotage, comme les vaisseaux de l'Inde et les bâtimens de long cours.

Les constructions nouvelles avaient été,

en 1811, de 870 vaisseaux.

en 1812, de 760

en 1813, de 630

On voit que, pendant la guerre avec la France, l'Angleterre s'est enrichie de la chûte de notre navigation qui employait, en 1789, 17,000 vaisseaux; la sienne s'est augmentée de moitié. En 1812, cet accroissement s'arrête, et il ne tarde pas ensuite à décliner. On doit observer en même temps, que l'on tient bien registre des vaisseaux nouvellement construits, mais non de ceux qui ont été brûlés ou pris, condamnés et détruits.

C'est, sur l'entrée et la sortie des ports d'Angleterre, des bâtimens nationaux, que se fait remarquer une plus grande variété de mouvemens et d'effets de la guerre.

A la paix de Fontainebleau, en 1782, le mouvement des ports donnait le nombre suivant de

	Vaisseaux,	et leur tonnage.
En 1783.	7,700.	860,000
1795.	10,180.	1,270,000
1807.	11,213.	1,440,000
1810.	13,560.	1,610,000
1813.	9,395.	1,290,000

Nous ne parlons pas des vaisseaux étrangers, entrés ou sortis des ports de la Grande-Bretagne, au nombre de 7 à 8000, jusqu'en 1811.

Le navigation de l'Angleterre a donc profité, d'abord, de la chûte de la nôtre, mais ensuite elle a perdu, et elle a perdu doublement de tout ce qu'a acquis celle des Etats-Unis, dont nous parlerons, dans le chapitre XII de ce premier livre.

Commerce extérieur et balance du commerce.

On doit observer en général que toutes les fois que la guerre maritime a été heureuse pour l'Angleterre, la balance du commerce a été plus favorable pour elle.

Ainsi, pendant les 8 années de la guerre qui a fini par le traité d'Aix-la-Chapelle, cette balance a été annuellement de. . . . . 2,750,000 l. st.

Pendant les 7 années de paix qui l'ont suivie, de. 3,600,000

Pendant les 8 années de la guerre de 7 ans, de. 4,100,000

Pendant les 12 années de paix, de. . . . 3,000,000

Et pendant les 8 années de la guerre d'Amérique, de. 1,500,000

Nous allons rapporter celle des diverses périodes subséquentes.

Années ou périodes d'années.	Importat.	Exportat.	Balance.
	l. st.	l. st.	l. st.
de 1785 à 1793.	17,740,000	18,416,000	676,000
de 1793 à 1799.	21,970,000	27,510,000	5,540,000
de 1799 à 1805.	31,100,000	37,600,000	6,500,000
de 1805 à 1810.	44,065,000	54,132,000	10,067,000
de 1810 à 1813.	40,000,000	45,000,000	5,000,000
en 1813 (1).	38,000,000	43,500,000	5,500,000

(1) Les importations et exportations sont réelles et non

dans l'Inde et aux Antilles,
[...]es, et les bénéfices du com-
[...]e anglaise et de l'Inde.
[...]ser, pour l'Amérique anglaise,
[...]fices de son commerce, et quels
de ses planteurs. Mais les im-
[...]gleterre, de cette partie des pos-
[...]ques excèdent les exportations de
Nous trouvons d'autre part, d'a-
[...] du commerce des Etats-Unis,
[...] en 1803, 1804 et 1805, par les
[...]ens des Antilles anglaises, une
[...]ble pour eux de 2,370,000 piastres
l. st. 3 sh. 8 d.) qui a été soldée, en
Londres, et est à déduire de l'excédant
[...] 3,120,000 l. s. On peut donc regarder
produit net à distribuer entre les revenus
[...]rs, et les bénéfices du commerce.
[...] résultante de cette déduction,
. . . . 2,611,485 16 4

[...]de et la Chine, les importations
[...] commerce anglais devraient
[...]er,
[...]éfices du commerce de la compa-
[...] Chine, donnant, pour balance,
[...] de l'Inde et de la Chine
. . . . 1,219,820 l. st.
Bénéfices du com-
[...] d'Inde en Inde. . 1,800,000.
[...] Fortunes ou pécules
[...]ées, par les em-
[...]yés. . . . . 1,800,000 } 4,819,820 " "
. . . . 7,431,305 16 4

A reporter,

Importations générales.

De 1799 à 1805, les importations et exportations se sont élevées graduellement. De 1810 à 1813, la balance a diminué précipitamment, et est revenue, à ce qu'elle était, dans l'année 1793 particulièrement.

Les importations de la période de 1805 à 1810, de 44,000,000 l. st., se sont composées :

1°. De celles de 60,000,000 lb. aver du poids de coton, coûtant.	4,500,000 l st.
2°. De 1,272,000 *quarters* de blés, au prix commun de la période, de 3 l. 17 sh. 3 d. le *quarter* de froment (1) plus de.	4,850,000
3°. De 4,000,000 quintaux de sucre, estimés très-bas, à 1 l. 10 sh. le quintal. . .	6,000,000
4°. De 24,000,000 lb. de thé, à 2 sh. 6 d. la livre. (2).	3,000,000
5°. Du vin de la consommation intérieure pour.	2,000,000
6°. De tabac, pour.	600,000
7°. De presque toute la consommation intérieure en charbon de terre, que nous croyons estimer très-bas à.	3,000,000
8°. Du produit des pêcheries anglaises, de	1,253,000
9°. De laine étrangère.	1,800,000
10°. Enfin du reste des denrées coloniales, et autres.	

Une partie de ces importations représente le revenu des possessions d'outremer de la couronne d'Angleterre, ceux de la compagnie des Indes,

officielles. Celles que nous donnons dans tout cet ouvrage ont été rectifiées d'après la déclaration de M. Irwing, au comité des monnaies, en 1811.

(1) L'importation des grains en 1811 a coûté 4,500,000 l. (opinion de M. Rose, avril 1812)

(2) Prix commun de vente de la compagnie des Indes.

et des particuliers, dans l'Inde et aux Antilles, ainsi que leurs fortunes, et les bénéfices du commerce de l'Amérique anglaise et de l'Inde.

On ne peut préciser, pour l'Amérique anglaise, quels sont les bénéfices de son commerce, et quels sont les revenus de ses planteurs. Mais les importations en Angleterre, de cette partie des possessions britanniques excèdent les exportations de 3,120,000 l. st. Nous trouvons d'autre part, d'après le tableau du commerce des Etats-Unis, qu'ils ont obtenu en 1803, 1804 et 1805, par les approvisionnemens des Antilles anglaises, une balance favorable pour eux de 2,370,000 piastres (ou 518,514 l. st. 3 sh. 8 d.) qui a été soldée, en traites sur Londres, et est à déduire de l'excédant ci-dessus de 3,120,000 l. s. On peut donc regarder comme un produit net à distribuer entre les revenus des planteurs, et les bénéfices du commerce.

La somme résultante de cette déduction, de		2,611,485 16 4
Pour l'Inde et la Chine, les importations générales du commerce anglais devraient représenter,		
1°. Bénéfices du commerce de la compagnie à la Chine, donnant, pour balance, de celui de l'Inde et de la Chine réuni.	1,219,820 l. st.	4,819,820 » »
2°. Bénéfices du commerce d'Inde en Inde. .	1,800,000.	
3°. Fortunes ou pécules amassées, par les employés.	1,800,000	
A reporter, ...		7,431,305 16 4

	ls. s. d.
De l'autre part.	7,431,305 16 4
Nous ne portons point le revenu domanial de la compagnie de 1,067,207 l. st. qui ne s'est réalisé et élevé à cette somme que depuis 1811, époque à laquelle les bénéfices du commerce d'Inde en Inde et les fortunes de ses employés étaient réduits de beaucoup.	
Produit des pêcheries anglaises. . . .	1,253,000 » »
l. st.	8,684,305 16 4

Cette somme doit être prélevée de l'excédant des exportations sur les importations, et former un revenu réel et net de la Grande-Bretagne. Ainsi, quand les balances du commerce donnent 10,000,000 l. st., elles ne sont dans la réalité que de 1,315,694 l. st. 3 s. 8 d. au-dessous de 8,700,000 l. st. elles sont nulles.

Exportations générales.

Exportations générales.

Années ou périodes d'années.	En denrées étrangères	En objets manufact.	TOTAUX.
	l. st.	l. st.	l. st
de 1785 à 1793. .	5,102,000	13,314,000	18,416,000
de 1793 à 1799. .	10,187,000	17,322,000	27,509,000
de 1805 à 1810 (1). .	15,000,000	39,132,426	54,132,426
en 1813.	17,000,000	26,000,000	43,000,000

(1) La période de 1805 à 1810 est la plus brillante du commerce de la Grande-Bretagne. Nous avons dû, dès-lors, en donner les mouvemens, avec quelques détails : le commerce de l'Inde a décliné depuis 1808, et même depuis 1807. Nous en parlerons plus bas.

On voit que les exportations en denrées étrangères, ont toujours pris de l'accroissement. On en trouvera la cause dans la chûte de la navigation de la France et de l'Espagne, et dans les embargos des Etats-Unis, autant que dans la possession de toutes les colonies françaises et hollandaises, et l'établissement des ports francs, et le riche commerce d'entrepôt qui en est résulté.

Les exportations de la Grande-Bretagne dans les diverses parties du monde, ont été réparties de la manière suivante, de 1805 à 1810.

A l'Irlande, Jersey et Man (une très-grande partie en denrées étrangères).	6,500,000 l. st.
Dans le reste de l'Europe (*idem*). . .	20,000,000
Dans l'Asie, comprenant l'Inde et la Chine.	3,300,000
Dans l'Afrique.	1,200,000
Dans l'Amérique espagnole et les Antilles.	11,000,000
Aux Etats-unis, et dans l'Amérique septentrionale (1).	12,000,000
	54,000,000

(1) Il existe une très-grande différence entre le relevé des exportations de la Grande-Bretagne, donné par les douanes des Etats-unis, et celui des douanes anglaises. L'état des premières s'élevait en 1805, 1806 et 1807, à 30,000,000 de piastres, (6,562,500l. st.) Le second les porte à 12,000,000 l. st. Il serait difficile d'assigner la part précise, qu'ont, dans cette différence, les causes suivantes.

Les Américains ne font, à leurs douanes, qu'une déclaration, sous serment, des objets importés et exportés.

Les Anglais visitent.

On porte, en Angleterre, toute les marchandises chargées

En 1813.

A l'Europe, l'Irlande, Jersey et Man (1). 26,000,000 l. st.
L'Afrique et l'Asie. 4,500,000
L'Amérique, à l'exception des Etats-unis. 11,300,000
Les Etats-unis, en raison des embargos de la guerre. 1,200,000

43,000,000

Commerce extérieur de l'Irlande.

La balance du commerce de l'Irlande etait, en 1799, époque de sa réunion au parlement et à l'administration de la Grande-Bretagne, de 519,000 l. st.

Ann.	Importations.			EXPORTATIONS. en objets manufacturés.			en denrées étrangères.			Totaux.			Balance.		
	l. st.	s.	d.	l. st.	s.	d.	l. st.	s.	d.	l. st.	s.	d.	l. st.	s.	d.
1808	9,956,861	14	10	10,110,385	3	6	225,555	5	6	10,335,940	9	10	399,078	14	2
1809	10,694,261	6	8	12,577,517	10	11	343,541	10	5	12,921,059	1	4	2,226,797	14	8
1810	11,207,125	12	7	11,464,265	8	2	496,399	13	»	11,960,665	1	2	753,539	8	8
Total des balances de 3 ans													3,379,415	17	6

Année commune sur 3. . . . 1,124,471 l. st. 19 s. 2 d.

par les Américains, au compte des Etats-unis. Tous les objets d'exportation anglaise n'y parviennent pas toujours.

Les Américains approvisionnent le haut et le bas Canada, la nouvelle Ecosse et le nouveau Brunswick, de denrées anglaises; ils en introduisent même en interlope dans les Antilles anglaises.

(1) On voit que les exportations de denrées coloniales, dont l'Europe avait été privée si longtemps, avaient été plus considérables. Ces denrées accumulées dans les ports francs de l'Angleterre en formaient la majeure partie.

En admettant que la balance de l'Irlande dût se trouver dans les années postérieures à 1810, de la même quotité, elle ne pourrait pas cependant être ajoutée à celle de la Grande-Bretagne, pour en former un total ; car elle est l'excédant des exportations sur les importations soit de la Grande-Bretagne soit des autres parties du monde. Nous la donnons, par pur motif de régularité, et pour faire connaître les accroissemen de l'industrie et du commerce de l'Irlande. Que l'Irlande reçoive, chaque année, une balançe de 1,200,000 l. st., ou que cette balance soit fictive, elle a à verser dans la Grande-Bretagne 1°. la portion des deux dix septièmes de sa contribution aux dépenses générales, et les intérêts de sa dette avec celle du royaume-uni, qui ne sont pas fournis par le produit des emprunts annuels, environ 1,200,000 l. st.; 2°. les intérêts des emprunts qu'elle avait faits, à Londres, avant l'union, réduits aujourd'hui à 95,000 l. st. payables à la banque ; 3°. le montant des revenus particuliers des Anglais propriétaires en Irlande, ou des Irlandais habitant l'Angleterre ou l'Ecosse, qui s'élève à 2,000,000 l. st.

L'Angleterre aurait donc eu un excédant des exportations sur les importations. Balance de paiement de l'Angleterre.

	l. st.		l. st.
de 1793 à 1799, de	5,800,000	pendant 7 ann.	40,600,000
de 1799 à 1805, de	6,500,000	pendant 7 ann.	45,500,000
A reporter.			86,100,000

	l. st.
De l'autre part.	86,100,000
de 1805 à 1810, de 10,000,000 pendant 5 années	50,000,000
de 1810 à 1814, de 5,000,000 pendant 4 années	20,000,000
en 1814.	5,500,000
en 1815 (1).	6,000,000
l. st.	167,600,000
en francs.	4,190,000,000

Ou cette énorme somme est encore due en totalité ou en partie à l'Angleterre, par le reste de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique :

Ou le gouvernement, par ses subsides aux étrangers, et ses dépenses extérieures; les particuliers, par des capitaux plus nombreux consacrés au commerce extérieur; et la perte des changes, ont absorbé successivement, en totalité, ou en partie, cette excessive rentrée (2) :

(1) En 1815, les exportations de l'Angleterre ont été augmentées de beaucoup; mais les Anglais ont fait leur retour des Etats-Unis, en piastres, et peu en coton. Il en est résulté, pour les Etats-unis, un écoulement d'espèces, tel que l'on a été forcé de faire des billets de un centième de piastre. Le numéraire circulant dans les Etats-unis s'élevait à 18,000,000 piastres (4,000,000 l. st.) Les Anglais en ont enlevé entre 2 et 3,000,000 l. st. Nous n'avons donc dû porter la balance qu'à 6,000,000 l. st. pour 1815.

(2) Nous ne pouvons faire entrer, en ligne de compte, les pertes nombreuses faites sur les denrées et marchandises restées et pourries pendant 5 ou 6 ans de suite, dans les magasins de la Compagnie des Indes, et des ports francs. Qu'on consulte le bilan de la compagnie des Indes, que nous

Ou enfin, le reste du monde a soldé cette dette considérable en espèces ou valeurs métalliques.

Examinons en détail les trois parties de cette disjonctive.

1°. Nous sommes certains, que cette somme de 167,600,000 l. st. n'est point due, par le monde, à l'Angleterre.

Les capitaux placés dans les fonds publics de France, dont le traité du 20 novembre 1815 a exigé la restitution en rentes intégrales de 5 p. %, y avaient été versés, avant la révolution.

Action des subsides du gouvernement, sur les balances.

2°. Le gouvernement, par les subsides et ses dépenses extérieures, et les particuliers par leurs versemens de capitaux dans les commerces de l'Amérique et de l'Inde, ont absorbé une partie très-considérable, si ce n'est la totalité, de ces excédans formant la balance.

Le gouvernement a payé 80,000,000 l. st. de subsides, pendant ces vingt-trois années de guerre; mais leur répartition, sur ces mêmes vingt-trois années, a été inégalement distribuée.

Dans la partie de la guerre, qui s'est terminée par le traité d'Amiens, les subsides se sont élevés à la somme de. . . . . 12,949,288 l. st. 2 s. 10 d.

Les services extérieurs, pendant cette période, se composent des dé-

---

donnons dans ce chapitre, on trouvera que l'*avoir* en marchandises et créances s'élevait, en 1812, à 38,000,000 l. st. dont certainement les denrées et marchandises cumulées dans ses magasins faisaient plus des deux tiers.

	l. st.	s.	d.
De l'autre part.	12,949,288	2	10
penses de l'expédition du Duc d'Yorck en Flandres, de.	16,578,568	»	»
Des dépenses extérieures des expéditions contre les colonies françaises, contre Malte et l'Egypte, et contre la Hollande, qu'on peut estimer ensemble, à.	8,000,000	»	»
TOTAL des sommes à déduire des 86,100,000 l. st., montant des balances, jusqu'à 1805.	37,527,856	2	10

Il a donc été fait un accroissement au capital effectif de l'Angleterre, de la somme de 48,572,143 l. st. 14 s. 2 d., qui n'a été passible d'aucune réduction causée par la dépréciation des changes.

	l. st.	s.	d.
De 1805 à 1810, les subsides se sont élevés à.	18,000,000	»	»
Les dépenses extérieures soldées, par des traites sur la trésorerie, sont de.	15,252,494	8	1 ½
TOTAL des sommes enlevées, sur les 50,000,000 l. st. des balances de 1805 à 1810.	33,252,494	8	1 ½
Il resterait donc encore un excédant de.	16,747,505	11	10 ½
Un calcul assez exact des réductions opérées, sur cette somme, par la dépréciation des changes, les élève à.	4,188,718	»	»
Le capital de l'Angleterre reste donc encore accru de.	12,558,787	11	10 ½

	l. st.	s.	d.
De 1810 à 1813, les subsides se sont élevés à.	10,000,000	»	»
Les dépenses extérieures à. . .	12,000,000	»	»
En 1813, les subsides ont été à. .	13,794,416	»	8
Les dépenses extérieures à. . .	4,673,084	10	»
En 1814 et 1815, on estime la quotité des subsides et des dépenses extérieures à.	35,000,000	»	»
Total..	75,467,500	10	8
Mais les balances ne se sont élevées qu'à.	31,500,000	»	»

Les subsides et les frais extérieurs du service ont donc non-seulement absorbé l'excédant des exportations sur les importations de ces six années, mais encore celui, qui restait sur les cinq années antérieures, et bien au-delà.

Les capitaux versés, dans le commerce de l'Inde, ont été considérables ; mais une partie doit être regardée comme perdue, celle que la compagnie des Indes, elle-même, y a versée : son dernier bilan présente bien un excédant, de son actif sur son passif, de 3,000,000 l. st. ; mais cet excédant, ainsi qu'une portion considérable de son actif, se composent de la valeur mobilière de tous ses établissemens, aux prix d'achat et de confection originaires ; et si la compagnie était obligée de se liquider, elle devrait de 27 à 28,000,000 l. st.

Les capitaux versés, par les Anglais, dans le commerce des Etats-Unis, sont rentrés, avant la guerre de 1812, ou sont perdus pour la plupart.

Il devient dès-lors concevable, que d'aussi énor-

mes balances de commerce aient existé. Les remises du gouvernement à l'extérieur, et la dépréciation des changes, qu'elles ont causée, autant que le discrédit du papier-monnaie à cours forcé, ont activé les demandes faites à l'Angleterre et ses exportations ; et produit ces excédans considérables. Ainsi, la balance du commerce a été d'autant plus forte, et a paru d'autant plus avantageuse à l'Angleterre, que la balance des paiemens lui était en réalité défavorable.

Il est à remarquer cependant que ces soustractions excessives des produits des balances du commerce, et qui les ont absorbés et bien au-delà, *ont* été à leur tour d'autant plus considérables, que la balance des paiemens était plus désavantageuse. La gêne qu'elles ont dû introduire, a dû en être plus sensible, et a dû en affecter plus gravement le commerce britannique et l'industrie de la nation.

Si ces soustractions eussent été proportionnelles, elles n'auraient attaqué que les capitaux formés récemment par les profits du commerce. Mais n'opérant que lorsque ces balances, en raison de la dépréciation des changes, donnaient de faibles profits, ou lorsque les capitaux, qu'elles avaient créés, étaient depuis long-temps absorbés dans la dette, il a fallu que les emprunts nouveaux du gouvernement absorbassent à leur tour, non pas seulement les profits accumulés, non pas les capitaux produits, mais le nerf même du commerce, les capitaux producteurs, ce qui est arrivé.

3°. Le monde a soldé à l'Angleterre une partie de ces balances favorables, en métaux précieux, en piastres, en quadruples et en quelques portugaises; mais ces valeurs métalliques ont été enlevées à la circulation intérieure de l'Angleterre, Du solde des balances en métaux précieux.

Par les extractions d'or et d'argent, antérieures à 1797, et postérieures à l'année 1807;

Par les remises, en nature d'espèces, du gouvernement, depuis 1805;

Et dans tous les tems, par le commerce de l'Inde, dans une proportion cependant toujours décroissante, depuis 1807. Les Américains, par l'extension de leur navigation, ayant pris une plus grande part, depuis cette époque, au commerce de l'Inde, ont porté directement les piastres de la Vera-Crux et du Pérou. De 1805 à 1806, ils y ont versé plus de 750,000 l. st., dans l'Inde seule, et non compris les 500,000 piastres versées annuellement, dans le commerce de la Chine. Leurs versemens atteignaient 1,000,000 l. st. en 1810, et 1,350,000 l. st. en 1813; dans les deux années suivantes, les extractions des piastres du Mexique et du Pérou devenant plus restreintes, en raison des troubles des colonies espagnoles, les navigateurs américains ont abandonné le Bengale, pour se porter dans les mers de la Chine.

Il nous serait très-difficile de donner un état exact des sommes d'or et d'argent entrées et sorties de la Grande-Bretagne. De 1765 à 1802, il n'a pas été nécessaire de faire aux douanes anglaises des Entrée et sortie de l'or et de l'argent.

déclarations de *sortie*. Jamais il n'en avait été fait de leur *entrée*. Nous ne pouvons donc avoir que des aperçus généraux, dont les bases particulières et de détail se composent, pour l'importation, de l'état des ventes mensuelles d'or et d'argent, faites par le bureau des matières de la banque, où le commerce était en usage de déposer les lingots et barres qui arrivent à sa consignation, état qui doit être combiné avec les remises faites de la Jamaïque, et introduites ordinairement par des vaisseaux de guerre et par des paquebots : et pour l'exportation, des états d'extractions, de l'Angleterre, faites par le gouvernement et la compagnie des Indes, les plus forts exportateurs d'espèces à l'extérieur, et par les déclarations des négocians et la production des certificats constatant, sous serment, que l'or ou l'argent exporté ne provenaient pas de fonte de guinées et de leurs fractions.

De 1698 à 1765. Il avait été exporté de l'Angleterre, depuis le 22 décembre 1698, jusqu'au 31 décembre 1764, en 66 ans, en espèces, barres ou lingots. . . . 96,036,913 l. st. 12 s. 9 d.

Chaque année. 1,412,307 l. st. 11 s.

De 1725 à 1735, années de paix, où la balance du commerce anglais fut des plus favorables: une année commune sur 10. . 2,965,242 16

De 1749 à 1756, période favorable au commerce de la Grande Bretagne : une année commune sur 8. . . 1,667,870 12

Nous joignons ici l'état des importations et des exportations d'or et d'argent, et de leur nature, depuis le 1er. janvier 1801, jusqu'au 1er juin 1810.

ETAT des importations et des exportations d'or et d'argent, et de leur nature, depuis le 1er. *janvier* 1801 *jusqu'au* 1er. *juin* 1810.

Années.	Importations en Angleterre.	Par le gouvernement, pour subsides et services extérieurs	EXPORTATIONS GÉNÉRALES. PAR LE COMMERCE. en espèces.	en matières fabriquées.	Par la compagnie des Indes.
	l. st. s. d.	l. st. s. d.	l. st. s. d.	l. st. s. d.	l. st. s. d.
1801	2,586,752 13 9		155,544 » 9	22,527 7 9	491,664 16 7
1802	804,032 3 11		264,701 12 1	24,660 6 »	677,435 11 6
1803	596,141 5 1		231,556 » 11	21,899 13 10	794,770 11 4
1804	1,472,369 15 5		15,301 2 1	22,073 » 8	1,631,891 » 2
1805	1,951,726 7 7		7,980 16 1	24,784 6 2	1,161,261 15 1
1806	2,616,133 5 8	724,169 4 11	486,851 13 10	24,068 16 7	1,600,300 12 2
1807	1,416,582 2 6	76,404 2 8	340,782 14 8	21,650 » 7	449,600 14 8
1808	362,050 11 6	841,507 15 5	80,250 15 »	29,255 16 5	120,688 8 9
1809	3,690,740 2 10	4,051,939 16 7	631,638 2 11	18,424 14 3	343,458 17 10
9 ann. (1)	15,376,528 8 6	5,694,020 19 7	2,235,106 18 3	299,324 2 3	7

(1) Il a été remis pendant les mêmes huit premières années dans l'Inde, de Macao, de Manille, la Chine, et Batavia, en diverses natures d'espèces et matières d'or et d'argent, l. st. 8,752,456 13 s. 9 d., ce qui donne par année, 972,495 l. st. 1 s. 8 d. $\frac{3}{4}$. En joignant cette remise annuelle avec l'exportation annuelle dans l'Inde de la Grande-Bretagne, que nous donnons plus bas, et qui s'élève à l. st. 1,712,158 5 s. 5 d. $\frac{5}{12}$ st., nous voyons que l'Inde seule a absorbé, chaque année, l. st. 2,684,653 9 s. 2 d. $\frac{1}{6}$. (en francs, 67,116,336 f. 71 c., et en piastres, 12,645,120). Voir au chapitre XI de ce livre, l'article entier du *produit annuel des mines du monde et de son écoulement journalier que donne l'état actuel de celui-ci.*

	l. st.	s.	d.
L'importation a donc été, année commune sur 9, de. . . . . (1).	2,684,653	9	2
Mais l'exportation a été de. . . .	1,712,158	5	5 5/12

La compagnie des Indes a versé dans l'Inde, chaque année,						
Directement, et par le commerce anglais, en 1809. .	841,219	3	3 1/8	844,619	3	3 1/8
Et en matières fabriquées portées dans le total de la 4e. colonne.	3,400	»	»			

De 1801 à 1810, il a été frappé à la monnaie de Londres, avec des matières neuves, et indépendamment des refontes des guinées neuves, et de leurs fractions, pour une somme de. . . . . 1,567,598 l. st. 19 s. 8 d.

	l. st.	s.	d.
Il a été contrôlé pendant le même temps, aux divers bureaux de Londres, et des provinces, des pièces d'argenterie neuves, pour une somme de.	4,093,123	19	7 1/2
Si nous y joignons les totaux des extractions d'espèces seules, faites par le gouvernement, le commerce et la compagnie des Indes, de. .	15,200,100	6	9
	20,860,823	6	» 1/2
Il n'avait été importé que. . .	15,376,528	8	6 3/4
L'Angleterre aurait donc tiré de son fonds capital, soit par la refonte de l'argenterie vieille, soit en espèces.	5,484,294	9	5 3/4

Il y a eu peu de refonte d'argenterie.

Si les extractions d'espèces n'avaient excédé leurs importations annuelles, que de 7 à 800,000 l. st.,

(1) Nous mettons ici dans l'état des importations générales la valeur des remises en espèces de Manille, Macao et Batavia

ce serait très-peu de chose : et on ne concevrait pas comment l'Angleterre, en 1810, lors de la nomination du comité des monnaies de la chambre des communes, a pu déclarer par son organe que plus de 40,000,000 l. st. de guinées et de leurs fractions, avaient disparu de sa circulation. Mais on en trouvera la cause, 1°. dans les exportations frauduleuses, pour lesquelles la baisse des changes offrait un appât et réalisait des bénéfices; 2°. dans les enfouissemens d'espèces; et 3°. dans le prix des frets des objets exportés, qu'on estime à 10 p. % de leur valeur, et que les capitaines ont emportés en espèces, depuis les décrets de Berlin et de Milan, l'occupation du nord de l'Allemagne par les armées françaises, et le blocus continental. Ces frets ont été exigés, non-seulement pour le voyage d'aller, mais pour le retour, dans l'incertitude de trouver un port de débarquement ouvert.

Toutes ces notions élémentaires et constitutives de la *balance des paiemens*, donnent le point de vue, sous lequel doivent être considérées ces étonnantes *balances du commerce* en faveur de l'Angleterre. En dernière analyse, elles n'ont été soldées au Royaume uni qu'en assignations sur lui-même, et sur les finances de l'Etat : et elles ne se retrouvent plus que dans les capitaux des dettes publiques.

Ainsi, le commerce étendu de l'Angleterre n'a été que l'aliment de la guerre et d'une légère reproduction dans l'intérieur. Ainsi, tout le travail et son salaire, les profits et la rente des capi-

taux de l'Angleterre ont été employés, pendant 23 ans, à troubler le monde, à arrêter sa civilisation, et à détruire ses élémens de prospérité (1).

Effets généraux de ces balances du commerce.

Nous avons considéré ces balances sous leur rapport avec le commerce général de l'Angleterre et l'accroissement de sa prospérité, ou avec sa décadence : examinons actuellement les effets qu'a produits sur les salaires, les profits et la rente des capitaux des particuliers, l'ensemble de ces importations et exportations annuelles, de 100,000,000 l. st., de 1805 à 1810, et de 75 à 80,000,000 l. st. depuis 1810 jusqu'à ce jour.

M. Pitt calculait, en 1797, lorsqu'il proposa la taxe sur le revenu, que les profits du commerce extérieur s'élevaient à 15 p. % sur 80,000,000 l. st. de capitaux assurés; ce qui faisait un bénéfice de 12,000,000 l. st. Ce commerce donnait alors un mouvement d'importations et d'exportarions de 50,000,000 l. st. Les 80,000,000 l. st. de capitaux existaient-ils alors ? Il paraît bien certain, par le résultat de la taxe sur le revenu commercial et industriel qui devait produire 4,000,000 l. st. d'im-

(1) La base des états que nous venons de fournir, repose toute entière sur le relevé et les combinaisons résultantes des calculs fournis au comité des monnaies de 1810, 1811, par les personnes éclairées sur ces matières, qui y furent interrogées. Nous avons comparé ces dépositions à d'autres données fournies par la compagnie des Indes, en 1811 et 1812, et dans les journaux de la chambre des communes. Nous tenons donc notre base pour très-exacte.

pôt, et qui n'en offrit pas 1,800,000 l. st., que ce calcul était exagéré. Mais ces mêmes capitaux existent-ils encore? Donnent-ils 12,000,000 l. st. de bénéfice?

Nous n'avons, nous devons l'avouer, aucune donnée certaine sur ces calculs de M. Pitt; il en soumettait si souvent, à la chambre, de fautifs. Nous ne pouvons donc, sur ce point, que présenter des approximations. Nous engageons à méditer les points de faits suivans.

D'abord les salaires et les profits ont dû être diminués par le renchérissement des denrées, résultat en grande partie de l'immodération des taxes, et en moindre, de la dépréciation du papier-monnaie: et en effet, soit que les salaires et les profits n'aient pas été proportionnellement aussi forts qu'ils l'étaient anciennement, soit que par l'adoption plus générale des machines et la cessation de quelques commerces, ils aient été distribués sur un moindre nombre d'individus, 800 mille chefs de famille, au lieu de 225,000; 3,000,000 d'individus au lieu de 800,000, ont reçu des secours de la charité des paroisses; l'émigration est devenue de plus en plus considérable; l'armée de terre et de mer, qui avait de la peine à réunir 320,000 hommes, en 1800, en avait 700,000 en 1813; et les crimes sont devenus plus nombreux.

Pertes nombreuses du commerce extérieur.

Nous admettons que le bénéfice et la rente des capitaux ont pu être calculés à la même quotité;

mais quelles pertes sèches et pleinement irrémédiables, ces mêmes capitaux n'ont-ils pas eu à supporter ?

1o. Par les faillites qui, de 360 à 400, nombre auquel elles s'élevaient annuellement pendant la paix, ont été portées de 15 à 1600, dans la seule ville de Londres, en 1813.

2o. Par les autres causes de ruine du commerce extérieur : les prises sur mer, l'amoncelement des objets manufacturés dans les places de marché, qui, en proportion trop forte avec la demande, en avilissent le prix ; leur pourriture dans les magasins de Gothembourg, d'Héligoland, de Gibraltar et de Malte ; les réimportations de marchandises qui ne pouvaient percer sur le continent.

Ces pertes ont attaqué les capitaux nombreux que les négocians anglais consacraient au commerce extérieur, et lui ont donné un désavantage dont il doit éprouver long-temps les effets. Personne n'ignore, que le commerce anglais devait la faveur, qu'il avait éprouvée jusqu'alors, aux crédits nombreux qu'il est dans l'usage de faire ; ces crédits naissaient de l'abondance de ses capitaux. Ce sont ces crédits qui, peu après la paix de 1783, ont donné au commerce anglais, une si grande extension dans l'Amérique septentrionale ; et lui ont rendu la perte de ses colonies du nord si peu sensible. En vain le commerce français se flattait-il de profiter des traités avec les Etats-Unis, de leur reconnaissance même, si des peuples en avaient

jamais, pour donner plus d'étendue à ses expéditions. Les dix-huit mois de crédit accordés par les expéditeurs anglais, tuèrent le commerce français.

Mais aujourd'hui l'énormité des pertes du commerce anglais résultantes du blocus a dévoré les capitaux consacrés spécialement au commerce extérieur, dont, d'un autre côté, les besoins toujours renaissans de l'Etat et les emprunts absorbaient une grande partie. Qu'on ajoute à ces pertes générales du commerce extérieur celles qui ont affecté spécialement les manufactures, et on aura une idée assez exacte de la détresse de l'Angleterre dans le moment actuel.

Les idées viennent d'être fixées sur le commerce de l'Inde, par l'ouvrage de M. *Colquhoun*, imprimé récemment et traduit en français, et par le bilan de la compagnie et l'acte de 1813 qui retire, à la compagnie, et anéantit le privilége exclusif qu'elle avait depuis 1665, et plus régulièrement depuis 1702, de faire seule le commerce de l'Inde. Du commerce de l'Inde.

Il n'est pas du but de cette première partie de notre examen, de faire l'histoire de la compagnie des Indes, de ses revers, de ses succès (1). Depuis la chûte de la compagnie des Indes françaises, et la prise de Pondichery, en 1793; et depuis la

---

(1) Nous donnons dans le 9e. livre de cet ouvrage, l'histoire des accroissemens de la puissance anglaise dans l'Inde.

destruction de l'empire de Tippoo-Saïb, elle a marché à la grandeur et à la prospérité, à pas de géant.

La période des six années qui se sont écoulées de septembre 1802 à septembre 1808, fournit l'époque la plus brillante et la plus riche du commerce direct de l'Inde. Depuis 1808, il n'a fait que décliner, et il a fallu que la compagnie l'abandonnât, par l'acte de 1813, à l'industrie du reste du commerce maritime de la Grande-Bretagne et même des étrangers.

Ce commerce a été sans doute plus solide, plus avantageux qu'il ne pourra jamais l'être, même dans les mains de négocians libres; et avant d'y renoncer, la compagnie ou le bureau des affaires de l'Inde avait vu, par l'état des ventes et des retours de la partie qu'elle en avait abandonnée à ses capitaines, facteurs et officiers, qu'il ne présentait plus autant de bénéfices assurés qu'il l'avait fait jusqu'en 1808.

Le commerce de l'Inde se fait avec de l'argent. Les échanges avec un peuple que les préjugés de sa religion, la chaleur de son climat, la grande fertilité de son sol, le petit nombre de ses besoins, empêcheront toujours de consommer beaucoup d'objets de l'art et de l'industrie des Européens, doivent, en dernier résultat, être de peu de conséquence.

La part cependant, que le commerce direct de l'Inde et celui des Etats de la haute Asie qui l'en-

vironnent, ont dans les 3,300,000 l. st. d'importations de l'Angleterre dans les Etats situés à l'est du cap de Bonne-Espérance, est de 1,670,000 l. st.

Sur 5,700,000,000 piastres (30,500,000,000 fr.) produits des mines du Nouveau-Monde, depuis leur découverte, au-delà de 3,000,000,000 de piastres, se sont amoncelées dans l'Inde, dans la haute Asie et à la Chine. Le numéraire en circulation dans la partie de la presqu'île de l'Inde, soumise à la compagnie, ne s'élève pas à 10,000,000 l.st. (250,000,000 fr.) : et tous les ans, son gouvernement fait frapper 2,000,000 l. st. d'espèces nouvelles qui disparaissent à leur tour, que deviennent-elles? que sont-elles devenues? On l'ignore. Le jour cependant n'est pas éloigné où les mines du Nouveau-Monde, moins fécondes, ou d'une exploitation plus onéreuse, suffiront à peine aux besoins de l'Europe, et à ceux de l'Amérique émancipée, parvenue à une grande richesse de productions et d'objets d'échange et séparée par de grandes distances qui ne permettent pas l'économie d'espèces et du signe monétaire, que la science de la circulation et du crédit rendra habituelle à tous les Etats de l'Europe (1). Que sera alors le commerce de l'Inde?

Personne n'ignore que les toileries de l'Europe

---

(1) Voir dans le chapitre suivant, (11ᵉ. de ce livre), l'*état du produit annuel des mines du monde et de son écoulement journalier*.

rivalisent pour la finesse et la beauté, avec celles de l'Inde ; et que les épiceries commencent à donner des produits dans l'Amérique équinoxiale.

Du reste, le commerce libre de l'Inde ayant été abandonné au commerce anglais, dans toute son intégrité, et aux commerces étrangers, sous quelques restrictions ; la compagnie devant séparer le sien et les comptes, qu'elle en rendra, de toute opération de gouvernement, de tous les faits de sa propriété domaniale dans l'Inde, nous ne tarderons pas à être en état de juger avec certitude quels sont les avantages que donne ce commerce ; quels sont ceux qu'il peut promettre. Nous croyons cependant aujourd'hui que la majeure partie de ce commerce passera dans les mains des Américains, qui feront directement l'échange des piastres de l'Amérique espagnole, contre les toileries de l'Inde et les nankins de la Chine, nécessaires à leurs besoins.

[É]tat des im[port]ations et exportations de l'Inde, [1]802, 1803, [180]4, 1805, [180]6, 1807 [1]808.

Depuis la création du bureau du contrôle de l'Inde, il avait été présenté tous les deux ans, et ensuite tous les ans, un budget des recettes et des dépenses de l'Inde, et un inventaire de l'actif et du passif de la compagnie, en Angleterre et dans l'Inde.

C'est à ces sources dépurées et rectifiées, à l'inventaire de 1812 de la compagnie, autant que dans l'ouvrage de *Colquhoun*, que nous puisons l'état d'une année commune des exportations et

importations du commerce de l'Inde, de septembre 1802 à septembre 1808.

Désignation des lieux.	Exportations de l'Inde.	Importations dans l'Inde.		
	Valeur des marchandises.	Valeur des marchandises.	Valeur des remises en espèces.	TOTAL.
	l. st.	l. st.	l. st.	l. st.
la Grande-Bretagne.	2,621,606	1,670,079	1,047,723	2,717,802
le reste de l'Europe.	442,697	179,799	384,583	564,382
l'Amérique. . . .	846,445	123,424	784,938	908,362
l'Asie anglaise. . .	3,657,313	3,750,298	316,192	4,066,490
l'Asie et l'Afrique non anglaises. .	4,106,391	1,908,336	1,778,073	3,686,409
	11,674,452	7,631,936	4,311,509	11,943,445

Il résulterait, de cet état, que les importations de l'Angleterre, dans l'Inde, auraient excédé les exportations, de. . . . 96,296 l. st.
et que celles du reste du monde, les auraient pareillement excédées, de. 172,797

269,093

Cet excédant se trouvera compensé, par celui des exportations du commerce de la Chine, sur les importations; et les bénéfices de ces deux commerces, ainsi que le montant des fortunes faites dans l'Inde et remises à l'Europe, sont représentées, et se retrouvent aussi dans 10,000,000 l. st. de lettres de de change que la compagnie a tirées, depuis dix

ans, de l'Inde, sur l'Angleterre; c'est dans les résultats du commerce d'Inde en Inde, que se trouvent pour l'Angleterre les avantages de la possession de l'Inde.

C'est par eux que se créaient ces bénéfices, ces retours en Angleterre de fortunes particulières de 1,800,000 l. st. par an; c'est dans le but de maintenir le commerce d'Inde en Inde que la France s'est vu enlever l'Ile-de-France et les Séchelles; la Hollande, le Cap, Ceylan et ses possessions les plus saines de l'Archipel indien; et le Portugal, Goa et Macao.

En considérant cet état, on ne peut s'empêcher de remarquer la grande extension, qu'a prise ce même commerce d'Inde en Inde, qui donne un mouvement d'affaires en importations et exportations de plus de 15,500,000 l. st. (387,500,000 fr.). mais on voit en même temps que ce commerce ne se solde que par 2,094,000 l. st. (52,250,000 fr.) en espèces ou en lingots.

Qui fournit à l'Asie ces métaux précieux? ceux sans doute qui se versent dans le commerce du Levant? Où se trouvent-ils aujourd'hui? Comment et par qui sont-ils enfouis? Cet enfouissement, cette thésaurisation qui tient au régime despotique des gouvernemens de l'Inde, soit de ceux des princes du pays, soit de celui de la compagnie elle-même, que deviendraient-ils, si l'Inde qui soupire après la liberté, qui y marche à pas rapides, par l'organisation politique qu'ont

reçue ses sonverains, par l'institution générale toute de liberté de ses sociétés secrètes, parvenait à un plus haut point de perfectionnement social? Quand ces richesses métalliques rentreront dans la circulation, quel effet auront-elles en Europe ou en Amérique? quelle influence exerceront-elles sur l'Occident?

Nous avons vu la Chine se dépouiller de son or, contre de l'argent, parce que la proportion du premier de ces métaux au second, était de 1 à 12, tandis qu'il était, dans l'Inde et dans l'Europe, comme 1 à 14 ou à 15, et qu'il y avait un profit net de plus de 13 p. ÷ à aller échanger des piastres contre des Taëls d'or. L'opération de remettre au niveau la proportion de ces métaux s'est faite, et une vicissitude lente s'en est suivie dans le commerce de la Chine.

Mais quelles secousses, quelles vicissitudes éprouvera le commerce de l'Inde, au moment où cette belle presqu'île de l'Asie arrivéra à un système de gouvernement et de politique en plus grande harmonie avec la raison?

Telles sont les questions que l'état actuel de l'Inde offre à résoudre aux calculs de la prévoyance et de la curiosité politique, administrative et économique.

Il est un autre objet de considération sérieuse, soit pour le commerce de l'Angleterre dans l'Inde, soit pour celui des autres nations de l'Europe avec l'Amérique, C'est la mesure prise par le bureau

de l'Inde et la compagnie, de transporter dans ses possessions de l'Inde, la culture des plantes intertropicales et autres.

Dès que la compagnie des Indes a eu soumis cette presqu'île à la puissance anglaise, elle a conçu le projet d'y naturaliser toutes les cultures des Antilles et celles des soies et des chanvres. Ces cultures ont réussi au gré de toutes les espérances. L'indigo de l'Inde suffit seul à la consommation de l'Europe. Les sucres de l'Asie, ses cafés, ses cotons mêmes obstruent les ports de l'Europe. Les soies du Bengale prennent faveur ; et les chanvres de l'Inde sont beaux et abondans.

Elle a donc augmenté la matière de ses retours, au moment où ils exigeaient de plus fortes importations de matières métalliques. L'Amérique en proie aux désordres de l'anarchie, n'a plus fourni de piastres en aussi grande quantité ; il a fallu appauvrir l'Europe de métaux précieux, pour élever et cimenter la grandeur de l'édifice commercial de la puissance anglaise.

On retrouvera dans cette grande mesure du bureau de l'Inde, et la cause de la prohibition de la traite des Noirs, dont nous parlerons, dans le chapitre XIe. de ce livre, et l'empire d'Haiti, et ses liaisons avec l'Angleterre ; les insurrections de l'Amérique méridionale ; et l'abandon du commerce de l'Inde par la compagnie, devenue impuissante à porter un aussi lourd fardeau, et à réunir la masse de métaux précieux, que ce commerce aurait exigé,

Nous donnons ici un relevé des exportations générales de la Chine et de ses importations, pour une année commune, des six années qui se sont écoulées, du 1er. septembre 1802 au 1er. septembre 1808. Commerce de la Chine.

Une partie des retours du commerce de la Chine a été acquise aux Etats-unis; mais une partie des exportations de l'Inde de ces derniers, et de celles de la Chine, est souvent la propriété déguisée du commerce anglais. Etat des importations et exportations de la Chine; année commune, de 1802 à 1808.

Désignation des lieux.	Exportations de la Chine.	Importations en Chine.		
	Valeur des marchandises.	Valeur des marchandises.	Valeur des remises en espèces.	TOTAL.
	l. st.	l. st,	l. st.	l. st
l'Inde et l'Angleterre, par la compagnie	1,956,447	605,498	500,000	1,105,498
les Etats-unis d'Amérique. . . .	1,067,950	102,875	500,000	602,875
	3,024,397	708,373	1,000,000	1,708,373

L'excédant des exportations est donc de 1,316,024 l. st.

Les nankins, soies et autres objets divers font un quart de la somme des exportations, et le thé, les trois autres quarts.

La compagnie des Indes, négociante en Europe, est souveraine de pays immenses dans l'Inde; 46,000,000 d'individus sont soumis à sa domina- Des propriétés domaniales de la compagnie des Indes, dans l'Inde.

tion. Des revenus territoriaux formés de domaines, de tributs des princes indiens et du produit des douanes, des impositions et de divers monopoles de denrées servent à acquitter les charges du gouvernement ; elle a fait, pour obtenir cette puissance, des guerres presque perpétuelles. Les dépenses ont été considérables, et les revenus n'ont pas suffi ; elle a fait des emprunts à des taux d'intérêts très-onéreux, et quelquefois de 10 à 14 p. ÷ (1).

Nous allons donner un aperçu des diverses parties des finances de la compagnie comme souveraine.

Années.	Revenus.	Dépenses.	Dette dans l'Inde.	Dette en Europe.
	l. st.	l. st.	l. st.	l. st.
En 1788. . . .	5,077,367			
De 1797 à 1799.	9,742,935	9,232,543	12,995,526	5,830,222
De 1807 à 1809.	19,789,436	19,394,979	30,812,441	

(1) Nous n'avons donné ici que les parties purement matérielles et des relevés de statistique commerciale ou autre relativement à l'Inde et à la Chine. Nous avons voulu compléter les détails relatifs au commerce général de l'Angleterre. Dans le 9e. livre de cette histoire, en traitant de l'accroissement de la puissance anglaise, nous développerons d'avantage les sources et les ramifications de ce commerce et les brillans résultats qu'en a obtenus l'Angleterre. Ils compensent les pertes immenses que la guerre a occasionnées à son commerce, à son industrie et même à sa navigation.

Inventaire de 1812.

Revenus de l'Inde.	l. st.	Dépenses de l'Inde.	l. st.
du Bengale.	11,782,055	du Bengale.	9,511,956
Madras.	5,276,881	Madras.	5,211,957
Bombay.	802,179	Bombay.	1,932,582
fort Marlborough. . .	13,755	fort Marlborough. . .	77,005
l'île du prince de Galles.	75,406	l'île du prince de Galles.	166,086
Sainte-Hélène. . .	1,202	Sainte Hélène. . . .	84,687
l'île de Ceylan. . .	309,375	l'île de Ceylan. . . .	209,375
TOTAL.	18,260,853	TOTAL.	17,193,648
		Balance en sa faveur. .	1,067,205
Intérêts des emprunts dans l'Inde.			1,699,092

Bilan de la compagnie au 1[er]. *janvier* 1813.

Avoir.	l. st.	*Doit.*	l. st.
Dans l'Inde :		Dans l'Inde :	
Créances, marchandises et avances. . . .	25,821,587	Dettes arriérées au Bengale.	27,026,190
Immeubles de tous genres, bâtimens, forts, etc.	10,870,132	*D*°. , à Madras. . . .	3,124,954
		D°. , à Bombay. . . .	2,034,014
		D°., au fort Marlborough.	28,601
	36,691,719		32,213,759
En Angleterre :		En Angleterre :	
Créances et marchandises et objets mobiliers.	11,164,955	Bons au porteur, à intérêts.	6,595,900
Immeubles et navires.	1,208,020	Prêts de la banque, à intérêts.	800,000
		Bons sans intérêts, lettres de change non acquittées, droits dus aux douanes et à l'excise, droits de commission, intérêts d'anciens emprunts.	6,520,531
	49,064,694		46,130,190
Balance en faveur de la compagnie.			2,934,504

Le bilan de la compagnie, présenté par elle au parlement, établit que les marchandises portées à l'*avoir*, pour une partie des 25,821,587 l. st. de l'Inde, y sont en magasin, depuis 1806 même, et se composent d'objets manufacturés en Angleterre comme des denrées de l'Inde, dont les magasins de la compagnie en Europe étaient déjà comblés. L'*avoir*, en Angleterre, est de la même nature. On y trouve des cotons en laine, en fil et ouvrés; des indigos et des sucres, depuis sept ou huit ans; et il devient constant que dans les plus belles années du commerce de la compagnie, depuis la reprise de la guerre, ses ventes se sont à peine élevées, en Europe, au montant de ce que la compagnie avait exporté d'objets manufacturés dans l'Inde, environ 1,600,000 l. st., et n'ont jamais couvert les remises en espèces de toute nature qu'elle avait habituellement faites.

Les intérêts du gouvernement ont toujours été très-confondus avec ceux de la compagnie. Celle-ci réclamait de l'échiquier, en 1805. . . . . 8,570,336 l. st.

Le parlement, avant que la liquidation en fût faite, accorda un secours, ou à compte de.	3,000,000 l. st.	7,000,000
En 1806, un autre à compte de.	1,000,000	
En 1808, sur la partie liquidée, un à compte de. . .	1,500,000	
Et en 1810, un autre à compte final de.	1,500,000	

Il reste dû, parcequ'il reste contesté, un solde de. 1,570,336

En 1813 le parlement a accordé, à la compagnie, un prêt de 3,000,000 l. st. en billets de l'échiquier, dont elle paye un pour cent, pour l'amortissement du capital : elle a fait escompter ces billets à la banque.

Nous devons donc considérer le trésor de la compagnie dans l'Inde, et sa caisse, à Londres, comme des succursales de l'*Echiquier*. C'est avec leurs secours que l'Angleterre a fait la campagne de la Mer rouge et de la Haute Egypte, en 1799 et 1800, dans la première guerre de la révolution; et que dans la seconde, elle s'est rendu maîtresse du cap de Bonne-Espérance, de Batavia, des îles de France et de Bourbon, et a fait l'expédition de la rivière de la Plata, de 1806. Les dettes de la compagnie doivent être, et sont en effet regardées comme des dettes de l'Etat. Quelques alarmes qu'aient pu donner et le bilan de la compagnie de 1812, et l'acte du parlement de 1813, le crédit de la compagnie n'en a pas souffert un instant, et la valeur de ses actions n'en a pas été altérée. Nous aurions donc à ajouter, aux 961,000,000 l. st. de la dette de l'Etat, environ 40,000,000 l. st. de la dette de la compagnie.

CHAPITRE XI.

Du commerce et de la navigation de l'Angleterre. — Suite.

Avantages acquis par le commerce de l'Angleterre, à la paix. — Destruction des commerces rivaux. — Emancipation de l'Amérique Espagnole. — Résultats probables de l'émancipation de l'Amérique Espagnole. — Intérêt de l'Europe à voir finir les troubles de l'Amérique Espagnole ; — sous les rapports de la moindre extraction des métaux précieux. — Etat du produit annuel des mines du monde et son écoulement journalier. — Intérêt particulier de l'Angleterre résultant de la moindre extraction des métaux précieux. — Intérèt de l'Europe à la fin des troubles de l'Amérique, sous les rapports du commerce. — De la prohibition générale de la traite des noirs.

Nous avons exposé, dans le chapitre neuvième, les pertes spéciales des manufactures et du commerce anglais, de 1808 à 1816 : nous les avons considérées, dans le chapitre dixième, sous les rapports des capitaux considérables, qu'elles ont détruits, sans reproduction, sans avantages présens et futurs. Reportons nos regards sur un avenir moins aride, plus consolateur pour l'Angle-

terre ; les avantages pour son commerce, les compensations heureuses de ses pertes que paraissent lui assurer les deux traités de Paris et les diverses pacifications, dont ils ont été le complément ; ses nombreux capitaux ; son système des ports francs et l'étendue de sa navigation.

Avantages acquis par le commerce d'Angleterre à la paix.

Les avantages que l'Angleterre doit aux pacifications et aux divers traités de 1814 et de 1815, sont d'un ordre aussi élevé que variés et étendus. Ils consistent dans la destruction du commerce de ses rivaux, ou du moins, de ceux qu'elle redoutait davantage ; et dans les moyens positifs, qu'elle a acquis par ces traités, de donner à son commerce et à sa navigation, tous les accroissemens dont ils sont susceptibles.

Destruction des commerces rivaux.

Un des résultats les plus importans des traités qui ont précédé la première campagne de France, et suivi la seconde invasion de cet Etat, a été 1°. la séparation de la Belgique de la France et sa réunion avec la Hollande.

Les provinces des Pays-Bas, Etat agricole et manufacturier, sont réunies avec la Hollande, puissance commerçante, pays d'entrepôt, espèce de port franc du Nord, et jadis du monde, qui réclame la liberté de *tout faire*, de *tout laisser passer*, et que les prohibitions, ou au moins les droits nécessaires au maintien de l'industrie d'un peuple manufacturier, dans l'état actuel des systèmes de douanes et de finances de l'Europe, fermeraient en huit jours et ruineraient pour des siè-

cles. Le Flamand, riche de son agriculture et de son industrie manufacturière que sa réunion avec la France avait portée à un point remarquable de prospérité, et avec des finances en bon ordre, confond ses destinées avec celles du Hollandais endetté, depuis la guerre de la succession, et qui, chaque année, sous peine d'être submergé, par les flots de la mer du Nord, et de disparaître du nombre des nations de l'Europe, est obligé de consacrer 30,000,000 de flor. à l'entretien de ses digues. Depuis cette réunion, méditée dès la signature du traité de Saint-Pétersbourg, le 13 avril 1804, les manufactures belges sont détruites, ou succombent, non sous une rivalité d'industrie qu'elles ne redoutent pas, mais sous le monopole anglais et sous la force.

20. La seconde invasion de la France a eu, peut-être pour but, du moins pour effet immédiat, la ruine de la France, la destruction de ses manufactures, la déperdition de ses capitaux (1), un ac-

(1) Il n'est aucun négociant français qui ne sache que toutes les expéditions maritimes de l'Amérique, de l'Inde, même des mers du Levant, ont donné des pertes. Toutes ces parties du monde commercial avaient été inondées de marchandises anglaises, avant que nous pussions mettre en mer. Les produits de notre agriculture ont même été soumis à des droits d'importation exorbitans. Nous citerons en exemple, nos salaisons, chargées à Lisbonne, de 15 p. $\frac{0}{0}$, en 1817 au moment où elles y abordaient. Ainsi nos provinces des Pyrénées ont perdu un des débouchés le plus anciennement ouvert à leur industrie agricole.

croissement des impôts, et dès-lors le renchérissement des denrées et des main-d'œuvres qui maintiendraient sur ce point une égalité de frais de production avec les manufactures anglaises, et assureraient à celles-ci les avantages positifs, que donnent à l'Angleterre les acquisitions maritimes et coloniales de la guerre, et l'affermissement de leur possession, stipulé dans les traités de paix.

Il n'est pas du dessein de cet ouvrage, il n'est pas de l'ordre des convenances politiques, de développer quand, et par quels moyens, peut être frustré ce projet d'une haine aveugle, et malheureusement obligée par un aussi grand nombre d'antécédens, de mesures politiques et commerciales fausses ou faussées, d'actes d'impéritie, de fougue et d'irréflexion. Nous n'avons pas besoin d'invoquer l'énergie de l'industrie française, le patriotisme, l'orgueil naturel et bien placé de la nation. La sagesse du gouvernement n'a pas même à les diriger. On n'a pas eu à reprocher aux vainqueurs de 1814 et 1815 des bris de métiers, des brûlemens de machines, des destructions de manufactures.

L'Espagne (1) et le Portugal sont dans un état de

---

(1) L'Espagne, à la fin de 1817, a été obligée d'ouvrir quatre ports francs, entrepôts de marchandises destinées à ses colonies. Un droit de 4 p. % est levé sur ces marchandises. Cette nouvelle mesure, à laquelle, sans doute, elle a été forcée de consentir, dans la crainte que les insurgés de l'Amérique espagnole ne fussent assistes par l'Angleterre,

souffrance et de dévastation du sol, de disparution des capitaux, qui, pendant long-tems, ne leur permettra pas de reparaître, avec avantage, sur la scène du monde politique. L'Angleterre règne à Lisbonne ; et elle en dirige à son gré, et à son profit, le système commercial intérieur et ses relations de tout ordre avec les nations commerçantes du continent.

Emancipation de l'Amérique Espagnole.

L'Espagne perd le nerf de sa puissance, ses possessions du nouveau monde. L'Amérique Espagnole lutte pour son indépendance contre la mère-patrie.

Quelle indépendance lui obtiendront ses efforts, jusqu'ici désunis, sans ensemble, et portant, avec eux, le germe de leur impuissance, dans des divisions de castes, de couleurs et d'intérêts privés de toute sorte?

L'Amérique espagnole sera-t-elle affranchie des monopoles de la mère-patrie? Sera-ce encore de

---

ruine les manufactures, et les empêche de se relever. On sent que ces ports francs ne sont utiles, dans ce moment, qu'à l'Angleterre. La France, qui, depuis Louis XIV, trouvait dans les colonies espagnoles, et dans le commerce de Cadix et de Bilbao, des débouchés utiles à son industrie, les perd et ne jouit plus des priviléges, que l'union des deux nations, sous les princes de la même maison, et les pertes que lui avait fait éprouver la guerre de la succession, lui donnaient quelques droits à obtenir et quelques titres à conserver. Cette mesure produit d'ailleurs une révolution commerciale, un changement extraordinaire, dont la secousse et le premier effet sont toujours désastreux pour le commerce espagnol, comme pour tout commerce en général.

la moitié de leur fortune, par l'effet des restrictions commerciales qui enchérissent et leurs consommations et l'exportation des produits de leur industrie, que les riches habitans de l'Amérique du sud payeront la protection de la mère-patrie, qui, pendant ces dernières années, leur a été refusée, et qu'ils ont appris, par tant de courage et de sacrifices, à suppléer, particulièrement dans les deux expéditions anglaises de Buenos-Aïres? Le Mexique, la côte de Terre-ferme, le Pérou, le Chili, le Paraguai, ne peuvent-ils être régis par des administrations locales, par des assemblées coloniales, comme la Jamaïque et les autres possessions anglaises? Le jour est-il donc encore éloigné, où leurs peuples n'obéiront qu'à des lois faites par eux et dans leurs intérêts, et ne paieront de tributs à la mère-patrie que ceux qu'ils auront librement consentis, à l'avantage combiné de l'une et des autres? Ou bien l'Amérique espagnole arrachera-t-elle à l'Europe, ou en obtiendra-t-elle une indépendance politique que l'état de sa population, disséminée sur un vaste territoire, ne réclame pas encore impérieusement, bien qu'il ne la repousse pas? Le sud du Nouveau-Monde va-t-il être divisé en Etats-Unis qui, comme le nord, tendent à imprimer à l'industrie, au commerce de l'Europe, une grande révolution? A quelle époque les Américains méridionaux cesseront-ils d'être appelés rebelles, et formeront-ils de nouvelles sociétés politiques, affranchies du joug de l'Europe?

Le temps seul, la marche des événemens, l'accroissement des lumières, peut-être les fautes de l'Europe, les vieux préjugés de la routine, de l'orgueil et de l'aveuglement des intérêts privés, décideront ces importantes questions.

...ts pro- de cette ...pation. Nous n'anticiperons point leurs résultats. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire observer que l'Angleterre a prononcé la part qu'elle veut y prendre. Elle secourt les insurgens du sud du Nouveau-Monde, comme la maison de Bourbon aidait, contre elle, en 1778, ceux du nord. Ses ressentimens de cette grande détermination survivent encore, au sein de sa population, à vingt-cinq ans de guerres et de malheurs, et à ces dix années de dévastation de la péninsule, auxquelles nous prouverons, dans le cours de cet ouvrage, que les Anglais n'ont point été étrangers. Le moment, sans doute, n'est pas éloigné où le gouvernement du royaume-uni sera obligé de prendre une couleur et d'entrer franchement dans la lutte (1).

Quels en seront alors les résultats pour l'Amérique méridionale? Quels seront-ils pour l'Angleterre?

Il n'est pas douteux, dans l'état où la guerre et la paix de 1814 et de 1815 ont placé les puissances maritimes du continent, que l'Angleterre, en

(1) Depuis l'établissement des quatre ports francs, et grâces à l'intervention d'une grande puissance, cette époque est différée.

abandonnant la cause des gouvernemens de l'Europe, pour celle des peuples et des insurgens du Nouveau-Monde, assure les succès de ceux-ci, malgré toutes leurs divisions; et que l'Amérique espagnole se constituera en divers Etats indépendans (1).

Mais est-il aussi indubitable que l'Angleterre en retirera de grands avantages? Les Américains du nord sont mieux placés qu'elle, auront, avec l'Américain du sud affranchi et indépendant, une communauté d'intérêts et de vues, d'opinions et de principes, de défiances et de répulsions de la vieille Europe, qui leur sera utile, et nuisible à l'Angleterre. Celle-ci cependant aura gagné de vîtesse, aura encombré des objets de ses manufactures le continent américain et aura obtenu un débouché instantané pour son industrie. Dans les circonstances actuelles de ses finances, gagner du temps est beaucoup. Cependant si les Américains arrivent en même temps qu'elle, s'ils apportent des objets de consommation mieux confectionnés, des objets de luxe, de goût et de mode pour les riches et il y en a beaucoup, ils auront dès l'abord rivalisé avec succès. Naviguant avec moins

(1) Depuis que ce paragraphe a été écrit, les indépendans de l'Amérique espagnole ont eu du succès sur les troupes royales, excepté dans le Mexique : et on assure que l'Espagne, dans cette partie du nouveau monde, compte peu sur l'affection de ses sujets, sur la fidélité même de ses gou-

de frais que les Anglais, ayant moins d'espace à parcourir, ils auront de plus grands bénéfices dans les retours : et l'industrie de l'Europe y gagnera autant que celle de l'Angleterre.

Mais si les Américains du sud, en raison de l'exubérance des cultures des tropiques et de leurs produits, faisaient aussi des actes de navigation, n'admettaient dans leurs ports, qu'autant qu'on en exporterait, à qui, de l'Angleterre ou des Etats-Unis, resterait le bénéfice de ce commerce ?

L'Angleterre surchargée de denrées coloniales, des Antilles et de l'Inde, pourra-t-elle recevoir le joug qui lui sera imposé par ces nouveaux Etats ?

Qu'il arrive même que les grands Etats de l'Europe prennent à leur tour la même résolution, l'avantage ne sera-t-il pas tout entier aux Américains ?

ıtérêt de ›pe à la troubles Amérique gnole.

L'Europe a intérêt, on n'en peut douter, que l'Amérique Espagnole obtienne l'une ou l'autre indépendance ; et sans doute cet intérêt sera senti. Unis par la même religion, guidés par la sublimité de la même morale, jouissans en commun des bienfaits d'une civilisation plus éclairée, les peuples chrétiens du monde ont un intérêt réel, à ce que les droits de la justice, ceux de la modération, ne soient pas méconnus par un ou plusieurs de leurs gouvernemens. Ils ont appris chèrement que l'oppression d'un peuple devient bientôt celle de tous : qu'il n'y a pas plusieurs

morales, une pour les sociétés et une pour les individus; une pour les gouvernemens du nord, une pour les gouvernemens du sud, pour les Etats continentaux ou pour les puissances maritimes: et ils ne croient plus que la morale des nations réside toute entière, dans une bizarre modification de leurs intérêts.

Ainsi, sous le rapport des principes, l'Europe a un intérêt puissant, à ce que les troubles de l'Amérique espagnole aient un terme.

Cet intérêt est d'un ordre aussi élevé, si on considère les résultats de ces troubles, sous le rapport de l'exploitation des mines du Nouveau-Monde et du commerce et de l'industrie de ces riches contrées. Sous les rapports de moindre extraction des métaux précieux.

Il ne faut pas se le dissimuler, la production des matières d'or et d'argent est moins considérable, qu'elle l'était, il y a un demi-siècle: et les besoins de la valeur universelle des échanges accroissent tous les jours, en même temps que la rareté des espèces se fait plus vivement sentir.

Les mines d'argent du Nouveau-Monde produisent un sixième de moins qu'il y a soixante ans, et près de deux neuvièmes de moins qu'il y a un siècle (1). Les mines d'argent de l'Europe et

(1) Voir à ce sujet les ouvrages de Humbold, (Voyage à la nouelle Espagne, etc.), les élémens de minéralogie de Brogniard, édition de 1804, et les mémoires de M. Allen, de Londres, insérés dans le procès-verbal du comité des monnaies de la chambre des communes, en 1810 et 1811.

de l'Asie russe ont augmenté, à la vérité, de produit. Les mines d'or de la Nouvelle-Espagne fournissent d'avantage, et on a tout lieu de croire que celles du Brésil restent stationnaires. Ainsi la décroissance du produit des mines d'or et d'argent, balancée les unes par les autres, n'était plus, en 1810, que d'un septième de ce qu'il était en 1760.

Etat du produit annuel des mines du monde et de son écoulement journalier.

Nous croyons devoir renfermer dans le tableau ci-joint, l'état du produit des mines d'or et d'argent d'une année commune de 1803 à 1809, et l'écoulement annuel que reçoivent ces produits. On appréciera d'avantage l'importance de la considération que nous invitons à prendre.

Estimation du produit annuel des mines d'or et d'argent du monde.

Désignations.	en marcs de Castille.	en piastres.	en marcs de Castille.	en piastres.	TOTAL particulier en piastr.	TOTAL général.
Ancien Monde (1).	*Mines d'or.*		*Mines d'argent.*			
	m. on.					
Europe.	3,155 2	503,834	239,060	2,081,920	1,585,754	5,049,408
Asie (russe)	7,398 4	1,042,000	76,160	600,000	1,642,000	
Afrique (Poudre d'or). . .	6,258 . »	821,654	. . . . .	. . . . .	821,654	
Nouveau Monde.						
Amérique espagnole (2) . .	51,517 2	9,782,860	3,460,840	29,217,140	39,000,000	41,605,550
Brésil (3)	19,158 3	2,605,550	. . . . .	. . . . .	2,605,550	
	marcs de Castille.	piastres.	(4) marcs de Castille.	(5) piastres.	piastres.	
TOTAUX	87,487 3	14,755,898	3,776,060	31,899,060		46,654,958

Valeur en francs, la piastre droite de poids et de titre. . . . 253,336,421 fr. 94 c.

La proportion du produit annuel des mines d'or et d'argent, donne celle du produit de l'or à celui de l'argent. . comme 1 est à 43 $\frac{17}{87}$

La proportion de l'or existant dans le monde, à l'argent existant, est, suivant quelques personnes. . . . . comme 1 est à 53

Suivant d'autres. . . . . comme 1 est à 67

La proportion usitée dans les diverses systèmes monétaires de l'Europe, est depuis 1 à 14 $\frac{63}{100}$ à 16 $\frac{63}{100}$, commune . . . . . comme 1 est à 15 $\frac{83}{100}$

(1) Calculs de M. Brogniard.
(2) Calculs de M. de Humboldt.
(3) Calculs de M. Allen,
(4) Le marc de Castille contient 229 grammes 881/1000.
(5) La piastre est taillée à 8 1/2 au marc de Castille, au titre de 10 deniers 20/32. Elle doit peser 27 gram. — 0,45, et valoir 5 fr. 43. Mais il y a une telle latitude de remède : et en raison de la proportion élevée de l'or à l'argent, des monnaies d'Espagne de 1 à 16 62/100, elle a toujours une valeur inférieure.

Ecoulement de l'or et de l'argent des mines du monde.

Calcul de M. de Humboldt relatif à l'écoulementdu produit des mines du nouveau monde seul, établi sur une commune de plusieurs années antérieures à 1804.

	piastres.
Par l'Inde et l'Asie anglaise.	8,200,000 »
Par la Chine (1) et Manille.	4,300,000 »
Par l'intérieur de l'Asie (commerce d'Inde en Inde).	4,500,000 »
Par la Turquie et la Perse (commerce de la Méditerrannée).	5,000,000 »
Les fabrications de l'industrie Européenne enlevaient.	14,285,000 »
Il restait donc à porter à la confection de nouvelles espèces en Europe et en Amérique.	10,369,958 »
TOTAL de l'écoulement du produit des mines du monde.	46,654,958 »

Le même calcul rectifié, d'après les comptes de la compagnie des Indes des versemens directs et indirects, dans

(1) Vers 1750, la proportion de l'or à l'argent, en Chine, était comme 1 est à 12. Un taël d'or, droit de poids et de titre valait 12 taëls d'argent. Il y avait donc du profit à porter de l'argent et des piastres à la Chine pour en exporter de l'or. Ce commerce a cessé en 1785. L'or, déduit le coût du fret et des assurances, revenait, en temps de paix, au Bengale, à un tel prix en piastres, que la proportion de l'or à l'argent se trouvait comme 1 est à 14. 533. Plus tard, il est arrivé qu'il y avait du profit à porter de l'or, en Chine, préférablement à de l'argent.

L'Asie, les observations de M. Allen et des diverses personnes entendues au comité des monnaies, de 1810 à 1811, et nos propres observations ; année commune de 1802 à 1808.

	piastres.	
Versemens dans l'Inde et l'Asie, par les commerces anglais et étrangers, portés plus haut, pour 12,700,000 piastres.	20,147,238	$\frac{1}{3}$
Versemens à la Chine par l'Europe, l'Amérique et Manille.	4,067,290	»
Versemens à la Chine, par Jachta et la Sibérie et le commerce russes, pour mémoire.	»	»
Versemens en Turquie et en Perse, par la Méditerranée.	5,000,000	»
Fabrications de l'industrie européenne. .	14,285,000	»
Il restait à porter à la confection des nouvelles espèces.	3,155,429	$\frac{2}{3}$
TOTAL de l'écoulement du produit des mines du monde.	46,654,958	»

Le même calcul rectifié, d'après l'état des productions nouvelles de l'Inde et de l'accroissement du commerce de la Chine avec les Américains, et les versemens du commerce russe à la Chine par Jachta, et à la Perse par Astracan, laissés pour mémoire, établi sur une année commune, de 1812 à 1817.

	piastres.	
Versemens à l'Inde, par le commerce libre.	24,150,050	»
Versemens à la Chine par les commerces anglais et américains.	5,277,477	»
Versemens en Turquie et en Perse par la Méditerranée.	5,000,000	»
Il ne reste plus, pour les fabrications de l'industrie européenne, que.	12,227,431	»
TOTAL de l'écoulement du produit des mines du monde.	46,654,958	»

Cette somme de 9,400,000 piastres, si elle reste

en effet (1), après les versemens anglais dans l'Inde, a été regardée généralement comme insuffisante à la circulation de l'Europe, dont les besoins sont devenus plus étendus par les accroissemens qu'ont reçus les richesses réelles des Etats, malgré les dévastations des deux guerres de la révolution. Ne doit-on pas compter aussi les besoins de la circulation de l'Amérique du nord et du sud ?

Depuis 1811 les mines de l'Amérique n'ont pas donné la moitié des produits ordinaires de leur exploitation. Si l'Inde a exporté davantage de denrées, depuis qu'on lui a fait adopter la culture des colonies et celles de la soie et des chanvres, on a dû solder ces exportations, avec des métaux précieux, et attaquer le fonds capital des espèces monnoyées de l'Europe et des Etats-Unis.

Cette extraction, à la vérité, a dû être d'autant moins sensible pendant la guerre, que plusieurs des grands Etats de l'Europe étaient, sous le régime d'un papier-monnaie à cours forcé. L'Angleterre, le Danemarck, la Suède, la Russie et l'Autriche, ainsi que les Etats-Unis, faisaient leur circulation avec des billets de banque d'à peu près la même quotité que le numéraire; et dans les établissemens anglais de l'Inde, on faisait usage d'un papier-monnaie.

---

(1) Et on voit par le deuxième calcul donné plus haut qu'il ne reste plus pour la confection des nouvelles espèces que 3,155,429 piastres : et par le troisième que les fabrications de l'industrie européenne sont au-dessous de leurs besoins de plus de 2,000,000 piastres.

Mais, depuis la paix, les papiers-monnaies à cours forcé, sont abandonnés par toutes les puissances qui ont été réduites à en porter le joug. L'Europe a donc besoin d'une plus grande masse de numéraire métallique, et de donner à son système des banques et des valeurs fiduciaires de circulation libre et non forcée, plus d'étendue.

Son intérêt, sous ce rapport, la conduit donc à désirer la fin des troubles de l'Amérique espagnole.

Intérêt particulier de l'Angleterre, résultant de la moindre extraction des métaux précieux.

L'Angleterre a bien plus promptement et bien plus habilement senti l'influence, que les troubles de l'Amérique espagnole devaient avoir sur l'extraction de l'argent des mines du Nouveau-Monde. Son commerce dans l'Inde, l'importance de ses retours en Europe et ses intérêts, comme souveraine de cette presqu'île, lui commandaient d'activer la production des mines; et si elle ne pouvait y réussir, de s'en réserver, d'en accaparer les produits : et elle y est parvenue à l'aide de changemens, dans son système monétaire, et sous le prétexte de leur utilité à la reprise des échanges en espèces de la banque, dont l'Angleterre et l'Europe sont si souvent et depuis si long-temps bercées.

Depuis l'ordonnance des monnaies de 1816 (partie de l'administration qui est confiée à la couronne seule, et appartient encore à la prérogative royale), l'once poids de Troy (31 gram. 077) d'argent, doit fabriquer 5 sh. 6 d. st., au lieu 5 sh. 2 d. qu'elle formait autrefois. Si l'once d'or eût été élevée, dans la même proportion, cette

mesure n'eût été d'aucun effet pour attirer en Angleterre l'argent préférablement à l'or. Le prix de l'or a donc été augmenté, mais non dans la même propor:ion. Il a dû être fabriqué avec une once poids de Troy (31 gram. 077) d'or à $\frac{22}{24}$ de fin, 4 l. st, 13 d. — avec quatre deniers de remède — couramment 4 l. 10 d. st., au lieu de 3 l. 18 sh. st. qu'elle devait rendre par le réglement des monnaies de 1777.

Il est résulté du nouveau réglement que la valeur de l'argent a été augmentée de 6 $\frac{1}{2}$ p. %, et que celle de l'or ne l'a été que de 4 $\frac{1}{5}$ p. %. Dès-lors la proportion de l'or à l'argent n'a plus été comme 1 à 15 $\frac{21}{100}$; mais comme 1 à 14 $\frac{71}{100}$. Le change a dû s'en ressentir; son pair, combiné sur la valeur respective des deux métaux, n'a plus été, avec la France, par exemple, qu'au cours de 24 fr. au lieu de 25 fr. 25 cent.

Il est encore résulté de cette mesure monétaire, que toutes les fois que le change baissait, celui de la France, par exemple, autour de 23 fr. 60 c. il y avait du profit à l'Angleterre, à remettre de l'or ou des guinées en France: et, qu'au contraire, s'il devenait plus élevé, il y avait avantage à la France à porter en Angleterre de l'argent.

Les résultats de ces combinaisons nouvelles fournissaient donc abondamment l'Angleterre, des piastres, dont elle avait besoin pour le commerce de l'Inde; mais le continent en a été privé, non-seulement pour les fabrications de l'industrie eu-

ropéenne, mais pour la fabrication des monnaies d'argent, que réclamaient, dans tous les Etats, la reprise des paiemens en espèces et la suppression des papiers-monnaies.

L'or est devenu plus commun dans le système monétaire de tous les Etats du continent. On n'y trouve, sans doute, aucun danger : les transactions sociales habituelles en éprouvent plus de facilités. Cependant, cette abondance de l'or a des conséquences qui peuvent être dangereuses. Comme monnaie, plus transportable que l'argent, il donne, à ce qu'on appelle dans la banque, le commerce et les spéculations sur les matières, plus de facilité et de faveur. Il arrivera donc que, dès qu'une élévation du change sur quelques points particuliers du continent présentera du bénéfice à fournir des traites sur ces places, et à en remettre la valeur en espèces ou matières, les spéculateurs le feront. Il y aura certainement du bénéfice pour la société politique dont ils sont les membres ; mais il y aura un danger, parce que l'argent étant rare, et l'or, en certaine quantité, étant enlevé de la masse de la circulation, il y aura une rareté momentanée, si l'on veut, du *Signe universel des échanges*, et une convulsion plus ou moins légère, mais spécialement surtout prompte et même brusque. Or, les vicissitudes rapides et soudaines du commerce sont dangereuses à tous les Etats, parce qu'elles amènent des banqueroutes, et que les banqueroutes sont toujours aussi

ruineuses pour la société que pour les individus; car les banqueroutes ne sont point un simple déplacement de propriété, elles sont des pertes sèches et irrémédiables.

Nous ne considérons ici les banqueroutes que sous le rapport de la perte des capitaux, des produits du travail. Il en est encore d'autres, sous lesquels elles intéressent la société : la perte de la morale; l'incertitude des affaires; la retraite du commerce et de la banque, des hommes distingués par leurs lumières, leur délicatesse, qui sont pourvus de capitaux. Des hommes audacieux qui courent tous les hasards, parce qu'ils ne hasardent pas même une réputation, qui cherchent tous les risques, parce qu'ils ne risquent que les capitaux d'autrui, les remplacent. On en vient à enfouir une partie des capitaux pour être sûr de ne pas les perdre : on livre l'autre aux transactions sociales; mais comme elles sont périlleuses, on exige que cette partie donne des intérêts qui compensent la perte de l'intérêt des capitaux enfouis et les risques des capitaux mis à découvert : de-là le resserrement des fonds; de-là l'usure, son immoralité et toutes ses plaies honteuses (1).

Il est sans doute des moyens de prévenir tous ces dangers; on doit les demander aux lumières, au patriotisme des négocians éclairés, et non aux

(1) Nous avons vu à Paris, dans l'automne de 1818, un exemple d'un mouvement brusque des affaires, produit en partie, par les spéculations sur les matières.

sycophantes de l'Angleterre qui crient tout haut : *Laissez tout faire, laissez tout passer ; liberté indéfinie du commerce* : et, tout bas, et dans le secret des cabinets........ *La puissance commerciale de l'Angleterre est irrésistible...... sa navigation est inattaquable et domine à jamais les mers du globe. Pourquoi résisteriez-vous ?*

Sous les rapports du commerce et de l'industrie, l'Europe n'a pas des motifs moins réels que sous les autres rapports. Il est suffisamment constant, pour elle, que la consommation des années de paix est plus forte que celle des années de guerre : l'Angleterre peut fort bien calculer, qu'en fournissant seule, pendant les troubles, elle y trouve un avantage que lui ôterait le retour du calme et de la paix, et de la concurrence des industries diverses des peuples du globe ; mais le continent de l'Europe peut, fort bien aussi, calculer différemment.

Intérêts de l'Europe, à la fin des troubles de l'Amérique, sous les rapports du commerce.

La situation de l'Amérique *intertropicale*, se trouve compliquée par les résultats d'un des plus grands avantages qu'ait obtenus l'Angleterre, par les pacifications de 1814 et de 1815 : nous voulons parler de la prohibition de la traite des Noirs, admise par la Hollande et la France, sans conditions, par l'Espagne après 1820, et par la cour du Brésil, avec quelques restrictions (1).

Prohibition générale de la traite des noirs.

(1) On annonce que l'Espagne a consenti à l'abolition actuelle et instante. Elle a reçu, dit-on, de l'Angleterre,

Il y avait de la philantropie dans les amis des Noirs de 1789. Proscrire l'esclavage était une mesure de justice, et au moment où l'opinion publique revendiquait les droits imprescriptibles de l'homme à la liberté, les Noirs ne devaient pas être oubliés.

Cette institution fut accueillie avec enthousiasme par tout ce qui n'était pas colon, n'avait pas des intérêts dans les colonies, et était peut-être dépourvu de lumières, sur une matière aussi importante que délicate. Mais ce même enthousiasme fit méconnaître et dépasser le but. Les Noirs n'étaient pas encore faits pour la liberté. Il fallait les préparer à ce bienfait ; il leur fut prodigué avec imprévoyance, et on eut les massacres de Saint-Domingue et les désordres de nos colonies (1).

L'établissement de la colonie de *Sierra-Leone*,

---

pour cette importante mesure, 700,000 l. st. (17,500,000 fr.) 400,000 l. st. sont le prix d'une flotte du Nord qu'elle envoie contre les insurgés. C'est sans doute leur faire une bonne guerre, mais ne serait-ce pas aussi ce qu'on est convenu d'appeler assez trivialement, *brûler la chandelle par les deux bouts.*

(1) Nous ne rapporterons pas ici ces bruits si généralement répandus en France, que Brissot de Varville était agent des Anglais pour provoquer ces mesures. Nous sortirions de l'exactitude et de l'impartialité que nous nous sommes imposés.

Il est bien démontré aujourd'hui que le gouvernement anglais provoqua les désordres de l'insurrection de Saint-Domingue.

par l'institution africaine, est un des plus beaux faits de l'humanité des hautes classes de la société en Angleterre. Mais il paraît avoir manqué son but, *la civilisation de l'intérieur de l'Afrique*: on ne l'obtiendra pas de long-temps.

On est revenu, depuis quelque temps, des récits plus flatteurs que véridiques des progrès de cette colonisation des Africains, de son université noire, des trente-trois fils de souverains nègres qui y reçoivent leur éducation, etc. etc. Quelques dépenses que le gouvernement anglais y ait faites, et elles se sont élevées, en 1813, à 40,000 l. st. (1,000,000 f.), les nègres de cette côte restent encore dans un état de barbarie qui paraît incurable; il n'y règne même une espèce de civilisation qu'à l'aide des Nègres de New Brunswick et de la nouvelle Ecosse, qu'on y a transportés dès l'origine, et des militaires noirs que l'Angleterre renvoie de son service.

Lorsque l'éloquent orateur de la liberté des Noirs, M. Wilberforce, obtint, en 1807, que le parlement s'occuperait de l'abolition de la traite des noirs (1), on s'étendit très-peu, dans les discussions des deux chambres, sur la convenance politique que trouvait l'Angleterre dans cette mesure, et sur le droit qu'elle prétendait à l'exiger des autres puissances coloniales. On était alors en guerre avec la

---

(1) Nous rapporterons les discussions du parlement de 1807 dans le 6e. livre de cet ouvrage.

France et l'Espagne. On posait, sans le savoir, des pierres d'attente, et les fondemens du projet de détruire radicalement les colonies des puissances rivales. On ne considérait la traite à la côte occidentale de l'Afrique, que comme l'aliment de la traite intérieure ; et l'on proscrivait l'une, pour arriver graduellement à l'extinction de l'autre.

La question même de l'esclavage ne fut point discutée au fond. Lord Percy, dans la chambre des pairs, le 17 mars, fit une motion directe pour l'abolition graduelle de l'esclavage ; elle fut écartée ; la matière n'était pas assez éclaircie. Dans les communes, M. Wilberforce, lui-même, s'opposa avec force à une motion de la même nature, et ce parlement du ministère des lords Grenville, Grey et Holland, et des amis de M. Fox, fut bientôt dissous.

Les principes élevés et généreux du parti, qui dominait dans ce parlement, n'obtinrent qu'une concession que le fait a rendu inutile au but qu'ils s'étaient proposé, mais dont le gouvernement actuel et la faction opposée qui le compose aujourd'hui, se sont fait une arme pour la ruine des puissances coloniales.

Nous devons donc regarder la prohibition de la traite des Nègres à la côte d'Afrique, comme une pure mesure de politique de l'Angleterre ; comme un point d'une haute convenance pour ses intérêts commerciaux ; comme un avantage important que la force et la victoire lui ont obtenu des Etats

qui possèdent des colonies, des idées d'une philantropie respectable, mais égarée peut-être ; et la prévoyance de dangers pour l'Europe, du désintérêt de ceux qui n'en possèdent point (1).

Il est sur cette matière un certain nombre de faits sur lesquels on est d'accord, et qui font ressortir davantage le point de vue, sous lequel doit être considérée la prohibition de la traite, enlevée dans les traités de paix de 1815.

La culture des plantes *intertropicales* ne peut être faite que par des Noirs africains.

La traite à la côte d'Afrique est plutôt un bien qu'un mal, pour ces nations brutales : et elle enlève des esclaves dévoués à la mort, ou à une captivité plus cruelle que la servitude de nos colonies. Car là aussi il y a accroissement de la population, et à défaut de pouvoir s'occuper à des défrichemens, à des émigrations, il y a des guerres

---

(1) Une loi politique a été adoptée, une loi nationale a été rendue par notre législature ; nous les respectons, mais la cessation de la traite des noirs est un fait, qui est du ressort de l'histoire, et nous le traitons. Les lois d'ailleurs sont, de leur nature, variables et temporaires. Il peut donc y avoir de l'intérêt à connaître, à peser les motifs qui les firent rendre ; à représenter les circonstances ; dans lesquelles se sont trouvés les législateurs.

La prohibition de la traite des noirs est tellement une loi relative et non absolue, que si demain l'Inde secouait le joug de la Grande-Bretagne, celle-ci serait la première à rétablir la traite.

qui viennent, comme en Europe, la rem
niveau.

Si la traite ne se fait pas à la côte occid
elle se fera à la côte septentrionale et orien
elle viendra recruter les armées des puissan
baresques et du Pacha d'Egypte.

Les nations civilisées ont droit à régler
traite des esclaves, pour leurs colonies d'
rique, et à en éloigner les dangers et les a
ce droit ne peut être plus sagement exercé
forçant les Colons à adopter un régime d
vage doux et humain; et les gouvernem
miter l'introduction des Noirs dans leurs co
dans une proportion de neuf à dix noirs
un blanc, et de quatre femmes noires con
hommes, et à faciliter les affranchissement.

Aller au-delà, serait un abus de la for
n'est jamais qu'éphémère; rester en-deçà,
une imprévoyance criminelle dont les désastr
notre colonie de Saint-Domingue ont trop c
taté la réalité des dangers.

Mais il est de notre dessein de faire rem

1°. Que la traite des Noirs n'a pas cessé d
faite en contrebande, dans les colonies angla
et que le nombre des esclaves, en raison d'une i
troduction en fraude pour une très-grande pa
et des acquisitions de quelques-unes des colo
étrangères, s'élève aujourd'hui à 1,000,000,
600,000 qu'ils étaient, en 1806. L'assemblée co
niale de la Jamaïque était opposée à l'abolition d

la traite; elle n'avait fait aucune loi pour défendre les introductions des Nègres nouveaux, de quelque part qu'ils fussent apportés. M. Wilberforce, en 1816, demanda, pour parvenir à empêcher toute nouvelle introduction, que les esclaves des colonies fussent enregistrés: et il y eut une insurrection à la Barbade. On voulut en attribuer la cause à des prédications imprudentes des missionnaires Moraves; on accusait aussi les amis des noirs. Quelques amis des colonies avaient travesti cette motion de l'enregistrement de M. Wilberforce en une loi d'affranchissement général;

2°. Qu'on ne peut assigner, pour cause de cette augmentation du nombre des esclaves, l'accroissement des naissances; il a été démontré que, malgré la faveur accordée aux mariages des noirs et des soins plus étendus à l'éducation de leurs enfans, les décès de chaque année excédaient les naissances de huit pour cent, sur l'ensemble de la population noire. C'est à la contrebande seule, à l'introduction des noirs, en habits d'uniformes, ou comme ouvriers du gouvernement; à des enlèvemens pareils à celui de 500 Nègres de la baye de Chesapeack, en aout 1815, employés d'abord au massacre de leurs maîtres, et vendus ensuite dans les colonies anglaises; à celui qui fut fait à la Guadeloupe en 1815, de 4000 noirs bons travailleurs, qu'on désignait sous le nom de *jacobins*, et qui priva cette colonie d'un capital de 400,000 l. st. (10,000,000 f.), qu'on doit assi-

gner l'accroissement du nombre des esclaves dans les colonies anglaises;

3o. Que malgré les soins de l'institution africaine de 1807, et de la société africaine et asiatique de 1812, malgré l'attention que la législature anglaise a portée à l'amélioration du sort des noirs, l'esclavage, dans les colonies anglaises, n'a rien perdu de sa dureté; il est presqu'aussi barbare que la servitude de la glèbe et l'obligation du travail des noirs dits libres de Saint-Domingue, sous les gouvernemens de Christophe et de Pétion;

4o. Qu'enfin aucune prescription législative n'a été faite, par l'Angleterre, pour arriver graduellement à la liberté de noirs, et pour favoriser leur affranchissement par les colons. On croyait que c'était beaucoup d'avoir obtenu l'abolition de la traite, et d'avoir fait sentir aux colons, qu'elle leur était utile en ruinant les cultures rivales.

Les amis des noirs auraient désiré, en Angleterre comme ailleurs (1), que la liberté ne fût accordée aux noirs que successivement. Ils auraient voulu que le travail d'un noir d'habitation fût fait à la tâche de six à sept heures par jour, d'un bon travail, comme au Brésil et à Cayenne;

Qu'ils eussent pour eux la journée du samedi, comme dans ces deux établissemens. Les esclaves

(1) M. Lescallier entre autres. Cet ancien administrateur des colonies a fourni à cet égard, d'excellens mémoires.

des habitations (*Ingenios*) appartenans aux couvens du Brésil, ont même le vendredi;

Qu'un prix combiné dans les intérêts du propriétaire, fût arrêté par les gouvernemens locaux, pour le rachat successif de ces quatre ou cinq jours de travail, et pour celui de la liberté des enfans des noirs par leurs parens. Il est fixé au Brésil à 50 fr. pour l'affranchissement d'un négrillon qu'on présente au baptême.

Les noirs se seraient, ou auraient été attachés à l'habitation, qui les aurait vu naître à la société. Cette obligation aurait été presque volontaire, parce qu'on l'aurait rendue douce et qu'elle aurait été toute d'habitude. Les besoins de la civilisation se seraient successivement fait sentir, chez les Négres affranchis, et avec eux l'obligation du travail.

Le Brésil compte une population noire de 2,000,000 d'individus : et elle a été moins perturbatrice, moins insubordonnée que toute autre.

Cette manière de considérer le projet de l'affranchissement des noirs aurait nécessité la continuation de la traite pour les femmes noires, et pour le recrutement des habitations soit anciennes soit nouvelles. Ce projet aurait été adopté par les colons, qui auraient vu à la fin qu'ils ne dépensaient pas plus, en paiemens de journées de travail des Nègres libres, qu'en frais d'hôpital, d'habillemens, de nourriture et de recrutement de l'atelier de leur nègres esclaves. Bientôt la population

noire se serait augmentée par les naissances; les cultures se seraient accrues, si elles ne sont pas déjà trop considérables et ne se nuisent pas par l'exubérance de leurs produit : les colonies auraient prospéré.

Mais ce n'était pas là ce que voulait l'Angleterre : elle était trop embarrassée du superflu des productions de ses colonies, qu'elle ne pouvait pas empêcher d'importer chez elle, ni confiner dans ses ports francs et sur lesquelles elle ne peut pas imposer de forts droits de douane; et elle venait de donner à l'Inde, dans l'imprévoyance de son égoïsme, les cultures des tropiques dont elle ne pourra pas solder les frais.

La prohibition de la traite des Noirs est donc un des grands avantages, que l'Angleterre a obtenu du deuxième traité de Paris et de ceux qui en ont été le complément. Elle a été fatale à la France, non en ce sens que les deux colonies principales et en pleine culture qui lui restent, la Martinique et la Guadeloupe, eussent besoin de Noirs, mais pour ses établissemens de la Guyane française.

Des Nègres y sont nécessaires 1°. pour recruter ses ateliers, surtout ceux des cotonneries qui donnent de beaux produits.

2°. Pour l'exploitation de ses bois durs, communs, propres à remplacer en France les chênes pour les beaux madriers, les noyers pour les arts et l'ébénisterie commune, et l'orme, pour quelques parties du charonage, toutes espèces de bois

qui deviennent rares, et dont, pendant longtemps, on sera de plus en plus privé.

3°. Pour ouvrir les abords des terres hautes de la Guyanne, terres éminemment saines et fécondes, où, sous une température moins brûlante et moins humide que dans les alluvions ou terres basses, qui en sont les parties habitées, on pourrait former des établissemens pour les Européens, et servir le système de colonisation que les excédans de la population toujours croissante obligent à former avec maturité, quoique avec promptitude. Les hommes seront-ils encore considérés comme de la *chair à canons?* Si vous voulez conserver la paix à l'Europe, ô vous, Chefs augustes de ses nombreuses populations, offrez donc un débouché à leurs superflus en hommes, dans la faculté de *coloniser.*

CHAPITRE XII.

Suite du commerce et de la navigation de l'Angleterre.

Acquisitions de l'Angleterre par les dernières paix. — De la navigation et du commerce des Etats-Unis, comparés avec ceux de l'Angleterre. — Rapports actuels de l'industrie de l'Angleterre avec celle du monde. — Des traités de commerce. — De la possibilité d'un traité de commerce avec l'Angleterre. — Des droits de douanes défensifs, des prohibitions et du système continental. — Du système de colonisation de l'Angleterre.

L'Angleterre a détruit le commerce des puissances maritimes rivales de sa navigation. L'Amérique espagnole, échappe à la métropole, et la traite des Noirs est abolie, au moment où les colonies anglaises se sont pourvues d'ateliers nombreux, qui donnent à leurs cultures tout l'accroissement dont elles sont susceptibles. Ce sont certes de nobles, de riches prix de la victoire de l'épée ou de l'argent; de la valeur de ses armées et de celles de l'Europe ou des négociations de son cabinet.

Ces avantages sont, pour ainsi dire, négatifs.

Elle en trouve de positifs dans les acquisions nombreuses de territoires, de stations maritimes que la paix lui a conservés.

Acquisi de l'Angl re par les nières pai

L'Angleterre a acquis, dans la mer du nord, Heligoland, tandis que, de ses ports de l'Ecosse, son commerce peut se porter avec rapidité dans ceux de la Norwege et de la Mer Baltique. Le Hanovre qui appartient à la maison regnante, en Angleterre; les villes Anséatiques, conservées par les soins de ses négociateurs, lui assurent les embouchures des grands fleuves de l'Allemagne et du Nord. Les îles de Jersey et Guernesey prolongent sa ligne de circonvallation de l'Europe, qu'elle voulait fortifier encore, du port de Santona, dans le golphe de Biscaye. Elle domine à Lisbonne: Gibraltar lui ouvre la Méditerranée et Malte et Corfou, les mers du Levant et de l'Adriatique. A deux fois différentes, en 1801 et en 1807, elle a voulu conserver ou acquérir le port d'Alexandrie et l'Egypte. Ses établissemens de Sierra-Léone et des côtes occidentales de l'Afrique, la possession du cap de Bonne-Espérance, de l'Ile-de-France et des Séchelles lui assurent le commerce de l'Afrique, ou lui conservent les mers de l'Inde et de l'Asie. Elle compte l'Emir de Jéddah parmi ses tributaires, et le faible commerce de la Mer Rouge est acquis à ses navigateurs asiatiques. Elle domine dans les ports du golfe Persique. Maîtresse de la presqu'île de l'Inde, elle y a joint la souveraineté de Ceylan et de l'excellente rade de

Trinquemalé. Poulo-pinang, ou l'île du prince de Galles, lui donne le gerofle et la muscade, dont elle s'est assurée la possession presque exclusive par la conservation de quelques-unes des possessions hollandaises et des Moluques : et cet établissement favorise son commerce avec la presqu'île de Siam, l'empire du Pégu et la Cochinchine, et ses communications avec la Chine. Avec le rebut de sa population elle cultive la nouvelle Galle méridionale.

Si de l'antique Asie, nous passons au Nouveau-Monde quels accroissemens paraît y avoir reçus la puissance de l'Angleterre. Conservant dans le nord ses établissemens de la baie de Hudson, le haut et le bas Canada, le Labrador, Anticosti, Terre-Neuve, le nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse; elle a, et ses anciennes colonies, et les stations les plus importantes du golfe du Mexique, Sainte-Lucie, Marie-Galante, Tabago, la Trinité, les établissemens de Honduras. Elle a forcé les Hollandais à lui céder Berbiche, Démérari et Esséquébé, et elle forme une nouvelle colonie à la rivière de Corentin.

Tels sont les avantages positifs, que l'Angleterre doit aux pacifications de 1814 et 1815 : mais ces avantages ne sont-ils pas plus flatteurs pour l'orgueil anglais et pour cette profonde jalousie nationale, qui s'irrite de la prospérité de ses rivaux, qu'ils ne sont satisfaisans pour le véritable intérêt de l'Angleterre, et surtout qu'ils ne seront du-

rables dans leurs effets? N'en sera-t-il pas d'une partie de ces concessions brillantes, comme du traité de l'Assiento, obtenu avec tant de persévérance et d'éclat sur l'Espagne à la paix d'Utrecht, et délaissé quelques temps après pour une modique somme de 300,000 l. st.

On ne doit considérer ces acquisitions nouvelles que comme des stations, pour la navigation anglaise, et c'est sans doute beaucoup, dans l'état d'accroissement auquel celle-ci est parvenue, et avec l'étendue de capitaux dont le commerce anglais est aidé et pourvu, presque exclusivement. Mais l'Angleterre, d'un autre côté, est obligée d'en faire des ports francs pour ses rivaux. Dans l'excès des dépenses que les finances britanniques ont à supporter, ces établissemens sont remis à eux-mêmes, pour subvenir aux charges de la souveraineté. Heureux quand ils ne voient pas l'exportation des produits de leur sol entravée par les restrictions commerciales ou le système des impôts de l'Angleterre; système forcé, qui ne respecte plus rien, et qui, dans l'énormité de revenu qu'il doit faire, prend où il peut, sans équité dans la répartition, comme sans prévoyance de la destruction qu'il opère dans la matière imposable. Ces établissemens extérieurs de la puissance anglaise ne peuvent trouver les frais de la souveraineté que dans des droits de douanes, de ports et d'entrepôts très-modérés, ou dans leurs propres subventions. Si ces droits étaient plus

forts, les étrangers éviteraient ces stations. Si les impôts que ces colonies établissent sur elles-mêmes, devenaient trop considérables, elles échaperaient bientôt à la domination de la métropole. La souveraineté de l'Angleterre, quelque douce, quelque faible qu'elle doive être ; et elle ne l'est pas toujours, y est donc peu assurée : et plus les colonies se peupleront d'individus anglais, plus elles tendront à imiter l'Amérique septentrionale, et à s'émanciper de la tutelle de la mère-patrie.

la navi- et du rce des -Unis rés avec vigation ommerce Angleter-

Un des effets les plus funestes pour l'Angleterre de cette guerre de vingt-trois ans, du système de blocus de son ministère, et des représailles qu'il a produites, contre lui, dans tous les états maritimes de l'Europe, a été la création de la marine, de la navigation et du commerce des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Comme les Hollandais dans les guerres de la première moitié du dix septième siècle, ils ont profité de nos discordes pour élever leur commerce à un état de prospérité remarquable et d'autant plus étonnant que les bases en reposaient dans le commerce de transport, qui ne convient qu'à des peuples riches de capitaux et de population et resserrés dans leur territoire, tels que ceux de Gênes et de la Hollande.

Cet inconcevable accroissement dû, autant à l'audace des américains, à la sagesse de répartition, et à la modération de leur système d'impositions qu'aux erreurs et à l'obstination prolongée

« des gouvernemens de l'Europe, complique fortement la situation commerciale de cette même Europe, et peut porter un coup fatal à la fortune et à la restauration du commerce de l'Angleterre.

Au sortir de la guerre de l'indépendance, le commerce et la navigation des Etats-Unis étaient presque nuls. Dans la période de 1803 à 1805, leur navigation occupait :

	vaiss.	*tonneaux.*	*marins.*
Par les pêcheries.	. . .	80,000	9,000
Par le cabotage et le transport sur les grands fleuves et les lacs.	. . .	300,000	20,000
Et par le commerce extérieur. .	7,500	1,800,000	100,000
En 1807 la navigation était augmentée de.	2,000	500,000	25,000
	9,500	2,680,000	154,000

Les Américains ont un tonnage plus fort que la navigation anglaise, avec un moindre nombre de matelots, ils naviguent donc à moins de frais. Dans cet état, ne sont pas comptés les barques de pêcheurs et les bâtimens du petit cabotage.

En décembre 1807, le président des Etats-Unis publia sa proclamation d'embargo, et la navigation resta sans doute stationaire.

Il s'est écoulé trop peu de temps depuis le traité de Gand, pour qu'on puisse établir, avec quelques certitudes, un tableau de la navigation actuelle des Etats-Unis. On estime qu'elle est doublée.

En 1805, on construisait annuellement 500 vaisseaux de 200 tonneaux au moins, chaque ; elle

en a construit près de 1400 en 1816, et parmi eux un grand nombre d'un tonnage supérieur. En 1812, dans la guerre que le congrès a soutenue contre le gouvernement anglais, sa marine a eu des avantages sur la marine anglaise, soit sur l'océan, soit sur les lacs; et elle a étonné par son audace, la précision, l'intelligence et la supériorité de ses manœuvres.

Les Américains font aujourd'hui une très-grande partie du commerce de la Chine et de celui de l'Inde.

Les importations des Etats-unis s'élevaient en 1807, à.	108,000,000 piastr.
Les exportations, presque toutes en produit de leur agriculture et de leurs pêcheries, étaient de.	103,000,000
L'excédent des importations sur les exportations était donc de.	5,000,000
Mais le bénéfice du fret, sur les unes et les autres, était de.	15,000,000
La balance était donc favorable pour eux de.	10,000,000 piastr.
En francs. .	52,500,000 francs.

La somme des importations et des exportations des Etats-Unis de 211,000,000 de piastres, en francs 1,110,500,000 fr., est à peu près celle des importations et exportations de la France dans les années 1787, 1788 et 1789. Mais on croit que cette somme est augmentée de plus de moitié, à l'époque actuelle.

Les émigrations de l'Europe et de l'Angleterre aux Etats-Unis, se multiplient chaque jour davantage.

Telle est la rivale que s'est donnée l'Angleterre. Tel est l'écueil sur lequel se brisent, chaque jour, les prétentions maritimes de l'Angleterre, son aspiration au monopole du commerce du monde, et ce sceptre des mers, qu'elle chercherait en vain à conserver ou à ressaisir.

Le règne des déceptions commerciales est passé (1), celui de la force et de la violence ne peut plus être recommencé, ou au moins avoir une bien longue durée. Si les Etats de l'Europe étaient inhabiles à opposer une énergique résistance, les Américains seuls entreraient dans la lutte, et en sortiraient avec honneur.

Ces Etats-Unis, dont les fautes de l'Angleterre ont fait une puissance maritime redoutable; ces Etats-Unis qu'elle a aliénés d'elle, par ses injustices; qu'elle a outragés ensuite, dans ce que les sociétés

(1) Depuis le système anglais des blocus par déclaration, le système français du blocus continental, les ordres du conseil, les embargos et la loi de *non-intercourse* américains, les lumières se sont accrues chez tous les peuples et dans tous leurs gouvernemens. L'opinion publique fait justice des déceptions, de l'insouciance par l'intrigue, et du vil intérêt par la corruption. Les systèmes représentatifs qui développent et assistent l'esprit public des nations attaqueront puissamment ce moyen d'influence de l'Angleterre et en détruiront les effets.

politiques ont de plus cher, l'indépendance et la dignité de leur gouvernement, auront dans cette lutte, si l'Angleterre la recommençait, tous leurs intérêts les plus sacrés, engagés et compromis, et ils en sortiront vainqueurs. Les Américains, dans leur naissante grandeur, dans leurs efforts unanimes et énergiques, pour conserver une prépondérance maritime, n'oublieront ni leurs succès dans la courte guerre qu'ils ont faite à l'Angleterre, ils électriseront leur courage; ni l'incendie des édifices publics de Washington, leur rivalité s'accroîtra de leur indignation et de toutes les natures de ressentimens; ni les blocus sur papier, ni l'attaque de la Chesapeake, ni la presse de leurs matelots, ni toutes les vexations enfin auxquelles leur commerce serait livré de nouveau, s'ils fléchissaient, devant l'arrogance de ceux qui s'appelaient leurs maîtres et les flétrissaient n'aguères du nom odieux de *janckées*, comme de leur orgueilleuse protection.

Rapports actuels de l'industrie de l'Angleterre avec celle du monde.

La guerre a cessé, et l'industrie demande à en réparer les dévastations.

De grands moyens de l'obtenir seront rencontrés par les sociétés européennes, dans l'activité qu'elles ont dévelopée, dans l'art destructeur de la guerre, et qu'elles vont porter aux arts bienfaisans de la paix; dans cette tendance générale au perfectionnement, qu'elles doivent aux lumières du siècle qui vient de finir, et de celui qui commence; dans cet essor puissant qu'ont im-

primé aux âmes les plus communes tant de gloire ou d'abaissement, tant de malheurs et tant de fautes, des crimes si éclatans, de si longues erreurs, des espérances si souvent frustrées ou si péniblement réalisées ; enfin, ces amères, mais utiles leçons de l'expérience, qui ont démontré qu'il n'est rien, auquel ne puisse parvenir une volonté ferme et soutenue.

Dans l'état actuel d'une civilisation avancée, les sociétés politiques présentent, sous les rapports de leur industrie et de leur commerce, avec leurs systèmes de douanes et d'impôts sur les consommations, trois aspects ou combinaisons différentes.

1°. Avec une agriculture florissante, et avec une industrie manufacturière, active et étendue, ou même avec l'une ou l'autre, les dépenses publiques de ces sociétés sont modérées et sagement ordonnées; leurs revenus, ou leurs ressources, pour subvenir aux charges de leurs gouvernemens, sont modiques et enlèvent une faible part de la fortune générale de leurs citoyens, soit qu'elles la perçoivent au moyen de contributions directes, sur les biens fonds, terres et maisons, soit que leurs impôts soient assis sur les consommations.

Cet état n'existe plus, car il devrait être général et il ne l'est pas. A coté des Etats Unis, qui font face à leurs dépenses par des emprunts, par la vente de leur sol, comme ressources extraordinaires et par des droits de douanes ; à côté de la

Suisse qui pourvoit aux charges de la confédération, par des impots de toute sorte, très légers, se trouve l'Angleterre qui prélevait en 1813, 53 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ de la valeur de la fortune publique, 85,000,000 l. st. (2,125,000,000 fr.), dont $\frac{5}{7}$ sur les consommations, et la France qui fournit à 700,000,000 fr. de dépenses ordinaires, par des impots directs et indirects d'à peu près la même quotité.

Ou 2°. avec une agriculture s'améliorant tous les jours, avec une industrie active cherchant à acquérir plus d'étendue; ou même avec une agriculture sans industrie manufacturière, ou des manufactures sans territoire, les Etats de l'Europe se trouvent avoir des dépenses, quoique fortes, à peu-près égales. Les contributions qui y fournissent, sont reparties avec sagesse, plus sur l'agriculture, là où elle peut mieux les supporter; davantage sur les consommations là où l'industrie est supérieure.

Telle était la situation de l'Angleterre et de la France en 1787, celle de la Hollande à la même époque (1), de la Prusse, de l'Autriche et de l'Espagne.

(1) Sir John Sinclair dans son histoire du revenu, établissait, à cette époque, que les impositions et les dépenses de la France (d'après le compte rendu et l'ouvrage sur l'administration des finances de M. Necker) étaient égales à celles de l'Angleterre, en comprenant dans les revenus de celle-ci, les fonds des dépenses provinciales et municipales et la

Ou bien 3°. avec une agriculture en décadence, parce qu'elle est surchargée d'impôts, ou ayant à se relever de ses pertes, parce que le territoire a été dévasté par les guerres et les invasions, avec une industrie étendue qui est devenue plus active ou qui peut le devenir davantage par l'usage plus familier des machines, qui produisent plus, avec moins de frais; ces sociétés politiques sont obligées de faire par des impôts exorbitans, les fonds de dépenses considérables et ceux des intérêts d'une dette publique énorme.

Telle est la position de l'Europe en 1816, telle est, et plus particulièrement celle de l'Angleterre, ainsi que nous l'avons développée dans les divers chapitres de ce premier livre.

C'est dans la première de ces combinaisons que trouvent leur application, ces principes généraux de philantropie commmerciale, d'échanges libres; de liberté de tout faire, de tout laisser passer, que nous vantent si étrangement les partisans de l'Angleterre.

Les sociétés politiques, sous le second aspect, peuvent former entre elles des traités de commerce, et y rencontrer des avantages mutuels.

Mais sous le troisième, on ne peut plus voir, pour lles, que des droits de douanes considerables et dé-

---

taxe des pauvres; que les contributions de la Hollande étaient plus fortes, mais que réparties avec plus de sagesse, elles étaient d'une perception plus aisée.

fensifs de leur industrie particulière, des prohibitions et ce qu'on appelle le *système continental.*

Des traités de commerce. Lorsque les Etats de l'Europe ne lèvent sur les habitans de leurs territoires, que des contributions modérées; lorsque leurs dettes publiques sont faibles, ou proportionnées à l'accroissement journalier de leurs richesses mobiliaires, de celles surtout que les améliorations de l'agriculture ne peuvent plus absorber, il leur est utile de se lier entre eux par des traités de commerce.

Quelques uns de ces traités sont avantageux aux deux parties contractantes, tels que le traité de Fontainebleau de 1785, entre la France et l'Angleterre. Les deux Etats reconnaissaient qu'il était des natures de culture, que le climat refusait à l'un d'eux; qu'il était des objets de commerce, des productions de manufactures, sur lesquels l'un ou l'autre était moins avancé; qu'il en était aussi auxquels une concurrence serait utile, d'autres qui exigeaient des encouragemens. Ils consentirent à modérer quelques droits d'entrée, ou à les supprimer tout-à-fait, à condition d'une réciprocité combinée. La France et l'Angleterre s'en trouvèrent bien : et la singulière preuve que le traité de 1785, quoique forcé pour la France, par des menaces de guerre que l'état de ses finances ne lui permettait pas de mépriser même d'aprécier à leur juste valeur, était avantageux aux deux parties, se rencontre dans les plaintes, qu'en firent les négocians des deux nations. Ces plaintes étaient faites, par des

chefs) de manufactures différentes dans les deux Etats. Il y avait donc eu composition et concession des deux parts. Quelques années d'exécution auraient démontré lequel des deux Etats y trouvait plus d'avantages ; mais jusqu'en mai 1790, les changes n'avaient pas éprouvé des différences assez fortes pour qu'on pût juger, qui avait perdu dans ce traité.

Il est bien à remarquer, que ces puissances contractantes étaient égales en forces, en richesses, en industrie, quoiqu'elles ne le fussent pas en population.

Il est de ces traités de commerce, qui ne sont avantageux qu'à l'un des contractans. Alors ils ruinent l'autre : ils ont lieu plus habituellement, entre une puissance forte et une puissance faible. Tel a été le traité de *Methuen* (du nom de son négociateur), en 1712, entre l'Angleterre et le Portugal. Ce dernier Etat sortait d'une guerre avec la maison, à laquelle le trône d'Espagne était assuré par le traité d'Utrecht. La haine des Portugais, contre les Espagnols, s'en était accrue. Le Portugal devait à l'Angleterre d'avoir fait une paix heureuse ; et il voulait étayer, à l'avenir, sa faiblesse, de la prépondérance de l'Angleterre. Il le signa.

M. Methuen était alors bien reçu à dire aux Portugais. « Soyez agriculteurs..... Tous les objets « de l'industrie que vous fabriquez si mal, nous « nous chargeons de vous les donner. Nous ne « voulons être qu'une grande manufacture. Cul-

« tivez en paix, vos vignes et vos champs. Elevez « vos troupeaux, portez nous vos matières pre- « mières, vos vins, vos eaux-de-vie, vos blés, vos « chanvres, vos laines et vos peaux; nous vous « rendrons celles-ci, toutes fabriquées à votre « usage, moyennant un léger bénéfice : et les deux « peuples se seront mutuellement devenus utiles.

Au bout de 40 ans, le Portugal était ruiné. Le marquis de Pombal chercha à diminuer les effets désastreux du traité de *Methuen*. Il y succomba. Le traité fut remis en vigueur; presque toutes les vignes de Porto devinrent successivement la propriété de quelques anglais qui exercèrent, sur celles qui ne leur appartenaient pas, leur jalousie, leur cupidité, les plus odieux monopoles : et en 1807, le Portugal, avec le riche commerce du Brésil et le pays le plus fertile de la terre, les provinces de Beyra et d'Alentejo; la cour, avec ses mines d'or et de diamans, recevaient des commerces anglais et américain, les blés des deux tiers de leur consommation et faisaient des traités, avec l'empereur de Maroc, pour une fourniture de bœufs.

Enfin on voit des traités de commerce, onéreux aux deux Etats, qui les ont contractés. Tel est le traité de l'Assiento, demandé par la déception et une profonde irritation des succès des négocians de Saint-Malo, dans la mer du Sud, de 1706 à 1710, et obtenu par la force, à la paix d'Utrecht.

De la possibilité d'un traité de commerce avec l'Angleterre.

Si on applique tout cet ordre de considérations, à la situation, dans laquelle l'Angleterre et son

commerce ont été placés; et si on recherche quelle espèce de traité de commerce, il serait possible de contracter avec elle, non pas séparément pour des puissances du premier ordre, ou pour celles du second, mais pour toutes celles du continent indifféremment, il est impossible de ne pas acquérir la conviction profonde et inébranlable, qu'aucun traité de commerce ne peut être fait avec elle.

Que pourrait donner l'Angleterre, dans un traité de commerce, en compensation des concessions qui lui seraient faites, par les autres Etats, pour l'avantage de ses manufactures?

Nous avons vu, qu'obligé de promouvoir, de tous ses moyens, les intérêts de son agriculture, elle doit diriger tous ses efforts, à ce que celle-ci, soit dans la Grande-Bretagne, soit dans l'Irlande, suffise à ses consommations; que lors même qu'elle n'y parviendrait pas encore, elle ne demanderait à la culture étrangère que 3,000,000 de quintaux de grains, à la fourniture desquels contribueront, pour la plus grande partie, le Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; qu'elle n'a besoin des secours de l'Europe, que lorsque les récoltes sont mauvaises, qui probablement, comme en 1816 et en 1817, le sont également dans toute l'Europe, et dont elle augmente le danger des résultats, par la fougue avec laquelle opère son commerce de grains: y trouvant des bénéfices considérables, il enlève à tout prix; et pour douze ou

quinze millions de quintaux, dont l'Angleterre aurait alors besoin, il produit, dans la Belgique, l'Allemagne et la France, une disette réelle et de très-grands malheurs.

Les pasteurs de l'Angleterre et son commerce de laines indigènes sont obligés de demander des prohibitions, ou des droits équivalens, sur les laines étrangères.

Les vins seraient, sans doute, nécessaires à la consommation de l'Angleterre. Mais ils sont imposés à des droits exorbitans; ceux de France, en particulier, et ses eaux-de-vie, sont soumis à diverses taxes de douanes et d'excise, qui portent le droit à huit fois la valeur des vins ordinaires, à 35 l. st. (875 fr.) le *hogshead* de 63 gallons (252 bouteilles). Dès-lors l'introduction se trouve limitée aux vins fins, et la consommation, aux seuls gens riches.

Supposons que l'Angleterre accordât, en échange de l'introduction libre des objets de ses manufactures, la réduction de ces droits à moitié : le premier résultat de cette mesure donnerait une diminution de la perception; mais elle serait faible et peu durable, parce que la consommation en augmenterait proportionnellement. Mais cette plus forte consommation causerait une diminution de celle de la bière et de la drèche, des eaux de-vie de grain et de sucre et des thés (1). Il faudrait donc

(1) Les droits perçus sur le thé seul s'élevaient en 1813

réduire aussi le droit permanent sur la drèche et les taxes d'excise et de douanes, sur tous ces objets, dans une proportion semblable et dans l'intérêt des cultivateurs de l'orge, des planteurs des colonies et de la compagnie des Indes.

Or les produits de tous ces droits s'élevaient, en 1813, à 27,000,000 l. st. Il ne rendent plus aujourd'hui que 18,000,000 l. st.; supposons-les réduits de 8,000,000 l. st. par l'effet de la modération de leur quotité, ou par la diminution de leur perception (1).

Conçoit-on actuellement, quel pourrait être le traité de commerce qui ne ruinerait pas entièrement la France ou tout autre Etat du continent qui le contracterait, qui compensât, dans les re-

---

à 4,339,728 l.st. 5 s. 6 d., et en 1814, à 4,444,718 l.st. 5 s. 2 d. (en francs, 111,117,936 fr. 70 c.).

(1) Il serait impossible de calculer l'effet que produirait une réduction à moitié des droits imposés sur les articles ci-dessus. Le système des impôts sur les consommations a de si grandes ramifications, des combinaisons si variées, qu'il ne peut être changé qu'en totalité. Les chanceliers de l'échiquier ont toujours eu l'habileté de forcer la proportion, avec toutes autres taxes, de celles qu'ils proposaient. Il fallait dès-lors, au budget suivant, élever les autres; et on vantait l'habileté du ministre et les ressources du pays.

Il est assez curieux, dans le moment actuel, de voir les journaux ministériels se vanter d'une augmentation du produit des taxes de 100,000 l. st. pour un trimestre. En 1807, un accroissement de produit de 1,000,000 l. st, , sur la perception seule du fonds consolidé, n'était point remarqué.

venus de l'échiquier anglais, les 8,000,000 l. st. qu'il percevrait de moins, par la réduction de ces droits ?

Les chanvres de la consommation de l'Angleterre et de son exportation, lui sont fournis par l'Irlande et par l'Inde.

Les huiles, graisses, suifs et peaux sont surchargés de droits, tous dans l'intérêt soit du fisc, soit des pasteurs de gros et petit bétail, soit des pêcheries anglaises.

Les bois du Nord se trouvent presque prohibés; et ceux du Canada sont menacés de taxes très-fortes, qui diminueront la prospérité de cette intéressante colonie, française d'origine, de mœurs, de lois et de religion : et l'enlèveront tôt ou tard à l'Angleterre, pour la donner aux Etats-unis.

Si nous soumettions à la même investigation les divers articles de l'industrie étrangère la plus grossière, nous les trouverions chargés de droits exorbitans, dans l'intérêt des manufactures anglaises de même sorte, des lainages, des toileries de l'Irlande.

Tous les produits de l'industrie, destinés au luxe et à la consommation des gens riches, sont soumis à des droits encore plus forts.

Et ce qu'il y a de plus déplorable dans la situation industrielle de l'Angleterre, c'est que tous ces droits forment un système tellement combiné, qu'un seul ne peut être rapporté, qu'il n'entraîne le rappel de tous les autres.

Que peut donc donner l'Angleterre, en échange des avantages que le continent accorderait à ses manufactures? rien.

Un traité de commerce avec l'Angleterre, n'est donc pas possible dans la situation forcée où elle a été placée par la continuation de la guerre, depuis 1807.

Et en effet, pour qu'il fût possible aux sociétés européennes de revenir, entre elles, et avec l'Angleterre, au système et aux combinaisons des traités de commerce, il faudrait qu'elles renonçassent au système des grandes puissances, à celui des indemnités, aux armées permanentes, et, plus encore, aux grandes armées, à l'échelle étendue sur laquelle se conduisent toutes nos guerres modernes; à ce matériel énorme, à ces grands arsenaux qui exigent des armées pour garnisons; à ces flottes, à ces magasins et à ces ports de marine militaire. Il faudrait que les Etats de l'Europe n'eussent pas de dettes publiques exorbitantes, et que, pour le paiement de leurs intérêts et le faible amortissement de leur capital, comme pour ces dépenses excessives, les sociétés européennes ne fussent pas forcées de s'imposer des contributions excessives.

La guerre des armes a cessé, et la guerre des industries commence : et les gouvernemens, dans l'intérêt de conservation de leurs Eats, se trouvent réduits à imposer sur le produit des industries étrangères, et, plus particulièrement, sur ceux de

l'industrie anglaise, des droits de douanes très-forts, équivalens à des prohibitions et des prohibitions même, et d'en revenir au système défensif, *au système continental* et à l'usage abusif *des licences* (1). Nous allons examiner cette nouvelle combinaison de l'intérêt commercial des Etats européens dans ses rapports particuliers avec l'Angleterre.

s droits de nes défs, les prohions et du me continl.

Le résultat immédiat des droits de douanes considérables, des *quasi-prohibitions*, des prohibitions à plus forte raison, et de leur système défensif, est, on ne peut se le dissimuler, chez une nation, dont l'industrie est peu étendue et dépourvue d'activité et de ressort, de lui faire payer les objets de consommation plus chers qu'elle ne devrait les payer en effet. Mais ce mal n'a qu'un terme; car alors elle doit beaucoup moins consommer. Les manufacturiers doivent avoir bien moins de débouchés pour leurs produits : ils les donnent donc à meilleur marché, ou plutôt ils les confectionnent mieux, quoique avec les mêmes frais, et le consommateur paye moins. Les manufactures gagnent donc à cette interdiction de l'industrie étrangère.

---

(1) Le système premier des licences formait un ordre de mesures administratives, qui réglaient l'exercice de la faculté accordée à des bâtimens nationaux, d'exporter des ports étrangers certaines espèces de denrées, à condition d'y importer certaines espèces de denrées nationales, d'une valeur à peu-près égales à celle des denrées étrangères.

Ce n'est certes pas la situation de la nation et de l'industrie française. Ce n'est pas non plus la situation de celles de la Belgique, de la Hollande, de la Saxe, de la Silésie, de quelques parties de l'Allemagne et de la haute Italie. Elles ont reçu, du système continental de 1807, une nécessité de produire, de bien confectionner, qui les range dans un tout autre ordre.

Mais supposons-les aussi en arrière des lumières du siècle et de l'application heureuse des théories à la pratique, qui en est un des effets, qu'elles en sont en avant : et soumettons, à une discussion raisonnée, le *droit* et la *convenance* qu'ont les sociétés politiques, de gêner, restreindre, prohiber l'introduction des objets manufacturés de l'industrie anglaise, dans la position où son système de finances l'a placée, pour favoriser leur industrie particulière, même au désavantage du consommateur.

Les sociétés politiques forment un tout moral, dans lequel ont été fondus, pour n'en faire qu'un seul, tous les intérêts particuliers et souvent divergens des individus de la masse. Elles doivent sacrifier les intérêts de quelques-uns, aux intérêts d'un plus grand nombre d'autres, aux intérêts de tous, à la prospérité de la société.

Ainsi les individus qui consomment du sel et du tabac, ne peuvent pas se plaindre, en France, de payer le sel, 25 cent. au lieu de 5 c., et le tabac, 4 fr. au lieu de 80 c., parce que les pouvoirs po-

litiques de la société, dont ils sont membres, ont pu très-justement former les fonds nécessaires aux dépenses de la conservation de la société, à l'aide d'un impôt aussi aisé à percevoir, et sur une matière d'une consommation aussi générale, soit qu'elle fût forcée, soit qu'elle fût volontaire.

Les sociétés politiques doivent du travail à tous les individus qui les composent. Elles le leur fournissent par les manufactures, au désavantage de quelques uns, souvent d'un petit nombre de consommateurs. Tout ce que la justice prescrit, c'est que ce désavantage, que ce genre d'impôts, soient repartis avec égalité, qu'ils frappent sur une classe de laquelle personne ne soit exclue, sur celle des consommateurs, dans laquelle les producteurs se rangent eux mêmes, dès qu'ils deviennent consommateurs de l'objet manufacturé par eux.

Faire payer un objet manufacturé par les ouvriers du pays, plus cher qu'il ne reviendrait manufacturé par les ouvriers étrangers, est identique avec un impôt sur les consommations de la même quotité. Or personne n'a nié jusqu'ici, que les sociétés politiques, contraintes de mettre des impôts, ne puissent les asseoir sur les consommations.

Les sociétés politiques ont donc le *droit*.

Trouvent-elles quelques *convenances* à user de leur droit?

Il en est de plusieurs sortes, et qu'elles rencontreront indubitablement.

1°. Si vous déniez du travail à la classe nombreuse des individus de la société qui ne possèdent rien, vous leur donnerez sans doute du pain; et vous aurez, dans la France, par exemple, 8,000,000 d'individus à la charité plus ou moins étendue des départemens : et vous serez forcés de repartir, sur ceux qui possèdent, des taxes des pauvres pour 400,000,000 f. (1).

Qu'on demande aux partisans de la liberté absolue d'introduction qui sont propriétaires, s'ils consentiraient volontiers à voir doubler et tripler la contribution foncière ?

Tel serait cependant l'effet de l'introduction libre.

Dans les circonstances actuelles de l'Europe, avec le système des machines qui, en peu de temps, par un moindre nombre de bras et avec des avances et des frais modiques, produisent beaucoup, avec cette ambition de confectionner, qui caractèrise les manufacturiers de tous les pays, qu'on accorde six mois seulement d'introduction libre à une nation manufacturière, et elle aura encombré, des produits de son industrie, l'Etat où ce privilège lui aura été accordé, et les besoins de sa consommation pour six ans.

Que deviendront, pendant cet intervalle, vos ouvriers sans travail? Vous leur donnerez un

---

(1) Nous avons adopté les bases de répartition et de proportion à la population, de la taxe des pauvres d'Angleterre.

pain insuffisant et amer, celui de la charité. Ils iront voler sur vos grandes routes; et, au lieu d'avoir neuf condamnations à mort, par million d'individus, comme dans la France impériale de 1811, vous en aurez deux cents douze, comme en Angleterre, à la même époque.

Si l'Angleterre n'était pas un Etat agricole, si elle n'avait pas chargé les agens et les produits de son agriculture de droits énormes, qui la forcent à y mettre des prix très-hauts; si elle n'était pas forcée d'imposer sur les grains étrangers, lorsque les siens sont vendus au-dessous de 3 l. st. le quarter (17 ou 18 francs le quintal), des taxes qui ne leur permettent pas d'y être importés, les Etats, chez lesquels elle aurait obtenu cette introduction absolue, de six mois, des objets de ses manufactures, pourraient, en reportant une partie de leurs bras sans travail aux améliorations de leur culture et à l'accroissement de ses productions, diminuer le danger de cette introduction. Mais nous avons démontré plus haut, ainsi qu'en traitant de l'agriculture anglaise, qu'il n'en est rien; et que l'étranger ne peut rien porter en Angleterre.

2°. Il est un autre motif de *convenance* pour les societés politiques, de mettre une barrière à l'introduction des marchandises anglaises, dans l'état actuel de l'Angleterre et dans celui de l'Europe, relativement à elle.

Avec un commerce étranger, qui fournit toujours et ne reçoit jamais rien en échange, il n'y a

plus, pour celui qui traite habituellement avec lui, qu'une soûte de marché, en or ou en argent.

Ainsi, en 1814 et en 1815, les Anglais ont inondé les Etats-Unis de leurs marchandises; et n'ayant plus rien à exporter de ceux-ci, et s'étant approvisionnés, pendant la guerre et l'embargo, de cotons de l'Inde, ils en ont extrait des piastres ou dollars en telle quantité, que la circulation monétaire de ces Etats a été paralysée, qu'on en est venu à faire des billets d'un centième de dollar (5 $\frac{1}{5}$ centimes).

A quel Etat de l'Europe ne *convient-il* pas d'éviter un pareil danger, et qui aurait une toute autre intensité dans des populations nombreuses que chez un peuple nouveau, disséminé sur un vaste territoire et habitué à des échanges journaliers de denrées et de main-d'œuvre?

3°. Il est un dernier motif *de convenance* qui rentre dans le précédent, et n'en est que le développement. Nous venons de le voir déterminer la Suède à une mesure extrêmement importante, absolue, forcée et de salut public.

Un Etat, après avoir chargé de droits les denrées étrangères, et avoir augmenté la cherté à laquelle elles reviennent aux consommateurs, reconnaît, avec douleur, l'inutilité de ses sages efforts. Il en retrouve la cause, dans la nature des besoins de sa population, qui doivent être satisfaits à tout prix. Peu importe aux classes riches de cet Etat que le vin soit payé, par elles, le double et le triple

de sa valeur, par les droits dont il est grevé. Les fers et les bois de cet Etat ne sont point achetés par l'étranger. Quelques cuivres, quelques produits de ses pêcheries forment de faibles objets d'échange avec les Etats voisins : la balance de ses paiemens est toute à sa défaveur. Les métaux précieux s'écoulent; bientôt il ne lui en reste plus pour sa circulation, pour les besoins des arts; il prévoit déjà le terme où le peu qui lui est laissé aura totalement disparu : et il arrête toute introduction étrangère. Il fait des lois somptuaires; il défend l'importation de tous les objets qui ne lui sont pas d'une absolue nécessité.

Il semble ainsi avertir l'étranger qu'il rentre dans ce droit d'un égoïsme conservateur, qu'il avait abandonné à l'harmonie générale de la grande société européenne; qu'on l'a forcé de rompre tous les liens de commerce et d'échanges; de méconnaître tous les rapports de bon voisinage, d'intérêts, d'alliance et d'égards politiques; que, malgré lui, on l'a constitué en état d'hostilités négatives. De là à des hostilités positives, il n'y a qu'un pas. Peut-être bientôt, ces bois qu'on rejette seront façonnés en vaisseaux, ces fers seront des armes, et ces hommes du Nord, qu'on prive de travail, se confieront aux vents du pôle, et recommenceront sur les côtes de l'Ecosse et du Northumberland, les incursions de leurs ancêtres du neuvième et du dixième siècle.

Il peut donc se rencontrer, pour les sociétés Eu-

ropéennes, des motifs de *convenance*, pour prohiber chez elles l'importation des denrées étrangères, et ces *convenances* acquièrent plus de force, quand on en applique les motifs à l'Angleterre en particulier.

Si la sagesse du gouvernement anglais ne détourne cet orage, et avouons qu'il en trouvera difficilement les moyens, nous allons donc revoir ce *système continental*, que les blocus par déclaration avaient fait naître ; mais qui aujourd'hui devra son existence, sa nécessité même, au système des finances anglaises, aux combinaisons de leurs énormes impôts qui frappent sur l'industrie étrangère : et nous en reviendrons, comme Sir John Sinclair, dans son histoire du revenu, à reprendre les paroles de son épigraphe qui est aussi le nôtre : « *Cavendum sit, ne exhausto ærario, repentina calamitate, res publica deseratur.* »

« *Qu'on prenne garde que l'épuisement du trésor n'entraîne, dans une calamité soudaine, la chûte de la chose publique*). »

Du système de colonisation de l'Angleterre.

Les colonies des tems anciens se formaient d'un superflu de la population, devenu un fardeau pour la mère-patrie qui les fondait. L'émigration était subite, considérable et formée de l'élite de la jeunesse. Elle allait prendre possession de quelque terre déserte et inconnue; ou acquérait un territoire, par ses armes et par sa valeur.

L'Angleterre, en détruisant les petits propriétaires, en adoptant les machines qui diminuent le

nombre des ouvriers employés dans les manufactures; en formant une liste des pauvres, de près de 900,000 chefs de familles, et de plus de 3,000,000 d'individus, semblait se trouver dans la position, où étaient les premières sociétés, lors de la fondation des colonies de la grande Grèce, de la Sicile et de l'Espagne, et avait à pourvoir, comme elles, aux besoins de cet excédant de la population.

De tels motifs n'ont pas été appréciés ou l'ont été trop tard, et en voici les causes.

Ce n'est que successivement, que la misère a été chercher un si grand nombre de pauvres, pour en former ses listes. Ils sont arrivés à elle, de toutes les classes du corps social; de l'agriculture, comme des manufactures; de la navigation, comme des arts sédentaires des villes; de la surcharge des impôts, de l'enchérissement des denrées et des objets de première nécessité, comme des brusques vicissitudes du commerce, et de cette longue série des causes de calamité de l'espèce humaine.

L'Etat s'est toujours obéré de plus en plus, et ne pouvait pas trouver des fonds à consacrer à une aussi grande entreprise.

Les lieux peu éloignés de l'Angleterre, dont les distances étaient moins onéreuses à parcourir, et où les établissemens auraient été moins difficiles à former, étaient trop voisins des Américains: le haut et le bas Canada, la Nouvelle-Ecosse, le

New-Brunswick : et peupler ces régions de victimes des erreurs et souvent des injustices de la mère-patrie, était les donner aux Etats-Unis.

La Trinité est une île mal saine, située trop près de la ligne. Les établissemens de Démérary, Berbiche, Esséquébé et de la rivière de Corentin, sont à la même latitude, et n'étaient pas encore acquis à l'Angleterre.

Le cap de Bonne-Espérance offre d'excellentes terres; mais il est à une bien grande distance de l'Angleterre. Le transport de nouveaux colons y serait coûteux.

Depuis la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, la politique du gouvernement et de la compagnie des Indes a limité le nombre des passages et des établissemens dans l'Inde. On a craint qu'un trop grand nombre d'Anglais, vivant dans l'Inde, ne tentât d'obtenir, par une insurrection à laquelle ils auraient pu faire concourir les Indiens eux-mêmes, leur affranchissement de la domination de la compagnie et de la mère-patrie. La presqu'île de l'Inde ne comptait en effet, en 1812, que 46,000 Anglais.

Depuis quelques années, des projets de colonisation ont été proposés; flattons la philantropie de l'espoir de les voir adopter, et qu'un écoulement sera offert à la population malheureuse des îles britanniques (1).

(1) L'émigration qui se fait actuellement, en Amérique,

La société doit, à la respectable misère, du travail ; qu'elle le mette à sa portée : et si elle la force à le chercher, à le prendre sous un autre climat, il n'y a pas là abus de la force. Il y en aurait bien plus, si elle la contraignait au célibat et à la *restreinte morale* du docteur Malthus (1).

---

est celle d'une partie considérable des fermiers et des cultivateurs du Royaume-Uni. Elle est dangereuse pour l'Angleterre, parcequ'elle la prive de bons agriculteurs et de beaucoup de capitaux. Ces émigrans vont défricher les terres du haut Mississipi et de ses affluens, qu'ils remontent, par les bateaux à vapeur, depuis la Nouvelle-Orléans. L'ouvrage de Moriz Birkbeck a exercé sur cette émigration une très-grande influence.

Il se fait aussi, sur le continent, une grande transmigration de personnes d'une condition plus relevée, qui y vivent avec plus d'aisance que dans leur patrie : elles portent avec elles, de nombreux capitaux quelles versent, dans les dettes des Etats, ou employent en acquisitions foncières : c'est l'inverse de 1790, 91 et 92. Toutes sortes de manœuvres sont mises en usage, pour les alarmer, sur la tranquillité du continent. Nous en avons vu un exemple, dans l'automne de cette année, en France. La baisse subite des fonds publics a été, en partie, le résultat des bruits répandus, par des personnes en crédit, que, dès que les alliés auraient retiré leurs troupes, on s'égorgerait en France. Mais on a beau dire : nous ne nous égorgerons pas : et les capitaux anglais continueront à affluer sur le continent, jusqu'à ce que le niveau ait été rétabli entre le taux de l'intérêt. Dans l'état actuel des sociétés Européennes, l'argent ne peut être que cosmopolite par essence.

(1) Dans ses recherches sur la population.

CHAPITRE XIII.

Du rapport des taxes et contributions publiques, en Angleterre, avec la fortune des particuliers.

Etat comparatif du revenu des particuliers et des charges publiques. — Bases de l'Etat comparatif.

On a souvent essayé de découvrir le rapport qui doit exister, entre les revenus des particuliers de la Grande-Bretagne et les charges diverses, soit impôts de l'Etat, soit contributions et cotisations provinciales, municipales et paroissiales, dont ils sont grevés.

Dès 1688, on avait fait quelques calculs, qui établissaient le montant du revenu foncier et industriel de l'Angleterre seule à. . 43,000,000 l. st.

Les impositions de tous genres s'élevaient à. 5,000,000

C'était donc un peu moins de 14 pour $\frac{0}{0}$.

On portait ce même revenu, en 1715, à environ, ... 50,000,000

On pouvait calculer que les charges générales étaient annuellement de. 7,600,000

C'était 15 pour $\frac{0}{0}$.



En 1783, sir John Sinclair estimait que la masse des revenus des particuliers ne dépassait pas de beaucoup 60,000,000 l. st. Il n'y portait pas le revenu des créanciers de l'Etat et des actionnaires des diverses compagnies de finances qui pouvait s'élever de 12 à 13,000,000 l. st. Nous aurions donc un total de. . . . 72,500,000 l. st.

Les charges publiques diverses étaient de. 20,000,000

Elles étaient donc de 27 pour %.

M. Pitt, en 1797, en proposant la taxe sur le revenu, donna un aperçu de la matière imposable, qui se trouve, au chapitre VI de l'agriculture et que l'expérience a démontré être exagéré.

Nous allons fournir un état comparatif des diverses natures de revenus dont se compose la fortune publique de la Grande-Bretagne, à quatre époques différentes, en 1791, en 1798, en 1805 et en 1813. La première et la troisième époques ont été heureuses et brillantes pour l'agriculture, l'industrie et le commerce de la Grande-Bretagne, les deux autres étaient bien moins favorables.

On ne doit pas oublier, qu'il est généralement très-difficile de fixer, avec précision, le revenu réel des particuliers. Il existe toujours une grande confusion entre le produit brut, et le produit net; l'intérêt du capital circulant de l'agriculture, et le bénéfice du fermier; les profits, et les salaires des manufactures; les bénéfices du commerce et de la banque, et ses pertes. Avec quelque soin, que nous

ayons rédigé l'état ci-joint ; nous ne pouvons le présenter, que sous le titre modeste d'aperçu et comme une approximation générale revêtue de plus ou moins de plausibilité. Nous donnerons ensuite les bases sur lesquelles il a été établi.

L'Irlande n'est point comprise dans cet état.

Apperçu de l'état comparatif du revenu des particuliers et des charges publiques.

Désignation des revenus.	En 1791.	En 1798.	En 1805.	En 1813.
	l. st.	l. st.	l. st.	l. st.
Rente des propriétaires	21,166,000	25,000,000	43,700,000	58,225,000
Bénéfice des fermiers	2,116,600	2,500,000	5,450,000	6,000,000
Dime (1)	3,000,000	3,500,000	6,000,000	7,837,500
Mines et forêts	1,000,000	1,500,000	2,000,000	3,000,000
Maisons louées	3,000,000	4,000,000	6,000,000	7,000,000
Professions	1,800,000	2,000,000	2,500,000	3,000,000
Revenu foncier de l'Ecosse	4,000,000	4,687,500	9,093,000	10,500,000
Revenus au-delà des mers	1,500,000	2,500,000	4,100,000	4,500,000
Intérêts dans les fonds publics	9,500,000	15,000,000	22,500,000	31,402,000
Profits des manufactures	4,000,000	4,000,000	6,500,000	3,220,000
Profits du commerce extérieur	3,600,000	5,000,000	9,800,000	6,400,000
Profits du commerce intérieur	3,000,000	3,000,000	4,200,000	2,500,000
Profits du commerce de détail	2,000,000	2,000,000	3,800,000	2,000,000
Intérêts des capitaux de tous genres	10,000,000	8,250,000	8,000,000	5,000,000
Bénéfices des escomptes	»	1,200,000	2,800,000	5,000,000
Bénefices des banques, compagnies et entreprises	8,500,000	8,250,000	8,500,000	6,000,000
TOTAL	78,182,600	92,387,500	142,943,000	159,584,500
TOTAL des impôts (2)	16,500,000	34,000,000	58,250,000	85,000,000
Proportions des charges au revenu	21 1/7 p. 0/0	36 4/5	40 3/4	53 1/4
Dette publique et produits successifs des emprunts	270,000,000	141,619,827	135,500,000	108,200,000

(1) Nous comprenons la dîme dans les revenus des particuliers. Elle est bien le revenu, la dotation d'une classe de la société, l'église anglicane ; mais sa perception n'en est pas moins un impôt, pour les frais du culte, que payent d'autres classes de cette même société, les propriétaires de terres arables.

(2) Nous avons réuni aux impôts de toute nature, qui

Bases de l'état comparatif

Nous donnons ici les bases, sur lesquelles cet aperçu de l'état comparatif du revenu des particuliers et des charges publiques a été dressé.

Le relevé des frais de culture fourni au Parlement en 1813 et 1814, par le bureau de l'agriculture, établit suffisamment, à nos yeux, les revenus des propriétaires fonciers en 1791, en 1805, et en 1813. Nous nous sommes servis pour 1798, de l'état des revenus fonciers soumis par M. Pitt, au parlement, en 1798. Nous avons donné, dans le chapitre VI, de l'agriculture, page 227, quelques notions sur les erreurs, dans lesquelles, la perception de l'*income-tax* démontra que M. Pitt était tombé. Cependant comme cet état fourni par M. Pitt en 1798, représentait le revenu tel qu'il était, dans l'année 1796; que le prix du blé avait augmenté en 1798; qu'enfin les erreurs de M. Pitt pouvaient tomber sur des parties de revenus, passibles du 10me. et qu'il aurait exagéré, plutôt que sur des parties passibles du 40me. qu'il aurait diminuées, nous regardons son estimation totale comme suffisamment vraie.

M. Pitt n'a point assez distingué dans les parties du revenu des fermiers qu'il porte à 19,000,000l. st. les bénéfices, d'avec l'intérêt de leur capital circu-

---

sont levés sur la fortune publique, les cotisations provinciales et municipales qui comprennent (ces dernières) la taxe des pauvres (*poor rates*). Elles s'élevaient alors, les unes et les autres, à environ 12,000,000 l. st. et en 1813. Elles ont augmenté depuis, dans une très-grande proportion.

lant et ce qui, dans leurs salaires, doit être rangé dans la classe des frais. Nous avons donc réduit, dans les quatre époques, les bénéfices propres du fermier, d'après Middleton, à 10 pour % de la rente des propriétaires.

Nous avons pareillement adopté la fixation, que Middleton a donnée à la dîme, préférablement à celle de M. Pitt, qui a été reconnue fautive : la dîme étant bien le quart, ou à peu près, de la rente du propriétaire de terres arables, mais acquérant une autre proportion, lorsque la rente des propriétaires de pâture est jointe à celle des terres arables.

Nous avons compris, dans un même article, les mines et les forêts. C'est sur cet objet que M. Pitt avait fait les plus grandes erreurs. Les forêts n'ont jamais donné 1,000,000 l. st. de revenu net. Middleton qui en porte le produit, pour 1804, à un million, convenait qu'il avait été exagéré : et il n'était pas net de tous frais. Le revenu des mines et des canaux doit être débarrassé des frais originels d'ouverture ou de confection et des frais journaliers d'entretien et d'exploitation. Il faut prélever sur ce revenu, l'intérêt des fonds primitifs et celui du capital circulant de l'entretien et de l'exploitation.

Nous avons porté le revenu territorial et des professions de l'Ecosse au huitième de celui de l'Angleterre et du pays de Galles, en 1791 et en 1798. L'industrie de l'Ecosse n'était pas parvenue au point de prospérité qu'elle a atteint depuis. En

1805, son revenu se trouve porté, dans notre aperçu, à un septième de celui de l'Angleterre. Nous le rabaissons, en 1813, au huitième; l'Ecosse éprouvant d'avantage les effets de l'immodération des taxes sur l'agriculture.

Les intérêts dans les fonds publics sont connus, d'après les comptes annuels de la dette ; il ne peut y avoir erreur : mais nous supposons qu'ils appartiennent tous à des habitans de la Grande-Bretagne.

Les profits des manufactures sont estimés à raison de 10 p.% du total de leur produit (1); ceux du commerce extérieur et maritime, pareillement à raison de 10 p. % du total des importations et exportations réunies, d'après leur état réel et non officiel. Cette base a été généralement adoptée, depuis plus de quarante ans, par tous les écrivains politiques de l'Angleterre, et dans les discussions du parlement. Les profits du commerce intérieur y sont de même calculés aux trois quarts de ceux des manufactures; et ceux du commerce de détail, à moitié.

Nous avons des calculs assez exacts qui établissent que les capitaux de tout genre de la Grande-

(1) Nous entendons ici par le mot, *profit*, le bénéfice net, déduction faite des salaires et frais et de l'intérêt du capital. Nous suivons, à cet égard, les règles qui ont été fixées par les commissaires du *land-tax*, en vertu des lois du parlement, pour l'estimation des produits, formant revenus imposables à la taxe sur la propriété.

Bretagne, s'élevaient, en 1790, à 200,000,000 l.st. (5,000,000,000 fr.). Cette somme est énorme. Nous avons conservé cette supputation. On est parti de cette base, et on a supposé que toute l'augmentation qui avait pu être faite à cette masse, par des accumulations successives de profits ou d'économies sur le revenu, avait été portée, jusqu'en 1805, dans la dette publique; et depuis cette époque, jusqu'en 1813, pareillement dans la dette publique, ou employée à des constructions rurales et manufacturières dans des proportions très-considérables; que même, dès 1798, les capitaux avaient été attaqués; mais qu'en 1805, ils commençaient à être suppléés par les capitaux factices, et la circulation : de 1805 à 1813, les pertes énormes du commerce, les levées toujours à peu près égales d'emprunts, ont fini par les réduire à moitié. Les capitaux factices, les circulations, sont venues faire leur service : et l'Angleterre a cru n'en avoir pas perdu, ou n'avoir assumé, dans sa dette, que leur superflu, que le produit des accumulations successives des années antérieures.

La dette, en 1792, était au pair, et représentait bien réellement 270,000,000 l. st. Cette dette a été remboursée à 62 ½ p. %, mais comme il en a été créé une autre à la place, il faut bien la laisser pour sa valeur réelle. Les autres parties des emprunts faits, depuis 1792 jusqu'en 1813, sont portées pour leur valeur réelle, au cours de la place, à l'époque où elles sont rappelées dans

l'état comparatif. Nous en avons déduit les sommes que le bureau d'amortissement avait employées, pendant ces divers intervalles, aux rachats successifs qui ont éteint, de 1792 à 1813, la dette antérieure. Les opérations du bureau n'ont été et ne sont autre chose qu'un mouvement de fonds, un enlèvement de parties de la dette, utiles à la circulation et au crédit.

On voit que la Grande-Bretagne a levé, sur les capitaux de la fortune publique, 395,000,000 l.st. d'emprunts en vingt ans (1). Ce sont, certès, d'assez belles accumulations, d'assez riches bénéfices : et ce n'est pas tout. On doit calculer que le capital mort et non circulant de tout genre, créé depuis cette époque, s'élève à la moitié de cette somme. Sans doute ces deux capitaux ont été dépensés; ils ont donné des salaires ; ils ont activé la production et une partie n'en existe plus que dans la dette publique : mais ils n'en ont pas été moins acquis. On voit, dès-lors, quelles ressources une grande nation peut trouver, dans son activité, dans son industrie. A la vérité cette même nation doit continuer les mêmes efforts, avoir la même persévérance; car elle a à fournir les charges de ces mêmes emprunts et des autres dépenses de l'Etat.

(1) Nous ne comptons pas, dans cette somme, une partie des emprunts de 1813 et ceux de 1814 et de 1815, qui l'élèvent de 80,000,000 l. st. de plus.

Ainsi, les sommes empruntées, portées au bas de l'état, sont les sommes réellement versées à l'échiquier, pendant ces vingt années et pour le compte seul de la Grande-Bretagne ; après en avoir déduit le montant des réductions effectuées par les achats du bureau d'amortissement.

Dès 1798, le bénéfice des escomptes est porté sur l'état comparatif ; il s'augmente jusqu'à 5,000,000, en 1813. Il est alors calculé à 4 p. % sur 125,000,000 l. st. de billets des banques en circulation. Le bénéfice de la banque, des actions de compagnies et d'entreprises de tout genre incorporées par des bills du parlement, est porté, en 1805, à 8,500,000 l. st. Les actions et les dividendes de la banque et de la compagnie des Indes y sont compris ; mais à mesure que les escomptes s'étendent, les bénéfices des compagnies de banque, qui résultent des escomptes de leurs billets, doivent diminuer, autrement ils feraient double emploi. Les bénéfices de la banque, en général, ont dû également diminuer, et progressivement, depuis le blocus continental : nous ne les portons aussi qu'à 6,000,000 l. st. en 1813 (1).

---

(1) Nous portons au chapitre X du livre II, page 404, tome 2, le revenu des 11,700 corporations de la Grande-Bretagne, à 36,000,000 liv. st., et nous ne donnons ici à la banque, aux compagnies et aux entreprises, que 6,000,000 l. st. Nous n'entendons relever, dans cet état comparatif, que les revenus nets et distincts des autres espèces de revenu,

On peut, en déduisant du revenu de la Grande-Bretagne les impôts et les charges qu'il avait à acquitter, avoir pour le revenu restant aux propriétaires fonciers et industriels, les sommes suivantes :

En 1791, 61,682,600 l. st.
En 1798, 58,387,500, diminution du revenu en 1798, 5 ½ p. %.
En 1805, 84,693,000, augmentation sur 1791, 38 p. %,
sur 1798, 45 p. %.
En 1813, 74,584,500, diminution sur 1805, 12 ⅛ p. %.

On voit donc que l'année 1805 a été une des plus heureuses de toutes celles que l'état comparatif fournit à l'examen de nos lecteurs.

Sans doute, il est à espérer que, par la paix, et dans l'année 1816 et les années suivantes, l'Angleterre pourra balancer et compenser tout ce

---

dont les corporations sont dotées. Si on met ensemble le produit des dîmes. . . . . 7,857,300l. st.

Le bénefice des escomptes, ⅜ pour les compagnies. 3,000,000

Les parties de la dette publique à elles acquises. 12,000,000

Les revenus fonciers du clergé avec le produit des petites dîmes. 6,000,000

Une partie du revenu net des mines et canaux, moitié de ceux-ci. 1,000,000

Pour arriver à la somme totale de 36,000,000 liv. st., nous aurions encore la part des revenus des maisons louées, des professions, des corporations en Ecosse et des revenus au-delà des mers, celle des bénéfices du commerce extérieur, intérieur et de détail, des produits des droits de passe sur les routes et des droits levés pour les villes, dans les marchés et pour l'usage de propriétés municipales. Il n'y aura donc pas de contradiction.

que l'époque de 1813 présente d'improspère et de funeste. Car ce restant des revenus de tous genres, net de toute déduction d'impôts et de charges, de 74,584,500 l. st., ne peut être regardé comme s'élevant réellement à cette valeur. Il doit être diminué de toute la différence du papier-monnaie dont le régime et le système paraissent être terminés. Cette différence était de 40 à 45 p. %, mais comme nous ne devrions la porter qu'à 25 p. % qui est généralement la remise, que les propriétaires font sur les fermages de leurs biens, nous aurions donc le revenu général de 1816 à 122,688,375

Les impôts et charges publiques sont diminués de 16,873,965 l. st. 10 s. 10d. $\frac{5}{4}$, ils s'éleveraient encore à 68,126,334 19 $\frac{1}{4}$

Le revenu serait donc de 54,562,340 10 10 $\frac{3}{4}$

Les impôts enlèvent donc 55 p. % du revenu des particuliers; mais la diminution de 25 p. %, que nous venons de faire est-elle bien suffisante? Il est bien vrai que les propriétaires de terres ont fait une remise de 25 p. % sur le prix des baux passés, pendant les dernières années de la dépréciation du billet de banque; mais les fermiers, ou la refusent, ou quand ils l'ont acceptée ne peuvent en exécuter les conditions et payer leurs fermes ou redevances. Le prix du blé a baissé de moitié; tous les profits du travail et de l'industrie

ont dû diminuer; l'émigration des classes intermédiaires ou mitoyennes de la société, augmente tous les jours, et la reproduction doit décroître. Si nous retranchons donc, du montant de la fortune publique, en 1813, toute la différence qui existait dans le prix de l'once d'or à 5 l. 12 s. en 1814, et celui actuel à 4 l. 10 d., qui se trouve être 40 p. %, nous aurons pour le total du revenu

des particuliers, en 1816 . .	90,000,000 l. st.		
Mais comme les impôts portent aujourd'hui sur les consommations seules, ou à peu près, et que les salaires et ceux, qui en jouissent, s'en trouvent nécessairement passibles, nous porterons donc, à la matière imposable de la Grande-Bretagne, leur somme totale que nous croyons, par aperçu, devoir élever encore à . .	20,000,000		
Total	110,000,000		
Les impôts s'élevaient encore, en 1816, à. . .	68,126,034	9	1
Le revenu net restant aux particuliers serait encore de	41,873,965	10	10

Les impôts enlèvent donc encore 61 ¼ p. % du

revenu des particuliers qu'ils ont, à la vérité, accru par les salaires payés par l'Etat de $\frac{2}{17}$.

L'impôt sur la propriété et les fortunes particulières, quelle qu'en fût la nature, s'était élevé en 1813, dans la Grande-Bretagne,
à . . . . 14,273,587 6 $\frac{5}{8}$

Comme il est de 10 p. %,
il porterait donc la fortune
publique à 142,735,873

et notre estimation de 159,600,000 l. st. de l'aperçu, paraîtrait exagérée; mais il est des parties de la fortune publique qui ne sont pas imposées à la taxe du revenu : et ces exemptions qui sont acquises aux petits propriétaires fonciers et mobiliers, sont très-nombreuses et se sont accrues tous les jours, en raison de la misère générale et des partages. Il faut, en outre, assigner à la fraude, une grande part dans la diminution du produit de la taxe. Si toutes les parties du revenu des particuliers de 160,000,000 l. st. porté dans l'aperçu que nous venons de donner, réunies aux salaires, horaireson et traitemens d'environ 29,000,000 l. st.) eussent payé exactement les 10 p. % de la taxe, elle aurait produit environ 19,000,000 l. st.; elle n'en produit que 14,270,000 l. st. Il y aurait donc une fraude d'un quart : et c'est en effet à cette quotité qu'elle a toujours été calculée, dans la perception de la taxe.

Il est une dernière observation qui terminera ce chapitre et ce livre, c'est la suivante: les impôts dont

nous venons de parler, ne portent pas tous directement sur les revenus fonciers et industriels, et sur les bénéfices des manufactures et du commerce ; ils frappent les consommations, et atteignent conséquemment les salaires. Dès-lors, ils renchérissent la main-d'œuvre, et donneront au commerce anglais, à sa rentrée dans les marchés de l'Europe, une défaveur constante, dans la supposition toutefois que l'industrie des autres peuples de l'Europe, leur activité, la progression de leurs connaissances, n'aient pas été ralenties et enchaînées par les guerres étrangères et intestines, par les désordres de tout genre et par les fautes de leurs gouvernemens : supposition cependant que tout porte à croire inadmissible de long-temps.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.





